

lois

Loi n° 2009-71 du 21 décembre 2009, portant loi de finances pour l'année 2010 ⁽¹⁾.

Au nom du peuple,

La chambre des députés et la chambre des conseillers ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier :

Est et demeure autorisée pour l'année 2010 la perception au profit du Budget de l'Etat des recettes provenant des impôts, taxes, redevances, contributions, divers revenus et prêts d'un montant total de 18.235.000.000 Dinars répartis comme suit :

- Recettes du Titre I	12.845.500.000 Dinars
- Recettes du Titre II	4.402.000.000 Dinars
- Recettes des fonds spéciaux du Trésor	987.500.000 Dinars

Ces recettes sont réparties conformément au tableau « A » annexé à la présente loi.

Article 2 :

Les recettes affectées aux fonds spéciaux du Trésor pour l'année 2010 sont fixées à 987.500.000 Dinars conformément au tableau « B » annexé à la présente loi.

Article 3 :

Le montant des crédits de paiement des dépenses du Budget de l'Etat pour l'année 2010 est fixé à 18.235.000.000 Dinars répartis par sections et par parties comme suit :

Première partie : Dépenses de gestion

- Première section : Rémunérations publiques	6.825.000.000 Dinars
- Deuxième section : Moyens des services	771.154.000 Dinars
- Troisième section : Interventions publiques	2.189.125.000 Dinars
- Quatrième section : Dépenses de gestion imprévues	164.721.000 Dinars
Total de la première partie :	9.950.000.000 Dinars

Deuxième partie : Intérêts de la dette Publique

-Cinquième section : Intérêts de la dette publique	1.240.000.000 Dinars
Total de la deuxième partie	1.240.000.000 Dinars

Troisième partie : Dépenses de développement

- Sixième section : Investissements directs	1.287.822.000 Dinars
- Septième section : Financement public	898.445.000 Dinars
- Huitième section : Dépenses de développement imprévues	703.369.000 Dinars
- Neuvième section : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées	767.864.000 Dinars
Total de la troisième partie :	3.657.500.000 Dinars

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 5 décembre 2009.

Discussion et adoption par la chambre des conseillers dans sa séance du 17 décembre 2009.

Quatrième partie : Remboursement du principal de la dette publique

-Dixième section : Remboursement du principal de la dette publique	<u>2.400.000.000 Dinars</u>
Total de la quatrième partie :	2.400.000.000 Dinars

Cinquième partie : Dépenses des fonds spéciaux du trésor

-Onzième section : Dépenses des fonds spéciaux du trésor	<u>987.500.000 Dinars</u>
Total de la cinquième partie :	987.500.000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément au tableau « C » annexé à la présente loi.

Article 4 :

Le montant total des crédits de programmes de l'Etat pour l'année 2010 est fixé à 2.525.742.000 Dinars.

Ces crédits sont répartis par programmes et par projets conformément au tableau « D » annexé à la présente loi.

Article 5 :

Le montant des crédits d'engagement de la troisième partie : « dépenses de développement du budget de l'Etat », pour l'année 2010 est fixé à 5.000.000.000 Dinars répartis par sections comme suit :

Troisième partie : Dépenses de développement

-Sixième section : Investissements directs	1.836.337.000 Dinars
-Septième section : Financement public	918.655.000 Dinars
-Huitième section : Dépenses de développement Imprévues	983.834.000 Dinars
Neuvième section : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées	<u>1.261.174.000 Dinars</u>
Total de la troisième partie :	5.000.000.000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément au tableau « E » annexé à la présente loi.

Article 6 :

Le montant des ressources d'emprunts de l'Etat nets des remboursements du principal de la dette publique est fixé à 1.669.000.000 Dinars pour l'année 2010.

Article 7 :

Le montant des recettes et des dépenses des établissements publics, dont les budgets sont rattachés pour ordre au budget de l'Etat, est fixé à 689.896.000 Dinars pour l'année 2010 conformément au tableau « F » annexé à la présente loi.

Article 8 :

Le montant maximum dans la limite duquel le Ministre des Finances est autorisé à accorder des prêts du Trésor aux entreprises publiques en vertu des dispositions de l'article 62 du code de la comptabilité publique est fixé à 50.000.000 Dinars pour l'année 2010.

Article 9 :

Le montant maximum dans la limite duquel le Ministre des Finances est autorisé à accorder la garantie de l'Etat en vertu de la législation en vigueur est fixé à 950.000.000 Dinars pour l'année 2010.

Prélèvement sur les ressources du « Compte d'emploi des frais de contrôle financier, des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat » au profit du « Fonds de restructuration du capital des entreprises publiques »

Article 10 :

Est autorisé pour l'année 2010 le prélèvement d'un montant de 20.000.000 dinars des ressources du fonds spécial du trésor intitulé « Compte d'emploi des frais de contrôle financier, des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat » et son transfert au profit du fonds spécial du trésor intitulé « Fonds de restructuration du capital des entreprises publiques ».

Création du fonds de financement du repos biologique dans le secteur de la pêche

Article 11 :

Est ouvert dans les écritures du Trésorier Général de la Tunisie un fonds spécial du trésor intitulé « fonds de financement du repos biologique dans le secteur de la pêche » destiné à financer le repos biologique dans le secteur de la pêche.

Le ministre chargé de la pêche est l'ordonnateur du fonds et les dépenses du fonds revêtent un caractère évaluatif.

Les modalités d'intervention du fonds sont fixées par décret.

Article 12 :

Le fonds de financement du repos biologique dans le secteur de la pêche est financé par :

- la taxe prévue par l'article 2 de la loi n° 2009-17 du 16 mars 2009 relative au régime du repos biologique dans le secteur de la pêche et à son financement,

- les dons et subventions des personnes physiques et des personnes morales au fonds,

- et toutes autres ressources qui peuvent être affectées au profit du fonds conformément à la législation en vigueur.

Article 13 :

Sont abrogées les dispositions de l'article 3 de la loi n° 2009-17 du 16 mars 2009 relative au régime du repos biologique dans le secteur de la pêche et à son financement.

Poursuivre l'encouragement des promoteurs à investir dans les activités prometteuses et à taux d'intégration élevé

Article 14 :

La date du « 31 décembre 2009 » prévue au troisième tiret de l'article 52 du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié et complété par les textes subséquents est remplacée par la date du « 31 décembre 2010 ».

Poursuite de l'encouragement du secteur privé à investir dans les parcs de loisirs pour l'enfance et la jeunesse

Article 15 :

La date du « 31 décembre 2009 » prévue par l'article 52 quater du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié et complété par les textes subséquents est remplacée par la date du « 31 décembre 2010 ».

Encouragement de l'investissement dans les secteurs de promotion de la technologie et de la recherche - développement

Article 16 :

1) Sont modifiées les dispositions de l'article 39 du code d'incitation aux investissements comme suit :

Article 39 :

Les investissements réalisés par les entreprises dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de la pêche et certaines activités de services dont la liste est fixée par décret, donnent lieu au bénéfice ... (le reste sans changement).

2) Sont modifiées les dispositions du premier alinéa de l'article 42 du code d'incitation aux investissements comme suit :

Article 42 :

Les investissements réalisés dans les domaines de recherche – développement par les entreprises dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de la pêche et certaines activités de services dont la liste est fixée par décret, donnent lieu au bénéfice ... (le reste sans changement).

Extension du domaine d'intervention du Fonds de développement des communications et des technologies de la communication

Article 17 :

Sont abrogées les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et remplacées par ce qui suit :

Le fonds est également chargé du financement du régime d'incitation à la création et à l'innovation dans les domaines des technologies de l'information et de la communication.

Encouragement de l'investissement dans les zones de développement régional

Article 18 :

La date du « 31 décembre 2009 » prévue par l'article 45 de la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 relative à l'incitation à l'initiative économique est remplacée par la date du « 31 décembre 2010 ».

Révision du mécanisme de la prise en charge d'une partie des salaires au titre du recrutement des diplômés de l'enseignement supérieur

Article 19 :

Sont abrogées les dispositions de la loi n° 2005-91 du 3 octobre 2005 relative à l'encouragement du secteur privé pour le recrutement des diplômés de l'enseignement supérieur.

Harmonisation des dispositions du code d'incitation aux investissements avec les dispositions du code des douanes

Article 20 :

L'expression « article 170 » figurant à l'article 60 du code d'incitation aux investissements est remplacée par l'expression « article 272 ».

Déduction totale des bénéfices et revenus provenant de l'exportation pour les investissements en cours de réalisation et qui entrent en activité au cours de l'exercice 2011

Article 21 :

Est ajouté aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2006-80 du 18 décembre 2006, relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises tel que modifié par l'article 12 de la loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, ce qui suit :

Bénéficiaire également de la déduction totale des bénéfices et revenus provenant de l'exportation durant les dix premières années d'activité à partir de la première opération d'exportation, les entreprises ayant obtenu une attestation de dépôt de déclaration d'investissement avant le 1er janvier 2011 et qui entrent en activité effective et réalisent la première opération d'exportation au cours de l'exercice 2011.

Réduction des droits de douane dus à l'importation de certains matières premières, équipements et autres produits

Article 22 :

Sont réduits les droits de douane en tarif autonome prévus par le tarif des droits de douane à l'importation promulgué par la loi n° 89-113 du 30 décembre 1989 et dus sur les produits repris au tableau "G" annexé à la présente loi et ce aux taux repris audit tableau.

Suspension de la TVA au titre des biens et équipements entrant dans les composantes des marchés réalisés à l'étranger

Article 23 :

Est ajouté à l'article 11 du code de la taxe sur la valeur ajoutée un paragraphe I bis ainsi libellé :

I bis) : Les assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée peuvent bénéficier de la suspension de ladite taxe au titre des biens et équipements acquis localement entrant dans les composantes des marchés réalisés à l'étranger dont le montant ne peut être inférieur à trois millions de dinars et ce nonobstant la proportion des exportations dans le chiffre d'affaires annuel global des entreprises concernées.

Sous réserve du respect des procédures prévues par le paragraphe I du présent article, les entreprises concernées par cet avantage doivent déposer une demande auprès des services fiscaux compétents accompagnée d'une copie du contrat relatif au marché à réaliser à l'étranger et de ses composantes.

Ces entreprises sont également tenues de présenter aux services fiscaux compétents les pièces justificatives de la sortie de la Tunisie des biens et équipements concernés par l'avantage dans un délai maximum d'un mois à partir de la date de leur sortie.

Mesures pour le traitement de l'endettement des huileries et des exportateurs de l'huile d'olive

Article 24 :

Les établissements de crédit ayant la qualité de banque et les établissements bancaires non résidents peuvent déduire de l'assiette de l'impôt sur les sociétés 50% des intérêts conventionnels et la totalité des intérêts de retard relatifs aux crédits accordés jusqu'à fin décembre 2009 ayant fait partie de leurs produits et qui sont abandonnés au profit des huileries et des exportateurs de l'huile d'olive qui ont rencontré des difficultés conjoncturelles au cours de la campagne 2005-2006 suite aux fluctuations des prix mondiaux de l'huile d'olive à condition que l'abandon ait lieu au cours des années 2009 et 2010.

Cette mesure ne s'applique pas aux huileries et aux exportateurs de l'huile d'olive qui ont rencontré des difficultés structurelles avant la campagne 2005-2006.

Le bénéfice de cette déduction est subordonné à la présentation par les établissements concernés, à l'appui de la déclaration annuelle de l'impôt sur les sociétés, d'un état détaillé des créances comportant notamment le montant des intérêts conventionnels et des intérêts de retard abandonnés, l'exercice dont les produits ont comporté les intérêts objet de l'abandon et l'identité du bénéficiaire de l'abandon.

Article 25 :

Les établissements de crédit ayant la qualité de banque et les établissements bancaires non résidents peuvent radier de leurs comptes 50% des intérêts conventionnels et la totalité des intérêts de retard relatifs aux crédits accordés jusqu'à fin décembre 2009 n'ayant pas fait partie de leurs produits et qui sont abandonnés au profit des huileries et des exportateurs de l'huile d'olive qui ont rencontré des difficultés conjoncturelles au cours de la campagne 2005-2006 suite aux fluctuations des prix mondiaux de l'huile d'olive, à condition que l'abandon ait lieu au cours des années 2009 et 2010. L'opération de radiation ne doit aboutir ni à l'augmentation ni à la diminution du bénéfice soumis à l'impôt de l'année de la radiation.

Cette mesure ne s'applique pas aux huileries et aux exportateurs de l'huile d'olive qui ont rencontré des difficultés structurelles avant la campagne 2005-2006.

Assouplissement et clarification des conditions de restitution des sommes perçues en trop

Article 26 :

1) Est supprimée des dispositions de l'article 28 du code des droits et procédures fiscaux l'expression suivante : « et au plus tard, dans un délai de cinq ans à compter de la date du recouvrement. Toutefois, le délai de cinq ans n'est pas applicable lorsque l'impôt est devenu restituable en vertu d'un jugement ou d'un arrêt de justice ».

2) Est ajouté à l'article 28 du code des droits et procédures fiscaux un deuxième paragraphe ainsi libellé :

Le délai sus-indiqué commence à courir :

- de la date de son recouvrement, pour l'impôt indûment perçu,
- de la date de la réalisation des conditions prévues par l'article 15 du code de la taxe sur la valeur ajoutée ou par l'article 54 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, pour le crédit d'impôt,
- de la date à laquelle le jugement ou l'arrêt de justice acquiert la force de la chose jugée, pour l'annulation, la révocation, la résolution ou la rescision prononcée par la justice visée par le paragraphe II de l'article 74 du code des droits d'enregistrement et de timbre,
- de la date à laquelle le jugement ou l'arrêt de justice acquiert la force de la chose jugée, pour les sommes d'impôt perçues dans le cadre d'un arrêté de taxation d'office ou d'un jugement ou d'un arrêt de justice y afférent et qui ont été modifiées ou annulées.

Mesures pour la facilitation et l'amélioration du remboursement du crédit de TVA

Article 27 :

Les dispositions du paragraphe II-2 de l'article 15 du code de la taxe sur la valeur sont abrogées et remplacées par ce qui suit :

2- dérogé par les déclarations mensuelles de la taxe au titre de trois mois consécutifs, pour le crédit de taxe provenant des investissements prévus par l'article 5 du code d'incitation aux investissements et des investissements de mise à niveau réalisés dans le cadre d'un programme de mise à niveau approuvé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau.

Article 28 :

1) Le taux de « 35% » mentionné au paragraphe III de l'article 15 du code de la taxe sur la valeur ajoutée est remplacé par le taux de « 50% ».

2) Est ajouté aux dispositions du paragraphe III de l'article 15 du code de la taxe sur la valeur ajoutée ce qui suit : « et sans que cette certification comporte des réserves ayant une incidence sur l'assiette de l'impôt ».

Article 29 :

Sont abrogées les dispositions du troisième tiret du deuxième paragraphe de l'article 32 du code des droits et procédures fiscaux et remplacées par ce qui suit :

- Les opérations d'investissement prévues par l'article 5 du code d'incitation aux investissements,

Article 30 :

Sont abrogées les dispositions du premier paragraphe de l'article 32 du code des droits et procédures fiscaux et remplacées par ce qui suit :

La restitution du crédit de la taxe sur la valeur ajoutée s'effectue, dans les cas prévus au paragraphe II de l'article 15 du code de la taxe sur la valeur ajoutée, dans un délai ne dépassant pas cent vingt jours à partir de la date du dépôt de la demande en restitution remplissant toutes les conditions légales requises.

Le délai est réduit à soixante jours pour les entreprises dont les comptes sont légalement soumis à l'audit d'un commissaire aux comptes et pour lesquels la certification est intervenue au titre du dernier exercice clôturé pour lequel le délai de déclaration de l'impôt sur les sociétés au titre de ses résultats est échu à la date du dépôt de la demande et ce à condition que la certification des comptes ne comporte pas de réserves ayant une incidence sur l'assiette de l'impôt.

Article 31 :

L'expression « le délai du visa est réduit à trente jours » mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 32 du code des droits et procédures fiscaux est remplacée par l'expression « le délai est réduit à trente jours » et l'expression « le délai de visa est réduit pour le crédit de la taxe sur la valeur ajoutée provenant de l'exportation de biens ou services à sept jours » mentionnée au troisième paragraphe du même article est remplacée par l'expression « le délai est réduit, pour les opérations d'exportation de biens ou de services, à sept jours ».

Article 32 :

Sont ajoutés aux dispositions de l'article 28 du code des droits et procédures fiscaux les paragraphes suivants :

La demande de restitution du crédit de la taxe sur la valeur ajoutée entraîne, dans les cas concernés par l'application du délai de cent vingt jours prévu au premier paragraphe de l'article 32 du présent code, la suspension du droit à déduction, pour les sommes demandées en restitution, des montants de l'impôt de la taxe exigibles.

Lorsque les services fiscaux ne donnent pas suite à la demande en restitution dans les délais prévus au premier paragraphe de l'article 32 du présent code, le contribuable peut reprendre son droit à déduction.

La restitution partielle ou totale de la taxe sur la valeur ajoutée, le bénéfice d'une avance ainsi que la suspension du droit à déduction sont subordonnés au dépôt de déclarations rectificatives.

Le crédit de la taxe sur la valeur ajoutée confirmé par les services fiscaux est restitué au contribuable et ce nonobstant les procédures suivies pour les sommes non confirmées par ceux-ci.

Article 33 :

Est ajouté au deuxième paragraphe de l'article 39 du code des droits et procédures fiscaux ce qui suit :

Le délai de 15 jours sus-indiqué ne s'applique pas dans les cas prévus au deuxième paragraphe de l'article 32 du présent code.

Amélioration de la compétitivité du transport aérien international

Article 34 :

Est ajouté au code de la taxe sur la valeur ajoutée un article 13 (nouveau) ainsi libellé :

Article 13 (nouveau) : Bénéficiaire de la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée les services :

- d'entretien, de réparation et de contrôle technique des aéronefs destinés au transport aérien,
- de formation et d'apprentissage des pilotes réalisés au profit des entreprises de transport aérien.

Amélioration du régime fiscal des provisions en fonction des particularités de l'activité des entreprises du secteur financier

Article 35 :

1) Sont abrogées les dispositions des deuxième, troisième et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et remplacées par ce qui suit :

Toutefois, les provisions au titre des créances douteuses et au titre de l'aval octroyé aux clients, constituées par les établissements de crédit prévus par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et par les établissements de crédit non résidents exerçant dans le cadre du code de prestations des services financiers aux non résidents promulgué par la loi n°2009-64 du 12 août 2009 et relatives aux financements qu'ils accordent, sont totalement déductibles.

Pour la déduction des provisions au titre des créances douteuses par les établissements susvisés, la condition relative à l'engagement d'une action en justice prévue par le paragraphe 4 de l'article 12 du présent code n'est pas applicable.

2) Sont abrogées les dispositions des premier et deuxième alinéas du paragraphe I bis de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et remplacées par ce qui suit :

I bis : Pour la détermination du bénéfice imposable, les sociétés d'investissement à capital risque régies par la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par les textes subséquents peuvent déduire les provisions constituées au titre de la dépréciation de la valeur des actions et des parts sociales.

3) Sont abrogées les dispositions du paragraphe I ter de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Extension de la déduction des pertes découlant des opérations d'abandon de créances au profit des entreprises en difficultés économiques à toutes les entreprises dont les comptes sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes

Article 36 :

1) Est ajouté aux dispositions du paragraphe VII terdecies de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

La déduction susvisée s'applique aux créances abandonnées par les entreprises autres que celles prévues par les paragraphes précédents, dans le cadre de la loi n° 95-34 du 17 avril 1995, relative au redressement des entreprises en difficultés économiques.

Le bénéfice de cette déduction est subordonné à la satisfaction des conditions suivantes:

- l'entreprise qui a abandonné la créance ainsi que l'entreprise bénéficiaire de l'abandon doivent être légalement soumises à l'audit d'un commissaire aux comptes, et leurs comptes au titre des exercices précédant l'exercice de l'abandon et non prescrits doivent avoir été certifiés, sans que la certification par le commissaire aux comptes comporte des réserves ayant une incidence sur la base de l'impôt,

- La production par l'entreprise qui a abandonné la créance, à l'appui de la déclaration annuelle de l'impôt sur les sociétés de l'exercice de l'abandon, d'un état détaillé des créances abandonnées indiquant le montant de la créance, en principal et en intérêts, l'identité du bénéficiaire de l'abandon et les références des jugements ou des arrêts en vertu desquels a eu lieu l'abandon.

En cas de recouvrement des créances objet de l'abandon, partiellement ou totalement, les sommes recouvrées et qui ont été déduites conformément aux dispositions du présent paragraphe sont à réintégrer aux résultats de l'exercice au cours duquel a eu lieu le recouvrement.

2) Est ajouté aux dispositions du paragraphe premier du paragraphe IX de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

Toutefois les déficits enregistrés depuis plus de quatre années, peuvent être déduits des revenus exceptionnels réalisés par les entreprises suite au bénéfice de l'abandon des créances conformément aux dispositions du paragraphe VII terdecies du présent article, et ce, dans la limite des revenus exceptionnels réalisés susvisés.

La déduction s'effectue dans ce cas dans la limite des déficits enregistrés depuis une période qui n'excède pas dix années lors de l'année de la déduction à condition que les comptes au titre des exercices au cours desquels les déficits ont été enregistrés aient été certifiés par un commissaire aux comptes et sans que la certification comporte des réserves ayant une incidence sur l'assiette de l'impôt.

Le bénéfice de ces dispositions est subordonné à la production, à l'appui de la déclaration annuelle de l'impôt sur les sociétés de l'année de la déduction des déficits enregistrés depuis plus de quatre années, d'un état détaillé indiquant le montant des déficits qui n'ont pas été déduits des résultats des exercices antérieurs, l'année de leur enregistrement, le montant des créances abandonnées et l'année du bénéfice de l'abandon.

**Alignement de la fiscalité en matière de taxe pour la protection de l'environnement
de certains produits en matières plastiques fabriqués localement avec leurs similaires importés**

Article 37 :

Sont ajoutés au tableau prévu par le paragraphe I de l'article 58 de la loi n° 2002-101 du 17 décembre 2002 portant loi de finances pour l'année 2003 tel que modifié par les textes subséquents et notamment l'article 31 de la loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008 les produits repris au tableau ci-après :

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
Ex 39-22	39222000004	Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance, en matières plastiques.
	39229000017	Bidets et cuvettes d'aisance, en matières plastiques.
	39229000028	Réservoirs de chasse, non équipés de leurs mécanismes, en matières plastiques.
	39229000039	Réservoirs de chasse, équipés de leurs mécanismes, en matières plastiques.
	39229000095	Autres articles pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques.
Ex 39-26	39269092313	Sacs pour recueillir les urines, fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques
Ex 90-18	90183110013	Seringues, avec ou sans aiguilles, à usage unique, d'une contenance inférieure à 50 ml, en matières plastiques.
	90183110024	Seringues, avec ou sans aiguilles, à usage unique, d'une contenance égale ou supérieure à 50 ml, en matières plastiques.

**Fixation du champ d'application de la taxe sur les lampes et tubes
au profit du fonds national de maîtrise de l'énergie**

Article 38 :

Est abrogé le troisième tiret de l'article 13 de la loi n° 2005-106 du 19 décembre 2005 portant loi de finances pour l'année 2006 tel que modifié par l'article 37 de la loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et remplacé par ce qui suit :

- Une taxe due sur les lampes et tubes à l'importation ou à la production locale, à l'exception de l'exportation relevant du n° 85-39 du tarif des droits de douane à l'exception des lampes et tubes économiseurs d'énergie ou destinés aux voitures automobiles ou aux motocycles ainsi que les lampes et tubes d'une tension n'excédant pas 100 volts et ce selon le tableau suivant :

N° de la position	N° du tarif	Désignation des produits
Ex 85-39	85392192002	Autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges, halogènes, au tungstène, d'une tension excédant 100 V.
	85392210101	Lampes à incandescence, à réflecteurs d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V.
	85392210907	Tubes à incandescence, à réflecteurs d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V.
	85392290103	Lampes à incandescence, autres qu'à réflecteurs, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V.
	85392290909	Tubes à incandescence, autres qu'à réflecteurs d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V.
	85392992115	Lampes et tubes à incandescence, à culot à vis, d'une puissance égale ou supérieure à 1000 W et d'une tension aux bornes excédant 100 V.
	85392992193	Autres lampes et tubes à incandescence, d'une puissance égale ou supérieure à 1000 W et d'une tension aux bornes excédant 100 V.
	85392992911	Lampes et tubes à incandescence, à culot à vis, d'une puissance excédant 200 W mais inférieure à 1000 W, et d'une tension aux bornes excédant 100 V.
	85392992999	Autres lampes et tubes à incandescence, d'une puissance excédant 200 W mais inférieure à 1000 W, et d'une tension aux bornes excédant 100 V.
	85393210914	Autres lampes à vapeur de mercure, utilisées en photographie.
	85393210925	Autres lampes à vapeur de mercure, utilisées pour l'éclairage public
	85393210992	Autres lampes à vapeur de mercure.

Allègement de la charge fiscale pour les personnes à revenu limité

Article 39 :

1) Est ajouté au paragraphe I de l'article 39 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un numéro 4 ainsi libellé :

4- les intérêts payés au titre des prêts relatifs à l'acquisition ou à la construction d'un logement social au sens de la législation relative aux interventions du fonds de promotion du logement pour les salariés.

2) La déduction visée au paragraphe V de l'article 40 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est relevée à 1000 dinars.

Relèvement du montant de la déduction au titre des enfants poursuivant des études supérieures et des enfants handicapés

Article 40 :

1) Le montant de « 300 dinars » prévu au premier tiret du paragraphe III de l'article 40 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacé par « 600 dinars ».

2) Le montant de « 750 dinars » prévu au deuxième tiret du paragraphe III de l'article 40 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacé par « 1000 dinars ».

Exonération des droits de douane dus à l'importation des médicaments n'ayant pas de similaires fabriqués localement

Article 41 :

Sont abrogées les dispositions du paragraphe 7.18 du titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane à l'importation et remplacées par ce qui suit :

7.18 – les médicaments n'ayant pas de similaires fabriqués localement :

Sous réserve des dispositions des paragraphes 6 et 7.1 précédents, sont exonérés des droits de douane les médicaments n'ayant pas de similaires fabriqués localement relevant des positions 30.03 et 30.04 du tarif des droits de douane à l'importation.

Exonération des droits de douane dus à l'importation des poches stériles pour la conservation du sang, des dérivés sanguins et de la moelle osseuse

Article 42 :

Sont abrogées les dispositions du paragraphe 7.20 du titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane à l'importation et remplacées par ce qui suit :

7.20- Exonération des droits de douane dus sur les poches stériles pour la conservation du sang, des dérivés sanguins et de la moelle osseuse :

Sous réserve des dispositions des paragraphes 6 et 7.1 précédents, sont exonérés des droits de douane les poches stériles pour la conservation du sang, des dérivés sanguins et de la moelle osseuse relevant de la position 39.26 du tarif des droits de douane à l'importation.

Harmonisation de la fiscalité du secteur de la santé en matière de taxe sur la valeur ajoutée

Article 43 :

Est ajouté au deuxième tiret du numéro I du tableau « B » annexé au code de la taxe sur la valeur ajoutée ce qui suit :
les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les psychomotriciens, les diététiciens, les orthophonistes et les orthoptistes.

La déduction par les travailleurs non salariés de leur cotisation à l'un des régimes légaux de la sécurité sociale de l'assiette de l'impôt

Article 44 :

Est ajouté aux dispositions du paragraphe I de l'article 39 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un numéro 5 ainsi libellé :

5- Les cotisations payées par les travailleurs non salariés affiliés à l'un des régimes légaux de la sécurité sociale.

Prorogation du régime fiscal privilégié au profit des exploitants des véhicules automobiles destinés au transport rural

Article 45 :

Sont modifiées les dispositions de l'article 69 de la loi n° 97-88 du 29 Décembre 1997 portant loi de finances pour l'année 1998 telles que modifiées par l'article 48 de la loi n° 2001-123 du 28 Décembre 2001 portant loi de finances pour l'année 2002 et par l'article 61 de la loi n° 2006-85 du 25 Décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007 comme suit :

Article 69 :

Les dispositions des articles 67 et 68 de la présente loi sont applicables jusqu'au 31 Décembre 2011.

Rationalisation des avantages fiscaux au titre des opérations de réinvestissement

Article 46 :

1) Est ajouté au code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un article 39 quinquies ainsi libellé :

Article 39 quinquies :

Le bénéfice de la déduction des revenus réinvestis au capital des sociétés ou dans les parts des fonds communs de placement à risque ou dans les parts des fonds d'amorçage est subordonné à la satisfaction, outre des conditions prévues aux paragraphes III bis, IV et VI de l'article 39 et à l'article 39 ter du présent code, des conditions suivantes :

- la non cession des actions, des parts sociales ou des parts qui ont donné lieu au bénéfice de la déduction, avant la fin des deux années suivant celle de la libération du capital souscrit ou celle de la souscription aux parts ou de leur acquisition.

- la non stipulation dans les conventions signées entre les sociétés et les souscripteurs de garanties en dehors du projet ou de rémunérations qui ne sont pas liées aux résultats du projet objet de l'opération de souscription.

- l'affectation des bénéfices ou des revenus réinvestis dans un compte spécial au passif du bilan non distribuable sauf en cas de cession des actions, des parts sociales ou des parts ayant donné lieu au bénéfice de la déduction, et ce, pour les personnes soumises légalement à la tenue d'une comptabilité conforme à la législation comptable des entreprises pour le bénéfice de la déduction.

2) Est ajouté au code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un article 48 sexies ainsi libellé :

Article 48 sexies :

Le bénéfice de la déduction des bénéfices réinvestis au capital des sociétés, dans les parts des fonds communs de placement à risque ou dans les parts des fonds d'amorçage est subordonné à la satisfaction, outre des conditions prévues aux paragraphes VII ter, VII octies, VII undecies et VII duovicies de l'article 48 du présent code, des conditions prévues par l'article 39 quinquies du présent code.

Article 47 :

1) Est ajouté aux dispositions du deuxième alinéa du paragraphe 1 de l'article 7 du code d'incitation aux investissements et après le quatrième tiret du deuxième paragraphe de l'article 8 bis de la loi n° 92-81 du 3 août 1992 relative aux parcs d'activités économiques telle que modifiée et complétée par les textes subséquents trois nouveaux tirets ainsi libellés :

- la non cession des actions et des parts sociales ayant donné lieu au bénéfice de la déduction, avant la fin des deux années suivant celle de la libération du capital souscrit.

- la non stipulation dans les conventions signées entre les sociétés et les souscripteurs de garanties en dehors du projet ou de rémunérations qui ne sont pas liées aux résultats du projet objet de l'opération de souscription.

- l'inscription des bénéfices ou des revenus réinvestis dans un compte spécial au passif du bilan non distribuable sauf en cas de cession des actions ou des parts sociales ayant donné lieu au bénéfice de la déduction, et ce, pour les sociétés et les personnes exerçant une activité commerciale ou une profession non commerciale telle que définie par le code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

2) L'expression « pendant une année au moins à partir de la date d'entrée effective en production » prévue au troisième tiret du paragraphe 2 de l'article 7 du code d'incitation aux investissements et au troisième tiret du troisième paragraphe de l'article 8 bis de la loi n° 92-81 du 3 août 1992 relative aux parcs d'activités économiques telle que modifiée et complétée par les textes subséquents est remplacée par l'expression « avant la fin des deux années suivant l'année d'entrée effective en production ».

Clarification du domaine de la vérification fiscale préliminaire et renforcement des garanties des contribuables y afférentes

Article 48 :

Est ajouté au premier paragraphe de l'article 37 du code des droits et procédures fiscaux ce qui suit :

et notamment ceux contenus dans les déclarations et documents déposés par les tiers en application de la législation fiscale en vigueur ou communiqués à l'administration fiscale dans le cadre de l'application des dispositions des articles 16 et 18 du présent code. La demande d'informations dans le cadre de l'article 16 précité doit être générale et ne pas viser spécialement une ou plusieurs personnes.

L'administration fiscale doit, dans le cadre des opérations de vérification fiscale préliminaire, demander par écrit des renseignements, éclaircissements ou justifications concernant l'opération de vérification. Le contribuable doit répondre par écrit à cette demande dans un délai de dix jours à compter de la date de sa notification.

Il est également possible de recourir dans le cadre de la vérification préliminaire des déclarations déposées par les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu selon le régime forfaitaire visées par le paragraphe IV de l'article 44 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, aux résultats des visites sur place effectuées à cet effet, conformément aux dispositions de l'article 8 du présent code.

Encadrement du recours à l'expertise dans les instances fiscales et sa séparation des opérations de liquidation à nouveau de l'impôt

Article 49 :

Sont ajoutés à l'article 62 du code des droits et procédures fiscaux les paragraphes suivants :

Le tribunal peut, en dehors des cas sus-indiqués, ordonner le recours à l'expertise pour les affaires litigieuses qui lui sont soumises conformément aux dispositions du code de procédure civile et commerciale.

Les experts sont tenus de déposer les rapports auprès du greffe du tribunal et de délivrer directement, contre récépissé ou par huissiers notaires, copies de ces rapports aux services fiscaux en charge du dossier et au contribuable et ce durant les quarante huit heures à compter de la date du dépôt.

Le tribunal accorde aux services fiscaux et au contribuable un délai minimum de 15 jours à compter de la date de la réception, pour formuler leurs observations, réserves et oppositions concernant les rapports de l'expertise.

L'expertise prévue par le présent article ne couvre pas l'opération de liquidation à nouveau des montants de l'impôt dus ou restituables qui demeure soumise aux dispositions de l'article 66 du présent code.

Détermination de la compétence de l'administration fiscale en cas de signification du changement du domicile fiscal du contribuable

Article 50 :

Est ajouté avant le dernier paragraphe de l'article 3 du code des droits et procédures fiscaux ce qui suit :

Le service de l'administration fiscale ayant procédé à la notification au contribuable d'un avis de vérification fiscale approfondie ou des résultats d'une vérification fiscale préliminaire et de toutes autres démarches ou procédures postérieures, demeure le service compétent au cas où le contribuable lui signifie le changement de son domicile fiscal conformément aux dispositions de l'article 57 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, après son intervention de la manière sus indiquée et ce dans la limite des impôts et de la période mentionnés dans la notification faite au contribuable.

Rationalisation des transactions entre les sociétés ayant des liens de dépendance

Article 51 :

Est ajouté au code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, un article 48 septies ainsi libellé :

Article 48 septies :

Lorsqu'il est établi pour les services fiscaux l'existence de transactions commerciales ou financières entre une entreprise et d'autres entreprises ayant une relation de dépendance qui, pour la détermination de leur valeur, obéissent à des règles qui diffèrent de celles qui régissent les relations entre des entreprises indépendantes, la minoration des bénéfices découlant de l'adoption de ces règles différentes est réintégrée aux résultats de ladite entreprise.

Les dispositions du premier paragraphe du présent article s'appliquent dans les cas où il est établi que le prix des transactions pratiqués par l'entreprise concernée diffère des prix des transactions pratiqués à l'égard de ses autres clients ou des prix des transactions pratiqués par les entreprises indépendantes et exerçant une activité analogue ou lorsqu'il est établi que des charges ont été supportées au titre d'opérations non justifiées et qu'il a résulté de ces opérations ou transactions une réduction dans le paiement de l'impôt dû.

Réduction des pénalités de retard de recouvrement

Article 52 :

1/ Est ajouté à l'article 72 bis du code de la comptabilité publique, un troisième paragraphe ainsi libellé :

Le taux des pénalités est réduit à 0.5 % pour les sommes payées dans un délai ne dépassant pas une année à partir de l'expiration du délai de quatre vingt dix jours prévu au paragraphe deux du présent article.

Sont préservées les actions de poursuite et d'exécution engagées pour le recouvrement de la créance.

2/ Est ajouté à l'article 88 du code des droits et des procédures fiscaux un troisième paragraphe ainsi libellé :

Le taux des pénalités est réduit à 0.5 % pour les sommes payées dans un délai ne dépassant pas une année à partir de l'expiration du délai de quatre vingt dix jours prévu au paragraphe deux du présent article.

Sont préservées les actions de poursuite et d'exécution engagées pour le recouvrement de la créance.

3/ Le taux de 0.75% prévu au premier tiret du deuxième paragraphe de l'article 63 du code d'incitation aux investissements est réduit à 0.5%.

Révision des délais et des procédures du recouvrement antérieurs à la signification du titre exécutoire

Article 53 :

Les dispositions de l'article 28 quinquies du code de la comptabilité publique sont abrogées et remplacées par ce qui suit :

Le comptable public chargé du recouvrement, procède dès la prise en charge de la créance à la notification au débiteur selon les procédures décrites à l'article 28 du présent code ou par lettre recommandée avec accusé de réception, d'un avis l'invitant à s'acquitter de la totalité des sommes qui lui sont réclamées.

Le débiteur bénéficie d'un délai de trente jours à partir de la date de notification de l'avis susmentionné pour régulariser sa situation. A l'expiration de ce délai, le comptable public procède à la signification du titre exécutoire au débiteur.

Les frais de l'avis sont portés à la charge de débiteur selon le tarif des services postaux.

Procédures de notification en cas de décès du contribuable

Article 54 :

Est ajouté à l'article 10 du code des droits et procédures fiscaux un deuxième paragraphe ainsi libellé :

En cas de décès du contribuable et lorsque l'administration fiscale ne parvient pas à identifier l'héritier du défunt en dépit de ses investigations et qu'aucune personne n'ait produit son acte de décès, une mise en demeure est notifiée par l'administration fiscale à l'héritier sans indication de son identité. A l'expiration d'un délai de trente jours à compter de la date de la mise en demeure, la notification est communiquée à l'héritier sans indication de son identité. La mise en demeure et la notification sont faites au dernier domicile du défunt déclaré aux services de l'administration fiscale, et à défaut, au dernier domicile dont ces services ont eu connaissance.

Amélioration du recouvrement des amendes relatives aux contraventions au code de la route

Article 55 :

Est ajouté au code de la comptabilité publique un article 34 bis ainsi libellé :

Article 34 bis :

La délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules et motocycles, des permis de conduire, ou de leur duplicata, ainsi que leur renouvellement ou leur remise après confiscation, est subordonnée à la justification auprès des services du ministère chargé du transport du paiement des amendes à la charge du contrevenant et découlant du non respect des dispositions du code de la route.

Fixation de la date d'application de la loi de finances pour l'année 2010

Article 56 :

Les dispositions de la présente loi s'appliquent à compter du premier janvier 2010. Cependant les dispositions du paragraphe 3 de l'article 35 de la présente loi s'appliquent aux bénéfices réalisés à compter du premier janvier 2010.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 21 décembre 2009.

Zine El Abidine Ben Ali

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2010

PAGE UNE

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	RECETTES TITRE I	
	PREMIERE PARTIE: Recettes Fiscales Ordinaires	
	Catégorie 1 : Impôts Directs Ordinaires	
	1- IRPP et IS - Avances: Retenue à la Source	
11-01	Traitements et salaires	1 980 000 000
11-02	Intérêts dépôts aux Comptes Spéciaux d'Épargne ouverts auprès des Banques	80 000 000
11-03	Revenus des Capitaux Mobiliers	212 000 000
11-04	Honoraires, Commissions Courtages, Vacations et Loyers	246 000 000
11-05	Redevances servies aux non Résidents	24 000 000
11-06	Impôts sur les plus values immobilières	3 000 000
11-07	Avances sur les produits de consommation importés	70 000 000
11-08	Avances de 1.5% sur les marchés publics	283 000 000
11-09	Valeurs mobilières non résidents	3 500 000
	Total 1 =	2 901 500 000
	2 - IRPP et IS - Avances : Les Acomptes Provisionnels	
12-01	Personnes Physiques : BIC	50 000 000
12-02	Personnes Physiques : BNC	22 000 000
12-03	Personnes Morales : Sociétés Pétrolières	70 000 000
12-04	Personnes Morales : Sociétés Non Pétrolières	369 000 000
	Total 2 =	511 000 000
	3 - IRPP et IS : Régularisation	
13-01	Personnes physiques	85 500 000
13-02	Sociétés pétrolières	786 000 000
13-03	Sociétés non pétrolières	291 500 000
13-04	Impôts sur les revenus des sociétés de personnes	2 000 000
13-05	Impôts sur les plus values immobilières	18 500 000
	Total 3 =	1 183 500 000
	Total Catégorie 1 =	4 596 000 000

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2010
PAGE DEUX

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	Catégorie 2: Impôts et Taxes Indirects Ordinaires	
	1 : Droits de Douane	
21-01	Droits de Douane à l'importation	430 000 000
21-02	Redevances sur Prestations Douanières à l'Importation	62 000 000
21-03	Redevances sur Prestations Douanières à l'Exportation	23 000 000
	Total 1 =	515 000 000
	2: Taxe sur la Valeur Ajoutée	
22-01	T V A Régime Importation	1 652 000 000
22-02	T V A Régime Intérieur	1 723 000 000
	Total 2 =	3 375 000 000
	3 : Droits de Consommation	
23-01	Droit de Consommation sur les Essences et Huiles	264 000 000
23-02	Droit de Consommation sur le Tabac et les Allumettes	244 000 000
23-03	Produit de la Majoration Spécifique sur le Tabac et les Allumettes	490 000 000
23-04	Droit de Consommation sur les Boissons Alcoolisées	173 000 000
23-05	Droit de Consommation sur autres produits divers	369 000 000
	Total 3 =	1 540 000 000
	4: Droits sur les Actes et Transactions (Enregistrements)	
24-01	Droits de Timbre fiscal	180 500 000
24-02	Droits sur les mutations	152 000 000
24-03	Autres droits d'enregistrements	102 500 000
24-04	Taxe unique sur les assurances	77 000 000
24-05	Autres taxes pour formalités administratives	1 000 000
	Total 4 =	513 000 000
	5: Droits sur les Transports et autres produits	
25-01	Taxe de compensation sur les transports	102 000 000
25-02	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	100 500 000
25-03	Droit de garantie sur les matières en platine, or et argent	1 500 000
	Total 5 =	204 000 000
	6: Taxes	
26-02	Amendes et Condamnations Prononcées en Matière Fiscale	87 600 000
26-03	Retenues sur remises des débiteurs des produits monopolisés, amendes disciplinaires infligées aux débiteurs	59 000 000
26-04	Recouvrement d'arriérés d'impôts supprimés	8 000 000
26-05	Taxes afférentes à certains produits et services	15 400 000
	Total 6 =	170 000 000
	Total Catégorie 2 =	6 317 000 000
	TOTAL PREMIERE PARTIE =	10 913 000 000

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2010

PAGE TROIS

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	DEUXIEME PARTIE: Recettes Non Fiscales Ordinaires	
	Catégorie 3 : Revenus Financiers Ordinaires	
30-01	Transferts des Entreprises Publiques et Bénéfices de Trésorerie	1 180 000 000
30-02	Amendes et condamnations pécuniaires prononcées par les autorités administratives et A.S A.E par jugements ou transactions ou en vertu de la déchéance	56 000 000
30-03	Reversements de fonds	1 500 000
30-04	Frais administratifs de régie et perception pour le compte de tiers et frais de poursuites	6 000 000
30-05	Remboursement des intérêts afférents aux emprunts	40 000 000
30-06	Remises sur crédits d'enlèvements et de droits	3 000 000
30-07	Recettes accidentelles à divers titres	17 000 000
30-08	Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale	87 500 000
	Total Catégorie 3 =	1 391 000 000
	Catégorie 4 : Revenus du Domaine de l'Etat Ordinaires	
40-01	Bénéfices de l'exploitation pétrolière	75 000 000
40-02	Redevances complémentaires à la charge des sociétés pétrolières	65 000 000
40-03	Redevancés au titre du passage du gazoduc	351 000 000
40-04	Produits des forêts	10 000 000
40-05	Produits de la vente des immeubles domaniaux	10 000 000
40-06	Redevances pour occupation domaines publics et produits de la vente, des épaves, animaux errants et marchandises abandonnées	2 000 000
40-07	Produits de la vente des meubles réformés de l'Etat	1 500 000
40-08	Loyers	15 000 000
40-09	Autres produits du domaine	12 000 000
	Total Catégorie 4 =	541 500 000
	TOTAL DEUXIEME PARTIE =	1 932 500 000
	TOTAL TITRE I =	12 845 500 000

TABLEAU « A »
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2010

PAGE QUATRE

En Dinars

N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	RECETTES TITRE II	
	TROISIEME PARTIE : Recettes Non Ordinaires	
	Catégorie 5 : Recouvrements du Principal des Emprunts	233 000 000
50-01	Recouvrements du Principal des Emprunts	233 000 000
	Catégorie 6 : Autres Recettes Non Ordinaires	100 000 000
60-01	Produit de la Privatisation	
60-02	Autres Recettes Non Ordinaires	100 000 000
	TOTAL TROISIEME PARTIE =	333 000 000
	QUATRIEME PARTIE: Ressources d'Emprunts	
	Catégorie 7: Ressources d'Emprunts Intérieurs	
70-01	Ressources d'Emprunts Intérieurs	2 951 000 000
	Catégorie 8: Ressources d'Emprunts Extérieurs	
80-01	Ressources d'Emprunts Extérieurs	350 136 000
	Catégorie 9: Ressources d'Emprunts Extérieurs Affectées	
90-01	Ressources d'Emprunts Extérieurs Affectées	767 864 000
	TOTAL QUATRIEME PARTIE =	4 069 000 000
	TOTAL TITRE II =	4 402 000 000
	RESSOURCES DES FONDS DU TRESOR	
	CINQUIEME PARTIE : Ressources Des Fonds Du Trésor	
	Catégorie 10: Ressources Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	
100-01	Ressources Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	689 000 000
	Catégorie 11: Ressources Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	
110-01	Ressources Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	298 500 000
	TOTAL RESSOURCES DES FONDS DU TRESOR =	987 500 000
	TOTAL RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT =	18 235 000 000

TABLEAU " B "
PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES
DES FONDS SPECIAUX DU TRESOR
POUR L'ANNEE 2010

DESIGNATION DES COMPTES	EN DINARS RECETTES
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
- Fonds de Solidarité Nationale	45 000 000
- Fonds National pour L'Emploi	187 000 000
- PREMIER MINISTERE	
- Compte d'Emploi des Frais de Contrôle Financier, des Jetons de Présence et Tantièmes revenant à l'Etat	3 000 000
- Fonds de Restructuration du Capital des Entreprises Publiques	90 000 000
- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	
- Fonds de la Protection Civile et de la Sécurité Routière	6 300 000
- Fonds de Prévention des Accidents de la Circulation	1 700 000
- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
- Fonds du Service National	12 000 000
- MINISTERE DES FINANCES	
- Compte de Cautionnement Mutuel des Comptables Publics	100 000
- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	
- Fonds de Garantie des Victimes des Accidents de la Circulation	4 500 000
- Fonds de Délimitation du Patrimoine Foncier	15 000 000
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	
- Fonds de Développement du Secteur de l'Agriculture et de la Pêche	22 500 000
- Fonds de Promotion de la Qualité des Dattes	1 000 000
- Fonds de Financement du Repos Biologique dans le Secteur de la Pêche	3 500 000
- MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	
- Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle	89 000 000
- Fonds National de Maîtrise de l'Energie	17 000 000
- Fonds de Promotion de l'Huile d'Olive Conditionnée	3 000 000
- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	
- Caisse Générale de Compensation	100 000
- Fonds de Promotion des Exportations	3 000 000
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
- Fonds National de l'Amélioration de l'Habitat	8 000 000
- Fonds de Promotion du Logement pour les Salariés	36 000 000
- Fonds de Développement des Autoroutes	120 000 000
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
- Fonds de Dépollution	30 500 000
- Fonds de Protection de l'Environnement et de l'Esthétique	13 000 000
- MINISTERE DU TOURISME	
- Fonds de Protection des Zones Touristiques	8 000 000
- Fonds de Développement de la Compétitivité Touristique	10 000 000
- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	
- Fonds de Développement des Communications et des Technologies de l'Information	120 000 000
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	
- Fonds de Promotion de la Création Littéraire et artistique	100 000
- MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	
- Fonds National de Promotion des Sports et de la Jeunesse	10 000 000
- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	
- Fonds National de Solidarité Sociale	8 200 000
- Compte de Financement des Mesures Exceptionnelles de Mise à la Retraite	70 000 000
- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	
- Fonds de Promotion de la Formation et de l'Apprentissage Professionnel	50 000 000
TOTAL =	987 500 000

TABEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2010
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE UNE)

EN DINARS

Désignation des Chapitres	TITRE PREMIER						
	SECTION UNE : DEPENSES DE GESTION					SECTION DEUX CINQUIEME PARTIE : Intérêts de la dette publique	TOTAL TITRE PREMIER
	PREMIERE PARTIE : Rémunérations publiques	DEUXIEME PARTIE : Moyens des services	TROISIEME PARTIE : Interventions publiques	QUATRIEME PARTIE : Dépenses de gestion imprévues	TOTAL DE LA SECTION UNE		
1 - Chambre des Députés	14 422 000	2 426 000	952 000	-	17 800 000	-	17 800 000
2 - Chambre des Conseillers	7 607 000	1 401 000	130 000	-	9 138 000	-	9 138 000
3 - Présidence de la République	41 418 000	23 847 000	6 825 000	-	72 090 000	-	72 090 000
4 - Premier Ministère	32 916 000	15 627 000	16 302 000	-	64 845 000	-	64 845 000
5 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	682 749 000	130 235 000	204 660 000	-	1 017 644 000	-	1 017 644 000
6 - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	167 977 000	47 316 000	3 397 000	-	218 690 000	-	218 690 000
7 - Ministère des Affaires Etrangères	65 910 000	39 640 000	11 146 000	-	116 696 000	-	116 696 000
8 - Ministère de la Défense Nationale	540 018 000	98 664 000	15 604 000	-	654 286 000	-	654 286 000
9 - Ministère des Affaires Religieuses	34 289 000	9 490 000	5 571 000	-	49 350 000	-	49 350 000
10 - Ministère des Finances	211 748 000	21 520 000	2 728 000	-	235 996 000	-	235 996 000
11 - Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	28 211 000	7 237 000	252 000	-	35 700 000	-	35 700 000
12 - Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	19 897 000	3 372 000	36 000	-	23 305 000	-	23 305 000
13 - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques	217 026 000	30 330 000	2 919 000	-	250 275 000	-	250 275 000
14 - Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises	20 159 000	5 467 000	550 355 000	-	575 981 000	-	575 981 000
15 - Ministère du Commerce et de l'Artisanat	26 259 000	7 310 000	752 375 000	-	785 944 000	-	785 944 000
16 - Ministère de l'Equipeement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	60 716 000	43 771 000	649 000	-	105 136 000	-	105 136 000
17 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	16 434 000	5 294 000	9 667 000	-	31 395 000	-	31 395 000
18 - Ministère du Tourisme	32 892 000	9 410 000	325 000	-	42 627 000	-	42 627 000
19 - Ministère des Technologies de la Communication	9 527 000	2 983 000	1 283 000	-	13 793 000	-	13 793 000
20 - Ministère du Transport	6 886 000	2 140 000	220 360 000	-	229 386 000	-	229 386 000
21 - Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	35 297 000	4 664 000	12 448 000	-	52 409 000	-	52 409 000
22 - Ministère de la Communication et des Relations avec la Chambre des Députés et la Chambre des Conseillers	36 622 000	1 750 000	580 000	-	38 952 000	-	38 952 000
23 - Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	45 684 000	7 010 000	23 900 000	-	76 594 000	-	76 594 000
24 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education physique	184 982 000	11 217 000	31 455 000	-	227 654 000	-	227 654 000
25 - Ministère de la Santé Publique	841 443 000	66 293 000	4 407 000	-	912 143 000	-	912 143 000
26 - Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	72 423 000	11 271 000	162 641 000	-	246 335 000	-	246 335 000
27 - Ministère de l'Education et de la Formation	2 688 863 000	73 766 000	29 943 000	-	2 792 572 000	-	2 792 572 000
28 - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie	649 909 000	81 243 000	117 957 000	-	849 109 000	-	849 109 000
29 - Ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des Jeunes	32 716 000	6 460 000	258 000	-	39 434 000	-	39 434 000
30 - Dépenses imprévues et non réparties	-	-	-	164 721 000	164 721 000	-	164 721 000
31 - Dette Publique	-	-	-	-	-	1 240 000 000	1 240 000 000
TOTAL	6 825 000 000	771 154 000	2 189 125 000	164 721 000	9 950 000 000	1 240 000 000	11 190 000 000

TABLEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2009
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE DEUX)

EN DINARS

Désignation des chapitres	TITRE DEUX							SECTION QUATRE DIXIEME PARTIE : Remboursement du principal de la dette publique	TOTAL TITRE DEUX
	SECTION TROIS : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT								
	SIXIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS DIRECTS			SEPTIEME PARTIE : Financement Public	HUITIEME PARTIE : Dépenses de développement imprévues	NEUVIEME PARTIE : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées	TOTAL DE LA SECTION TROIS		
Projets à caractère national	Projets à caractère régional	Total							
1 - Chambre des Députés	888 000	—	888 000	—	—	—	888 000	-	888 000
2 - Chambre des Conseillers	1 737 000	—	1 737 000	—	—	—	1 737 000	-	1 737 000
3 - Présidence de la République	6 812 000	—	6 812 000	135 000	—	—	6 947 000	-	6 947 000
4 - Premier Ministère	6 692 000	—	6 692 000	110 000	—	—	6 802 000	-	6 802 000
5 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	29 789 000	9 942 000	39 731 000	23 365 000	—	18 000 000	81 096 000	-	81 096 000
6 - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	13 373 000	12 930 000	26 303 000	290 000	—	—	26 593 000	-	26 593 000
7 - Ministère des Affaires Etrangères	6 357 000	—	6 357 000	—	—	—	6 357 000	-	6 357 000
8 - Ministère de la Défense Nationale	102 000 000	—	102 000 000	4 000 000	—	—	106 000 000	-	106 000 000
9 - Ministère des Affaires Religieuses	1 740 000	—	1 740 000	—	—	—	1 740 000	-	1 740 000
10 - Ministère des Finances	11 152 000	8 268 000	19 420 000	14 430 000	—	—	33 850 000	-	33 850 000
11 - Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	511 000	—	511 000	131 309 000	—	—	131 820 000	-	131 820 000
12 - Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	6 422 000	—	6 422 000	—	—	10 000 000	141 820 000	-	141 820 000
13 - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques	235 114 000	3 550 000	238 664 000	145 790 000	—	151 700 000	536 154 000	-	536 154 000
14 - Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises	441 000	—	441 000	211 466 000	—	500 000	212 407 000	-	212 407 000
15 - Ministère du Commerce et de l'Artisanat	1 748 000	—	1 748 000	20 889 000	—	6 600 000	29 237 000	-	29 237 000
16 - Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	283 488 000	12 910 000	296 398 000	1 050 000	—	173 500 000	470 948 000	-	470 948 000
17 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	16 250 000	—	16 250 000	111 324 000	—	35 845 000	163 419 000	-	163 419 000
18 - Ministère du Tourisme	1 032 000	—	1 032 000	49 046 000	—	5 000 000	55 078 000	-	55 078 000
19 - Ministère des Technologies de la Communication	3 056 000	—	3 056 000	—	—	4 000 000	7 056 000	-	7 056 000
20 - Ministère du Transport	15 485 000	—	15 485 000	106 650 000	—	207 800 000	329 935 000	-	329 935 000
21 - Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	7 182 000	735 000	7 917 000	287 000	—	—	8 204 000	-	8 204 000
22 - Ministère de la Communication et des Relations avec la Chambre des Députés et la Chambre des Conseillers	730 000	—	730 000	6 524 000	—	10 700 000	17 954 000	-	17 954 000
23 - Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	32 968 000	2 434 000	35 402 000	2 610 000	—	37 600 000	75 612 000	-	75 612 000
24 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation physique	24 745 000	17 255 000	42 000 000	500 000	—	—	42 500 000	-	42 500 000
25 - Ministère de la Santé Publique	50 785 000	21 381 000	72 166 000	1 580 000	—	26 694 000	100 440 000	-	100 440 000
26 - Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger	5 798 000	6 980 000	12 778 000	40 210 000	—	—	52 988 000	-	52 988 000
27 - Ministère de l'Éducation et de la Formation	58 496 000	68 238 000	126 734 000	350 000	—	22 615 000	149 699 000	-	149 699 000
28 - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie	188 388 000	9 400 000	197 788 000	6 930 000	—	57 310 000	262 028 000	-	262 028 000
29 - Ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des Jeunes	620 000	—	620 000	19 600 000	—	—	20 220 000	-	20 220 000
30 - Dépenses imprévues et non réparties	—	—	—	—	703 369 000	—	703 369 000	-	703 369 000
31 - Dette Publique	—	—	—	—	—	—	—	2 400 000 000	2 400 000 000
TOTAL	1 113 799 000	174 023 000	1 287 822 000	898 445 000	703 369 000	767 864 000	3 657 500 000	2 400 000 000	6 057 500 000

TABLEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2010
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE TROIS)

EN DINARS

DESIGNATION DES CHAPITRES	TOTAL DE LA SECTION UNE: DEPENSES DE GESTION	SECTION DEUX: INTERETS DE LA DETTE PUBLIQUE	TOTAL DE LA SECTION TROIS: DEPENSES DE DEVELOPPEMENT	SECTION QUATRE: REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL DE LA DETTE PUBLIQUE	SECTION CINQ : ONZIEME PARTIE : FONDS SPECIAUX DU TRESOR	TOTAL GENERAL
1 - Chambre des Députés	17 800 000	-	888 000	-	-	18 688 000
2 - Chambre des Conseillers	9 138 000	-	1 737 000	-	-	10 875 000
3 - Présidence de la République	72 090 000	-	6 947 000	-	232 000 000	311 037 000
4 - Premier Ministère	64 845 000	-	6 802 000	-	93 000 000	164 647 000
5 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	1 017 644 000	-	81 096 000	-	8 000 000	1 106 740 000
6 - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	218 690 000	-	26 593 000	-	-	245 283 000
7 - Ministère des Affaires Etrangères	116 696 000	-	6 357 000	-	-	123 053 000
8 - Ministère de la Défense Nationale	654 286 000	-	106 000 000	-	12 000 000	772 286 000
9 - Ministère des Affaires Religieuses	49 350 000	-	1 740 000	-	-	51 090 000
10 - Ministère des Finances	235 996 000	-	33 850 000	-	100 000	269 946 000
11 - Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	35 700 000	-	141 820 000	-	-	177 520 000
12 - Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	23 305 000	-	6 422 000	-	19 500 000	49 227 000
13 - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques	250 275 000	-	536 154 000	-	27 000 000	813 429 000
14 - Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises	575 981 000	-	212 407 000	-	109 000 000	897 388 000
15 - Ministère du Commerce et de l'Artisanat	785 944 000	-	29 237 000	-	3 100 000	818 281 000
16 - Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	105 136 000	-	470 948 000	-	164 000 000	740 084 000
17 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	31 395 000	-	163 419 000	-	43 500 000	238 314 000
18 - Ministère du Tourisme	42 627 000	-	55 078 000	-	18 000 000	115 705 000
19 - Ministère des Technologies de la Communication	13 793 000	-	7 056 000	-	120 000 000	140 849 000
20 - Ministère du Transport	229 386 000	-	329 935 000	-	-	559 321 000
21 - Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	52 409 000	-	8 204 000	-	-	60 613 000
22 - Ministère de la Communication et des Relations avec la Chambre des Députés et la Chambre des Conseillers	38 952 000	-	17 954 000	-	-	56 906 000
23 - Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	76 594 000	-	75 612 000	-	100 000	152 306 000
24 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation physique	227 654 000	-	42 500 000	-	10 000 000	280 154 000
25 - Ministère de la Santé Publique	912 143 000	-	100 440 000	-	-	1 012 583 000
26 - Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger	246 335 000	-	52 988 000	-	78 200 000	377 523 000
27 - Ministère de l'Éducation et de la Formation	2 792 572 000	-	149 699 000	-	50 000 000	2 992 271 000
28 - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie	849 109 000	-	262 028 000	-	-	1 111 137 000
29 - Ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des Jeunes	39 434 000	-	20 220 000	-	-	59 654 000
30 - Dépenses imprévues et non réparties	164 721 000	-	703 369 000	-	-	868 090 000
31 - Dette Publique	-	1 240 000 000	-	2 400 000 000	-	3 640 000 000
TOTAL	9 950 000 000	1 240 000 000	3 657 500 000	2 400 000 000	987 500 000	18 235 000 000

TABLEAU " D "
CREDITS DE PROGRAMME DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2010
RECAPITULATION

EN DINARS

DESIGNATION DES CHAPITRES	INVESTISSEMENTS DIRECTS	FINANCEMENT PUBLIC	TOTAL GENERAL
1- Chambre des Députés	482 000		482 000
2- Chambre des Conseillers	- 263 000		- 263 000
3- Présidence de la République	6 494 000	135 000	6 629 000
4- Premier Ministère	1 354 000	110 000	1 464 000
5- Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	38 725 000	41 365 000	80 090 000
6- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	22 317 000	290 000	22 607 000
7- Ministère des Affaires Etrangères	- 563 000		- 563 000
8- Ministère de la Défense Nationale	99 229 000	3 300 000	102 529 000
9- Ministère des Affaires Religieuses	1 634 000		1 634 000
10- Ministère des Finances	16 862 000	- 126 000	16 736 000
11- Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	210 000	88 402 000	88 612 000
12- Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	5 965 000		5 965 000
13- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques	352 144 000	219 730 000	571 874 000
14- Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises	26 000	188 238 000	188 264 000
15- Ministère du Commerce et de l'Artisanat	1 935 000	25 711 000	27 646 000
16- Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	488 791 000	1 050 000	489 841 000
17- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	10 823 000	62 906 000	73 729 000
18- Ministère du Tourisme	572 000	47 237 000	47 809 000
19- Ministère des Technologies de la Communication	- 10 912 000		- 10 912 000
20- Ministère du Transport	8 170 000	90 784 000	98 954 000
21- Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	5 732 000	242 000	5 974 000
22- Ministère de la Communication et des Relations avec la Chambre des Députés et la Chambre des Conseillers	490 000	3 944 000	4 434 000
23- Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	15 160 000	1 110 000	16 270 000
24- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education physique	45 953 000	500 000	46 453 000
25- Ministère de la Santé Publique	99 311 000	1 305 000	100 616 000
26- Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	9 359 000	40 210 000	49 569 000
27- Ministère de l'Education et de la Formation	218 450 000		218 450 000
28- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie	252 253 000	7 212 000	259 465 000
29- Ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des Jeunes	- 3 974 000	15 358 000	11 384 000
TOTAL	1 686 729 000	839 013 000	2 525 742 000

TABLEAU "D"
CREDITS DE PROGRAMME DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2010

(En Dinars)

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
1 - Chambre des Députés	Investissements Directs				
	1- Réévaluation				
	Diminution				
	- Aménagements et équipements divers (1)	- 4 000		(1) Coût initial : 836 000 D Coût nouveau : 832 000 D	
	- Rénovation de l'installation électrique(2)	- 2 000		(2) Coût initial : 492 000 D Coût nouveau : 490 000 D	
	- Création d'un musée (3)	- 60 000		(3) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : néant	
	- Equipement et aménagement d'une cuisine et d'un restaurant (4)	- 91 000		(4) Coût initial : 675 000 D Coût nouveau : 584 000 D	
	- Aménagement de la clôture de la Chambre (5)	- 4 000		(5) Coût initial : 657 000 D Coût nouveau : 653 000 D	
	- Aménagement d'un parking pour automobiles (6)	- 18 000		(6) Coût initial : 204 000 D Coût nouveau : 186 000 D	
	- Extension du nouveau bâtiment (7)	- 26 000		(7) Coût initial : 521 000 D Coût nouveau : 495 000 D	
	- Aménagement du bâtiment annexe de la Chambre des Députés (8)	- 13 000		(8) Coût initial : 1 616 000 D Coût nouveau : 1 603 000 D	
	- Installation des réseaux téléphoniques (9)	- 19 000		(9) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 131 000 D	
	- Acquisition d'équipements pour l'enregistrement des délibérations (10)	- 39 000		(10) Coût initial : 69 000 D Coût nouveau : 30 000 D	
	- Acquisition d'un groupe électrogène (11)	- 60 000		(11) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : néant	
	- Colloque parlementaire méditerranéen (12)	- 100 000		(12) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant	
		Total 1	- 436 000		
		2- Projets nouveaux			
		- Crédits d'études	50 000		
		- Aménagements divers	50 000		
		- Etudes pour la restauration du palais de la Chambre	35 000		
		- Restauration du palais de la Chambre	200 000		
		- Acquisition de matériels roulants	80 000		
		- Equipements divers	200 000		
	- Création d'une imprimerie	20 000			
	- Amélioration et renforcement des équipements de sonorisation	200 000			
	- Informatisation des services de la Chambre	50 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	33 000			
	Total 2	918 000			
	TOTAL		482 000		
2-Chambre des Conseillers	Investissements Directs				
	1- Réévaluation				
	Diminution				
	- Extension du bâtiment de la Chambre (1)	- 500 000		(1) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : néant	
		Total 1	- 500 000		
	2- Projets nouveaux				
	- Crédits d'études	5 000			
	- Aménagements divers et aménagements extérieurs	50 000			
	- Acquisition de matériels roulants	85 000			
	- Equipements divers	25 000			
	- Création d'une imprimerie	20 000			
	- Informatisation des services de la Chambre	40 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	12 000			
	Total 2	237 000			
	TOTAL		- 263 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
3 - Présidence de la République	I- Investissements Directs				
	1- Réévaluation				
	Diminution				
	- Construction de salle des opérations (1)	- 14 000		(1) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 586 000 D	
	- Construction d'un parking de voitures à la caserne (2)	- 1 000		(2) Coût initial : 62 000 D Coût nouveau : 61 000 D	
	- Construction et aménagement d'un parking automobiles (3)	- 67 000		(3) Coût initial : 650 000 D Coût nouveau : 583 000 D	
	- Construction de dépôts à l'internat de la Garde Républicaine (4)	- 6 000		(4) Coût initial : 45 000 D Coût nouveau : 39 000 D	
	- Salle d'archives du Conseil Constitutionnel (5)	- 14 000		(5) Coût initial : 25 000 D Coût nouveau : 11 000 D	
	- Construction du siège des services communs (6)	- 33 000		(6) Coût initial : 1 960 000 D Coût nouveau : 1 927 000 D	
	- Protection de la station de Gammarth (7)	- 1 000		(7) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 49 000 D	
	- Laboratoire de photographie et caméra (8)	- 73 000		(8) Coût initial : 205 000 D Coût nouveau : 132 000 D	
	- Acquisition d'une unité de montage vidéo (9)	- 12 000		(9) Coût initial : 170 000 D Coût nouveau : 158 000 D	
	- Equipement du siège du Conseil Constitutionnel (10)	- 7 000		(10) Coût initial : 165 000 D Coût nouveau : 158 000 D	
	- Equipement de la salle des opérations (11)	- 9 000		(11) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 241 000 D	
	- Construction du mémorial du 7 Novembre 1987 à la Kasbah (12)	- 23 000		(12) Coût initial : 743 000 D Coût nouveau : 720 000 D	
	- Palais Essâada à La Marsa (13)	- 344 000		(13) Coût initial : 2 627 000 D Coût nouveau : 2 283 000 D	
	- Villa El Asria (14)	- 6 000		(14) Coût initial : 709 000 D Coût nouveau : 703 000 D	
	- Equipements de sécurité du palais de Carthage (15)	- 17 000		(15) Coût initial : 2 265 000 D Coût nouveau : 2 248 000 D	
	- Equipements de sécurité de Dar Elkhir à Hammamet (16)	- 1 000		(16) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 299 000 D	
		Total 1	- 628 000		
		2- Projets nouveaux			
		- Crédits d'études	20 000		
		- Extension des bureaux des services de sécurité	80 000		
		- Aménagement des locaux de la Garde Républicaine	350 000		
		- Construction d'un centre de formation et de recyclage à Gammarth	450 000		
		- Acquisition de matériels roulants	1 300 000		
		- Acquisition d'équipements divers	400 000		
	- Rénovation de voitures	100 000			
	- Acquisition de matériel spécial de sécurité	600 000			
	- Acquisition et maintenance de matériels de transmission	250 000			
	- Acquisition d'équipements pour les brigades maritimes	230 000			
	- Acquisition de matériels informatiques	200 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	42 000			
	- Palais présidentiel de Carthage	2 600 000			
	- Résidence Dar El Khir à Hammamet	200 000			
	- Système de protection des ouvrages de la Présidence de la République	300 000			
	Total 2	7 122 000			
	Total I	6 494 000			
	II- Financement Public				
	* Institut Tunisien des Etudes Stratégiques	135 000			
	- Etudes et équipements	135 000			
	Total II	135 000			
	TOTAL		6 629 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
4 - Premier Ministère	I- Investissements Directs				
	1- Réévaluation				
	Diminution				
	- Etudes stratégiques du IX ^{ème} plan (1)	- 6 000		(1) Coût initial : 113 000 D Coût nouveau : 107 000 D	
	- Aménagements au siège du Ministère (2)	- 3 000		(2) Coût initial : 219 000 D Coût nouveau : 216 000 D	
	- Réparation des équipements de chauffage au siège du Ministère (3)	- 50 000		(3) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 400 000 D	
	- Acquisition de centrale téléphonique au Premier Ministère (4)	- 3 000		(4) Coût initial : 180 000 D Coût nouveau : 177 000 D	
	- Etudes pour l'informatisation des services du Premier Ministère (5)	- 36 000		(5) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : 34 000 D	
	- Système national d'information juridique (6)	- 166 000		(6) Coût initial : 306 000 D Coût nouveau : 140 000 D	
	- Etude du plan directeur informatique de l'Ecole Nationale d'Administration (7)	- 55 000		(7) Coût initial : 55 000 D Coût nouveau : néant	
	- Aménagement des locaux de la Cour des Comptes au Bardo (8)	- 1 000		(8) Coût initial : 25 000 D Coût nouveau : 24 000 D	
		Total 1	- 320 000		
		2- Projets nouveaux			
		- Programme de réforme administrative	163 000		
		- Etudes dans le domaine de l'information	20 000		
		- Acquisition de matériels roulants	504 000		
		- Equipement du Premier Ministère	90 000		
		- Equipement de l'Observatoire National d'Information	15 000		
		- Acquisition de matériels informatiques	100 000		
		- Modernisation des applications et des réseaux informatiques	70 000		
		- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	198 000		
		- Système national de l'information juridique	100 000		
		- Acquisition de matériels informatiques et développement des logiciels du Conseil Supérieur de la Communication	20 000		
		- Aménagements divers à l'Ecole Nationale d'Administration	40 000		
		- Equipement de l'Ecole Nationale d'Administration	15 000		
		- Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques pour l'Ecole Nationale d'Administration	40 000		
		- Frais d'insertion et de publication	10 000		
		- Equipement du siège de la Cour des Comptes	40 000		
		- Informatisation du Tribunal Administratif	20 000		
		- Applications informatiques pour la Cour des Comptes	25 000		
		- Informatisation du Conseil Economique et Social	4 000		
		- Equipement du siège du Conseil Economique et Social	40 000		
	- Aménagement des locaux de la Cour des Comptes	10 000			
	- Contribution au programme de renforcement de la Cour des Comptes	120 000			
	- Programme de transfert de documents de l'étranger	30 000			
	Total 2	1 674 000			
	Total I	1 354 000			
	II- Financement Public				
	* Agence Tunisienne de Communication Extérieure	90 000			
	- Acquisition d'équipements informatiques	20 000			
	- Acquisition de matériels roulants	70 000			
	* Centre d'Information, de Formation, d'Etudes et de Documentation des Associations	20 000			
	- Etudes relatives aux associations	10 000			
	- Acquisition d'équipements informatiques	10 000			
	Total II	110 000			
	TOTAL		1 464 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
5 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	I- Investissements Directs			
	<u>I- Réévaluation</u>			
	<u>Diminution</u>			
	- Acquisition de terrains à Sousse (1)	- 164 000		(1) Coût initial : 225 000 D Coût nouveau : 61 000 D
	- Construction d'un immeuble pour la Direction de la Sûreté Nationale (2)	- 2 000		(2) Coût initial : 948 000 D Coût nouveau : 946 000 D
	- Acquisition d'une caserne pour la section de l'ordre public à Sousse (3)	- 350 000		(3) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : néant
	- Aménagement des immeubles des services de la sûreté (4)	- 13 000		(4) Coût initial : 215 000 D Coût nouveau : 202 000 D
	- Construction d'ateliers mécaniques (5)	- 2 000		(5) Coût initial : 987 000 D Coût nouveau : 985 000 D
	- Construction et aménagement des centres frontaliers (6)	- 89 000		(6) Coût initial : 3 840 000 D Coût nouveau : 3 751 000 D
	- Construction d'un dépôt et d'un local technique à Ouezza (7)	- 4 000		(7) Coût initial : 360 000 D Coût nouveau : 356 000 D
	- Aménagement du bâtiment annexe (8)	- 6 000		(8) Coût initial : 15 000 D Coût nouveau : 9 000 D
	- Construction d'une délégation et d'un logement à Chebba (9)	- 10 000		(9) Coût initial : 240 000 D Coût nouveau : 230 000 D
	- Renouvellement des meubles des logements de fonction des gouverneurs et des délégués (10)	- 9 000		(10) Coût initial : 1 272 000 D Coût nouveau : 1 263 000 D
	- Acquisition de groupes électrogènes (11)	- 5 000		(11) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 95 000 D
	Total I	- 654 000		
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	<u>A- Projets à caractère régional</u>			
	- Extension et aménagement des écoles de la Sûreté Nationale	550 000		
	- Extension et aménagement des écoles de la Garde Nationale	400 000		
	- Construction de casernes et de postes de la Direction Générale de la Garde Nationale	2 500 000		
	- Construction et aménagement de salles de soins	120 000		
	- Construction de casernes et de postes de la Sûreté Nationale	4 500 000		
	- Aménagement et extension de casernes et de postes de la Garde Nationale	380 000		
- Aménagement et extension de casernes et de postes de la Sûreté Nationale	700 000			
- Aménagement des sièges des Gouvernorats et des Délégations	750 000			
- Construction de sièges de Délégations et de logements	960 000			
Total A	10 860 000			
<u>B- Projets à caractère national</u>				
- Acquisition de terrains	108 000			
- Acquisition de terrains et immeubles	94 000			
- Crédits d'études	50 000			
- Aménagement des bâtiments administratifs	200 000			
- Acquisition de matériels roulants	6 000 000			
- Acquisition d'équipements et de matériels	340 000			
- Acquisition de groupes électrogènes	300 000			
- Matériels informatiques	2 600 000			
- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	397 000			
- Equipements divers pour les écoles de Police	190 000			
- Equipements divers pour les écoles de la Garde Nationale	160 000			
- Projet de développement municipal	80 000			
- Ecole Supérieure des Forces de la Sécurité Intérieure	20 000			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement du centre de formation et d'appui à la décentralisation	5 000		
	- Equipement de l'Observatoire National d'Information, de Formation, de Documentation et d'Etudes sur la Sécurité Routière	10 000		
	- Frais d'insertion et de publication	20 000		
	- Hôpital des forces de la sécurité intérieure à La Marsa	95 000		
	- Acquisition de matériel spécial	4 000 000		
	- Acquisition de matériels de transmission	6 400 000		
	- Matériels pour le contrôle de la circulation	750 000		
	- Equipement des ateliers de réparation de la Police	130 000		
	- Equipement des ateliers de réparation de la Garde Nationale	100 000		
	- Equipements pour divers casernes, brigades et postes de la Direction Générale de la Sûreté Nationale	1 100 000		
	- Equipements pour divers services, postes et brigades de la Direction Générale de la de la Garde Nationale	620 000		
	- Acquisition de pièces de rechange spéciales	370 000		
	- Programme spécial d'acquisition d'équipements de Sécurité	600 000		
	- Equipement d'infirmeries et de centres de soins	120 000		
	- Equipement de l'Hôpital des Forces de la Sécurité Intérieure à La Marsa	500 000		
	- Electrification des postes frontaliers	90 000		
	- Projet de l'énergie solaire	150 000		
	- Equipement des ateliers de l'Administration Centrale	60 000		
	- Installation de réservoirs de carburant	150 000		
	- Acquisition de pièces de rechange pour les vedettes	1 450 000		
	- Equipements pour les passeports	600 000		
	- Equipement du centre d'accueil et d'orientation de Tunis - El Ouardia	10 000		
	- Acquisition d'équipements pour les Commandos de la Garde Nationale	250 000		
	- Equipement des Gouvernorats et des Délégations	400 000		
	Total B	28 519 000		
	Total 2	39 379 000		
	TOTAL I	38 725 000		
	<u>II- Financement Public</u>			
	<u>* Caisse des Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales</u>	37 500 000		
	- Subvention au profit de la Caisse des Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales	19 500 000		
	- Programme de réhabilitation des quartiers populaires (12)	18 000 000		(12) sur prêts extérieurs
	<u>* Office National de la Protection Civile</u>	2 965 000		
	- Bâtiments	1 050 000		
	- Equipements	1 915 000		
	<u>* Office des Logements du Ministère de l'Intérieur et du Développement Local</u>	900 000		
	- Acquisition de logements	900 000		
	Total II	41 365 000		
	TOTAL		80 090 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
6 - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	I- Investissements Directs			
	<u>I- Réévaluation</u>			
	<u>A- Diminution</u>			
	- Etudes dans le domaine des droits de l'homme(1)	- 20 000		(1) Coût initial : 20 000 D Coût nouveau : néant
	- Acquisition de références et de documents (2)	- 2 000		(2) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : 58 000 D
	- Justice Cantonale à Gâafour (3)	- 16 000		(3) Coût initial : 272 000 D Coût nouveau : 256 000 D
	- Justice Cantonale à Tébourba (4)	- 3 000		(4) Coût initial : 360 000 D Coût nouveau : 357 000 D
	- Tribunal de Première Instance à Kébili (5)	- 121 000		(5) Coût initial : 1 855 000 D Coût nouveau : 1 734 000 D
	- Equipement de la Cour d'Appel de Nabeul (6)	- 2 000		(6) Coût initial : 249 000 D Coût nouveau : 247 000 D
	- Prison Civile de Jendouba (7)	- 2 000		(7) Coût initial : 482 000 D Coût nouveau : 480 000 D
	- Prison Civile de Mahdia (8)	- 9 000		(8) Coût initial : 902 000 D Coût nouveau : 893 000 D
	- Acquisition de terrains (9)	- 101 000		(9) Coût initial : 107 000 D Coût nouveau : 6 000 D
	Total A	- 276 000		
	<u>B- Augmentation</u>			
	- Justice Cantonale de Tunis et complexe administratif (10)	1 100 000		(10) Coût initial : 5 900 000 D Coût nouveau : 7 000 000 D
	Total B	1 100 000		
	TOTAL I	824 000		
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	<u>A- Projets à caractère régional</u>			
	- Aménagements divers	30 000		
	- Ecole Nationale des Prisons et de la Rééducation	250 000		
	- Construction d'une Justice Cantonale à Douz	800 000		
	- Construction d'une Justice Cantonale au Bardo	800 000		
	- Aménagements aux Tribunaux Cantonaux	1 060 000		
	- Aménagements aux Tribunaux de Première Instance	1 090 000		
	- Aménagements aux Cours d'Appel	540 000		
	- Aménagement et extension des prisons	6 500 000		
- Création de forages dans des prisons et des unités de rééducation	100 000			
Total A	11 170 000			
<u>B- Projets à caractère national</u>				
- Acquisition de terrains	1 000 000			
- Crédits d'études	100 000			
- Aménagements divers	120 000			
- Construction du siège de la direction générale des services communs (étude)	100 000			
- Protection contre les incendies et préservation des réseaux électriques	700 000			
- Acquisition de matériels roulants pour les services judiciaires	700 000			
- Installation de réseaux téléphoniques	100 000			
- Acquisition de divers équipements et matériels	350 000			
- Equipement du Comité National pour la Protection des Données Personnelles	10 000			
- Equipement de l'Institut Supérieur de la Profession d'avocat	50 000			
- Informatisation des juridictions	600 000			
- Informatisation des services pénitenciers	400 000			
- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	893 000			
- Frais d'insertion et de publication	200 000			
- Equipement des juridictions	500 000			
- Equipement des prisons	900 000			
- Acquisition d'équipement spécial	600 000			
- Acquisition de matériels de transmission	600 000			
- Etudes diverses	350 000			
- Acquisition de matériels roulants pour les services pénitenciers	850 000			
- Equipement des ateliers de rééducation	200 000			
- Electrification des clôtures des prisons	450 000			
- Programme d'immatriculation foncière obligatoire	550 000			
Total B	10 323 000			
Total 2	21 493 000			
TOTAL I	22 317 000			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
7 - Ministère des Affaires Etrangères	II- Financement public			
	- Office des Logements des Magistrats et du Personnel du Ministère de la Justice	290 000		
	- Aménagement des logements	290 000		
	TOTAL II	290 000		
	TOTAL		22 607 000	
	Investissements Directs			
	1- Réévaluation			
	A - Diminution			
	- Expropriation d'un terrain pour la construction du siège de la Ligue Arabe (1)	- 29 000		(1) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : 711 000 D
	- Protection des immeubles de l'administration centrale (2)	- 25 000		(2) Coût initial : 137 000 D Coût nouveau : 112 000 D
	- Etudes pour l'informatisation du ministère (3)	- 9 000		(3) Coût initial : 79 000 D Coût nouveau : 70 000 D
	- Equipements divers au profit de l'institut diplomatique pour l'étude et la formation (4)	- 44 000		(4) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 6 000 D
	- Acquisition d'un immeuble pour l'ambassade de Tunisie à Athènes (3)	- 34 000		(5) Coût initial : 1 425 000 D Coût nouveau : 1 391 000 D
	- Acquisition de locaux pour l'ambassade et la résidence à Tokyo (6)	-2 474 000		(6) Coût initial : 16 463 000 D Coût nouveau : 13 989 000 D dont 13 963 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'un siège pour l'ambassade de Tunisie à Berlin (7)	- 793 000		(7) Coût initial : 4 769 000 D Coût nouveau : 3 976 000 D dont 3 952 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'une résidence à Berlin (8)	- 11 000		(8) Coût initial : 4 273 000 D Coût nouveau : 4 262 000 D dont 4 228 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'un siège pour l'ambassade de Tunisie à La Valette (9)	- 5 000		(9) Coût initial : 798 000 D Coût nouveau : 793 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'un siège pour l'ambassade de Tunisie à Varsovie (10)	- 33 000		(10) Coût initial : 965 000 D Coût nouveau : 932 000 D sur prêts extérieurs
	- Consulat de Tunisie à Nanterre (11)	-1 764 000		(11) Coût initial : 1 900 000 D Coût nouveau : 136 000 D
	- Consulat général de Tunisie à Lyon (12)	- 12 000		(12) Coût initial : 561 000 D Coût nouveau : 549 000 D
- Ambassade de Tunisie à Manama (13)	- 42 000		(13) Coût initial : 134 000 D Coût nouveau : 92 000 D	
- Mission permanente de Tunisie à Genève (14)	- 20 000		(14) Coût initial : 370 000 D Coût nouveau : 350 000 D	
- Ambassade de Tunisie à Washington (15)	- 27 000		(15) Coût initial : 875 000 D Coût nouveau : 848 000 D	
- Consulat général de Tunisie à Bruxelles (16)	- 25 000		(16) Coût initial : 98 000 D Coût nouveau : 73 000 D	
- Consulat général de Tunisie à Marseille (17)	- 100 000		(17) Coût initial : 296 000 D Coût nouveau : 196 000 D	
- Aménagement des anciens locaux de l'ambassade de Tunisie à Bonne (18)	- 249 000		(18) Coût initial : 653 000 D Coût nouveau : 404 000 D	
- Acquisition d'équipements de communication (19)	- 210 000		(19) Coût initial : 1 775 000 D Coût nouveau : 1 565 000 D	
Total A	-5 906 000			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
8 - Ministère de la Défense Nationale	<u>B- Augmentation</u>				
	- Aménagement de la résidence de l'ambassadeur de Tunisie à Paris (20)	1 400 000		(20) Coût initial : 1 600 000 D Coût nouveau : 3 000 000 D	
	Total B	1 400 000			
	Total 1	-4 506 000			
	<u>2- Projets nouveaux</u>				
	- Aménagements divers	200 000			
	- Acquisition de matériels roulants pour l'administration centrale	150 000			
	- Equipements divers pour l'administration centrale	80 000			
	- Informatisation de l'administration centrale	100 000			
	- Informatisation des postes diplomatiques	170 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	93 000			
	- Aménagement des postes diplomatiques à l'étranger	1 500 000			
	- Protection des postes diplomatiques à l'étranger	250 000			
	- Acquisition de matériels roulants pour les postes à l'étranger	800 000			
	- Equipement des postes à l'étranger	400 000			
	- Acquisition de matériels de transmission	200 000			
	Total 2	3 943 000			
	TOTAL		- 563 000		
		<u>I- Investissements Directs</u>			
		<u>1- Réévaluation</u>			
		<u>Diminution</u>			
		- Pose de signaux à la frontière entre la Tunisie et l'Algérie (1)	- 130 000		(1) Coût initial : 573 000 D Coût nouveau : 443 000 D
		- Equipements militaires : programme 1984 (2)	- 2 000		(2) Coût initial : 6 999 000 D Coût nouveau : 6 997 000 D
	- Equipements militaires : programme 1985 (3)	- 5 000		(3) Coût initial : 7 599 000 D Coût nouveau : 7 594 000 D	
	- Equipements militaires : programme 1986 (4)	- 4 000		(4) Coût initial : 12 197 000 D Coût nouveau : 12 193 000 D	
	- Equipements militaires : programme 1987 (5)	- 19 000		(5) Coût initial : 27 672 000 D Coût nouveau : 27 653 000 D	
	- Installation de signaux lumineux au port de pêche de Tébolba (6)	- 14 000		(6) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : 66 000 D	
	- Aménagement des pistes desservant les stations de télécommunication (7)	- 482 000		(7) Coût initial : 4 282 000 D Coût nouveau : 3 800 000 D	
	Total 1	- 656 000			
	<u>2- Projets nouveaux</u>				
	- Acquisition de divers équipements et matériels au profit des établissements publics	817 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	68 000			
	- Infrastructure militaire : programme 2010	20 000 000			
	- Equipements militaires : programme 2010	79 000 000			
	Total 2	99 885 000			
	TOTAL I	99 229 000			
	<u>II- Financement public</u>				
	<u>1- Réévaluation</u>				
	<u>Augmentation</u>				
	<u>- Office de développement de Rjim Maatoug</u>	3 300 000			
	- Projet de développement de Rjim Maatoug-deuxième tranche (8)	3 300 000		(8) Coût initial : 22 724 000 D Coût nouveau : 26 024 000 D	
	TOTAL II	3 300 000			
	TOTAL		102 529 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
9 - Ministère des Affaires Religieuses	<u>I- Investissements Directs</u>			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	<u>Diminution</u>			
	- Aménagement de l'entrée du siège du Ministère (1)	- 1 000		(1) Coût initial : 191 000 D Coût nouveau : 190 000 D
	Total 1	- 1 000		
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
- Acquisition de matériels informatiques	6 000			
- Création d'un réseau informatique	15 000			
- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	14 000			
- Grands aménagements des édifices religieux	1 300 000			
- Aménagement des monuments religieux à Kairouan	300 000			
Total 2	1 635 000			
TOTAL			1 634 000	
10 - Ministère des Finances	<u>I- Investissements Directs</u>			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	<u>A - Diminution</u>			
	- Etude stratégique sur les perspectives d'évolution du budget de l'état (1)	- 40 000		(1) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : 40 000 D
	- Etude de préparation des termes de référence de la comptabilité des associations autorisées à accorder des micro-crédits (2)	- 100 000		(2) Coût initial : 128 000 D Coût nouveau : 28 000 D
	- Clôture d'un terrain dans la zone urbaine de Tunis Nord (3)	- 155 000		(3) Coût initial : 155 000 D Coût nouveau : néant
	- Acquisition d'un appareil pour le contrôle technique des véhicules (4)	- 7 000		(4) Coût initial : 25 000 D Coût nouveau : 18 000 D
	- Frais d'insertion et de publication (5)	- 10 000		(5) Coût initial : 10 000 D Coût nouveau : néant
	- Acquisition d'un immeuble à Moulares (6)	- 3 000		(6) Coût initial : 125 000 D Coût nouveau : 122 000 D
	- Acquisition d'un immeuble à Tunis (7)	- 10 000		(7) Coût initial : 960 000 D Coût nouveau : 950 000 D
	- Complexe administratif des finances à Beja (8)	- 251 000		(8) Coût initial : 476 000 D Coût nouveau : 225 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Djerba (9)	- 200 000		(9) Coût initial : 865 000 D Coût nouveau : 665 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Menzah (10)	- 9 000		(10) Coût initial : 330 000 D Coût nouveau : 321 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Tataouine (11)	- 38 000		(11) Coût initial : 570 000 D Coût nouveau : 532 000 D
	- Complexe administratif des finances à Ben Arous (12)	- 85 000		(12) Coût initial : 882 000 D Coût nouveau : 797 000 D
	- Extension du complexe administratif des finances à Mahdia (13)	- 170 000		(13) Coût initial : 170 000 D Coût nouveau : néant
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Den Den (14)	- 340 000		(14) Coût initial : 355 000 D Coût nouveau : 15 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Chebba (15)	- 27 000		(15) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 373 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Tébourba (16)	- 80 000		(16) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 320 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Ksar Saïd (17)	- 136 000		(17) Coût initial : 410 000 D Coût nouveau : 274 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Kerkennah (18)	- 400 000		(18) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : néant
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Menzel Jemil (19)	- 30 000		(19) Coût initial : 315 000 D Coût nouveau : 285 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Bir Ali Ben Khalifa (20)	- 65 000		(20) Coût initial : 315 000 D Coût nouveau : 250 000 D
- Extension du bureau de contrôle à El Jem (21)	- 10 000		(21) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 90 000 D	
- Extension du bureau de contrôle à Tozeur (22)	- 16 000		(22) Coût initial : 278 000 D Coût nouveau : 262 000 D	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Mornaguia (23)	- 92 000		(23) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 228 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à El mourouj (24)	- 20 000		(24) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 300 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Hammam Sousse (25)	- 100 000		(25) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 220 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Ouerdanine (26)	- 20 000		(26) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 300 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Téboula (27)	- 20 000		(27) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 300 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Thala (28)	- 60 000		(28) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 140 000 D
	- Extension du bureau de contrôle à Sbeitla (29)	- 70 000		(29) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 130 000 D
	- Extension du bureau de contrôle à Siliana (30)	- 10 000		(30) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 190 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Sejnane (31)	- 12 000		(31) Coût initial : 330 000 D Coût nouveau : 318 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Boumhel (32)	- 61 000		(32) Coût initial : 330 000 D Coût nouveau : 269 000 D
	- Bureau de contrôle à Douz (33)	- 114 000		(33) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 86 000 D
	- Bureau de contrôle à Sousse (34)	- 6 000		(34) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 194 000 D
	- Complexe administratif des finances à Bizerte (35)	- 21 000		(35) Coût initial : 860 000 D Coût nouveau : 839 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Mornag (36)	- 51 000		(36) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 269 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Tekelsa (37)	- 7 000		(37) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 313 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Gâafour (38)	- 11 000		(38) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 309 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Aïn Draham (39)	- 1 000		(39) Coût initial : 378 000 D Coût nouveau : 377 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Chorbene (40)	- 20 000		(40) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 300 000 D
	- Bureau de contrôle à Hammamet (41)	- 280 000		(41) Coût initial : 280 000 D Coût nouveau : néant
	- Bureau de contrôle à Beja (42)	- 122 000		(42) Coût initial : 420 000 D Coût nouveau : 298 000 D
	- Bureau de contrôle à Gabes (43)	- 200 000		(43) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : néant
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Borj Cedria (44)	- 6 000		(44) Coût initial : 360 000 D Coût nouveau : 354 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Bouficha (45)	- 33 000		(45) Coût initial : 360 000 D Coût nouveau : 327 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Bekalta (46)	- 19 000		(46) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 301 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Regueb (47)	- 18 000		(47) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 302 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à El Hancha (48)	- 43 000		(48) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 277 000 D
	- Bureau de contrôle à Gafsa (49)	- 7 000		(49) Coût initial : 260 000 D Coût nouveau : 253 000 D
	- Bureau de contrôle à Kalâa Kébira (50)	- 100 000		(50) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 100 000 D
	- Bureau de contrôle à Ksour Essef (51)	- 38 000		(51) Coût initial : 190 000 D Coût nouveau : 152 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Sousse-Erriadh (52)	- 1 000		(52) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 319 000 D
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Kalâa Sghira (53)	- 1 000		(53) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 319 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Recette des finances et bureau de contrôle à Mazzouna (54)	- 40 000		(54) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 280 000 D
	- Bureau de contrôle à Ben Arous (55)	- 250 000		(55) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : néant
	- Bureau de contrôle à Mateur (56)	- 14 000		(56) Coût initial : 140 000 D Coût nouveau : 126 000 D
	- Bureau de contrôle à Nefza (57)	- 3 000		(57) Coût initial : 135 000 D Coût nouveau : 132 000 D
	- Construction d'un local pour l'appareil de contrôle des conteneurs à Bouchebka (58)	- 35 000		(58) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 165 000 D
	- Poste douanier à Tamaghza (59)	- 1 000		(59) Coût initial : 443 000 D Coût nouveau : 442 000 D
	- Entrepôt de consignation à Kesserine (60)	- 6 000		(60) Coût initial : 66 000 D Coût nouveau : 60 000 D
	- Bureau des douanes à Mahdia (61)	- 5 000		(61) Coût initial : 815 000 D Coût nouveau : 810 000 D
	- Bureau des douanes à Monastir (62)	- 19 000		(62) Coût initial : 490 000 D Coût nouveau : 471 000 D
	- Construction d'un poste des douanes et des locaux d'habitation à Kébili (63)	- 55 000		(63) Coût initial : 55 000 D Coût nouveau : néant
	- Aménagement et équipement du laboratoire d'analyses douanières (Scanners) (64)	- 97 000		(64) Coût initial : 1 175 000 D Coût nouveau : 1 078 000 D dont 861 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de matériels électroniques pour le contrôle des conteneurs (65)	- 2 000		(65) Coût initial : 2 766 000 D Coût nouveau : 2 764 000 D dont 2 760 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du centre de documentation douanier (66)	-1 316 000		(66) Coût initial : 1 441 000 D Coût nouveau : 125 000 D dont 100 000 D sur prêts extérieurs
	- Renouvellement des équipements du système SINDA (67)	- 470 000		(67) Coût initial : 4 216 000 D Coût nouveau : 3 746 000 D dont 2 954 000 D sur prêts extérieurs
	Total A	-6 059 000		
	B- Augmentation			
	- Construction du siège de l'Ecole Nationale des Finances, d'une recette des finances et d'un bureau de contrôle, rue d'Angleterre - Tunis (68)	1 405 000		(68) Coût initial : 3 970 000 D Coût nouveau : 5 375 000 D
	- Extension du bureau de contrôle des impôts à Korba (69)	10 000		(69) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 110 000 D
	- Construction d'un étage au siège de la Direction Générale de la Comptabilité et du Recouvrement, Rue de Marseille à Tunis (70)	159 000		(70) Coût initial : 311 000 D Coût nouveau : 470 000 D
	- Construction de la 2 ^{ème} tranche de la Direction Régionale des Douanes de Gafsa (71)	29 000		(71) Coût initial : 385 000 D Coût nouveau : 414 000 D
	- Construction d'un centre commun pour la police et des douanes à Hezoua (72)	1 286 000		(72) Coût initial : 714 000 D Coût nouveau : 2 000 000 D
	- Construction d'un immeuble d'habitation pour la Douane à Djerba (73)	193 000		(73) Coût initial : 621 000 D Coût nouveau : 814 000 D
	- Construction d'un foyer au centre frontalier à Ras Jedir (74)	496 000		(74) Coût initial : 213 000 D Coût nouveau : 709 000 D
	- Construction d'un bureau des Douanes à Kébili (75)	127 000		(75) Coût initial : 278 000 D Coût nouveau : 405 000 D
	- Aménagement et équipement du laboratoire d'analyses douanières : deuxième tranche (76)	361 000		(76) Coût initial : 2 824 000 D Coût nouveau : 3 185 000 D dont 970 000 D sur prêts extérieurs
	Total B	4 066 000		
	Total I	-1 993 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	2- Projets nouveaux			
	A- Projets à caractère régional			
	- Aménagement et entretien des recettes des finances et des bureaux de contrôle	1 357 000		
	- Construction d'une recette des finances et d'un bureau de contrôle et d'un logement de fonction aux berges du lac 1	861 000		
	- Construction d'une recette des finances et d'un logement de fonction à Zaouiet Sousse	277 000		
	- Construction d'une recette des finances et d'un logement de fonction a M'dhilla	241 000		
	- Extension du complexe des finances à Nabeul	424 000		
	- Construction d'une salle d'archives à la Trésorerie Régionale de Gabes	150 000		
	- Construction de logements de fonction	643 000		
	- Construction d'un bureau de contrôle des impôts à Menzel Bouzelfa	260 000		
	- Extension de bureau de contrôle rue de La Goulette à Bizerte	143 000		
	- Extension du complexe des finances à Ben Arous	425 000		
	- Construction d'un complexe des finances aux berges du lac 2	2 262 000		
	- Aménagement et extension du centre de contrôle des impôts à Monastir	386 000		
	- Aménagement et renouvellement de l' immeuble affecté pour les services des finances à l'avenue de Carthage-Tunis	863 000		
	- Aménagement et renouvellement du siège des services finances à l'avenue Abou El Kacem Echabbi à Sfax	665 000		
	- Aménagement et extension du Palais des finances à Jendouba	300 000		
	Total A	9 257 000		
	B- Projets à caractère national			
	- Mise en place du système "A.D.E.B Etablissements"	40 000		
	- Etude des normes de qualité dans les centres et bureaux de contrôle	25 000		
	- Acquisition de terrains	139 000		
	- Etudes relatives aux constructions	718 000		
	- Programme d'entretien et de réhabilitation des bâtiments administratifs	728 000		
	- Aménagement du siège du Ministère	35 000		
	- Acquisition de matériels roulants	1 380 000		
	- Acquisition de matériels administratifs	129 000		
	- Acquisition de matériels et d'équipements pour les recettes et les bureaux de contrôle	1 323 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	365 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	513 000		
	- Aménagement et entretien des recettes des finances et des bureaux de contrôle	43 000		
	- Aménagement et maintenance de l'Ecole Nationale des Finances	46 000		
	- Acquisition d'équipements pour l'Ecole Nationale des Finances	14 000		
	- Construction de salles d'étude à l'Ecole Nationale des Douanes	600 000		
	- Construction d'une salle de sport à l'Ecole Nationale des Douanes	800 000		
	- Construction d'un champ de tir à l'Ecole Nationale des Douanes	1 450 000		
	- Construction d'un centre d'études et de recherches à l'Ecole Nationale des Douanes	700 000		
	- Acquisition d'immeubles	450 000		
	- Acquisition de matériels de transmission pour les services des Douanes	100 000		
	Total A	9 598 000		
	Total 2	18 855 000		
	TOTAL I	16 862 000		
	II- Financement Public			
	1- Réévaluation			
	Diminution			
	* Fonds de financement des exportations avant embarquement (77)	- 368 000		(77) Coût initial : 8 000 000 D Coût nouveau : 7 632 000 D Sur prêts extérieurs
	* Contribution à l'augmentation du capital de l'Agence Internationale de Garantie de l'Investissement (78)	- 188 000		(78) Coût initial : 188 000 D Coût nouveau : néant
	Total 1	- 556 000		
	2- Projets nouveaux			
	* Office des Logements des Agents du Ministère des Finances	430 000		
	- Travaux de réhabilitation et entretien des bâtiments	430 000		
	Total 2	430 000		
	Total II	- 126 000		
	TOTAL		16 736 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
11 - Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	I- Investissements Directs			
	1- Réévaluation			
	Diminution			
	- Rénovation de l'ascenseur électrique au siège du Ministère (1)	- 25 000		(1) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : 35 000 D
	- Plan directeur informatique commun pour l'administration (2)	- 16 000		(2) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 134 000 D
	- Restructuration du réseau informatique intérieur (3)	- 49 000		(3) Coût initial : 110 000 D Coût nouveau : 61 000 D
	- Ecole de la Statistique (4)	- 2 000		(4) Coût initial : 57 000 D Coût nouveau : 55 000 D
	- Programme de coopération avec coût partagé avec le Canada (5)	- 15 000		(5) Coût initial : 248 000 D Coût nouveau : 233 000 D
	- Opérations de promotion de l'investissement (6)	- 35 000		(6) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 115 000 D
	- Contribution aux dépenses de la sixième réunion du comité ministériel de la facilité euro-méditerranéenne de l'investissement et du partenariat (7)	- 14 000		(7) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : 56 000 D
	Total I	- 156 000		
	2- Projets nouveaux			
	- Aménagement des deux sièges du Ministère	60 000		
	- Acquisition de matériels roulants	171 000		
	- Acquisition de divers équipements	50 000		
	- Equipement de l'imprimerie du Ministère	25 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	60 000		
	Total 2	366 000		
	TOTAL I	210 000		
	II- Financement public			
	1- Réévaluation			
	Diminution			
	* Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur	- 523 000		
	- Construction d'un nouveau siège (8)	- 350 000		(8) Coût initial : 1 750 000 D Coût nouveau : 1 400 000 D
	- Equipement du siège de l'agence (9)	- 173 000		(9) Coût initial : 451 000 D Coût nouveau : 278 000 D
	* Programme Régional de Développement	-4 034 000		
	- Investissements dans le domaine de la culture, de la jeunesse et de l'enfance (10)	-3 934 000		(10) Coût initial : 9 247 000 D Coût nouveau : 5 313 000 D
	- Création et consolidation de l'emploi (Banque Tunisienne de Solidarité) (11)	- 100 000		(11) Coût initial : 1 200 000 D Coût nouveau : 1 100 000 D
	* Institut National de la Statistique :	- 4 000		
	- Acquisition de matériels roulants (12)	- 4 000		(12) Coût initial : 45 000 D Coût nouveau : 41 000 D
	* Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives	- 11 000		
	- Documentation (13)	- 11 000		(13) Coût initial : 76 000 D Coût nouveau : 65 000 D
	* Office de Développement du Nord Ouest	- 43 000		
- Acquisition de matériels roulants (14)	- 18 000		(14) Coût initial : 18 000 D Coût nouveau : néant	
- Construction du siège de l'office (15)	- 25 000		(15) Coût initial : 178 000 D Coût nouveau : 153 000 D	
* Office de Développement du Centre Ouest	- 35 000			
- Aménagement et équipement du guichet unique (16)	- 35 000		(16) Coût initial : 140 000 D Coût nouveau : 105 000 D	
* Agence de Promotion des Investissements Extérieurs	- 715 000			
- Activités de l'Agence à l'étranger (17)	- 715 000		(17) Coût initial : 4 821 000 D Coût nouveau : 4 106 000 D	
* Commissariat Général au Développement Régional	-28 469 000			
- Programme de développement rural intégré - 2 ^{ème} génération (18)	-9 469 000		(18) Coût initial : 16 036 000 D Coût nouveau : 6 567 000 D dont 6 547 000 D sur prêts extérieurs	
- Programme des chantiers régionaux de développement (19)	-3 000 000		(19) Coût initial : 33 000 000 D Coût nouveau : 30 000 000 D	
- Programme de développement rural intégré (20)	-9 302 000		(20) Coût initial : 47 400 000 D Coût nouveau : 38 098 000 D dont 26 698 000 D sur prêts extérieurs	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Programme de développement urbain intégré (21)	- 5 698 000		(21) Coût initial : 27 900 000 D Coût nouveau : 22 202 000 D dont 4 202 000 D sur prêts extérieurs
	- Programme de développement rural intégré – 3 ^{ème} génération : études (22)	- 1 000 000		(22) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : néant
	* Participation au capital de la Banque Africaine du Développement (23)	- 900 000		(23) Coût initial : 900 000 D Coût nouveau : néant
	* Participation au Fonds International de Développement Agricole (24)	- 173 000		(24) Coût initial : 1 834 000 D Coût nouveau : 1 661 000 D
	Total I	-34 907 000		
	2- Projets nouveaux			
	* Programme Régional de Développement	82 000 000		
	* Institut National de la Statistique :	5 727 000		
	- Plan directeur informatique	240 000		
	- Enquêtes économiques	980 000		
	- Enquête nationale sur l'emploi	2 400 000		
	- Aménagement du siège de l'Institut National de la Statistique	20 000		
	- Equipements divers	77 000		
	- Conseil National de la Statistique	40 000		
	- Acquisition de matériels roulants	60 000		
	- Enquête sur les dépenses et la consommation	1 710 000		
	- Construction du siège de l'Institut National de la Statistique (études)	200 000		
	* Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives	379 000		
	- Dépenses de l'Observatoire National de la Compétitivité	139 000		
	- Equipements informatiques	150 000		
	- Aménagements divers	50 000		
	- Système de numérisation des documents	40 000		
	* Office de Développement du Nord Ouest	45 000		
	- Etudes sectorielles	20 000		
	- Equipements divers	10 000		
	- Système national pour la qualité des services administratifs	10 000		
	- Equipements informatiques	5 000		
	* Office de Développement du Centre Ouest	177 000		
	- Séminaires et études	50 000		
	- Equipements informatiques	65 000		
	- Equipements divers	15 000		
	- Acquisition de matériels roulants	42 000		
	- Coopération technique	5 000		
	* Office de Développement du Sud	292 000		
	- Séminaires et journées d'études	50 000		
	- Etudes sectorielles	80 000		
	- Equipements informatiques	40 000		
	- Equipements divers	50 000		
	- Coopération technique	10 000		
	- Acquisition de matériels roulants	42 000		
	- Aménagements divers	20 000		
	* Commissariat Général au Développement Régional	31 103 000		
	- Equipements divers	30 000		
	- Equipements informatiques	100 000		
	- Etudes et séminaires	100 000		
	- Programme de développement intégré	22 000 000		
	- Informations régionales	10 000		
	- Acquisition de matériels roulants	63 000		
	- Programme des chantiers régionaux de développement	8 800 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
12 - Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	* Agence de Promotion de l'Investissements Extérieur	1 714 000		
	- Activités de l'Agence à l'étranger	962 000		
	- Appui aux actions de promotion de l'investissement extérieur	650 000		
	- Acquisition d'équipements divers	30 000		
	- Equipements informatiques	35 000		
	- Equipement du siège de l'Agence	37 000		
	* Agence Tunisienne de Coopération Technique	192 000		
	- Promotion de la coopération technique	50 000		
	- Equipements informatiques	37 000		
	- Suivi du programme de la qualité	25 000		
	- Acquisition de matériels roulants	30 000		
	- Participation aux projets de la coopération technique	50 000		
	* Participation aux ressources du Fonds International de Développement Agricole	280 000		
	* Participation au capital de la Banque Islamique de Développement	1 400 000		
	Total 2	123 309 000		
	Total II	88 402 000		
	TOTAL		88 612 000	
	Investissements Directs			
	1- Réévaluation			
	Diminution			
	- Informatisation de la Direction Générale du Domaine de l'Etat (1)	- 73 000		(1) Coût initial : 324 000 D Coût nouveau : 251 000 D
	Total 1	- 73 000		
	2- Projets nouveaux			
	- Crédits d'études	1 000 000		
	- Aménagements divers	100 000		
	- Construction du siège de la Direction Régionale du Kef	880 000		
	- Acquisition de matériels roulants	465 000		
	- Acquisition d'équipements divers	88 000		
	- Acquisition de mobiliers et de matériels de bureaux	150 000		
	- Etudes et équipements informatiques	250 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	166 000		
	- Frais d'insertion et de publication	40 000		
	- Immatriculation foncière	644 000		
	- Cartes géographiques du domaine de l'Etat	200 000		
	- Délimitation du domaine privé de l'Etat	1 800 000		
	- Travaux topographiques divers	50 000		
	- Etudes foncières	205 000		
	Total 2	6 038 000		
	TOTAL		5 965 000	
13 - Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques	I- Investissements Directs			
	* Directions Techniques			
	1- Changement de répartition des crédits			
	- Transfert des eaux du barrage El Meleh (1)			(1) Coût : 4 000 000 D sur les ressources globales du budget au lieu de : 1 000 000 D sur ressources globales du budget et 3 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux du barrage Tine (2)			(2) Coût : 13 000 000 D sur les ressources globales du budget au lieu de : 4 000 000 D sur ressources globales du budget et 9 000 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Transfert des eaux du barrage Zayatine (3)			(3) Coût : 12 000 000 D répartis comme suit : 9 000 000 D sur ressources globales du budget et 3 000 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 4 000 000 D sur ressources globales du budget et 8 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux du barrage Gamgoum (4)			(4) Coût : 9 000 000 D répartis comme suit : 8 500 000 D sur ressources globales du budget et 500 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 2 700 000 D sur ressources globales du budget et 6 300 000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux du barrage Douimes (5)			(5) Coût : 3 000 000 D sur les ressources globales du budget au lieu de : 1 000 000 D sur ressources globales du budget et 2 000 000 D sur prêts extérieurs
	<u>2- Réévaluation</u>			
	<u>Augmentation</u>			
	- Formation professionnelle agricole (6)	3 100 000		(6) Coût initial : 18 620 000 D Coût nouveau : 21 720 000 D
	- Barrage Zarga (7)	300 000		(7) Coût initial : 37 400 000 D Coût nouveau : 37 700 000 D dont 24 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Barrage Moula (8)	5 000 000		(8) Coût initial : 77 000 000 D Coût nouveau : 82 000 000 D dont 47 200 000 D sur prêts extérieurs
	- Barrage El Kébir (9)	2 500 000		(9) Coût initial : 99 000 000 D Coût nouveau : 101 500 000 D dont 52 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux des barrages Zarga, Kébir et Moula au barrage Sidi Barrak (10)	2 500 000		(10) Coût initial : 37 700 000 D Coût nouveau : 40 200 000 D dont 22 700 000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux du barrage El Harka (11)	2 000 000		(11) Coût initial : 23 000 000 D Coût nouveau : 25 000 000 D dont 16 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Etude détaillée des barrages de la deuxième décennie (12)	3 900 000		(12) Coût initial : 6 100 000 D Coût nouveau : 10 000 000 D
	- Etude de jonction des barrages du nord au centre (13)	230 000		(13) Coût initial : 770 000 D Coût nouveau : 1 000 000 D
	- Construction d'un laboratoire d'analyse du fourrage animalier (14)	306 000		(14) Coût initial : 1 368 000 D Coût nouveau : 1 674 000 D
	- Création d'un laboratoire d'enregistrement officiel des variétés des plantes (15)	260 000		(15) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 760 000 D
	- Lutte contre la septoriose des céréales (Organisation ICARDA) (16)	170 000		(16) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 270 000 D
	Total 2	20 266 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	3- Projets nouveaux			
	A- Projets à caractère régional			
	- Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire	120 000		
	- Institut National des Sciences Agricoles	40 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture à Mograne	100 000		
	- Ecole Supérieure des Ingénieurs d'Equipement Rural à Mejez El Bab	100 000		
	- Institut Sylvo-Pastoral de Tabarka	100 000		
	- Ecole Supérieure d'Horticulture et d'Elevage à Chott Mariem	130 000		
	- Ecole Supérieure des Industries Alimentaires de Tunis	185 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture à Mateur	60 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture au Kef	100 000		
	- Centre de formation professionnelle de la pêche de Tabarka	100 000		
	- Aménagement des écoles et des centres de formation professionnelle de la pêche	400 000		
	- Equipement des écoles de formation de la pêche	200 000		
	- Institut des Etudes Préparatoires de la Soukra	460 000		
	- Institut Supérieur de la Pêche et de l'Aquaculture	120 000		
	- Institut de l'Olivier	110 000		
	- Centre Régional de Recherches en Horticulture et en Agriculture Biologique de Chott Mariem	85 000		
	- Centre Régional de Recherches dans l'Agriculture Oasienne de Deguèche	55 000		
	- Centre Régional de Recherches en Agriculture à Sidi bouzid	50 000		
	Total A	2 515 000		
	B- Projets à caractère national			
	- Etudes	50 000		
	- Aménagements divers	845 000		
	- Aménagement et extension du siège de l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole	20 000		
	- Acquisition de matériels roulants	500 000		
	- Acquisition d'équipements pour l'administration centrale	80 000		
	- Plan directeur informatique	350 000		
	- Création d'un réseau informatique national de recherches et d'enseignement agricole	190 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	692 000		
	- Frais d'insertion et de publication	30 000		
	- Equipement de la Régie des Sondages Hydrauliques	1 000 000		
	- Crédits à répartir	1 200 000		
	- Révision des plans d'aménagement des forêts	100 000		
	- Etudes relatives à la conservation des eaux et du sol	50 000		
	- Etudes hydrauliques générales	750 000		
	- Aménagements et équipements pour le contrôle et l'entretien des barrages et des ouvrages hydrauliques	1 000 000		
	- Régénération de forages profonds (17)	330 000		(17) dont 265 000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes et expérimentations	30 000		
	- Réseau des mesures et du contrôle (18)	360 000		(18) dont 96 000 D sur prêts extérieurs
	- Recherche et exploitation des nappes aquifères	200 000		
	- Alimentation de la nappe	250 000		
	- Programme de recharge artificielle de la nappe (19)	300 000		(19) dont 240 000 D sur prêts extérieurs
	- Système informatique pour le suivi des ressources hydrauliques (20)	125 000		(20) dont 85 000 D sur prêts extérieurs
	- Suivi du programme d'investissement dans le secteur des eaux (21)	70 000		(21) dont 30 000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes de Génie Rural	30 000		
	- Remplacement des forages profonds	3 000 000		
	- Protection des périmètres irrigués inondables	5 000 000		
	- Renforcement des compétences dans le domaine de la réalisation et l'exploitation des périmètres irrigués (22)	800 000		(22) dont 640 000 D sur prêts extérieurs
	- Réalisation d'un système d'information de suivi de l'exploitation des périmètres irrigués (23)	300 000		(23) dont 240 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Suivi à distance des ouvrages hydrauliques dans les grands périmètres irrigués publics (24)	1 100 000		(24) dont 880 000 D sur prêts extérieurs
	- Institut National de Recherches Agronomiques de Tunis	585 000		
	- Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts	80 000		
	- Etudes pédologiques	30 000		
	- Etudes relatives au développement économique agricole	1 500 000		
	- Dépense de gestion spécifique au projet de recherche	600 000		
	- Institut National des Recherches Vétérinaires	150 000		
	- Restructuration des terres domaniales	100 000		
	- Observatoire National de l'Agriculture	150 000		
	- Suivi des sociétés de mise en valeur	100 000		
	- Programme de recherche dans le domaine des eaux (25)	2 000 000		(25) dont 1 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de la recherche agricole	400 000		
	- Institut National des Sciences et Technologies de la Mer	750 000		
	- Exploitation et entretien d'un bateau de recherches	400 000		
	- Appui aux projets fédérateurs sur les grandes cultures	3 000 000		
	- Promotion de la production végétale	150 000		
	- Promotion de la production animale	400 000		
	- Equipement de l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole	25 000		
	- Protection des plantes et des arbres	1 500 000		
	- Protection et qualité des produits agricoles	150 000		
	- Centre National de Veille Zoo-Sanitaire	136 000		
	- Etudes techniques, économiques et sociales de la pêche	250 000		
	- Projet de suivi et de contrôle de la pêche par satellites	130 000		
	- Protection des côtes du golfe de Gabes contre la pêche anarchique	500 000		
	- Installation d'un système informatique pour l'amélioration du suivi de la production et des saisons de la pêche	120 000		
	- Installation de banquettes dans les barrages	70 000		
	- Suivi du projet de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles -deuxième tranche (26)	600 000		(26) dont 300 000 D sur prêts extérieurs
	Total B	32 628 000		
	Total 3	35 143 000		
	TOTAL	55 409 000		
	* Commissariats Régionaux au Développement Agricole			
	<u>Investissements directs</u>			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	<u>Augmentation</u>			
	<u>Manouba</u>	18 400 000		
	- Modernisation des périmètres irrigués du bassin de Medjerda (27)	18 400 000		(27) Coût initial : 30 000 000 D Coût nouveau : 48 400 000 D dont 29 400 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Kairouan</u>	400 000		
	- Création d'un périmètre irrigué en eaux traitées (28)	400 000		(28) Coût initial : 1 200 000 D Coût nouveau : 1 600 000 D dont 1 300 000 D sur prêts extérieurs
	Total 1	18 800 000		
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	<u>A- Projets communs</u>			
	- Acquisition de matériels roulants	1 000 000		
	- Acquisition de matériels Informatiques	440 000		
	- Frais d'insertion et de publication	200 000		
	- Rémunération d'ouvriers des chantiers régionaux	550 000		
	- Rémunération d'ouvriers de chantiers permanents	26 000 000		
	- Travaux des forêts	43 000 000		
	- Travaux de conservation des eaux et du sol	41 500 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Recherche et exploitation des nappes aquifères (29)	9 060 000		(29) dont 7 060 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des forages existants (30)	2 000 000		(30) dont 1 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Maintenance des canaux d'irrigation	2 200 000		
	- Maintenance des stations de pompages	1 355 000		
	- Amélioration des pistes agricoles dans les périmètres irrigués	1 100 000		
	- Electrification des stations de pompage (31)	2 000 000		(31) dont 1 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement, création, assainissement et équipement des périmètres irrigués (32)	11 700 000		(32) dont 9 360 000 D sur prêts extérieurs
	- Création de forages d'exploitation (33)	3 000 000		(33) dont 2 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes pédologiques	375 000		
	- Etudes agro-économiques et statistiques	260 000		
	- Alimentation en eau potable des zones rurales (34)	17 160 000		(34) dont 13 300 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable (35)	6 100 000		(35) dont 4 880 000 D sur prêts extérieurs
	- Alimentation en eau potable de certaines régions (36)	3 850 000		(36) dont 3 080 000 D sur prêts extérieurs
	- Actions de défense des cultures	255 000		
	- Développement de la production animale	8 000 000		
	- Projet d'amélioration des exploitations privées	100 000		
	- Suivi des crédits agricoles	50 000		
	- Actions de vulgarisation agricole	1 120 000		
	- Actions de vulgarisation de la pêche	135 000		
	Total A	182 510 000		
	<u>B- Projets spécifiques</u>			
	<u>Ariana</u>	1 070 000		
	- Equipements administratifs	20 000		
	- Curage des oueds (37)	400 000		(37) dont 320 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de compteurs d'eau	150 000		
	- Modernisation du périmètre irrigué à Sidi Thabet (Etudes)	500 000		
	<u>Ben Arous</u>	535 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Gestion intégrée des ressources hydrauliques dans les périmètres irrigués de Mornag	500 000		
	<u>Manouba</u>	330 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Maintenance des canaux de séchage	300 000		
	<u>Nabeul</u>	160 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	20 000		
	- Entretien des barrages et des lacs	70 000		
	- Acquisition de compteurs d'eau	50 000		
	<u>Zaghouan</u>	805 000		
	- Entretien des bâtiments	15 000		
	- Création d'un périmètre irrigué en eaux traitées à Zaghouan (38)	650 000		(38) dont 520 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un forage pour l'eau potable (39)	140 000		(39) dont 112 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	Bizerte	560 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	20 000		
	- Entretien des barrages et des lacs	70 000		
	- Acquisition de compteurs d'eau et d'épurateurs	50 000		
	- Curage des oueds (40)	400 000		(40) dont 320 000 D sur prêts extérieurs
	Béja	1 010 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Acquisition de débitmètres	50 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	90 000		
	- Aménagement du périmètre irrigué de Medjez Elbab (41)	750 000		(41) dont 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Maintenance des réseaux de drainage	100 000		
	Jendouba	22 765 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Entretien des barrages et des lacs	100 000		
	- Maintenance des fossés de drainage	100 000		
	- Installation de débitmètres	150 000		
	- Aménagement du réseau de séchage aux bassins de Brahmi (42)	1 700 000		(42) dont 1 360 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation des stations de pompage à Boussalem (43)	3 800 000		(43) dont 3 040 000 D sur prêts extérieurs
	- Amélioration de la gestion des ressources naturelles (44)	16 900 000		(44) dont 13 500 000 D sur prêts extérieurs
	Le Kef	880 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	20 000		
	- Entretien des barrages et des lacs	200 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	40 000		
	- Création de forages pour l'exploitation (45)	600 000		(45) dont 480 000 D sur prêts extérieurs
	Siliana	395 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Acquisition de débitmètres	200 000		
	- Création de forages pour l'eau potable (46)	160 000		(46) dont 128 000 D sur prêts extérieurs
	Kairouan	8 330 000		
	- Entretien des bâtiments	15 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Entretien des barrages et des lacs	150 000		
	- Création de forages pour l'irrigation (47)	300 000		(47) dont 240 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation des périmètres irrigués par les eaux traitées à Dhrâa Ettammar (48)	2 100 000		(48) dont 1 680 000 D sur prêts extérieurs
	- Réparation du réseau d'irrigation à Elhouareb (49)	1 250 000		(49) dont 1 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Réparation du réseau d'irrigation à Sidi Sâad (50)	3 500 000		(50) dont 2 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation du réseau d'eau potable à Elguetar	1 000 000		
	Kasserine	24 260 000		
	- Entretien des batiments	20 000		
	- Entretien des barrages et des lacs	100 000		
	- Création d'un forage pour l'eau potable (51)	140 000		(51) dont 112 000 D sur prêts extérieurs
	- Amélioration de la gestion des ressources naturelles (52)	24 000 000		(52) dont 19 000 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>Sidi Bouzid</u>	1 520 000		
	- Entretien des bâtiments	70 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	100 000		
	- Entretien des barrages et des lacs	50 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à Ouled Saïd 2 (53)	450 000		(53) dont 360 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Sidi Mansour Ben Saïd (54)	850 000		(54) dont 680 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Sousse</u>	250 000		
	- Renforcement de l'exploitation des périmètres irrigués à Rmal	250 000		
	<u>Monastir</u>	185 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Renforcement du périmètre irrigué à Dkhakhna (55)	150 000		(55) dont 120 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Mahdia</u>	685 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à Ouled Moulahem (56)	550 000		(56) dont 440 000 D sur prêts extérieurs
	- Renouvellement des équipements des forages	100 000		
	<u>Sfax</u>	9 420 000		
	- Entretien des bâtiments	110 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à Ouled Ezzeddine (57)	1 200 000		(57) dont 960 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Melita (58)	430 000		(58) dont 344 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement d'un périmètre irrigué à Erremla (59)	750 000		(59) dont 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Création de pistes agricoles à l'intérieur des périmètres irrigués	1 700 000		
	- Création de pistes agricoles en dehors des périmètres irrigués	1 500 000		
	- Création de forages pour l'exploitation (60)	450 000		(60) dont 360 000 D sur prêts extérieurs
	- Entretien des forêts de palmiers dans les îles de Kerkennah	1 500 000		
	- Aménagement foncier des palmiers dans les îles de Kerkennah	380 000		
	- Renforcement des groupements de développement dans les îles de Kerkennah	900 000		
	- Protection de la pêche traditionnelle à Kerkennah (Cherafi)	500 000		
	<u>Gafsa</u>	390 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	20 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	150 000		
	- Création d'un forage pour l'eau potable (61)	200 000		(61) dont 160 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Tozeur</u>	305 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	150 000		
	- Maintenance des réseaux de drainage	120 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>Kébili</u>	3 270 000		
	- Equipements administratifs	20 000		
	- Création d'une ceinture forestière	400 000		
	- Lutte contre la désertification	130 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	80 000		
	- Réhabilitation du réseau de drainage	200 000		
	- Aménagement des points d'eau dans les zones pastorales	50 000		
	- Curage du réseau d'irrigation	140 000		
	- Entretien des refroidisseurs	100 000		
	- Entretien de la zone de R'jim Maatoug	150 000		
	- Maintenance des équipements de l'énergie solaire	70 000		
	- Réhabilitation du réseau d'irrigation de Oum Essouma Sud (62)	300 000		(62) dont 240 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué en eaux géothermiques à Zela (63)	480 000		(63) dont 384 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement des projets des eaux géothermiques (64)	500 000		(64) dont 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation de l'oasis de Bezma (65)	500 000		(65) dont 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Réparation du réseau d'eau potable à Ksar Ghilène	150 000		
	<u>Gabes</u>	310 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	20 000		
	- Entretien des refroidisseurs	50 000		
	- Entretien du réseau de drainage	100 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	120 000		
	<u>Médénine</u>	17 790 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	20 000		
	- Maintenance des réservoirs d'eau	150 000		
	- Amélioration de la gestion des ressources naturelles (66)	17 600 000		(66) dont 14 000 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Tataouine</u>	200 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	20 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	120 000		
	- Aménagement des points d'eau dans les zones pastorales	40 000		
	Total B	95 425 000		
	Total 2	277 935 000		
	Total	296 735 000		
	Total I	352 144 000		
	<u>II- Financement Public</u>			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	<u>Augmentation</u>			
	<u>* Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux</u>	21 500 000		
	- Projet d'alimentation en eau potable des centres ruraux (67)	7 000 000		(67) Coût initial : 66 000 000 D Coût nouveau : 73 000 000 D dont 60 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Projet d'alimentation en eau potable des centres ruraux à Jendouba (68)	14 500 000		(68) Coût initial : 71 100 000 D Coût nouveau : 85 600 000 D dont 63 900 000 D sur prêts extérieurs
	Total I	21 500 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	2- Projets nouveaux			
	- Encouragement de l'Etat au secteur de l'agriculture et de la pêche	119 300 000		
	* Agence de Promotion des Investissements Agricoles	1 250 000		
	- Acquisition d'équipements	160 000		
	- Dépenses relative au développement du secteur agricole et opérations de publicité	1 090 000		
	* Office de l'Elevage et des Pâturages	17 880 000		
	- Projets d'amélioration génétique	1 900 000		
	- Programme d'encadrement du secteur laitier	850 000		
	- Recherches su l'utilisation et le développement des nouvelles technologies	20 000		
	- Aménagement des bâtiments et équipements	170 000		
	- Encadrement de l'élevage ovin, caprin et camelin	400 000		
	- Acquisition de matériels roulants	100 000		
	- Plan directeur informatique et comptabilité analytique	40 000		
	- Programme spécifique aux archives	10 000		
	- Programme d'intensification de la production de la viande bovine	130 000		
	- Projet de croisement de bovins avec des races à viande	560 000		
	- Programme de renforcement de l'élevage aux Gouvernorats du Kef, de Gafsa et de Kasserine	10 500 000		
	- Projet de développement des ressources fourragères	3 000 000		
	- Constitution d'un stock prévisionnel des semences d'avoine	200 000		
	* Agence Foncière Agricole	1 700 000		
	- Equipements	80 000		
	- Opérations relatives à la réforme agraire	1 620 000		
	* Fondation Nationale de l'Amélioration de la Race Chevaline	300 000		
	- Equipements	220 000		
	- Aménagement de centres pour l'amélioration de la race chevaline	80 000		
	* Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest	4 500 000		
	- Rémunération des ouvriers du Titre II	2 000 000		
	- Projet de développement des zones montagneuses "Etape transitoire"	2 500 000		
	* Office des Céréales	6 000 000		
	- Constitution d'un stock prévisionnel et stratégique des semences	6 000 000		
	- Institut des Régions Arides	2 300 000		
	- Aménagements divers	800 000		
	- Acquisition de matériels roulants	150 000		
	- Acquisition d'équipements divers	500 000		
	- Valorisation des résultats de la recherche	30 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	150 000		
	- Crédits d'études	30 000		
	- Construction de bureaux et de laboratoires	150 000		
	- Equipements et matériels scientifiques	490 000		
	* Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux	45 000 000		
	- Projet d'alimentation en eau potable des centres ruraux : 3 ^{ème} tranche (69)	45 000 000		(69) dont 38 000 000 D sur prêts extérieurs
	Total 2	198 230 000		
	Total II	219 730 000		
	TOTAL GENERAL		571 874 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
14 - Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de Petites et Moyennes Entreprises	I- Investissements Directs			
	1- Réévaluation			
	Diminution			
	- Observatoire National de l'Energie (1)	- 75 000		(1) Coût initial : 75 000 D Coût nouveau : néant
	- Aménagements divers (2)	- 51 000		(2) Coût initial : 387 000 D Coût nouveau : 336 000 D
	- Acquisition d'équipements téléphoniques (3)	- 93 000		(3) Coût initial : 140 000 D Coût nouveau : 47 000 D
	- Equipement de la salle des réunions (4)	- 14 000		(4) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : 46 000 D
	- Acquisition d'équipements d'analyse (5)	- 29 000		(5) Coût initial : 55 000 D Coût nouveau : 26 000 D
	- Renouvellement de photocopieuses (6)	- 12 000		(6) Coût initial : 61 000 D Coût nouveau : 49 000 D
	- Acquisition de matériels informatiques (7)	- 6 000		(7) Coût initial : 818 000 D Coût nouveau : 812 000 D
	Total 1	- 280 000		
	2- Projets nouveaux			
	- Acquisition de matériels roulants	110 000		
	- Acquisition d'équipements divers	20 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	76 000		
	- Etude stratégique pour le développement de l'administration électronique	100 000		
	Total 2	306 000		
	Total I	26 000		
	II- Financement Public			
	1- Réévaluation			
	A - Diminution			
	* Agence de Promotion de l'Industrie	- 650 000		
	- Programme d'investissement de l'agence dans le cadre du projet de développement des établissements de soutien industriel (8)	- 650 000		(8) Coût initial : 1 335 000 D Coût nouveau : 685 000 D
	- Projet de développement des établissements de soutien technique de l'industrie tunisienne - PAISI (9)	-7 300 000		(9) Coût initial : 19 700 000 D Coût nouveau : 12 400 000 D sur prêts extérieurs
	* Laboratoire Central d'Analyses et d'Essais	- 674 000		
	- Etude du plan directeur informatique (10)	- 4 000		(10) Coût initial : 30 000 D Coût nouveau : 26 000 D
	- Exécution des études urbaines (11)	- 630 000		(11) Coût initial : 630 000 D Coût nouveau : néant
- Aménagements divers (12)	- 40 000		(12) Coût initial : 40 000 D Coût nouveau : néant	
* Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie	-1 776 000			
- Encouragement pour l'incitation à la maîtrise de l'énergie (13)	- 200 000		(13) Coût initial : 2 065 000 D Coût nouveau : 1 865 000 D	
- Eclairage rural par les cellules solaires photovoltaïques (14)	-1 576 000		(14) Coût initial : 13 295 000 D Coût nouveau : 11 719 000 D dont 4 494 000 D sur prêts extérieurs	
Total A	-10 400 000			
B- Augmentation				
* Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie	500 000			
- Projet d'utilisation de l'énergie solaire photovoltaïque pour l'éclairage rural et l'approvisionnement en eau (15)	500 000		(15) Coût initial : 2 014 000 D Coût nouveau : 2 514 000 D dont 2 278 000 D sur prêts extérieurs	
Total B	500 000			
Total I	-9 900 000			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
15 - Ministère du Commerce et de l'Artisanat	2- Projets nouveaux			
	* Agence de Promotion de l'Industrie	1 850 000		
	- Promotion de l'investissement	770 000		
	- Acquisition d'équipements	200 000		
	- Assistance aux jeunes promoteurs	460 000		
	- Acquisition de matériels roulants	120 000		
	- Campagne promotionnelle de la stratégie industrielle à l'horizon 2016	200 000		
	- Journée nationale des pépinières d'entreprises	100 000		
	* Office National des Mines	453 000		
	- Recherches géologiques	110 000		
	- Acquisition d'équipements	93 000		
	- Plan directeur informatique	100 000		
	- Promotion du secteur minier	30 000		
	- Aménagement du siège social	120 000		
	* Laboratoire Central d'Analyses et d'Essais	645 000		
	- Acquisition de matériels de laboratoires	500 000		
	- Acquisition d'équipements administratifs	20 000		
	- Acquisition de matériels roulants	50 000		
	- Formation et accréditation des laboratoires	55 000		
	- Plan directeur informatique	20 000		
	* Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie	2 710 000		
	- Divers programmes d'utilisation rationnelle de l'énergie	320 000		
	- Maintenance des équipements	115 000		
	- Etudes sur l'énergie	260 000		
	- Equipements	30 000		
	- Acquisition de matériels roulants	110 000		
	- Programmes de sensibilisation	800 000		
	- Plan directeur informatique	180 000		
	- Promotion des énergies renouvelables	90 000		
	- Projet interrégional de développement des énergies renouvelables	15 000		
	- Appui au programme quadriennal de maîtrise de l'énergie	430 000		
	- Etude sur l'utilisation rationnelle de l'énergie	180 000		
	- Etude pour la promotion de l'utilisation de l'énergie renouvelable	180 000		
* Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle	42 000 000			
- Conseil National d'Accréditation	480 000			
- Acquisition de matériels informatiques et bureautiques	70 000			
- Acquisition de matériels roulants	30 000			
- Encadrement technique	80 000			
- Extension du siège social	300 000			
- Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	150 000 000			
- Participation aux investissements de l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	150 000 000			
Total 2	198 138 000			
Total II	188 238 000			
TOTAL			188 264 000	
	I- Investissements Directs			
	1- Réévaluation			
	A - Diminution			
	- Crédits d'études (1)	- 50 000		(1) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : néant
	- Acquisition de matériels pour l'équipement des services de métrologie (2)	- 194 000		(2) Coût initial : 870 000 D Coût nouveau : 676 000 D
	- Equipement du service de lutte contre la fraude (3)	- 134 000		(3) Coût initial : 550 000 D Coût nouveau : 416 000 D
	- Création d'administrations régionales (4)	- 12 000		(4) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 588 000 D
	- Acquisition d'équipements informatiques au titre de l'alliance unique (5)	- 10 000		(5) Coût initial : 2 065 000 D Coût nouveau : 2 055 000 D dont 1 742 000 D sur prêts extérieurs
	Total A	- 400 000		
	B- Augmentation			
	- Etudes diverses (6)	100 000		(6) Coût initial : 1 098 000 D Coût nouveau : 1 198 000 D
	Total B	100 000		
	Total I	- 300 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	2- Projets nouveaux			
	- Etudes pour l'Institut National de la Consommation	50 000		
	- Construction du siège de la Direction Régionale du Commerce à Siliana	500 000		
	- Acquisition de matériels roulants	260 000		
	- Acquisition d'équipements divers	70 000		
	- Acquisition d'équipements de la métrologie légale et de contrôle de la qualité	25 000		
	- Acquisition de matériels roulants pour le Conseil de la Concurrence	20 000		
	- Acquisition de matériels roulants pour l'Institut National de la Consommation	20 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	337 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	93 000		
	- Acquisition de matériels informatiques pour le Conseil de la Concurrence	10 000		
	- Programme de mise à niveau des circuits de distribution des produits de l'agriculture et de la pêche (7)	800 000		(7) dont 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Opérations de publicité et de sensibilisation pour l'Institut National de la Consommation	50 000		
	Total 2	2 235 000		
	Total I	1 935 000		
	II- Financement Public			
	1- Réévaluation			
	A - Diminution			
	* Centre de Promotion des Exportations	-1 163 000		
	- Projet de promotion des exportations (8)	-1 163 000		(8) Coût initial : 18 744 000 D Coût nouveau : 17 581 000 D dont 16 350 000 D sur prêts extérieurs
	* Office National de l'Artisanat	- 15 000		
	- Acquisition de meubles (9)	- 15 000		(9) Coût initial : 40 000 D Coût nouveau : 25 000 D
	Total 1	-1 178 000		
	2- Projets nouveaux			
	* Centre de Promotion des Exportations	10 800 000		
	- Etudes	60 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	50 000		
	- Promotion des exportations	590 000		
	- Expositions et manifestations	3 700 000		
	- Acquisition de matériels roulants	100 000		
	- Projet de promotion des exportations 3 (10)	6 300 000		(10) dont 6 000 000 D sur prêts extérieurs
	* Office National de l'Artisanat	14 000 000		
	- Promotion du secteur de l'artisanat	1 500 000		
	- Etudes et recherches	30 000		
	- Equipements divers	40 000		
	- Aménagements divers	70 000		
	- Acquisition de matériels roulants	100 000		
	- Acquisition matériels informatiques	300 000		
	- Séminaires régionaux	50 000		
	- Programme de formation et de recyclage	200 000		
	- Programme de mise à niveau	50 000		
	- Fonds de roulement pour les artisans	3 000 000		
	- Musée national de l'artisanat	10 000		
	- Mise en place d'un système de qualité	50 000		
	- Réhabilitation du village de l'artisanat à Barrouta à Kairouan	200 000		
	- Réhabilitation du musée national du tapis à Kairouan	350 000		
	- Construction d'un village artisanal à la ville de Kairouan	300 000		
	- Création de village artisanal à Gabès	600 000		
	- Création de village artisanal à Kébili	700 000		
	- Création de village artisanal à Djerba	500 000		
	- Création de village artisanal à Zaghouan	350 000		
	- Réhabilitation du quartier des artisans Jeraba à Nabeul	100 000		
	- Création de village artisanal à Kasserine	500 000		
	- Création de village artisanal et de services à Jendouba	5 000 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
16 - Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	* Centre Technique de Création, d'Innovation et d'Encadrement du Tapis et du Tissage	89 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	6 000		
	- Etudes et recherches	25 000		
	- Opérations de partenariat avec des designers pour la réalisation de nouveaux modèles	20 000		
	- Atelier d'expérimentation pilote	28 000		
	- Séminaires régionaux	5 000		
	- Expositions et manifestations	5 000		
	* Mise à niveau du secteur des services	2 000 000		
	Total 2	26 889 000		
	Total II	25 711 000		
TOTAL		27 646 000		
	I- Investissements Directs			
	1- Changement d'intitulés de projets			
	Lire :			
	- Modernisation de la route entre Elataya et Najet et des Imadats de Chergui à Kerkennah			
	au lieu de :			
	- Modernisation de la route reliant Elataya et Najet à Kerkennah			
	2- Changement de répartition de crédits			
	- Voiries structurantes des villes : Programme de l'année 2000 (1)			(1) Coût : 80 000 000 D répartis comme suit : 36 722 000 D sur ressources globales du budget et 43 278 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 36 500 000 D sur ressources globales du budget et 43 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du réseau routier (2)			(2) Coût : 156 900 000 D répartis comme suit : 75 000 000 D sur ressources globales du budget et 81 900 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 77 000 000 D sur ressources globales du budget et 79 900 000 D sur prêts extérieurs
	3- Réévaluation			
	A - Diminution			
	- Études sectorielles (3)	- 8 000		(3) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 242 000 D
	- Plan directeur informatique commun pour l'administration : Gestion des achats et des appels d'offres publics (4)	- 1 000		(4) Coût initial : 229 000 D Coût nouveau : 228 000 D
	- Autoroute Hammamet-M'saken : Expropriation de terrains (5)	- 71 000		(5) Coût initial : 6 895 000 D Coût nouveau : 6 824 000 D
	- Autoroute Tunis - M'saken : Expropriation de terrains (6)	- 1 000		(6) Coût initial : 655 000 D Coût nouveau : 654 000 D
	- Routes desservant la Cité Olympique de Rades : Expropriation de terrains et transfert des réseaux (7)	- 5 000		(7) Coût initial : 1 100 000 D Coût nouveau : 1 095 000 D
	- Route principale n°2 : Kairouan-Skhira (8)	- 383 000		(8) Coût initial : 8 157 000 D Coût nouveau : 7 774 000 D
	- Voiries du nord-ouest (9)	-1 253 000		(9) Coût initial : 26 155 000 D Coût nouveau : 24 902 000 D dont 8 426 000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du Grand Tunis : Tranches 1 et 2 (10)	- 153 000		(10) Coût initial : 41 396 000 D Coût nouveau : 41 243 000 D dont 11 834 000 D sur prêts extérieurs
	- Déviation de la route principale N°1 à Sfax (11)	- 19 000		(11) Coût initial : 3 188 000 D Coût nouveau : 3 169 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Dédoulement de la route principale N° 7 (12)	- 10 000		(12) Coût initial : 12 498 000 D Coût nouveau : 12 488 000 D dont 5 396 000 D sur prêts extérieurs
	- Voiries dans les régions de Tabarka et Aïn Draham (13)	- 3 000		(13) Coût initial : 15 749 000 D Coût nouveau : 15 746 000 D dont 5 343 000 D sur prêts extérieurs
	- Autoroute Hammamet – M'saken (14)	- 5 000		(14) Coût initial : 168 160 000 D Coût nouveau : 168 155 000 D dont 96 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de ponts : programme de l'année 1988 (15)	- 540 000		(15) Coût initial : 3 090 000 D Coût nouveau : 2 550 000 D
	- Réhabilitation des voies et revêtement des pistes : programme de l'année 1989 (16)	- 28 000		(16) Coût initial : 3 560 000 D Coût nouveau : 3 532 000 D
	- Aménagement des voiries du sud (17)	- 152 000		(17) Coût initial : 13 000 000 D Coût nouveau : 12 848 000 D
	- Réhabilitation du réseau routier : programme de l'année 1990 (18)	- 2 000		(18) Coût initial : 3 875 000 D Coût nouveau : 3 873 000 D
	- Ponts sur les oueds Zeroud, Zarga et Elfoul (19)	-1 259 000		(19) Coût initial : 12 213 000 D Coût nouveau : 10 954 000 D dont 5 208 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de la Place Bab Sâadoun (20)	- 431 000		(20) Coût initial : 19 218 000 D Coût nouveau : 18 787 000 D dont 8 218 000 D sur prêts extérieurs
	- Réseau des voiries structurantes des grandes villes : programme de l'année 1992 (21)	- 250 000		(21) Coût initial : 26 510 000 D Coût nouveau : 26 260 000 D
	- Construction de ponts : Programme de l'année 1992 (22)	- 2 000		(22) Coût initial : 6 851 000 D Coût nouveau : 6 849 000 D
	- Réparation des dégâts des inondations de novembre 1992 au Gouvernorat du Kef (23)	- 39 000		(23) Coût initial : 1 300 000 D Coût nouveau : 1 261 000 D
	- Aménagement du réseau routier : programme de l'année 1993 (24)	- 6 000		(24) Coût initial : 12 554 000 D Coût nouveau : 12 548 000 D
	- Construction de ponts : programme de l'année 1993 (25)	- 1 000		(25) Coût initial : 2 723 000 D Coût nouveau : 2 722 000 D
	- Développement du réseau routier régional : programme de l'année 1993 (26)	- 1 000		(26) Coût initial : 7 173 000 D Coût nouveau : 7 172 000 D
	- Acquisition de matériels (27)	- 1 000		(27) Coût initial : 7 358 000 D Coût nouveau : 7 357 000 D
	- Aménagement de la liaison Kébili - Gafsa (route régionale n° 103) (28)	- 5 000		(28) Coût initial : 11 749 000 D Coût nouveau : 11 744 000 D dont 8 479 000 D sur prêts extérieurs
	- Modernisation de la route reliant Enfida à Kairouan (29)	- 2 000		(29) Coût initial : 16 448 000 D Coût nouveau : 16 446 000 D dont 12 060 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagements extérieurs dans la zones franche de Bizerte (30)	- 6 000		(30) Coût initial : 700 000 D Coût nouveau : 694 000 D
	- Eclairage public (31)	- 1 000		(31) Coût initial : 3 308 000 D Coût nouveau : 3 307 000 D dont 2 016 000 D sur prêts extérieurs
	- Route nationale n°8 et échangeur de la Charguia (32)	- 235 000		(32) Coût initial : 8 343 000 D Coût nouveau : 8 108 000 D dont 3 363 000 D sur prêts extérieurs
	- Echangeur de la route nationale N°10 et de la route X (33)	- 188 000		(33) Coût initial : 12 834 000 D Coût nouveau : 12 646 000 D dont 6 152 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Aménagement de la route nationale N°12 et de la route nationale 12 A (34)	- 37 000		(34) Coût initial : 5 174 000 D Coût nouveau : 5 137 000 D dont 2 985 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de la route nationale N°10 (35)	- 660 000		(35) Coût initial : 13 260 000 D Coût nouveau : 12 600 000 D dont 6 560 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de la route X 20 (36)	- 620 000		(36) Coût initial : 14 375 000 D Coût nouveau : 13 755 000 D dont 6 975 000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du Grand Tunis : Programme de l'année 1996 (37)	- 2 000		(37) Coût initial : 14 904 000 D Coût nouveau : 14 902 000 D
	- Renforcement du réseau routier : Programme de l'année 1996 (38)	- 2 000		(38) Coût initial : 6 737 000 D Coût nouveau : 6 735 000 D
	- Réhabilitation du réseau routier : Programme de l'année 1996 (39)	- 141 000		(39) Coût initial : 29 634 000 D Coût nouveau : 29 493 000 D dont 17 634 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de la route nationale N°7 et de la route régionale N°31 (40)	- 8 000		(40) Coût initial : 15 373 000 D Coût nouveau : 15 365 000 D dont 8 765 000 D sur prêts extérieurs
	- Dédoulement de la route nationale n°1 Sidi Bouali - Sousse (41)	- 51 000		(41) Coût initial : 12 646 000 D Coût nouveau : 12 595 000 D dont 6 681 000 D sur prêts extérieurs
	- Réparation des dégâts des inondations de l'année 1995 dans les divers Gouvernorats (42)	- 10 000		(42) Coût initial : 7 994 000 D Coût nouveau : 7 984 000 D
	- Aménagement du réseau routier : programme de l'année 1997 (43)	- 1 000		(43) Coût initial : 8 000 000 D Coût nouveau : 7 999 000 D
	- Construction de ponts : programme de l'année 1997 (44)	- 28 000		(44) Coût initial : 10 100 000 D Coût nouveau : 10 072 000 D
	- Développement du réseau routier régional : programme de l'année 1997 (45)	- 231 000		(45) Coût initial : 12 600 000 D Coût nouveau : 12 369 000 D
	- Réparation des dégâts des inondations de l'automne 1997 (46)	- 4 000		(46) Coût initial : 2 828 000 D Coût nouveau : 2 824 000 D
	- Construction de ponts : programmes des années 1998 et 1999 (47)	- 131 000		(47) Coût initial : 41 697 000 D Coût nouveau : 41 566 000 D dont 18 666 000 D sur prêts extérieurs
	- Développement du réseau routier régional : programme de l'année 1998 (48)	- 480 000		(48) Coût initial : 23 106 000 D Coût nouveau : 22 626 000 D dont 16 476 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du réseau routier : programme de l'année 1998 (49)	- 265 000		(49) Coût initial : 90 737 000 D Coût nouveau : 90 472 000 D dont 50 443 000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du Grand Tunis : programme de l'année 1998 (50)	- 4 000		(50) Coût initial : 29 140 000 D Coût nouveau : 29 136 000 D dont 11 736 000 D sur prêts extérieurs
	- Voiries structurantes des villes : programme de l'année 1998 (51)	- 3 000		(51) Coût initial : 9 000 000 D Coût nouveau : 8 997 000 D
	- Aménagement des pistes agricoles : Programme de l'année 1999 (52)	- 1 115 000		(52) Coût initial : 84 650 000 D Coût nouveau : 83 535 000 D dont 61 215 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Voies du Grand Tunis : programme de l'année 1999 (53)	-1 009 000		(53) Coût initial : 73 850 000 D Coût nouveau : 72 841 000 D dont 30 691 000 D sur prêts extérieurs
	- Voiries structurantes des villes : programme de l'année 1999 (54)	- 719 000		(54) Coût initial : 47 240 000 D Coût nouveau : 46 521 000 D dont 22 111 000 D sur prêts extérieurs
	- Voiries structurantes dans le Gouvernorat de Sfax : programme de l'année 1999 (55)	- 67 000		(55) Coût initial : 8 490 000 D Coût nouveau : 8 423 000 D
	- Développement régional du réseau routier : programme de l'année 1999 (56)	-1 700 000		(56) Coût initial : 50 800 000 D Coût nouveau : 49 100 000 D dont 35 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de matériels : programme de l'année 1999 (57)	- 2 000		(57) Coût initial : 2 800 000 D Coût nouveau : 2 798 000 D
	- Acquisition d'un bac : programme de l'année 1999 (58)	- 18 000		(58) Coût initial : 3 050 000 D Coût nouveau : 3 032 000 D
	- Entretien périodique du réseau routier : programme de l'année 2000 (59)	- 84 000		(59) Coût initial : 11 000 000 D Coût nouveau : 10 916 000 D
	- Construction de ponts : programme de l'année 2000 (60)	- 243 000		(60) Coût initial : 4 190 000 D Coût nouveau : 3 947 000 D
	- Acquisition d'un bac : programme de l'année 2000 (61)	- 20 000		(61) Coût initial : 3 150 000 D Coût nouveau : 3 130 000 D
	- Voiries structurantes dans le Gouvernorat de Sfax : programme de l'année 2000 (62)	- 275 000		(62) Coût initial : 4 790 000 D Coût nouveau : 4 515 000 D
	- Voies du Grand Tunis : programme de l'année 2000 (63)	- 144 000		(63) Coût initial : 49 800 000 D Coût nouveau : 49 656 000 D Dont 24 856 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de ponts : programme de l'année 2001 (64)	- 150 000		(64) Coût initial : 3 900 000 D Coût nouveau : 3 750 000 D
	- Voiries structurantes des villes : Programme de l'année 2001 (65)	-1 305 000		(65) Coût initial : 9 000 000 D Coût nouveau : 7 695 000 D dont 2 595 000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du Grand Tunis : programme de l'année 2001 (66)	- 74 000		(66) Coût initial : 4 100 000 D Coût nouveau : 4 026 000 D
	- Liaison de la ville de Menzel Bourguiba à l'autoroute Tunis-Bizerte (67)	-3 250 000		(67) Coût initial : 30 200 000 D Coût nouveau : 26 950 000 D dont 10 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Liaison de la ville de Menzel Bourguiba à la ville de Bizerte (68)	- 300 000		(68) Coût initial : 29 600 000 D Coût nouveau : 29 300 000 D dont 15 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Entretien périodique du réseau routier : programme de l'année 2002 (69)	- 39 000		(69) Coût initial : 12 200 000 D Coût nouveau : 12 161 000 D
	- Voies du Grand Tunis (Programme 2001) (70)	- 290 000		(70) Coût initial : 18 290 000 D Coût nouveau : 18 000 000 D
	- Construction de ponts (71)	-5 000 000		(71) Coût initial : 63 000 000 D Coût nouveau : 58 000 000 D dont 27 450 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement du réseau routier classé	-4 000 000		(72) Coût initial : 95 700 000 D Coût nouveau : 91 700 000 D dont 50 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du carrefour de la route nationale N°1 à Skhira (73)	- 71 000		(73) Coût initial : 670 000 D Coût nouveau : 599 000 D
	- Aménagement d'une section de la route nationale N°4 à Siliana (74)	- 286 000		(74) Coût initial : 2 400 000 D Coût nouveau : 2 114 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Aménagement du versant-est de la colline de Sidi Bou Saïd (75)	- 33 000		(75) Coût initial : 5 900 000 D Coût nouveau : 5 867 000 D
	- Liaison Gabès au nouveau Aéroport (76)	- 300 000		(76) Coût initial : 2 800 000 D Coût nouveau : 2 500 000 D
	- Renforcement du réseau routier (77)	-1 013 000		(77) Coût initial : 58 300 000 D Coût nouveau : 57 287 000 D dont 42 687 000 D sur prêts extérieurs
	- Revêtement des pistes rurales : programme de l'année 2003 (78)	- 43 000		(78) Coût initial : 18 800 000 D Coût nouveau : 18 757 000 D
	- Entretien périodique du réseau routier : programme de l'année 2003 (79)	- 75 000		(79) Coût initial : 12 200 000 D Coût nouveau : 12 125 000 D
	- Construction de ponts : programme de l'année 2004 (80)	-5 000 000		(80) Coût initial : 27 000 000 D Coût nouveau : 22 000 000 D dont 10 150 000 D sur prêts extérieurs
	- Déviation de la route régionale n° 82 - projet d'aménagement de Sebkhath Ben Ghayadha à Mahdia (81)	-2 500 000		(81) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : néant
	- Aménagement du parc El Abidine à Carthage (82)	- 25 000		(82) Coût initial : 5 330 000 D Coût nouveau : 5 305 000 D
	- Voies du Grand Tunis : programme de l'année 2009 (83)	-17 000 000		(83) Coût initial : 177 000 000 D Coût nouveau : 160 000 000 D dont 72 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Port de pêche de Monastir (84)	- 14 000		(84) Coût initial : 19 001 000 D Coût nouveau : 18 987 000 D dont 881 000 D sur prêts extérieurs
	- Port de pêche de Bizerte (85)	- 7 000		(85) Coût initial : 541 000 D Coût nouveau : 534 000 D
	- Deuxième projet pour la construction et l'équipement des ports de pêche côtiers (86)	- 113 000		(86) Coût initial : 27 427 000 D Coût nouveau : 27 314 000 D dont 619 000 D sur prêts extérieurs
	- Port de pêche à Elataya (87)	- 9 000		(87) Coût initial : 4 876 000 D Coût nouveau : 4 867 000 D dont 1 291 000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes d'aménagement du port de pêche de la Galite (88)	- 24 000		(88) Coût initial : 178 000 D Coût nouveau : 154 000 D
	- Construction d'un site abri de pêche à Ras Zebib (89)	- 19 000		(89) Coût initial : 3 829 000 D Coût nouveau : 3 810 000 D dont 2 160 000 D sur prêts extérieurs
	- Site abri de pêche de Ksibet Elmediouni (90)	- 24 000		(90) Coût initial : 1 800 000 D Coût nouveau : 1 776 000 D dont 1 463 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du port de pêche de la Chebba (91)	- 43 000		(91) Coût initial : 1 720 000 D Coût nouveau : 1 677 000 D
	- Site abri de pêche d'Aghir (92)	- 195 000		(92) Coût initial : 2 700 000 D Coût nouveau : 2 505 000 D
	- Site abri de pêche de Zabooussa (93)	- 34 000		(93) Coût initial : 2 000 000 D Coût nouveau : 1 966 000 D
	- Protection du port de pêche à Zarrat (94)	- 288 000		(94) Coût initial : 781 000 D Coût nouveau : 493 000 D
	- Extension de port de pêche à Kélibia (95)	- 183 000		(95) Coût initial : 3 022 000 D Coût nouveau : 2 839 000 D
	- Protection du port de pêche à Beni khiar (96)	- 6 000		(96) Coût initial : 3 200 000 D Coût nouveau : 3 194 000 D
	- Protection du port de pêche à Houmet Souk (97)	- 103 000		(97) Coût initial : 687 000 D Coût nouveau : 584 000 D
	- Equipement de port de pêche à Mahdia par un élévateur (98)	- 23 000		(98) Coût initial : 2 353 000 D Coût nouveau : 2 330 000 D
	- Equipement du port de pêche de Chebba par un élévateur (99)	- 13 000		(99) Coût initial : 1 680 000 D Coût nouveau : 1 667 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Etudes pour l'aménagement des accès du port de pêche de Bizerte et de Beni khiar (100)	- 27 000		(100) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 223 000 D
	- Règlement du projet de port de pêche de Bizerte (101)	- 1 000		(101) Coût initial : 323 000 D Coût nouveau : 322 000 D
	- Protection des plages de la Goulette et du Kram (102)	- 59 000		(102) Coût initial : 1 095 000 D Coût nouveau : 1 036 000 D
	- Etudes du Lac Sud de Tunis (103)	- 1 000		(103) Coût initial : 1 886 000 D Coût nouveau : 1 885 000 D
	- Protection de la route desservant le palais présidentiel de Carthage (104)	- 8 000		(104) Coût initial : 235 000 D Coût nouveau : 227 000 D
	- Laboratoire maritime (105)	-4 331 000		(105) Coût initial : 4 881 000 D Coût nouveau : 550 000 D dont 50 000 D sur prêts extérieurs
	- Etude d'aménagement de la côte de Sfax : projet Taparoura (106)	- 39 000		(106) Coût initial : 902 000 D Coût nouveau : 863 000 D
	- Protection de la falaise de Monastir (107)	- 10 000		(107) Coût initial : 2 064 000 D Coût nouveau : 2 054 000 D
	- Réparation de la digue de Bardouna à Kerkennah (108)	- 2 000		(108) Coût initial : 408 000 D Coût nouveau : 406 000 D
	- Protection de la ville de Karkouane contre l'érosion maritime (109)	- 49 000		(109) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 451 000 D
	- Protection des plages de la ville de Beni Khiar contre l'érosion maritime (110)	- 50 000		(110) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 250 000 D
	- Aéroport de Tabarka (111)	- 233 000		(111) Coût initial : 31 971 000 D Coût nouveau : 31 738 000 D dont 15 939 000 D sur prêts extérieurs
	- Extension de l'aéroport international de Tunis-Carthage (112)	- 4 000		(112) Coût initial : 2 286 000 D Coût nouveau : 2 282 000 D
	- Etude des perspectives des communications aériennes dans la région de Tunis (113)	- 4 000		(113) Coût initial : 225 000 D Coût nouveau : 221 000 D
	- Réalisation d'une piste d'atterrissage d'avions à Telepte - Kasserine (114)	- 36 000		(114) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 464 000 D
	- Protection de la ville de Zarzis contre les inondations (115)	- 72 000		(115) Coût initial : 3 245 000 D Coût nouveau : 3 173 000 D
	- Protection de la ville de Moknine contre les inondations (116)	- 56 000		(116) Coût initial : 4 247 000 D Coût nouveau : 4 191 000 D
	- Protection de la ville de l'Alya contre les inondations (117)	- 1 000		(117) Coût initial : 566 000 D Coût nouveau : 565 000 D
	- Protection de la ville de M'saken contre les inondations (118)	- 54 000		(118) Coût initial : 1 450 000 D Coût nouveau : 1 396 000 D
	- Protection de la ville de Ghomrassen contre les inondations (119)	- 1 000		(119) Coût initial : 1 962 000 D Coût nouveau : 1 961 000 D
	- Protection de la ville de Sidi Bouzid contre les inondations (120)	- 99 000		(120) Coût initial : 2 582 000 D Coût nouveau : 2 483 000 D
	- Protection de la ville de Jemmal contre les inondations (121)	- 79 000		(121) Coût initial : 1 400 000 D Coût nouveau : 1 321 000 D
	- Protection de la ville de Médenine contre les inondations (122)	- 78 000		(122) Coût initial : 1 733 000 D Coût nouveau : 1 655 000 D
	- Protection de la zone de Sidi H'sine Sejoumi contre les inondations (123)	- 179 000		(123) Coût initial : 5 000 000 D Coût nouveau : 4 821 000 D
	- Protection de la ville de Teboursouk contre les inondations (124)	- 20 000		(124) Coût initial : 485 000 D Coût nouveau : 465 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Protection de la cité Ben Romdhane contre les inondations (125)	- 134 000		(125) Coût initial : 791 000 D Coût nouveau : 657 000 D
	- Protection de la ville de Ghardimaou contre les inondations (126)	- 85 000		(126) Coût initial : 2 072 000 D Coût nouveau : 1 987 000 D
	- Protection de la ville Bekalta contre les inondations (127)	- 3 000		(127) Coût initial : 750 000 D Coût nouveau : 747 000 D
	- Protection de la ville Sidi Ali Ben Aoun contre les inondations (128)	- 120 000		(128) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 680 000 D
	- Protection des Cités Ibn Sina et Ettadhamen contre les inondations (129)	- 3 000		(129) Coût initial : 2 940 000 D Coût nouveau : 2 937 000 D
	- Protection des villes de Sahline et de Ouerdanine contre les inondations(130)	- 46 000		(130) Coût initial : 916 000 D Coût nouveau : 870 000 D
	- Protection de la ville de Tina contre les inondations(131)	- 365 000		(131) Coût initial : 1 450 000 D Coût nouveau : 1 085 000 D
	- Protection de la ville de Beni Hassen contre les inondations (132)	- 22 000		(132) Coût initial : 690 000 D Coût nouveau : 668 000 D
	- Protection de la ville de Métline contre les inondations (133)	- 57 000		(133) Coût initial : 475 000 D Coût nouveau : 418 000 D
	- Protection de la ville de Gafsa contre les inondations (134)	- 63 000		(134) Coût initial : 1 115 000 D Coût nouveau : 1 052 000 D
	- Protection de la ville de Bargou contre les inondations (135)	- 29 000		(135) Coût initial : 710 000 D Coût nouveau : 681 000 D
	- Protection des villes de Bembla et Manara contre les inondations (136)	- 71 000		(136) Coût initial : 494 000 D Coût nouveau : 423 000 D
	- Etude spécifique pour la protection du Grand Tunis contre les inondations (137)	- 200 000		(137) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 800 000 D
	- Protection des villes de M'hamdia et Fouchana contre les inondations (138)	- 75 000		(138) Coût initial : 4 133 000 D Coût nouveau : 4 058 000 D
	- Protection de la ville de Mateur contre les inondations (139)	- 50 000		(139) Coût initial : 900 000 D Coût nouveau : 850 000 D
	- Protection de la zone touristique à Mahdia contre les inondations (140)	- 8 000		(140) Coût initial : 1 600 000 D Coût nouveau : 1 592 000 D
	- Protection des villes de Bouarada et de Gâafour contre les inondations (141)	- 65 000		(141) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 935 000 D
	- Protection de la ville de Kalât Snene contre les inondations (142)	- 54 000		(142) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 746 000 D
	- Protection de la ville de Sidi Bou Saïd contre les inondations (143)	- 13 000		(143) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 787 000 D
	- Protection de la zone industrielle de Bouargoub contre les inondations (144)	- 221 000		(144) Coût initial : 690 000 D Coût nouveau : 469 000 D
	- Aménagement du parcours d'écoulement d'eau à Boussalem (145)	- 140 000		(145) Coût initial : 1 753 000 D Coût nouveau : 1 613 000 D
	- Protection de la ville de Hammam Lif contre les inondations (146)	- 75 000		(146) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 725 000 D
	- Protection de la ville de Sejnem contre les inondations (147)	- 50 000		(147) Coût initial : 750 000 D Coût nouveau : 700 000 D
	- Protection de la ville de Boumerdes contre les inondations (148)	-1 000 000		(148) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : néant
	- Protection de la ville de Grombalia contre les inondations (149)	- 60 000		(149) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : 680 000 D
	- Protection de la ville de Gâafour contre les inondations (150)	- 45 000		(150) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 755 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Protection de la ville d'Elayoun contre les inondations (151)	- 43 000		(151) Coût initial : 575 000 D Coût nouveau : 532 000 D
	- Protection de la ville de Touila contre les inondations (152)	- 20 000		(152) Coût initial : 900 000 D Coût nouveau : 880 000 D
	- Protection de la zone de Yasmine - Hammamet contre les inondations (153)	- 120 000		(153) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 380 000 D
	- Cartes de servitudes (154)	- 31 000		(154) Coût initial : 177 000 D Coût nouveau : 146 000 D
	- Aménagement de la placé El Kasbah (155)	- 377 000		(155) Coût initial : 5 915 000 D Coût nouveau : 5 538 000 D
	- Mémorial et musée à Sejoumi (156)	- 77 000		(156) Coût initial : 1 155 000 D Coût nouveau : 1 078 000 D
	- Etudes générales relatives au centre national culturel (157)	- 15 000		(157) Coût initial : 15 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude spécifique de la colline de Sidi Bou Saïd (158)	- 95 000		(158) Coût initial : 95 000 D Coût nouveau : néant
	- Aménagement du palais des congrès de la Capitale (159)	- 16 000		(159) Coût initial : 1 607 000 D Coût nouveau : 1 591 000 D
	- Indicateur des coûts de construction (160)	- 5 000		(160) Coût initial : 10 000 D Coût nouveau : 5 000 D
	- Etudes sectorielles dans le domaine de l'habitat (161)	- 37 000		(161) Coût initial : 261 000 D Coût nouveau : 224 000 D
	- Etude nationale pour la restauration des anciennes habitations (162)	- 6 000		(162) Coût initial : 125 000 D Coût nouveau : 119 000 D
	- Etude d'évaluation des coûts de l'habitat (163)	- 27 000		(163) Coût initial : 115 000 D Coût nouveau : 88 000 D
	- Plan d'aménagement des Gouvernorats (164)	- 41 000		(164) Coût initial : 1 553 000 D Coût nouveau : 1 512 000 D
	- Etude des bassins d'eau (165)	- 17 000		(165) Coût initial : 120 000 D Coût nouveau : 103 000 D
	- Préparation d'un plan général pour l'aménagement des zones de Tabarka et de Zouara (166)	- 2 000		(166) Coût initial : 65 000 D Coût nouveau : 63 000 D
	- Contribution du Ministère à la préparation des plans verts pour les municipalités (167)	- 1 000		(167) Coût initial : 91 000 D Coût nouveau : 90 000 D
	- Etude de l'aménagement du territoire et des zones d'emploi (168)	- 41 000		(168) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 159 000 D
	- Observatoire régional de l'environnement au Gouvernorat de Sousse (169)	- 135 000		(169) Coût initial : 135 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude d'aménagement et de développement des zones frontalières (170)	- 50 000		(170) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 100 000 D
	Total A	-64 690 000		
	B- Augmentation			
	- Pont la Goulette - Radès (171)	15 000 000		(171) Coût initial : 141 000 000 D Coût nouveau : 156 000 000 D dont 97 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du réseau routier : programmes des années 1999 et 2000 (172)	1 200 000		(172) Coût initial : 247 700 000 D Coût nouveau : 248 900 000 D dont 162 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Voiries structurantes des villes : Programme de l'année 2000 (173)	278 000		(173) Coût initial : 80 000 000 D Coût nouveau : 80 278 000 D dont 43 278 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du réseau routier (174)	2 000 000		(174) Coût initial : 156 900 000 D Coût nouveau : 158 900 000 D dont 83 900 000 D sur prêts extérieurs
	- Programme d'aménagement de routes à Djerba (175)	100 000		(175) Coût initial : 8 800 000 D Coût nouveau : 8 900 000 D
	- Acquisition d'un bac à Djerba (176)	500 000		(176) Coût initial : 3 800 000 D Coût nouveau : 4 300 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Aménagement du réseau routier classé (177)	15 450 000		(177) Coût initial : 473 000 000 D Coût nouveau : 488 450 000 D dont 284 250 000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du Grand Tunis : programme de l'année 2005 (178)	17 000 000		(178) Coût initial : 145 300 000 D Coût nouveau : 162 300 000 D dont 73 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Déviation reliant le Sud de Kairouan à la route nationale n°12 (179)	300 000		(179) Coût initial : 5 200 000 D Coût nouveau : 5 500 000 D
	- Aménagement du réseau routier classé : programme de l'année 2009 (180)	7 500 000		(180) Coût initial : 150 400 000 D Coût nouveau : 157 900 000 D dont 91 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement du réseau routier - programme de l'année 2009 (181)	7 500 000		(181) Coût initial : 116 940 000 D Coût nouveau : 124 440 000 D dont 73 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Protection des plages de Mahdia contre l'érosion maritime (182)	271 000		(182) Coût initial : 2 580 000 D Coût nouveau : 2 851 000 D
	- Protection de la ville de Kairouan contre les inondations (183)	1 600 000		(183) Coût initial : 11 170 000 D Coût nouveau : 12 770 000 D dont 9 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Protection de la zone de Douar Hicher à La Manouba contre les inondations (184)	500 000		(184) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : 3 000 000 D
	Total B	69 199 000		
	Total 3	4 509 000		
	4- Projets nouveaux			
	A- Projets à caractère régional			
	- Construction, extension et aménagement des sièges des brigades	120 000		
	- Extension de la direction régionale de Médenine	100 000		
	- Construction de clôtures	70 000		
	- Aménagement de la direction régionale de Gafsa	20 000		
	- Extension de la direction régionale de Sidi Bouzid	25 000		
	- Aménagement de la direction régionale de Ben Arous	45 000		
	- Aménagement de la direction régionale de Kairouan	15 000		
	- Aménagement de la direction régionale de Mahdia	40 000		
	- Construction de la direction régionale de Manouba	360 000		
	- Revêtement des pistes rurales : programme de l'année 2010	17 700 000		
	- Voiries des villes : programme de l'année 2010	22 500 000		
	Total A	40 995 000		
	B- Projets à caractère national			
	- Instauration d'un système de qualité des services administratifs	70 000		
	- Aménagement et entretien des logements administratifs	200 000		
	- Acquisition de matériels roulants	250 000		
	- Acquisition d'équipements divers	45 000		
	- Plan directeur informatique du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	500 000		
	- Système Géonade	950 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	212 000		
	- Frais d'insertion et de publication	150 000		
	- Frais de suivi de réalisation de projets de bâtiments civils	1 000 000		
	- Frais de suivi de réalisation de projets de ports maritimes	45 000		
	- Salaire des ouvriers permanents du Titre II	550 000		
	- Réparation des dégâts des inondations de l'année 2009	20 000 000		
	- Aménagement et construction de pistes et de ponts au Gouvernorat de Kairouan	4 700 000		
	- Entretien périodique du réseau routier : programme de l'année 2010	22 000 000		
	- Acquisition de matériels : programme de l'année 2010	6 100 000		
	- Etudes routières : programme de l'année 2010	3 000 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
17 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	- Voies du Grand Tunis : programme de l'année 2010 (185)	40 000 000		(185) dont 10 000 000 D sur prêts extérieurs	
	- Voiries structurantes des villes : programme de l'année 2010 (186)	36 000 000		(186) dont 19 500 000 D sur prêts extérieurs	
	- Construction de ponts : programme de l'année 2010 (187)	31 100 000		(187) dont 17 100 000 D sur prêts extérieurs	
	- Développement du réseau régional routier : programme de l'année 2010 (188)	26 000 000		(188) dont 18 200 000 D sur prêts extérieurs	
	- Aménagement des pistes rurales : programme de l'année 2010 (189)	58 900 000		(189) dont 42 170 000 D sur prêts extérieurs	
	- Aménagement du réseau routier classé : programme de l'année 2010 (190)	63 260 000		(190) dont 36 480 000 D sur prêts extérieurs	
	- Raccordement des deux pôles technologiques d'Ennahli et de Manouba au réseau routier	11 700 000			
	- Aménagement et construction de routes, ponts et pistes au Gouvernorat de Jendouba	5 800 000			
	- Etude spécifique à l'infrastructure maritime	150 000			
	- Protection des plages de Bizerte contre l'érosion maritime	60 000			
	- Protection de la zone de Sidi Fraj à Kerkennah contre l'érosion maritime	200 000			
	- Protection de la falaise de Gammarth contre l'érosion maritime	300 000			
	- Travaux de curage du port punique de Carthage	200 000			
	- Protection des plages de Chebba contre l'érosion maritime	300 000			
	- Acquisition de terrains	500 000			
	- Protection des villes de Sousse et de Kalâa Kébira contre les inondations	2 500 000			
	- Protection de la ville de Médenine contre les inondations	1 000 000			
	- Protection de la ville de Téboursouk contre les inondations	800 000			
	- Entretien périodique des ouvrages de protection des villes contre les inondations	2 800 000			
	- Protection de Tunis-Ouest contre les inondations (191)	98 014 000		(191) dont 72 675 000 D sur prêts extérieurs	
	- Protection du village de Lassouda contre les inondations	800 000			
	- Protection de la ville de Tozeur contre les inondations	1 700 000			
	- Levées topographiques	220 000			
	- Photos aériennes et cartographie des villes	300 000			
	- Plans d'aménagement	100 000			
	- Etudes pilotes	200 000			
	- Programme d'investissement de l'Agence Urbaine du Grand Tunis	131 000			
	- Etudes stratégique nouvelle dans le secteur de l'habitat	80 000			
	- Etudes des bassins versants du nord	400 000			
		Total B	443 287 000		
		Total 4	484 282 000		
		Total I	488 791 000		
	II- Financement Public				
	* Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine	30 000			
	* Société des Etudes et d'Aménagement du Littoral Nord de la ville de Sfax	1 020 000			
	Total II	1 050 000			
	TOTAL		489 841 000		
	I- Investissements Directs				
	1- Réévaluation				
	A - Diminution				
	- Etude du plan général des bâtiments du Ministère (1)	- 580 000		(1) Coût initial : 630 000 D Coût nouveau : 50 000 D	
	- Création d'une imprimerie (2)	- 22 000		(2) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 78 000 D	
	- Création d'administrations régionales (3)	- 5 000		(3) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : 55 000 D	
	- Logiciel des informations géographiques (4)	- 547 000		(4) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 53 000 D	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Programmes informatiques spécifiques à la diversité biologique (5)	- 18 000		(5) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : 42 000 D
	- Crédits divers (6)	- 12 000		(6) Coût initial : 12 000 D Coût nouveau : néant
	- Programme pour l'amélioration de l'environnement et de l'habitat (7)	- 88 000		(7) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 912 000 D
	- Programme des interventions et des initiatives pilotes (8)	- 1 000		(8) Coût initial : 491 000 D Coût nouveau : 490 000 D
	- Programme d'appui aux intervenants (9)	- 55 000		(9) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 45 000 D
	- Etudes relatives à la réhabilitation des carrières (10)	- 3 000		(10) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : 77 000 D
	- Suivi des programmes régionaux de l'environnement pour le développement (11)	- 2 000		(11) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : 58 000 D
	- Conservation des parcs nationaux (12)	- 3 000		(12) Coût initial : 340 000 D Coût nouveau : 337 000 D
	- Etude relative à la construction d'une station de traitement des matériaux lourds à Ben Arous (13)	- 129 000		(13) Coût initial : 130 000 D Coût nouveau : 1 000 D
	- Etude de la possibilité de purification des eaux industrielles de conduite de la Société Générale des Industries de Textiles (14)	- 7 000		(14) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 93 000 D
	- Projet pilote de traitement des déchets organiques dans le monde rural (15)	- 6 000		(15) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 294 000 D
	- Irrigation des zones vertes avec les eaux traitées (16)	- 56 000		(16) Coût initial : 1 495 000 D Coût nouveau : 1 439 000 D
	- Evaluation des travaux réalisés dans le cadre de la conservation des eaux et du sol (17)	- 3 000		(17) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 97 000 D
	- Etude relative aux gîtes des insectes (18)	- 3 000		(18) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : 57 000 D
	- Réhabilitation d'une plage publique - étude (19)	- 20 000		(19) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : 60 000 D
	- Appareil pour le lavage des poubelles des déchets domestiques (20)	- 100 000		(20) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude spécifique au secteur de l'emballage (21)	- 2 000		(21) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 98 000 D
	- Etude de la pollution de la nappe phréatique dans la zone de Sfax (22)	- 100 000		(22) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- Aide à la création de parcs urbains (23)	- 69 000		(23) Coût initial : 656 000 D Coût nouveau : 587 000 D
	- Evaluation de la diversité naturelle en Tunisie deuxième tranche (24)	- 10 000		(24) Coût initial : 65 000 D Coût nouveau : 55 000 D
	- Réhabilitation de la carrière Chela à Mornag (25)	- 300 000		(25) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : néant
	- Constructions au parc national à Oum Echiah (26)	- 225 000		(26) Coût initial : 230 000 D Coût nouveau : 5 000 D
	- Aide aux municipalités dans la préparation des plans de l'environnement (27)	- 17 000		(27) Coût initial : 370 000 D Coût nouveau : 353 000 D
	- Transformation des forêts en parcs (28)	- 11 000		(28) Coût initial : 210 000 D Coût nouveau : 199 000 D
	- Etude relative à la gestion des déchets des bateaux (29)	- 5 000		(29) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 95 000 D
	- Etude relative à la gestion des déchets dangereux (30)	- 100 000		(30) Coût initial : 670 000 D Coût nouveau : 570 000 D
	- Etude spécifique relative à la banque des gènes (31)	- 35 000		(31) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : 35 000 D
	- Programme national de protection des plages (32)	- 117 000		(32) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 683 000 D
	- Etudes et réalisation de jardins botaniques (33)	- 14 000		(33) Coût initial : 480 000 D Coût nouveau : 466 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Evaluation des réalisations dans le domaine du reboisement forestier et pastoral dans les zones du Nord-Ouest (34)	- 8 000		(34) Coût initial : 176 000 D Coût nouveau : 168 000 D
	- Création et aménagement de parcs nationaux et naturels (35)	- 30 000		(35) Coût initial : 535 000 D Coût nouveau : 505 000 D
	- Contribution à l'étude pour la mise en place d'un programme pour le traitement de la margine (36)	- 390 000		(36) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 60 000 D
	- Amélioration de l'entrée de la ville de Beja (37)	- 450 000		(37) Coût initial : 1 100 000 D Coût nouveau : 650 000 D
	- Amélioration des entrées des villes de Hezoua et de Ben Guardene (38)	- 50 000		(38) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 450 000 D
	- Etude relative à l'utilisation des eaux de drainage dans les oasis (39)	- 9 000		(39) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 191 000 D
	- Etude des zones industrielles polluantes en Tunisie (40)	- 30 000		(40) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : 50 000 D
	- Etude des systèmes de gestion des déchets dangereux (41)	- 200 000		(41) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude sur l'intérêt du changement du carburant liquide par le gaz naturel (42)	- 100 000		(42) Coût initial : 190 000 D Coût nouveau : 90 000 D
	- Etude sur l'intégration des technologies non polluantes dans les entreprises industrielles (43)	- 142 000		(43) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 158 000 D
	- Etude sur l'environnement et la ville de demain (44)	- 5 000		(44) Coût initial : 120 000 D Coût nouveau : 115 000 D
	- Etude de détermination d'un système rationnel de gestion des matériaux dangereux (45)	- 150 000		(45) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude de réalisation de circuits de tourisme écologique (46)	- 1 000		(46) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 99 000 D
	- Etude sur les origines de la pollution au lac de Bizerte (47)	- 6 000		(47) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 144 000 D
	- Etude prospective pour la lutte contre la pollution industrielle (48)	- 21 000		(48) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 129 000 D
	- Etude d'inventaire et réalisation de la deuxième déclaration nationale sur les changements climatiques (49)	- 5 000		(49) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 45 000 D
	- Projet d'évaluation et de détermination de la situation environnementale dans les régions (50)	- 30 000		(50) Coût initial : 30 000 D Coût nouveau : néant
	- Inventaire des ressources génétiques agronomiques locales et des animaux domestiques rares et en voie de disparition (51)	- 60 000		(51) Coût initial : 126 000 D Coût nouveau : 66 000 D
	- Etude des répercussions sanitaires et environnementales des dégagements des gaz polluants des unités de transformation du phosphate (52)	- 1 000		(52) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 99 000 D
	- Réalisation et exécution de la stratégie et du plan de travail national de prévention, de gestion et de lutte contre les espèces étrangères et envahissantes (53)	- 250 000		(53) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : néant
	- Programme de préparation de la stratégie nationale sur le développement durable (54)	- 30 000		(54) Coût initial : 30 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude de préparation des outils d'évaluation et de concrétisation du développement durable (55)	- 100 000		(55) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude stratégique sur la lutte contre le bruit (56)	- 100 000		(56) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- Concrétisation du réseau des villes durables (57)	- 100 000		(57) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- L'observatoire régional de l'environnement au gouvernorat de Sousse (58)	- 135 000		(58) Coût initial : 135 000 D Coût nouveau : néant
	Total A	-5 068 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	B- Augmentation			
	- Achèvement et mise à niveau de quelques composantes d'aménagement pour la promotion du Parc du Belvédère à Tunis (59)	500 000		(59) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 600 000 D
	- Conservation et valorisation du parc national de Châambi (60)	500 000		(60) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 1 000 000 D
	Total B	1 000 000		
	Total I	-4 068 000		
	2- Projets nouveaux			
	- Aménagements divers	40 000		
	- Acquisition de matériels roulants	140 000		
	- Acquisition de mobiliers et de matériels	50 000		
	- Acquisition de matériels informatiques et bureautiques	50 000		
	- Programme d'informatisation du Ministère	150 000		
	- Acquisition de logiciels de gestion et de suivi	10 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	50 000		
	- Acquisition de programmes et d'applications informatiques	30 000		
	- Logiciels spécifiques au système informatique de l'environnement	120 000		
	- Etudes informatiques	30 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	39 000		
	- Qualité des services administratifs	30 000		
	- Administration électronique	100 000		
	- Frais d'insertion et de publication	50 000		
	- Programme de sensibilisation	350 000		
	- Programme d'entretien des boulevards de l'environnement	800 000		
	- Assistance aux Communes pour la création des espaces verts	400 000		
	- Contribution à l'aménagement des boulevards de la terre	200 000		
	- Programme de la journée de l'environnement	50 000		
	- Programme d'entretien des zones vertes	400 000		
	- Aide à l'aménagement des jardins et des clubs de l'environnement dans les écoles	250 000		
	- Agenda 21 régional et local	300 000		
	- Renforcement de la Banque Nationale des Gènes : équipement des laboratoires	1 602 000		
	- Programme de généralisation du concept du développement durable	50 000		
	- Grands entretiens des parcs urbains	600 000		
	- Aménagement de zones vertes et de loisir pour les enfants dans le cadre du programme présidentiel pour la promotion des quartiers populaires	300 000		
	- Aides aux petites communes dans le secteur du boisement	300 000		
	- Aménagement des parcs Oued Eddarb, Aïn Ennchoua, Sidi Ali Erraïes, Rakada et Metouia	3 000 000		
	- Mise à niveau des méthodes d'exploitation des parcs par l'installation de matériels fonctionnant avec l'énergie renouvelable et d'équipements urbains et de loisir	200 000		
	- Travaux d'aménagement des aires de repos à Gabes et à Tozeur dans le cadre du circuit de la mémoire de la terre, du Sahara et des Oasis	2 000 000		
	- Entretien et aménagement des espaces verts sur la route nationale N°10 et l'avenue de la République	200 000		
	- Etude d'inventaire des puits d'assainissement individuels dans la zone du Centre-Ouest et détermination des points de pollution	200 000		
	- Etude sur la conservation et l'utilisation durable du secteur des plantes médicinales et industrielles et leur développement	150 000		
	- Etude d'évaluation pour le renforcement de l'efficacité de la gestion et de la représentativité des zones protégées	150 000		
	- Valorisation et aménagement des zones naturelles du parc protégé de Jbel Khroufa, Seddine au Kef et Jbel Fsserj à Siliana	2 000 000		
	- Contribution à l'exécution du programme national de lutte contre les insectes	500 000		
	Total 2	14 891 000		
	Total I	10 823 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>II- Financement Public</u>			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	<u>A - Diminution</u>			
	<u>* Agence Nationale de Protection de l'Environnement</u>	-1 595 000		
	- Aménagement du parc Ennahli (61)	- 405 000		(61) Coût initial : 940 000 D Coût nouveau : 535 000 D
	- Acquisition de terrains pour le dépôt des déchets solides (62)	- 350 000		(62) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : néant
	- Contribution à l'évaluation de l'effet de l'activité minière sur les ressources naturelles et humaines (63)	- 70 000		(63) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 30 000 D
	- Banque de données pour la protection de l'environnement (64)	- 170 000		(64) Coût initial : 170 000 D Coût nouveau : néant
	- Station de contrôle de la pollution à Ben Arous (65)	- 300 000		(65) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : néant
	- Participation à l'aménagement d'une place publique (66)	- 250 000		(66) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : néant
	- Centre de tri et de transfert à Sousse (67)	- 50 000		(67) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : néant
	<u>* Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis</u>	-1 033 000		
	- Acquisition d'équipements (68)	- 408 000		(68) Coût initial : 518 000 D Coût nouveau : 110 000 D
	- Recherches avec les Universités et les Ecoles Supérieures Spécialisées (69)	- 85 000		(69) Coût initial : 163 000 D Coût nouveau : 78 000 D
	- Création d'un centre de déchets lourds et d'un laboratoire (70)	- 500 000		(70) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : néant
	- Maîtrise de la qualité des eaux de Medjerda (71)	- 20 000		(71) Coût initial : 65 000 D Coût nouveau : 45 000 D
	- Contrôle des infiltrations au bassin de l'Oued Medjerda (72)	- 20 000		(72) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 80 000 D
	<u>* Agence de Protection et de l'Aménagement du littoral</u>	- 340 000		
	- Aménagement de Sebkhata de Mahdia (73)	- 140 000		(73) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 810 000 D
	- Protection des zones sensibles (74)	- 150 000		(74) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 150 000 D
	- Traitement du phénomène des méduses (75)	- 50 000		(75) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : néant
	<u>* Agence Nationale de Gestion de Déchets</u>	- 212 000		
	- Renforcement de la direction des déchets solides (76)	- 61 000		(76) Coût initial : 255 000 D Coût nouveau : 194 000 D
	- Etude de réalisation de deux unités de levage des déchets (77)	- 69 000		(77) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 131 000 D
	- Etude d'aménagement des décharges anarchiques (78)	- 82 000		(78) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 218 000 D
	Total A	-3 180 000		
	<u>B- Augmentation</u>			
	<u>* Agence Nationale de Protection de l'Environnement</u>	320 000		
	- Réseau national de contrôle de la pollution des eaux (79)	150 000		(79) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 950 000 D
	- Aménagement du parc Ennahli (80)	170 000		(80) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 320 000 D
	<u>* Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis</u>	130 000		
	- Equipement d'un atelier pour le soutien des projets de recherches appliquées (81)	100 000		(81) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 200 000 D
	- Exécution du projet de protection des richesses maritimes et côtières au golfe de Gabes (82)	30 000		(82) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 80 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	* Agence de Protection et de l'Aménagement du Littoral	469 000		
	- Etude des plans de gestion au golfe de Monastir (83)	69 000		(83) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 469 000 D
	- Protection des richesses maritimes et côtières au golfe de Gabes (84)	400 000		(84) Coût initial : 700 000 D Coût nouveau : 1 100 000 D
	* Agence Nationale de Gestion de Déchets	42 935 000		
	- Décharges contrôlées et centres de transfert des déchets (85)	560 000		(85) Coût initial : 42 590 000 D Coût nouveau : 43 150 000 D dont 42 420 000 D sur prêts extérieurs
	- Projet de gestion intégrée des déchets lourds (86)	14 500 000		(86) Coût initial : 14 500 000 D Coût nouveau : 29 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Réalisation d'une décharge contrôlée complémentaire et de centres de transfert dans le Grand Tunis (87)	15 255 000		(87) Coût initial : 7 000 000 D Coût nouveau : 22 255 000 D dont 13 140 000 D sur prêts extérieurs
	- Réalisation de décharges contrôlées et de centres de transfert aux Gouvernorats de Tozeur, Zaghouan et Mahdia (88)	12 620 000		(88) Coût initial : 10 000 000 D Coût nouveau : 22 620 000 D dont 18 320 000 D sur prêts extérieurs
	Total B	43 854 000		
	Total I	40 674 000		
	2- Projets nouveaux			
	* Agence Nationale de Protection de l'Environnement	4 262 000		
	- Acquisition d'équipements d'intervention en cas de pollution	40 000		
	- Etudes	50 000		
	- Equipements	60 000		
	- Embellissement des entrées des villes	100 000		
	- Contribution au programme de propreté des routes et des axes stratégiques	250 000		
	- Programme de sensibilisation	330 000		
	- Acquisition de matériels roulants	140 000		
	- Etude et évaluation du rapport annuel sur l'environnement	80 000		
	- Renforcement de l'observatoire de l'environnement pour le développement durable	80 000		
	- Réseau de contrôle de la qualité de l'air	200 000		
	- Mise à niveau de l'informatique de l'agence	150 000		
	- Equipement et aménagement des parcs urbains	300 000		
	- Réalisation de rapports de suivi environnemental dans les régions	60 000		
	- Installation de panneaux lumineux indiquant la qualité de l'air dans les villes	100 000		
	- Acquisition de stations de contrôle de l'ozone	50 000		
	- Plans de préservation de la qualité de l'air (Grand Tunis, Sousse, Monastir, Sfax, Bizerte, Gabes)	200 000		
	- Acquisition de 5 véhicules équipés d'outils de mesure des polluants dégagés par les échappements des voitures	150 000		
	- Investissement dans le secteur des eaux : Système de contrôle de la pollution des eaux (89)	1 572 000		(89) dont 890 000 D sur prêts extérieurs
	- Réseau pour le suivi de la pollution du sol	150 000		
	- Construction du siège de suivi des milieux (construction de laboratoires et de bureaux)	200 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	* Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis	1 955 000		
	- Acquisition de matériels roulants	70 000		
	- Matériels informatiques	50 000		
	- Recyclage des eaux usées par les algues maritimes	500 000		
	- Renforcement des activités du centre et assistance technique aux industriels	80 000		
	- Projet de transfert de la technologie	100 000		
	- Mise en place d'un programme de mise à niveau environnemental pour le traitement de la pollution dans les grandes zones industrielles	30 000		
	- Mise en place d'un programme de mise à niveau environnemental pour le traitement de la pollution dans les grandes zones touristiques	30 000		
	- Projet de recyclage du sable pollué	20 000		
	- Laboratoire mobile d'analyse et de contrôle des eaux contre la pollution	50 000		
	- Production de l'énergie éolienne	120 000		
	- Sensibilisation, encadrement et formation	200 000		
	- Formation à distance	20 000		
	- Mise à niveau environnementale des secteurs de l'industrie, du tourisme, du transport et de l'agriculture	150 000		
	- Projet méditerranéen sur les études d'impacts environnementaux	30 000		
	- Renforcement du laboratoire du centre en équipements techniques et généralisation du système de qualité	80 000		
	- Création d'un laboratoire national spécialisé en métrologie environnementale	80 000		
	- Valorisation des déchets organiques par la biométhanisation	20 000		
	- Rationalisation et économie de l'utilisation de l'eau et de l'énergie dans les entreprises "la gestion environnementale profitable"	150 000		
	- Installation d'un système de services à distance	20 000		
	- Mise en place d'un système de gestion des connaissances pour le renforcement de la veille environnementale	30 000		
	- Exécution du programme de l'énergie et de l'environnement	25 000		
	- Exécution du programme de renforcement des compétences dans le domaine de la production propre	100 000		
	* Agence de Protection et de l'Aménagement du Littoral	13 410 000		
	- Réalisation d'esplanades	300 000		
	- Formation et sensibilisation	120 000		
	- Acquisition de matériels roulants	130 000		
	- Equipements	30 000		
	- Etudes et réalisation de projets pilotes de protection du littoral contre l'érosion marine	500 000		
	- Contribution dans l'entretien des plages	490 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	80 000		
	- Aménagements divers	20 000		
	- Acquisition de logiciels informatiques	40 000		
	- Ramassage des algues	200 000		
	- Travaux de protection du littoral contre l'érosion marine	5 000 000		
	- Travaux de réhabilitation de la situation environnementale dans le golfe de Monastir	6 500 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
18 - Ministère du Tourisme	* Agence Nationale de Gestion de Déchets	2 605 000			
	- Acquisition de matériels informatiques	60 000			
	- Réalisation de 3 centres de transferts au Gouvernorat de Kébili (90)	1 400 000		(90) dont 840 000 D sur prêts extérieurs	
	- Réalisation de banquettes de transfert aux conseils ruraux et des oasis du sud	150 000			
	- Valorisation énergétique des déchets organiques dans les zones rurales	150 000			
	- Mise en place d'un système de valorisation des déchets organiques et leur transfert en engrais organiques pour l'agriculture	100 000			
	- Préparation de cahiers des charges pour la réalisation de décharges contrôlées dans le cadre de l'application de la concession	150 000			
	- Acquisition de matériels, bureaux et équipements	25 000			
	- Acquisition de matériels roulants	70 000			
	- Création d'un centre avancé pour la protection civile au centre de traitement des déchets industriels à Jradou	500 000			
	Total 2	22 232 000			
	Total II	62 906 000			
	TOTAL		73 729 000		
		<u>I- Investissements Directs</u>			
		<u>1- Réévaluation</u>			
		<u>Diminution</u>			
		- Etudes spécifiques au secteur des loisirs (1)	- 191 000		(1) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 9 000 D
		- Plan directeur informatique (2)	- 69 000		(2) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 131 000 D
		- Impression du guide des loisirs (3)	- 150 000		(3) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 800 000 D
		Total 1	- 410 000		
		<u>2- Projets nouveaux</u>			
		<u>A- Projets à caractère régional</u>			
		- Participation à la protection et à l'amélioration de l'environnement touristique	550 000		
	Total A	550 000			
	<u>B- Projets à caractère national</u>				
	- Acquisition de matériels roulants	40 000			
	- Acquisition d'équipements divers	20 000			
	- Acquisition de matériels informatiques	30 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	12 000			
	- Acquisition d'équipements pédagogiques et scolaires pour l'Institut des Etudes Supérieures de Tourisme de Sidi Dhrif	10 000			
	- Equipements pour le restaurant de l'Institut des Etudes Supérieures de Tourisme de Sidi Dhrif	20 000			
	- Equipements divers pour l'Institut des Etudes Supérieures de Tourisme de Sidi Dhrif	20 000			
	- Aménagements divers à l'Institut des Etudes Supérieures de Tourisme de Sidi Dhrif	180 000			
	- Interventions dans le domaine des loisirs	100 000			
	Total B	432 000			
	Total 2	982 000			
	Total I	572 000			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
19 - Ministère des Technologies de la Communication	II- Financement Public			
	1- Réévaluation			
	Diminution			
	* Office National Tunisien du Tourisme	- 399 000		
	- Aménagement des écoles de tourisme (4)	- 399 000		(4) Coût initial : 530 000 D Coût nouveau : 131 000 D
	Total 1	- 399 000		
	2- Projets nouveaux			
	* Office National Tunisien du Tourisme	46 636 000		
	- Infrastructure et aménagements touristiques	3 220 000		
	- Etudes et recherches	285 000		
	- Amélioration de l'environnement touristique	880 000		
	- Aménagements et équipements au siège de l'office	100 000		
	- Aménagements et équipements aux Commissariats	220 000		
	- Acquisition de matériels roulants	100 000		
	- Aménagements du port et de l'hôtel de Sidi Bou Saïd	1 570 000		
	- Plan directeur informatique	250 000		
	- Aménagement des centres de formation	550 000		
	- Aide de l'Etat pour les promoteurs des projets touristiques	12 430 000		
	- Programme de publicité et d'édition	27 000 000		
	- Remboursement d'un emprunt	31 000		
* Programme de mise à niveau des unités hôtelières	1 000 000			
Total 2	47 636 000			
Total II	47 237 000			
TOTAL			47 809 000	
	Investissements Directs			
	1- Réévaluation			
	A - Diminution			
	- Etude pour la préparation d'un système de contrôle des indicateurs de communication (1)	- 35 000		(1) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 15 000 D
	- Etude de la promotion de la qualité et de mise à niveau du secteur des communications (2)	- 300 000		(2) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : néant
	- Acquisition de terrains et de bâtiments (3)	- 267 000		(3) Coût initial : 3 072 000 D Coût nouveau : 2 805 000 D
	- Crédits d'études (4)	- 219 000		(4) Coût initial : 1 061 000 D Coût nouveau : 842 000 D
	- Assainissement du complexe des Postes, Télégraphes et Téléphone à l'Ariana (5)	- 7 000		(5) Coût initial : 180 000 D Coût nouveau : 173 000 D
	- Aménagement du siège de la Recette Principale de Tunis (6)	- 192 000		(6) Coût initial : 280 000 D Coût nouveau : 88 000 D
	- Apurement d'anciens projets (7)	- 110 000		(7) Coût initial : 144 000 D Coût nouveau : 34 000 D
	- Nouveau siège social pour le Ministère (8)	- 51 000		(8) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 99 000 D
	- Aménagement du complexe principal de la comptabilité matières (9)	- 257 000		(9) Coût initial : 385 000 D Coût nouveau : 128 000 D
	- Dépôt central à Sidi Fathallah (10)	- 86 000		(10) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 64 000 D
	- Aménagement des locaux communs (11)	- 85 000		(11) Coût initial : 1 087 000 D Coût nouveau : 1 002 000 D
	- Centre médical et social à Tunis (12)	- 182 000		(12) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 18 000 D
	- Construction de salles régionales de soins (13)	- 90 000		(13) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 10 000 D
	- Complexe sportif et social à Tunis (14)	- 811 000		(14) Coût initial : 900 000 D Coût nouveau : 89 000 D
	- Aménagement de l'entrée du complexe technologique (15)	- 104 000		(15) Coût initial : 1 746 000 D Coût nouveau : 1 642 000 D
	- Renouvellement des équipements techniques (16)	- 248 000		(16) Coût initial : 1 313 000 D Coût nouveau : 1 065 000 D
	- Assurance des bâtiments communs (17)	- 267 000		(17) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 133 000 D
	- Acquisition de deux avions pour la poste aérienne (18)	- 246 000		(18) Coût initial : 2 600 000 D Coût nouveau : 2 354 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipements du centre médical de Tunis et de salles régionales de soins (19)	- 102 000		(19) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 98 000 D
	- Acquisition de mobilier et de matériels de bureaux (20)	- 28 000		(20) Coût initial : 73 000 D Coût nouveau : 45 000 D
	- Projet des textes visuels (21)	- 17 000		(21) Coût initial : 228 000 D Coût nouveau : 211 000 D
	- Equipement du Comité National des Communications (22)	- 52 000		(22) Coût initial : 108 000 D Coût nouveau : 56 000 D
	- Bibliothèque virtuelle (23)	- 37 000		(23) Coût initial : 90 000 D Coût nouveau : 53 000 D
	- Acquisition d'équipements informatiques (24)	-1 307 000		(24) Coût initial : 2 907 000 D Coût nouveau : 1 600 000 D
	- Equipement du laboratoire de l'informatique (25)	- 30 000		(25) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : 50 000 D
	- Site web (26)	- 20 000		(26) Coût initial : 20 000 D Coût nouveau : néant
	- Développement des services dans le réseau internet (27)	- 10 000		(27) Coût initial : 30 000 D Coût nouveau : 20 000 D
	- Etude des documents relatifs aux échanges d'informations entre les Ministères et les établissements (28)	- 20 000		(28) Coût initial : 20 000 D Coût nouveau : néant
	- Centre de Recyclage à l'Ariana (29)	- 400 000		(29) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : néant
	- Centre de Formation et de Recyclage à l'Ariana (30)	- 330 000		(30) Coût initial : 330 000 D Coût nouveau : néant
	- Construction d'un espace de formation (31)	- 800 000		(31) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : néant
	- Construction d'un espace de savoir -Etudes (32)	- 150 000		(32) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : néant
	- Projet du réseau d'information multimédia entre les Ministères (33)	- 225 000		(33) Coût initial : 1 525 000 D Coût nouveau : 1 300 000 D
	- Projet du système national d'information économique (34)	- 50 000		(34) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 100 000 D
	- Projet de la géo numérisation (35)	-1 739 000		(35) Coût initial : 3 440 000 D Coût nouveau : 1 701 000 D
	- Diffusion de la culture numérique (36)	- 10 000		(36) Coût initial : 473 000 D Coût nouveau : 463 000 D
	- Renouvellement des systèmes "Adeb" et "Insaf" (37)	- 553 000		(37) Coût initial : 3 603 000 D Coût nouveau : 3 050 000 D
	- Plan directeur informatique commun pour l'administration (38)	- 58 000		(38) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : 22 000 D
	- Audit dans le domaine de la sécurité informatique (39)	- 200 000		(39) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : néant
	- Veille technologique (40)	- 280 000		(40) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 20 000 D
	- Administration communicative (41)	-1 043 000		(41) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 457 000 D
	- Protection des systèmes stratégiques (42)	- 600 000		(42) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : néant
	- Système référentiel national (43)	- 500 000		(43) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : néant
	- Observatoire des technologies de l'information (44)	- 240 000		(44) Coût initial : 240 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude de mise en place d'indicateurs tunisiens dans le domaine de sécurité informatique (45)	- 60 000		(45) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude de préparation du plan d'action pour la sensibilisation et de formation dans le domaine de la sécurité informatique (46)	- 50 000		(46) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : néant
	- Détecteur des attaques (47)	- 400 000		(47) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : néant
	Total A	-12 868 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
20 - Ministère du Transport	B- Augmentation				
	- Etude d'audit du système d'informations et de communication (48)	10 000		(48) Coût initial : 20 000 D Coût nouveau : 30 000 D	
	Total B	10 000			
	Total 1	-12 858 000			
	2- Projets nouveaux				
	- Aménagement du siège du Ministère	100 000			
	- Acquisition de matériels roulants	130 000			
	- Acquisition d'équipements divers	40 000			
	- Equipements de climatisation	20 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	18 000			
	- Mise à niveau du réseau informatique	75 000			
	- Rénovation des équipements de traitement des informations	90 000			
	- Acquisition de micro-ordinateurs	70 000			
	- Installation de logiciels spécifiques	70 000			
	- Réalisation du portail de la veille technologique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication	150 000			
	- Institut Supérieur des Etudes Technologiques en Communications	323 000			
	- Logiciels libres	400 000			
	- Diffusion de la culture numérique	60 000			
	- Organisation d'une manifestation pour la sensibilisation et la formation sur le partenariat entre le secteur public et le secteur privé	100 000			
	- Etude de préparation d'un plan de développement de l'économie numérique	300 000			
	Total 2	1 946 000			
	TOTAL			-10 912 000	
		I- Investissements Directs			
		1- Réévaluation			
		Diminution			
		- Etudes spécifiques au secteur du transport (1)	- 40 000		(1) Coût initial : 391 000 D Coût nouveau : 351 000 D
		- Préparation d'un plan directeur national du transport (2)	- 468 000		(2) Coût initial : 1 770 000 D Coût nouveau : 1 302 000 D dont 1 183 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'un terrain (3)	- 28 000		(3) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 22 000 D	
	- Nouveau siège du Ministère (4)	- 65 000		(4) Coût initial : 109 000 D Coût nouveau : 44 000 D	
	- Bâtiments administratifs régionaux (5)	- 640 000		(5) Coût initial : 640 000 D Coût nouveau : néant	
	- Aménagement de bâtiments administratifs (6)	- 39 000		(6) Coût initial : 294 000 D Coût nouveau : 255 000 D	
	- Acquisition d'un standard téléphonique (7)	- 17 000		(7) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 33 000 D	
	- Etude spécifique du plan général de l'informatique (8)	- 31 000		(8) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : 39 000 D	
	- Acquisition d'équipements informatiques (9)	- 1 000		(9) Coût initial : 180 000 D Coût nouveau : 179 000 D dont 89 000 D sur prêts extérieurs	
	- Ecole de Marine Marchande de Sousse (10)	- 185 000		(10) Coût initial : 1 593 000 D Coût nouveau : 1 408 000 D	
	- Frais d'insertion et de publication (11)	- 35 000		(11) Coût initial : 45 000 D Coût nouveau : 10 000 D	
	- Acquisition de véhicules pour la direction du transport terrestre (12)	- 28 000		(12) Coût initial : 425 000 D Coût nouveau : 397 000 D	
	- Equipement de centres des permis de conduire (13)	- 67 000		(13) Coût initial : 393 000 D Coût nouveau : 326 000 D	
	- Acquisition d'équipements informatiques pour les arrondissements régionaux (14)	- 97 000		(14) Coût initial : 221 000 D Coût nouveau : 124 000 D	
	- Téléphone de secours sur les routes (15)	- 80 000		(15) Coût initial : 151 000 D Coût nouveau : 71 000 D	
	- Construction de pistes pour l'entraînement (16)	- 152 000		(16) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 98 000 D	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Acquisition d'équipements informatiques (17)	- 30 000		(17) Coût initial : 30 000 D Coût nouveau : néant
	- Renouvellement des équipements informatiques (18)	- 334 000		(18) Coût initial : 1 173 000 D Coût nouveau : 839 000 D
	- Construction d'un centre de visite technique des voitures et d'un arrondissement à l'Ariana (19)	- 19 000		(19) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 981 000 D
	- Construction d'un centre de visite technique des voitures et d'un arrondissement à Tozeur (20)	- 4 000		(20) Coût initial : 556 000 D Coût nouveau : 552 000 D
	- Construction d'une station de transport terrestre à Siliana (21)	- 4 000		(21) Coût initial : 750 000 D Coût nouveau : 746 000 D
	- Construction d'une station de transport terrestre à Kasserine (22)	- 1 000		(22) Coût initial : 688 000 D Coût nouveau : 687 000 D
	- Renouvellement des équipements de contrôle des voitures (23)	-1 633 000		(23) Coût initial : 4 200 000 D Coût nouveau : 2 567 000 D dont 2 300 000 D sur prêts extérieurs
	- Extension de l'arrondissement de transport terrestre à Sousse (24)	- 45 000		(24) Coût initial : 45 000 D Coût nouveau : néant
	- Station de transport terrestre à Sidi Bouzid (25)	- 3 000		(25) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 597 000 D
	- Station de transport terrestre à Sousse (26)	-1 015 000		(26) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 485 000 D
	- Aménagement des centres des visites techniques pour les voitures (27)	- 169 000		(27) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 131 000 D
	- Station de transport terrestre à Tozeur (28)	- 30 000		(28) Coût initial : 590 000 D Coût nouveau : 560 000 D
	- Construction d'une station de transport terrestre à Médenine (29)	- 135 000		(29) Coût initial : 775 000 D Coût nouveau : 640 000 D
	- Construction d'une station de transport terrestre à Sfax : étude (30)	- 30 000		(30) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 20 000 D
	- Aménagement d'une station de transport terrestre à Tajerouine (31)	- 1 000		(31) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : 59 000 D
	- Aménagement et extension de l'arrondissement régional de transport terrestre à Jendouba (32)	- 10 000		(32) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 40 000 D
	- Construction de l'arrondissement régional de transport terrestre à Ben Arous (33)	- 235 000		(33) Coût initial : 270 000 D Coût nouveau : 35 000 D
	- Construction de l'arrondissement de transport terrestre à Monastir (34)	- 275 000		(34) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 25 000 D
	- Construction d'une station de transport terrestre à Zaghouan : étude (35)	- 40 000		(35) Coût initial : 40 000 D Coût nouveau : néant
	- Construction de l'arrondissement de transport terrestre à Bizerte (36)	- 117 000		(36) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 283 000 D
	- Construction de l'arrondissement de transport terrestre à Sfax (37)	- 75 000		(37) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 275 000 D
	- Construction d'une station de transport terrestre à Mahdia : étude (38)	- 40 000		(38) Coût initial : 40 000 D Coût nouveau : néant
	- Construction d'une station de transport terrestre à Kébili : étude (39)	- 10 000		(39) Coût initial : 40 000 D Coût nouveau : 30 000 D
	- Construction de centres de permis de conduire : étude (40)	- 100 000		(40) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- Construction de l'arrondissement de transport terrestre à Médenine : étude (41)	- 25 000		(41) Coût initial : 25 000 D Coût nouveau : néant

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Construction d'une station de transport terrestre à Medjez Elbab (42)	- 50 000		(42) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude relative au marché de transport des marchandises (43)	- 31 000		(43) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 269 000 D
	- Construction d'une cité maritime à Sfax (44)	- 3 000		(44) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : 67 000 D
	- Etudes diverses spécifiques au transport maritime (45)	- 16 000		(45) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 34 000 D
	- Informatisation de la direction de transport maritime (46)	- 1 000		(46) Coût initial : 145 000 D Coût nouveau : 144 000 D
	- Equipements de sécurité navale pour aider l'agriculture (47)	- 10 000		(47) Coût initial : 130 000 D Coût nouveau : 120 000 D
	- Construction d'une cité maritime (48)	- 37 000		(48) Coût initial : 120 000 D Coût nouveau : 83 000 D
	- Etude de révision des lois régissant le secteur de transport maritime (49)	- 50 000		(49) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : néant
	- Construction d'une cité maritime à Monastir (50)	- 1 000		(50) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 49 000 D
	- Centre de visite médicale des agents de la navigation aérienne (51)	- 204 000		(51) Coût initial : 506 000 D Coût nouveau : 302 000 D
	- Etude des vols aériens (52)	- 155 000		(52) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 45 000 D
	- Aménagement du centre de vol à voile (53)	- 18 000		(53) Coût initial : 69 000 D Coût nouveau : 51 000 D
	- Siège de direction générale de l'aviation civile : étude (54)	- 29 000		(54) Coût initial : 30 000 D Coût nouveau : 1 000 D
	- Equipement de la sûreté aérienne (55)	- 41 000		(55) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : 29 000 D
	- Mise à jour des projets de navigation aérienne (56)	- 56 000		(56) Coût initial : 75 000 D Coût nouveau : 19 000 D
	Total 1	-7 055 000		
	2- Projets nouveaux			
	- Acquisition d'immeubles pour le projet du réseau du transport ferroviaire rapide dans le grand Tunis	15 000 000		
	- Acquisition de matériels roulants	120 000		
	- Acquisition d'équipements administratifs	12 000		
	- Audit informatique	10 000		
	- Concrétisation du schéma directeur informatique	35 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	48 000		
	Total 2	15 225 000		
	Total I	8 170 000		
	II- Financement Public			
	1- Réévaluation			
	A - Diminution			
	* Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens	- 176 000		
	- Réhabilitation du réseau du sud (57)	- 176 000		(57) Coût initial : 5 000 000 D Coût nouveau : 4 824 000 D sur prêts extérieurs
	* Société du Transport de Tunis : Transport par Métro Léger	-6 750 000		
	- Ligne reliant le dépôt de l'Ariana et la route principale n°10 (58)	-3 380 000		(58) Coût initial : 3 380 000 D Coût nouveau : néant
	- Station de liaison à Denden (59)	-1 080 000		(59) Coût initial : 1 180 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipements descriptifs du réseau du métro (60)	- 200 000		(60) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude du système de recouvrement (61)	- 240 000		(61) Coût initial : 240 000 D Coût nouveau : néant
	- Expropriations dans le cadre du projet du réseau ferroviaire rapide (62)	-1 850 000		(62) Coût initial : 2 000 000 D Coût nouveau : 150 000 D
	* Société du Transport de Tunis : Transport par bus	- 100 000		
	- Aménagement de la station de Mornag (63)	- 100 000		(63) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	* Société Nouvelle de Transport à Kerkennah	- 50 000		
	- Aménagement de la station de Sfax (64)	- 50 000		(64) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : néant

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	* Sociétés Régionales de Transport	- 503 000		
	- Construction d'un atelier d'entretien et de réparation au siège de la Société du Transport du Sahel (65)	- 503 000		(65) Coût initial : 4 974 000 D Coût nouveau : 4 471 000 D sur prêts extérieurs
	* Société du Réseau Ferroviaire Rapide de Tunis	-45 000 000		
	- Participation de l'Etat au capital de la Société du Réseau Ferroviaire Rapide de Tunis (66)	-45 000 000		(66) Coût initial : 55 000 000 D Coût nouveau : 10 000 000 D
	* Institut National de la Météorologie	- 687 000		
	- Amointrissement des risques sismiques (67)	- 173 000		(67) Coût initial : 2 290 000 D Coût nouveau : 2 117 000 D dont 1 565 000 D sur prêts extérieurs
	- Création de stations régionales de météorologie (68)	- 12 000		(68) Coût initial : 389 000 D Coût nouveau : 377 000 D
	- Renforcement du service des tremblements de terre (69)	- 44 000		(69) Coût initial : 86 000 D Coût nouveau : 42 000 D
	- Imprimerie de l'Institut National de la Météorologie (70)	- 35 000		(70) Coût initial : 140 000 D Coût nouveau : 105 000 D
	- Equipement du centre régional de météorologie de Sfax (71)	- 12 000		(71) Coût initial : 49 000 D Coût nouveau : 37 000 D
	- Renouvellement du chauffage de l'Institut National de la Météorologie (72)	- 15 000		(72) Coût initial : 120 000 D Coût nouveau : 105 000 D
	- Etude sur la pollution (73)	- 127 000		(73) Coût initial : 285 000 D Coût nouveau : 158 000 D
	- Renouvellement du système de transmission (74)	- 12 000		(74) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 588 000 D
	- Préparation du plan directeur informatique de l'Institut National de la Météorologie (75)	- 13 000		(75) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 87 000 D
	- Acquisition d'équipements de réception et de communication des information de météorologie (76)	- 6 000		(76) Coût initial : 175 000 D Coût nouveau : 169 000 D
	- Renouvellement et extension du réseau d'alerte sismique (77)	- 15 000		(77) Coût initial : 215 000 D Coût nouveau : 200 000 D
	- Etudes sur les dangers sismiques au Grand Tunis (78)	- 2 000		(78) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : 78 000 D
	- Etude de construction d'espaces à l'Institut National de la Météorologie (79)	- 10 000		(79) Coût initial : 10 000 D Coût nouveau : néant
	- Préparation d'une base de donnée météorologique (80)	- 118 000		(80) Coût initial : 328 000 D Coût nouveau : 210 000 D
	- Acquisition d'un standard téléphonique (81)	- 27 000		(81) Coût initial : 85 000 D Coût nouveau : 58 000 D
	- Services agricoles (82)	- 15 000		(82) Coût initial : 15 000 D Coût nouveau : néant
	- Protection du système informatique de l'Institut (83)	- 30 000		(83) Coût initial : 30 000 D Coût nouveau : néant
	- Développement des prévisions météorologiques courtes (84)	- 2 000		(84) Coût initial : 803 000 D Coût nouveau : 801 000 D
	- Echange d'informations (85)	- 19 000		(85) Coût initial : 340 000 D Coût nouveau : 321 000 D
	Total A	-53 266 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	B- Augmentation			
	* Société du Transport de Tunis : Transport par Métro Léger	11 113 000		
	- Aménagement de l'infrastructure (86)	3 360 000		(86) Coût initial : 18 625 000 D Coût nouveau : 21 985 000 D dont 6 060 000 D sur prêts extérieurs
	- Ligne d'Elmourouj (87)	5 889 000		(87) Coût initial : 70 947 000 D Coût nouveau : 76 836 000 D dont 61 689 000 D sur prêts extérieurs
	- Extension de la ligne ouest au campus universitaire de La Manouba (88)	1 864 000		(88) Coût initial : 65 000 000 D Coût nouveau : 66 864 000 D dont 56 364 000 D sur prêts extérieurs
	* Société du Transport de Tunis : Transport par bus	6 800 000		
	- Aménagement du dépôt d'Elmghira (89)	6 800 000		(89) Coût initial : 6 800 000 D Coût nouveau : 13 600 000 D dont 8 800 000 D sur prêts extérieurs
	Total B	17 913 000		
	Total 1	-35 353 000		
	2- Projets nouveaux			
	* Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens	66 621 000		
	- Renouvellement du réseau des voies ferrées (90)	23 360 000		(90) dont 6 683 000 D sur prêts extérieurs
	- Protection du réseau ferroviaire (91)	2 795 000		(91) dont 1 814 000 D sur prêts extérieurs
	- Réparation des dégâts des inondations et de l'envahissement du sable	604 000		
	- Mise en place d'un réseau de communications entre trains et gares (92)	5 615 000		(92) dont 4 936 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements de la sécurité	835 000		
	- Passages souterrains et supérieurs à la banlieue sud (93)	5 577 000		(93) dont 3 790 000 D sur prêts extérieurs
	- Organisation de la maintenance et mise à niveau des communications	112 000		
	- Aménagement des lignes à l'intérieur des gares	1 287 000		
	- Aménagement des centres de maintenance	1 000 000		
	- Programme de la grosse maintenance	10 000 000		
	- Réaménagement de l'infrastructure ferroviaire dans la zone du Sahel	247 000		
	- Equipements de communication sur la ligne Tunis - Ghardimaou (94)	11 234 000		(94) dont 10 746 000 D sur prêts extérieurs
	- Renouvellement de la ligne de chemin de fer Tunis-Ghardimaou	3 020 000		
	- Expropriations	635 000		
	- Equipements du musée des chemins de fer	300 000		
	* Société du Transport de Tunis : Transport par Métro Léger	11 462 000		
	- Etudes et expropriations	5 262 000		
	- Nouveau système de recouvrement	1 500 000		
	- Renouvellement et maintenance de la voie	700 000		
	- Installation d'un réseau de communication (95)	4 000 000		(95) dont 3 400 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
21 - Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille de l'Enfance et des Personnes Agées	* Société du Transport de Tunis : Transport par bus	1 764 000		
	- Etudes	250 000		
	- Aménagement des dépôts de La Charguia et de Bir Elkassaa	255 000		
	- Aménagement du dépôt de Bab Sâadoun	100 000		
	- Aménagement du dépôt de Zahrouni	65 000		
	- Construction de la station de Mornag	694 000		
	- Construction de la station de Mornagia	400 000		
	* Société Nouvelle de Transport à Kerkennah	5 060 000		
	- Programme de la grosse maintenance	650 000		
	- Acquisition d'un nouveau bateau de transport	1 720 000		
	- Acquisition d'équipements de sécurité	50 000		
	- Construction d'un nouveau bateau de transport	2 640 000		
	* Sociétés Régionales de Transport	6 000 000		
	- Subvention d'investissement au profit des Sociétés Régionales de Transport	6 000 000		
	* Société du Réseau Ferroviaire Rapide de Tunis	35 000 000		
	- Transfert des réseaux	2 400 000		
	- Tunnel de Saïda Mannoubia	13 000 000		
	- Equipements annexes à l'infrastructure	15 500 000		
	- Dépenses relative au suivi	4 100 000		
	* Institut National de la Météorologie	230 000		
	- Acquisition de matériels roulants pour l'Institut National de la Météorologie	90 000		
	- Modernisation du réseau de mesure des éléments atmosphériques	140 000		
	Total 2	126 137 000		
Total II	90 784 000			
TOTAL		98 954 000		
	* Affaires de la Femme et de la Famille et des personnes âgées			
	I- Investissements Directs			
	1- Réévaluation			
	Diminution			
	- Installation d'un réseau téléphonique	- 1 000		(1) Coût initial : 45 000 D Coût nouveau : 44 000 D
	- Equipement du Centre de Recherches, de Documentation et d'Information sur la Femme (2)	- 57 000		(2) Coût initial : 116 000 D Coût nouveau : 59 000 D
	- Plan directeur informatique (3)	- 25 000		(3) Coût initial : 25 000 D Coût nouveau : néant
	- Impression des documents (4)	- 10 000		(4) Coût initial : 10 000 D Coût nouveau : néant
	- Banque de données sur la famille (5)	- 60 000		(5) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : néant
	- Evaluation de la répercussion des projets de développement sur la femme (6)	- 32 000		(6) Coût initial : 40 000 D Coût nouveau : 8 000 D
	Total 1	- 185 000		
	2- Projets nouveaux			
	- Construction du dépôt du Ministère	20 000		
	- Acquisition de matériels roulants	40 000		
	- Acquisition d'équipements divers	20 000		
	- Acquisition de mobiliers et de matériels	20 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	20 000		
	- Plan directeur informatique : étude	30 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	43 000		
	- Dépenses relative à la présidence de la Tunisie du Conseil Exécutif et du Conseil Supérieur de l'Organisation de la Femme Arabe	800 000		
	- Plan d'action au profit de la famille	120 000		
	- Aménagement des centres des personnes âgées	40 000		
	- Equipement des centres des personnes âgées	100 000		
	- Reconstruction de centres de protection des personnes âgées	1 000 000		
	- Plan d'action national de préparation à la retraite et à une vieillesse active	30 000		
	Total 2	2 283 000		
	Total I	2 098 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	II- Financement Public			
	1- Réévaluation			
	Diminution			
	* Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentations et d'Information sur la Femme			
	- Plan directeur informatique (7)	- 45 000		(7) Coût initial : 243 000 D Coût nouveau : 203 000 D
	- Extension du siège du CREDIF (8)	- 5 000		(8) Coût initial : 174 000 D Coût nouveau : 169 000 D
	Total 1	- 45 000		
	2- Projets nouveaux			
	* Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentations et d'Information sur la Femme			
	- Acquisition de matériels roulants	22 000		
	- Acquisition d'équipements	20 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	15 000		
	- Plan directeur informatique	20 000		
	- Fonds documentaires	10 000		
	- Etudes	200 000		
	Total 2	287 000		
	Total II	242 000		
	TOTAL	2 340 000		
	* Enfance			
	Investissements Directs			
	1- Réévaluation			
	A - Diminution			
	- Centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance (9)	- 1 100 000		(9) Coût initial : 27 696 000 D Coût nouveau : 26 596 000 D
	Total A	- 1 100 000		
	B- Augmentation			
	- Construction de clubs d'enfants (10)	1 100 000		(10) Coût initial : 2 005 000 D Coût nouveau : 3 105 000 D
	Total B	1 100 000		
	Total 1	Néant		
	2- Projets nouveaux			
	A- Projets à caractère régional			
	- Crédits d'études	30 000		
	- Centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance	250 000		
	- Construction de clubs d'enfants	400 000		
	- Aménagement des centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance	495 000		
	Total A	1 175 000		
	B- Projets à caractère national			
	- Acquisition de matériels roulants	144 000		
	- Equipement des administrations interrégionales	25 000		
	- Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance	50 000		
	- Centre informatique pour l'enfant handicapé	50 000		
	- Aménagement des centres régionaux de l'informatique pour l'enfant	50 000		
	- Aménagement de clubs d'enfants	220 000		
	- Aménagement des complexes de l'enfance	240 000		
	- Plan d'action national pour la modernisation des clubs d'enfants	500 000		
	- Subvention au profit de l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale au titre de l'aménagement des complexes de l'enfance	100 000		
	- Création de clubs mobiles au profit des enfants et des jeunes dans les zones rurales	150 000		
	- Connexion des clubs d'enfants au réseau internet	30 000		
	- Equipements pour les établissements de l'enfance	700 000		
	- Equipements pour les centres informatiques pour l'enfant	200 000		
	Total B	2 459 000		
	Total 2	3 634 000		
	Total	3 634 000		
	TOTAL GENERAL		5 974 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
22 - Ministère de la Communication et des Relations avec la Chambre des Députés et la Chambre des Conseillers	I- Investissements Directs			
	1- Réévaluation			
	Diminution			
	- Construction d'un dépôt et d'un garage (1)	- 72 000		(1) Coût initial : 344 000 D Coût nouveau : 272 000 D
	- Etude et achat d'un terrain pour la construction du Centre de Documentation National (2)	- 55 000		(2) Coût initial : 75 000 D Coût nouveau : 20 000 D
	- Aménagements divers au siège du Ministère (3)	- 1 000		(3) Coût initial : 36 000 D Coût nouveau : 35 000 D
	- Acquisition de mobylettes (4)	- 1 000		(4) Coût initial : 13 000 D Coût nouveau : 12 000 D
	- Salle d'exposition (5)	- 4 000		(5) Coût initial : 42 000 D Coût nouveau : 38 000 D
	- Equipement d'un dépôt à Mégrine (6)	- 19 000		(6) Coût initial : 26 000 D Coût nouveau : 7 000 D
	- Matériels de traduction instantannée (7)	- 28 000		(7) Coût initial : 52 000 D Coût nouveau : 24 000 D
	- Centre régional de documentation (8)	- 10 000		(8) Coût initial : 10 000 D Coût nouveau : néant
	Total 1	- 190 000		
	2- Projets nouveaux			
	- Acquisition de matériels roulants	50 000		
	- Acquisition d'équipements divers	22 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	25 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	25 000		
	- Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et des Communicateurs	30 000		
	- Publication d'ouvrages	150 000		
	- Equipement du Centre de Documentation National	28 000		
	- Impression de photos et de documents	350 000		
	Total 2	680 000		
	Total I	490 000		
	II- Financement Public			
	1- Réévaluation			
	Diminution			
	- Agence Tunis Afrique Presse	- 27 000		
	- Acquisition de matériels roulants (9)	- 27 000		(9) Coût initial : 91 000 D Coût nouveau : 64 000 D
	- Etablissement de la Radio Tunisienne	- 51 000		
	- Construction du siège de la Radio Régionale de Tataouine (10)	- 1 000		(10) Coût initial : 1 828 000 D Coût nouveau : 1 827 000 D
	- Nouveau studio pour la Radio du Kef (11)	- 50 000		(11) Coût initial : 700 000 D Coût nouveau : 650 000 D
	- Etablissement de la Télévision Tunisienne	-1 643 000		
	- Dépense d'études (12)	- 26 000		(12) Coût initial : 89 000 D Coût nouveau : 63 000 D
- Equipement du bureau d'études (13)	- 12 000		(13) Coût initial : 23 000 D Coût nouveau : 11 000 D	
- Maison de la Télévision (étude et acquisition de terrains) (14)	- 13 000		(14) Coût initial : 349 000 D Coût nouveau : 336 000 D	
- Renouvellement et modernisation des équipements du centre de la production télévisée (15)	- 16 000		(15) Coût initial : 13 078 000 D Coût nouveau : 13 062 000 D	
- Chaîne de Télévision pour les jeunes (16)	- 93 000		(16) Coût initial : 1 393 000 D Coût nouveau : 1 300 000 D	
- Renouvellement des équipements de la Télévision (17)	- 1 000		(17) Coût initial : 9 671 000 D Coût nouveau : 9 670 000 D	
- Equipements pour la diffusion de la publicité (18)	- 30 000		(18) Coût initial : 580 000 D Coût nouveau : 550 000 D	
- Acquisition d'équipements mobiles de Télévision (19)	-1 326 000		(19) Coût initial : 16 265 000 D Coût nouveau : 14 939 000 D dont 12 754 000 D sur prêts extérieurs	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
23 - Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	- Equipements des jeux méditerranéens pour l'Etablissement de la Télévision Tunisienne (20)	- 26 000		(20) Coût initial : 11 000 000 D Coût nouveau : 10 974 000 D dont 8 635 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition et location de matériels de Télévision pour la couverture de la Coupe d'Afrique des Nations 2004 (21)	- 100 000		(21) Coût initial : 4 730 000 D Coût nouveau : 4 630 000 D
	Total I	-1 721 000		
	2- Projets nouveaux			
	- Agence Tunis Afrique Presse	220 000		
	- Acquisition d'équipements	170 000		
	- Acquisition de matériels roulants	20 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	30 000		
	- Etablissement de la Radio Tunisienne	2 450 000		
	- Acquisition de matériels roulants	100 000		
	- Informatisation de l'Etablissement de la Radio Tunisienne	140 000		
	- Renouvellement des équipements de la Radio	210 000		
	- Maison de la Radio de Monastir	300 000		
	- Maison de la Radio de Sfax	300 000		
	- Maison de la Radio de Tataouine	300 000		
	- Sauvegarde des enregistrements radiophoniques	400 000		
	- Acquisition de matériels légers pour la Radio	700 000		
	- Etablissement de la Télévision Tunisienne	2 995 000		
	- Acquisition de matériels roulants	60 000		
	- Informatisation de l'Etablissement de la Télévision Tunisienne	110 000		
	- Renouvellement des équipements de la Télévision	650 000		
	- Ameublement de la nouvelle maison de la Télévision	375 000		
	- Acquisition de matériels légers pour la Télévision	1 300 000		
- Sauvegarde de l'archive audio-visuel	500 000			
Total 2	5 665 000			
Total II	3 944 000			
TOTAL			4 434 000	
	I- Investissements Directs			
	1- Réévaluation			
	A - Diminution			
	- Consultation nationale sur la culture (1)	- 78 000	(1) Coût initial : 160 000 D Coût nouveau : 82 000 D	
	- Colloque international sur le dialogue des civilisations (2)	- 36 000	(2) Coût initial : 63 000 D Coût nouveau : 27 000 D	
	- Acquisition d'un garage pour la réparation des voitures (3)	- 80 000	(3) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : néant	
	- Construction du siège du Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Bizerte (4)	- 60 000	(4) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 90 000 D	
	- Construction du siège du Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Gafsa (5)	- 4 000	(5) Coût initial : 110 000 D Coût nouveau : 106 000 D	
	- Equipement de l'Institut Supérieur d'Art Dramatique (6)	- 46 000	(6) Coût initial : 210 000 D Coût nouveau : 164 000 D	
	- Equipement de l'Institut Supérieur de Musique (7)	- 83 000	(7) Coût initial : 295 000 D Coût nouveau : 212 000 D	
	- Equipement de l'Institut National de Musique et de Danse (8)	- 25 000	(8) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 75 000 D	
	- Centre culturel international à Hammamet (9)	- 64 000	(9) Coût initial : 1 119 000 D Coût nouveau : 1 055 000 D	
	- Construction et équipement d'une maison de culture à Kalâa Kébira (10)	- 20 000	(10) Coût initial : 686 000 D Coût nouveau : 666 000 D	
	- Complexe culturel à Sousse (11)	- 24 000	(11) Coût initial : 900 000 D Coût nouveau : 876 000 D	
	- Maison de la culture à Eljem (12)	- 16 000	(12) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 384 000 D	
	- Maison de la culture à Moknine (13)	- 18 000	(13) Coût initial : 210 000 D Coût nouveau : 192 000 D	
	- Complexe culturel à Sfax (14)	- 40 000	(14) Coût initial : 1 540 000 D Coût nouveau : 1 500 000 D	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Aménagement et restauration du centre culturel à Borj Elbakouche (15)	- 21 000		(15) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 179 000 D
	- Construction de salle d'exposition à Ouedi Mliz (16)	- 192 000		(16) Coût initial : 192 000 D Coût nouveau : néant
	- Construction et équipement des bibliothèques publiques (17)	- 42 000		(17) Coût initial : 4 453 000 D Coût nouveau : 4 411 000 D
	- Bibliothèque régionale à Gabes (18)	- 24 000		(18) Coût initial : 420 000 D Coût nouveau : 396 000 D
	- Bibliothèque régionale à Kairouan (19)	- 31 000		(19) Coût initial : 562 000 D Coût nouveau : 531 000 D
	- Bibliothèque régionale à Mahdia (20)	- 25 000		(20) Coût initial : 370 000 D Coût nouveau : 345 000 D
	- Bibliothèque régionale à Gafsa (21)	- 15 000		(21) Coût initial : 470 000 D Coût nouveau : 455 000 D
	- Equipements divers pour la Bibliothèque Nationale (22)	- 8 000		(22) Coût initial : 136 000 D Coût nouveau : 128 000 D
	- Traitement des livres de la Bibliothèque Nationale (23)	- 15 000		(23) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 35 000 D
	- Equipement de la bibliothèque régionale de Kairouan d'une salle de lecture au mausolée Abou Zemâa Elbalaoui (24)	- 3 000		(24) Coût initial : 290 000 D Coût nouveau : 287 000 D
	- Equipement du laboratoire informatique de la bibliothèque nationale (25)	- 10 000		(25) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : 70 000 D
	- Déclaration l'année 2003 année nationale du livre (26)	- 3 000		(26) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 97 000 D
	- Equipement de la troupe du Théâtre National (27)	- 9 000		(27) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : 51 000 D
	- Acquisition d'équipements culturels (28)	-3 693 000		(28) Coût initial : 5 425 000 D Coût nouveau : 1 732 000 D dont 792 000 D sur prêts extérieurs
	- Musée de l'art vivant au Belvédère (29)	- 43 000		(29) Coût initial : 77 000 D Coût nouveau : 34 000 D
	- Equipement de la phonothèque (30)	- 63 000		(30) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 437 000 D
	- Aménagement et équipement du centre national de l'art des marionnettes (31)	- 11 000		(31) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : 59 000 D
	- Acquisition d'équipements cinématographiques (32)	- 9 000		(32) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : 71 000 D
	- Animation culturelle à l'occasion des jeux méditerranéens Tunis 2001 (33)	- 7 000		(33) Coût initial : 405 000 D Coût nouveau : 398 000 D
	- Contribution du Ministère à l'équipement du laboratoire cinématographique à Gammarth (34)	- 150 000		(34) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipements pour les fouilles archéologiques (35)	- 4 000		(35) Coût initial : 389 000 D Coût nouveau : 385 000 D
	- Sauvegarde des sites archéologiques menacés par les grands travaux (36)	- 2 000		(36) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 148 000 D
	- Etudes et recherches sur les spécificité des nations qui vivaient en Tunisie (37)	- 65 000		(37) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 35 000 D
	- Sauvegarde, aménagement et restauration des monuments de Carthage et d'Elmâalga (38)	- 1 000		(38) Coût initial : 630 000 D Coût nouveau : 629 000 D
	- Expropriations (39)	- 1 000		(39) Coût initial : 2 412 000 D Coût nouveau : 2 411 000 D
	- Aménagement et équipement du nouveau musée de l'histoire moderne et contemporaine à Ksar Saïd (40)	- 16 000		(40) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 284 000 D
	- Restauration des monuments archéologiques du sud tunisien (41)	- 1 000		(41) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 49 000 D
	- Médina de Tunis (42)	- 1 000		(42) Coût initial : 114 000 D Coût nouveau : 113 000 D
	- Mise en valeur de la zone archéologique de Toufat Salambo (43)	- 2 000		(43) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 48 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Acquisition de véhicules pour l'Institut National du Patrimoine (44)	- 31 000		(44) Coût initial : 497 000 D Coût nouveau : 466 000 D
	- Restauration et conservation du patrimoine (45)	- 4 000		(45) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 296 000 D
	- Publications spécialisé aux fouilles et aux découvertes (46)	- 2 000		(46) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 48 000 D
	- Protection du patrimoine subaquatique (47)	- 1 000		(47) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 49 000 D
	- Fouilles et mise en valeur des monuments des îles de Kerkennah et de Zembra (48)	- 7 000		(48) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 43 000 D
	- Magasins du patrimoine archéologique et architectural de Tunisie (49)	- 37 000		(49) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : 23 000 D
	- Restauration des monuments culturels mobiles (50)	- 3 000		(50) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 47 000 D
	- Système informatique des cartes archéologiques (51)	- 50 000		(51) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : néant
	- Monument du martyr Farhat Hached à la Kasbah (52)	- 152 000		(52) Coût initial : 1 402 000 D Coût nouveau : 1 250 000 D
	- Aménagement et restauration du palais Elmanama au Bardo (53)	- 30 000		(53) Coût initial : 1 568 000 D Coût nouveau : 1 538 000 D
	- Acquisition d'un terrain pour le musée islamique à Rakada (54)	- 5 000		(54) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 445 000 D
	Total A	-5 383 000		
	B- Augmentation			
	- Extension du siège du Ministère (55)	177 000		(55) Coût initial : 1 489 000 D Coût nouveau : 1 666 000 D
	- Centre culturel national à Tunis (56)	102 000		(56) Coût initial : 96 000 000 D Coût nouveau : 96 102 000 D dont 72 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de salles d'exposition à Tajerouine (57)	243 000		(57) Coût initial : 192 000 D Coût nouveau : 435 000 D
	- La nouvelle Bibliothèque Nationale - deuxième tranche (58)	700 000		(58) Coût initial : 23 860 000 D Coût nouveau : 24 560 000 D
	Total B	1 222 000		
	Total 1	-4 161 000		
	2- Projets nouveaux			
	A- Projets à caractère régional			
	- Construction de maisons de la culture	650 000		
	- Construction de clubs spécialisés à Jerissa	180 000		
	Total A	830 000		
	B- Projets à caractère national			
	- Aménagement des locaux des Commissariats Régionaux de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	70 000		
	- Aménagements divers au siège du Ministère	60 000		
	- Acquisition de matériels roulants	250 000		
	- Equipements divers pour l'administration centrale	90 000		
	- Equipement des Commissariats Régionaux de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	100 000		
	- Acquisition et installation d'équipements informatiques	150 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	107 000		
	- Equipement des écoles de musique et de danse	60 000		
	- Aménagement et extension des maisons de la culture	1 622 000		
	- Equipement des maisons de la culture	1 000 000		
	- Equipement des maisons de la culture en informatique multimédia	350 000		
	- Equipements fixes pour les maisons de la culture	800 000		
	- Aménagement du centre national de la traduction	30 000		
	- Aménagement du centre culturel international à Hammamet	800 000		
	- Aménagement des bibliothèques publiques	850 000		
	- Acquisition de bibliobus	120 000		
	- Equipement des bibliothèques publiques	750 000		
	- Installation d'un réseau informatique multimédia	75 000		
	- Acquisition de livres pour la lecture publique	1 850 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Construction de la deuxième tranche de la bibliothèque régionale à Kairouan sud	400 000		
	- Réalisation de la bibliothèque numérique à Kairouan	100 000		
	- Equipement des théâtres de plein-air	100 000		
	- Contribution du Ministère à l'aménagement des théâtres de plein-air	50 000		
	- Aménagement et équipement du Centre de Musique Arabe et Méditerranéenne	3 500 000		
	- Aménagement et équipement du théâtre de plein-air à Tabarka	1 200 000		
	- Equipement du laboratoire d'entretien des bibelots archéologiques	40 000		
	- Délimitation et relèvement topographique des sites archéologiques	30 000		
	- Fouilles et études	150 000		
	- Sauvegarde des découvertes fortuites	70 000		
	- Aménagement des musées	300 000		
	- Protection du patrimoine	150 000		
	- Restauration des monuments archéologiques classés	50 000		
	- Equipements pour la sauvegarde des dépôts archéologiques	30 000		
	- Etudes de création de musées	20 000		
	- Acquisition de terrains archéologiques	1 987 000		
	- Restauration et codification des collections muséographiques	70 000		
	- Sauvegarde du site archéologique de Carthage	170 000		
	- Acquisition de matériels roulants et mobiles pour l'Institut National du Patrimoine	75 000		
	- Construction et aménagement des maisons des sites archéologiques	30 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	40 000		
	- Restauration des monuments archéologiques et plans d'entretien des Médinas	160 000		
	- Dépôts archéologiques	80 000		
	- Acquisition d'équipements de gestion administrative pour l'Institut National du Patrimoine	25 000		
	- Restauration et sauvegarde des palais et des villages montagneux du sud tunisien	70 000		
	- Inventaire numérique des collections muséographiques et acquisition de matériels informatiques	30 000		
	- Equipement des inspections régionales	20 000		
	- Equipement des laboratoires du patrimoine	20 000		
	- Entretien et sauvegarde de la calligraphie	20 000		
	- Restauration du site archéologique de Jama	30 000		
	- Patrimoine subaquatique	50 000		
	- Restauration du site la Goulette Karraka	50 000		
	- Restauration des mosquées de l'île de Djerba	30 000		
	- Restauration du site archéologique à la ville de Dahmeni (Le Kef)	50 000		
	- Restauration du site archéologique de Makthar	35 000		
	- Restauration du site archéologique d'Utique	20 000		
	- Restauration du site archéologique de Sabra – Mansouria à Kairouan	25 000		
	- Restauration du site archéologique de Tina	50 000		
	- Restauration de Dar Mohsen et Dar Hassine	30 000		
	Total B	18 491 000		
	Total 2	19 321 000		
	Total I	15 160 000		
	II- Financement Public			
	* Centre National de la Traduction	40 000		
	- Acquisition d'équipements administratifs	20 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	20 000		
	* Groupement Tunisien des Sciences, de la Littérature et des Arts - Beït Alhikma	20 000		
	- Acquisition de matériels roulants	20 000		
	* Etablissement Tunisien de la Protection des Droits d'Auteurs	50 000		
	- Acquisition de matériels roulants	50 000		
	- Encouragement à la production des long-métrages	1 000 000		
	Total II	1 110 000		
	TOTAL		16 270 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
24 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique	* Sports et Education Physique			
	<u>I- Investissements Directs</u>			
	<u>I- Réévaluation</u>			
	<u>Diminution</u>			
	- Installation de standards téléphoniques (1)	- 2 000		(1) Coût initial : 30 000 D Coût nouveau : 28 000 D
	- Organisation de la coupe du monde de handball Tunis 2005 (2)	- 3 000		(2) Coût initial : 1 293 000 D Coût nouveau : 1 290 000 D
	Total I	- 5 000		
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	<u>A- Projets à caractère régional</u>			
	- Crédits d'études	200 000		
	- Aménagements des services centraux et régionaux	95 000		
	- Construction du siège du Commissariat Régional de Nabeul	70 000		
	- Construction du siège du Commissariat Régional de Kasserine	40 000		
	- Construction du siège du Commissariat Régional de Ben Arous	350 000		
	- Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Sfax	3 500 000		
	- Centres de séjour	400 000		
	- Aménagement des stades	1 135 000		
	- Salles des sports	590 000		
	- Centre de stage des équipes nationales à Aïn Draham	80 000		
	- Complexes sportifs	100 000		
	- Centre Régional d'Athlétisme à Kairouan	200 000		
	- Centre Régional d'Athlétisme à Gafsa	50 000		
	- Aménagement et entretien des espaces dans les écoles primaires	1 200 000		
	- Complexe sportif à La Manouba	100 000		
	- Programme national d'aménagement des terrains de quartiers	1 000 000		
	- Création d'une piste artificielle à Gabes	250 000		
	- Aménagement des espaces sportifs nationaux	130 000		
- Centre régional de la médecine du sport au Kef	50 000			
- Centre national du volley-ball à Kélibia	1 000 000			
- Extension des gradins du complexe sportif de Jendouba	2 600 000			
Total A	13 140 000			
<u>B- Projets à caractère national</u>				
- Crédits d'études	230 000			
- Aménagements des services centraux et régionaux	575 000			
- Acquisition de matériels roulants	160 000			
- Acquisition d'équipements pour les services centraux et régionaux	250 000			
- Informatisation du Ministère	308 000			
- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	142 000			
- Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Ksar Saïd	520 000			
- Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique au Kef	70 000			
- Frais d'insertion et de publication	30 000			
- Aménagement des stades	6 365 000			
- Salles des sports	2 850 000			
- Complexes sportifs	1 730 000			
- Aménagement de la Cité Nationale Sportive	150 000			
- Engazonnement des stades	1 820 000			
- Cité sportive et de la jeunesse à Tunis	350 000			
- Centre National de Football de Borj Cedria	200 000			
- Aménagement du stade olympique à la Cité Nationale Sportive	200 000			
- Programme de soutien des quartiers populaires dans les grandes villes	310 000			
- Equipements sportifs	2 000 000			
- Equipements pour la médecine du sport	50 000			
- Equipement des centres sportifs pour la formation des jeunes	450 000			
- Acquisition de deux unités mobiles pour le sport scolaire	60 000			
Total B	18 820 000			
Total 2	31 960 000			
Total I	31 955 000			
<u>II- Financement Public</u>				
* Cité Nationale Sportive	500 000			
Total II	500 000			
TOTAL	32 455 000			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
25 - Ministère de la Santé Publique	* Jeunesse			
	Investissements Directs			
	1- Réévaluation			
	Diminution			
	- Création d'espaces pour les jeunes à Tebourba (3)	- 2 000		(3) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 298 000 D
	Total 1	- 2 000		
	2- Projets nouveaux			
	A- Projets à caractère régional			
	- Crédits d'études	250 000		
	- Interventions dans le domaine des loisirs	725 000		
	- Centres de camping	1 680 000		
	- Centres de séjour	2 400 000		
	- Clubs des jeunes	3 680 000		
	- Création d'un complexe de la jeunesse à Jendouba	800 000		
	- Création d'un complexe de la jeunesse au kef	250 000		
	- Création du complexe de la jeunesse à Sfax	250 000		
	- Création d'un complexe de la jeunesse à Kairouan	150 000		
	- Création d'espaces d'information et aménagement des façades des maisons de jeunes	500 000		
	- Acquisition de bus pour l'animation et le loisir de la jeunesse	50 000		
	Total A	10 735 000		
B- Projets à caractère national				
- Acquisition de matériels roulants	40 000			
- Equipements divers pour les services centraux	30 000			
- Acquisition et installation de matériels informatiques	30 000			
- Interventions dans le domaine des loisirs	275 000			
- Quatrième consultation de la jeunesse	200 000			
- Equipement des établissements sociaux et éducatifs	2 200 000			
- Acquisition de bus pour l'animation et le loisir de la jeunesse	240 000			
- Equipement des clubs jeunes ruraux	250 000			
Total B	3 265 000			
Total 2	14 000 000			
TOTAL	13 998 000			
TOTAL GENERAL			46 453 000	
	1- Investissements Directs			
	* Administration centrale			
	1- Changement de répartition des crédits			
	- Aménagement et extension des services hospitaliers de l'hôpital régional de Kasserine (1)			(1) Coût : 2 400 000 D répartis comme suit : 710 000 D sur ressources globales du budget et 1 690 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 720 000 D sur ressources globales du budget et 1 680 000 D sur prêts extérieurs
	2- Réévaluation			
	A - Diminution			
	- Aménagement et extension du service des laboratoires et du centre de l'intoxication et de médecine légale à l'hôpital Farhat Hached de Sousse (2)	- 200 000		(2) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 600 000 D
	Total A	- 200 000		
	B- Augmentation			
	- Aménagement du laboratoire de l'hôpital la Rabta (3)	84 000		(3) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 384 000 D
	- Aménagement et construction d'un laboratoire et d'une pharmacie à l'hôpital de l'Ariana (4)	440 000		(4) Coût initial : 2 000 000 D Coût nouveau : 2 440 000 D dont 1 819 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'un pôle d'urgences à l'hôpital Mongi Slim à la Marsa (5)	600 000		(5) Coût initial : 9 100 000 D Coût nouveau : 9 700 000 D dont 6 844 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Création d'un service de greffe de moelle osseuse chez les enfants au centre national de greffe de moelle osseuse (6)	400 000		(6) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 1 400 000 D
	- Aménagement d'orthopédie chez les enfants à l'Institut Mohamed Kassab à Ksar Saïd (7)	160 000		(7) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 360 000 D
	- Extension de l'hôpital régional de L'Ariana (8)	250 000		(8) Coût initial : 4 000 000 D Coût nouveau : 4 250 000 D dont 2 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Remplacement des services hospitaliers et construction du service de psychiatrie à l'hôpital de Menzel Bourguiba (9)	900 000		(9) Coût initial : 2 600 000 D Coût nouveau : 3 500 000 D dont 2 500 000 D sur prêts extérieurs
	Total B	2 834 000		
	Total 2	2 634 000		
	3- Projets nouveaux			
	A- Projets à caractère régional			
	- Construction du siège de la Direction Régionale de la Santé Publique de Ben Arous	500 000		
	- Construction du siège de la Direction Régionale de la Santé Publique de Kairouan	400 000		
	- Construction d'un amphithéâtre et restauration de l'Ecole des Sciences Infirmières à Menzel Bourguiba	150 000		
	- Renouvellement des réseaux d'électricité et des fluides au complexe sanitaire de Jebel Oust (1 ^{ère} tranche)	100 000		
	- Renouvellement ses deux services Ibn Eljazzar et Omrane à l'hôpital Razi de La Manouba	1 500 000		
	- Construction du service d'anesthésie et de réanimation médicale à l'hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir	1 000 000		
	- Création d'un service de réanimation médicale à l'hôpital Mohamed Tahar Mâamouri de Nabeul	1 000 000		
	- Construction d'un siège pour l'administration et d'espaces fonctionnels à l'hôpital régional de Zaghuan	300 000		
	- Renouvellement du terrasse de protection à l'hôpital régional de Jendouba	200 000		
	- Maintenance du réseau électrique et remplacement des machines à laver à l'hôpital régional de Gabes	950 000		
	- Construction d'un centre régional de médecine scolaire et universitaire à Sfax	400 000		
	- Construction d'un laboratoire régional d'hygiène sanitaire à Gafsa	300 000		
	- Construction d'un laboratoire régional d'hygiène sanitaire à Kairouan	300 000		
	- Construction des services de chirurgie, de post-chirurgie et de réanimation et de salles d'opérations à l'hôpital régional de Ksar Helal	1 700 000		
	- Aménagement et extension de l'unité de chirurgie à l'hôpital des aghlabides de Kairouan	500 000		
	- Construction du service d'aide médicale d'urgence de la région du Nord-Ouest à Jendouba	720 000		
	- Création d'un centre intermédiaire à Elkabbaria (consultations externes, unités de laboratoire, de radiologie et de médecine dentaire)	750 000		
	- Construction d'unités de laboratoire et de radiologie à l'hôpital de circonscription de Kalâat Landalous	150 000		
	- Construction du service de gynécologie et de maternité et aménagement de l'hôpital de circonscription de Grombalia	700 000		
	- Création d'un service des urgences à l'hôpital de circonscription de Korba	150 000		
	- Construction de consultations externes à l'hôpital de circonscription de Mateur	100 000		
	- Construction de consultations externes à l'hôpital de circonscription de Ras Jebel	100 000		
	- Création d'un laboratoire et d'une unité de radiologie à l'hôpital de circonscription de Zarzouna	150 000		
	- Construction d'un hôpital de circonscription à Kalâat Senane	1 500 000		
	- Remplacement de l'hôpital de circonscription de Ben Aoun	1 500 000		
	- Création d'un service des urgences à l'hôpital de circonscription de Kondar	150 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Installation d'un chauffage central à l'hôpital de circonscription de Ksibet ElMediouni	100 000		
	- Construction de services de médecine générale l'hôpital de circonscription de Sidi Aïch	200 000		
	- Construction de la 2 ^{ème} tranche de l'hôpital de circonscription de de Nefta - consultations externes, pharmacie, cuisine et buanderie	300 000		
	- Création d'un service des urgences à l'hôpital de circonscription de Mareth	150 000		
	- Construction de consultations externes, d'un service des urgences et d'une unité de laboratoire et de radiologie à l'hôpital de circonscription de Takelsa	400 000		
	- Extension des consultations externes et aménagement l'hôpital de circonscription de Ghardimaou	200 000		
	- Extension des consultations externes à l'hôpital de circonscription de Hancha	100 000		
	- Construction d'un service de chirurgie et gynécologie et de maternité à l'hôpital de circonscription d'El Hamma	1 000 000		
	- Construction d'un service des urgences à l'hôpital de circonscription de Dahmeni	150 000		
	- Opérations d'aménagement et de réhabilitation : programme de l'année 2010	1 350 000		
	Total A	19 220 000		
	B- Projets à caractère national			
	- Acquisition de terrains et d'immeubles	200 000		
	- Crédits d'études	200 000		
	- Aménagement d'un dépôt et de magasins	50 000		
	- Aménagement du siège du Ministère	150 000		
	- Equipement de l'administration centrale et régionale	150 000		
	- Equipement des établissements publics à caractère administratif	700 000		
	- Acquisition de matériels roulants (10)	1 520 000		(10) dont 1 042 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de matériels Informatiques (11)	500 000		(11) dont 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition et installation de matériels informatiques au profit du Centre Méditerranéen de Lutte contre les Calamités	140 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	686 000		
	- Acquisition de matériels Informatiques pour l'application d'inscription et de gestion des rendez-vous à distance	300 000		
	- Equipement des écoles de santé publique	200 000		
	- Frais d'insertion et de publication	100 000		
	- Campagnes de médecine préventive	13 910 000		
	- Crédits d'études	100 000		
	- Construction du siège d'aide médicale d'urgence à Tunis	2 000 000		
	- Construction de trois laboratoires à l'hôpital universitaire Farhat Hached de Sousse	750 000		
	- Extension du service d'immunologie et du laboratoire d'anatomie des cellules maladiques à l'hôpital universitaire Habib Bourguiba de Sfax	350 000		
	- Construction du siège de l'administration et des deux services de laboratoire et de la pharmacie au Centre National de Greffe de la Moelle Osseuse	1 800 000		
	- Extension et aménagement des laboratoires et de la pharmacie à l'hôpital d'enfants de Tunis (2 ^{ème} tranche)	350 000		
	- Aménagement des services du diabète, des glandes, de médecine interne et de maternité à l'hôpital Farhat Hached de Sousse	200 000		
	- Crédits d'études	100 000		
	- Construction des centres de santé de base : programme de l'année 2010	400 000		
	- Apurement d'anciens projets	200 000		
	- Opérations d'aménagement et de réhabilitation : programme de l'année 2010	1 650 000		
	- Renouvellement des ascenseurs des établissements hospitaliers	5 000 000		
	- Acquisition d'ambulances (12)	2 000 000		(12) dont 1 970 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement des centres de santé de base : programme de l'année 2010	200 000		
	- Equipement des centres d'hémodialyse (13)	500 000		(13) dont 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de deux scanners 64 barrettes (14)	3 000 000		(14) sur prêts extérieurs
	- Acquisition de deux scanners 16 barrettes (15)	1 600 000		(15) sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'aménagement et l'extension des services de laboratoire et de la pharmacie à l'hôpital d'enfants (16)	500 000		(16) dont 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service aménagé de chirurgie "B", d'anesthésie et de réanimation à l'hôpital Habib Thameur (17)	500 000		(17) dont 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du pôle des urgences à l'hôpital Mongi Slim de la Marsa (18)	6 000 000		(18) dont 5 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'extension des services de maladies et de greffe des reins et des maladies transmissibles à l'hôpital Hédi Chaker de Sfax (19)	300 000		(19) dont 250 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des laboratoires de l'Institut National de Neurologie (20)	200 000		(20) dont 150 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'étage inférieur de la résidence de thermalisme au complexe sanitaire de Jebel Oust (21)	300 000		(21) dont 250 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement des équipements du plateau technique de l'Institut Pasteur (22)	600 000		(22) dont 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des divers services aménagés de l'hôpital régional de Menzel Bourguiba (23)	1 000 000		(23) dont 900 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital régional de Tabarka (24)	3 000 000		(24) dont 2 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du centre inter-régional de transfusion sanguine de Gabes (25)	300 000		(25) dont 250 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du centre régional de médecine scolaire et universitaire de Kairouan (26)	200 000		(26) dont 100 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des deux services de gastro-intestinal et de pneumologie à l'hôpital régional de Gafsa (27)	400 000		(27) dont 300 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'extension du service de chirurgie et de réanimation médicale à l'hôpital régional de Siliana (28)	400 000		(28) dont 300 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des salles d'opérations à l'hôpital régional de Sidi Bouzid (29)	250 000		(29) dont 200 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'extension des services internes, de chirurgie orthopédique, de pneumologie et de cardiologie à l'hôpital régional de Djerba (30)	800 000		(30) dont 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'extension et de l'aménagement du service de réanimation de l'hôpital régional de Mahres (31)	250 000		(31) dont 200 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service de chirurgie orthopédique à l'Hôpital régional de Tozeur (32)	400 000		(32) dont 350 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service de gynécologie à l'hôpital régional de Zarzis (33)	250 000		(33) dont 200 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'unité de soins intensifs au service de cardiologie à l'hôpital régional de Jendouba (34)	250 000		(34) dont 200 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de la réhabilitation et renouvellement du service de réanimation, de chirurgie, de maternité et de gynécologie à l'hôpital régional de Jendouba (35)	500 000		(35) dont 400 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement du service des urgences et des unités de laboratoire , de radiologie et de médecine dentaire à l'hôpital de circonscription de Thibar (36)	200 000		(36) dont 150 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service des urgences à l'hôpital de circonscription d'El Hamma	100 000		
	- Equipement du service des urgences et des consultations externes à l'hôpital de circonscription d'Enfida (37)	150 000		(37) dont 100 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du centre intermédiaire à Sejoumi (38)	200 000		(38) dont 150 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du centre intermédiaire à Elmourouj (39)	200 000		(39) dont 150 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du laboratoire et d'une unité de radiologie à l'hôpital de circonscription à El Ghazela (40)	100 000		(40) dont 50 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'extension du service des urgences à l'hôpital de circonscription à Saouaf (41)	100 000		(41) dont 50 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'unité de radiologie , du laboratoire et de l'unité dentaire à l'hôpital de circonscription à El Aroussa (42)	200 000		(42) dont 150 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service des urgences à l'hôpital de circonscription à Souk Ejedid (43)	100 000		(43) dont 50 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'extension du service des urgences à l'hôpital de circonscription à Haffouz (44)	100 000		(44) dont 50 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'extension du service des urgences à l'hôpital de circonscription à Bouhajla (45)	100 000		(45) dont 50 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service des consultations externes à l'hôpital de circonscription à Chrada (46)	100 000		(46) dont 50 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service des urgences à l'hôpital de circonscription à Hbira (47)	100 000		(47) dont 50 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des services des consultations externes et des unités de laboratoire, de radiologie et dentaire à l'hôpital de circonscription à Sebala (48)	150 000		(48) dont 100 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'administration, des services techniques et de la pharmacie à l'hôpital de circonscription à Teboursouk (49)	100 000		(49) dont 50 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service des urgences et des unités de laboratoire, de radiologie et dentaire à l'hôpital de circonscription à Ksar Ejjedid (50)	150 000		(50) dont 100 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital de circonscription de Thala (51)	250 000		(51) dont 150 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements de diagnostic fonctionnel de neurologie aux hôpitaux Charles Nicolle, Fattouma Bourguiba de Monastir et à l'Institut de Neurologie de Tunis (52)	800 000		(52) dont 700 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des services des urgences : Programme de l'année 2010 (53)	900 000		(53) dont 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 2010 (54)	11 000 000		(54) dont 10 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'un appareil d'imagerie par résonnance magnétique (55)	2 000 000		(55) sur prêts extérieurs
	- Equipement des services de rhumatologie à l'Institut Mohamed Kassab de Ksar Saïd (56)	150 000		(56) dont 50 000 D sur prêts extérieurs
	- Maintenance des équipements lourds : programme de l'année 2010	2 000 000		
	- Maintenance des ambulances : programme de l'année 2010	200 000		
	Total B	74 856 000		
	Total 3	94 076 000		
	TOTAL	96 710 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	* Etablissements Hospitaliers			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	<u>Augmentation</u>			
	- Remplacement des services hospitaliers Sfar et Pinel à l'hôpital Razi (57)	31 000		(57) Coût initial : 2 600 000 D Coût nouveau : 2 631 000 D dont 1 811 000 D sur prêts extérieurs
	Total A	31 000		
	Total 1	31 000		
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	<u>A- Projets communs</u>			
	- Aménagement et de réhabilitation des structures hospitalières universitaires : Programme de l'année 2010	1 500 000		
	- Maintenance des équipements lourds : Programme de l'année 2010	1 000 000		
	Total A	2 500 000		
	<u>B- Projets spécifiques</u>			
	- Travaux d'aménagement pour la maîtrise de la consommation de l'énergie à l'hôpital Charles Nicolle	70 000		
	Total B	70 000		
	Total 2	2 570 000		
	TOTAL	2 601 000		
	Total I	99 311 000		
	<u>II- Financement Public</u>			
	<u>* Office National de la Famille et de la Population</u>	300 000		
	- Acquisition de matériels et d'équipements médicaux	160 000		
	- Aménagement et équipement des centres régionaux	60 000		
	- Equipement de l'imprimerie	20 000		
	- Recherches et études	20 000		
	- Construction et aménagement d'espaces de jeunesse dans les régions	40 000		
	<u>* Centre Informatique du Ministère de la Santé Publique</u>	80 000		
	- Acquisition de matériels roulants	40 000		
	- Formation	20 000		
	- Projet de sécurité du système informatique	20 000		
	<u>* Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits</u>	140 000		
	- Equipements informatiques	9 000		
	- Acquisition de matériels roulants	22 000		
	- Acquisition d'équipements et de matériels	10 000		
	- Réalisation des plans de contrôle	7 000		
	- Opérations de sensibilisation	25 000		
	- Programmes informatiques	10 000		
	- Recherches scientifiques	40 000		
	- Sécurité informatique	10 000		
	- Renforcement des capacités des laboratoires	7 000		
	* Office du Thermalisme	785 000		
	- Etudes et recherches	215 000		
	- Acquisition d'équipements et de matériels	120 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	50 000		
	- Opérations de développement du secteur	400 000		
	Total 2	1 305 000		
	TOTAL GENERAL		100 616 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
26 - Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	I- Investissements Directs			
	1- Réévaluation			
	A - Diminution			
	- Etude stratégique pour le IX ^{ème} plan sur l'adaptabilité du marché de l'emploi (1)	- 12 000		(1) Coût initial : 26 000 D Coût nouveau : 14 000 D
	- Construction d'un local administratif sis à Bab Menara (2)	- 14 000		(2) Coût initial : 335 000 D Coût nouveau : 321 000 D
	- Installation d'équipements de chauffage au siège du Ministère (3)	- 83 000		(3) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 117 000 D
	- Construction d'un siège annexe pour le Ministère (études) (4)	- 120 000		(4) Coût initial : 120 000 D Coût nouveau : néant
	- Construction d'un complexe administratif à Ben Arous (5)	- 20 000		(5) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 580 000 D
	- Installation d'un standard téléphonique au siège du Ministère (6)	- 89 000		(6) Coût initial : 218 000 D Coût nouveau : 129 000 D
	- Création d'une banque de données et d'un système de suivi des familles bénéficiaires des soins avec tarif réduit (7)	- 37 000		(7) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 463 000 D
	- Extension du Centre de Réadaptation Professionnelle des Handicapés Moteurs et des Accidentés de la Vie à Ksar Saïd (études) (8)	- 54 000		(8) Coût initial : 1 593 000 D Coût nouveau : 1 539 000 D
	- Equipement du Centre de Réadaptation Professionnelle des Handicapés Moteurs et des Accidentés de la Vie à Ksar Saïd (9)	- 2 000		(9) Coût initial : 10 000 D Coût nouveau : 8 000 D
	- Construction du Centre de Réadaptation Professionnelle des Handicapés Moteurs et des Accidentés de la Vie à Sfax (études) (10)	- 40 000		(10) Coût initial : 40 000 D Coût nouveau : néant
	- Dépenses d'organisation du congrès de l'Organisation Arabe du Travail (11)	- 16 000		(11) Coût initial : 160 000 D Coût nouveau : 144 000 D
	- Construction de centres de défense et d'intégration sociale (12)	- 4 000		(12) Coût initial : 494 000 D Coût nouveau : 490 000 D
	- Construction d'une direction régionale du service social à Nabeul (13)	- 9 000		(13) Coût initial : 95 000 D Coût nouveau : 86 000 D
	- Institut de Promotion des Handicapés (14)	- 466 000		(14) Coût initial : 1 283 000 D Coût nouveau : 817 000 D
	- Institut National de Protection de l'Enfance (15)	- 153 000		(15) Coût initial : 562 000 D Coût nouveau : 409 000 D
	- Construction d'un centre de fabrication d'appareils orthopédiques à Kairouan (16)	- 20 000		(16) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : 50 000 D
	- Programme national d'alphabétisation (17)	- 276 000		(17) Coût initial : 1 236 000 D Coût nouveau : 960 000 D
	- Aménagement des centres de protection des personnes âgées (18)	- 15 000		(18) Coût initial : 492 000 D Coût nouveau : 477 000 D
	- Equipement du Centre Social et Educatif "ESSEMED" (19)	- 14 000		(19) Coût initial : 257 000 D Coût nouveau : 243 000 D
	- Aménagement d'une unité de vie à l'Institut National de Protection de l'Enfance à Manouba (20)	- 10 000		(20) Coût initial : 170 000 D Coût nouveau : 160 000 D
	- Acquisition de deux unités locales de promotion sociale (21)	- 46 000		(21) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : 34 000 D
	- Aménagement du centre de protection des personnes âgées à Kasserine (22)	- 70 000		(22) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 80 000 D
- Aménagement du centre de protection des personnes âgées à La Manouba (23)	- 30 000		(23) Coût initial : 55 000 D Coût nouveau : 25 000 D	
- Installation d'un réseau de protection contre les incendies (24)	- 4 000		(24) Coût initial : 75 000 D Coût nouveau : 71 000 D	
- Construction d'un centre d'encadrement et d'orientation sociale au grand Tunis (études) (25)	- 100 000		(25) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Aménagement du centre des personnes âgées au Kef (26)	- 70 000		(26) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : néant
	- Contribution pour l'acquisition de bus au profit des associations des handicapés (27)	- 6 000		(27) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 394 000 D
	- Programme pilote de la protection contre les dangers chimiques (28)	- 3 000		(28) Coût initial : 40 000 D Coût nouveau : 37 000 D
	Total A	-1 783 000		
	B- Augmentation			
	- Construction du Centre de Réadaptation Professionnelle des Handicapés Moteurs et des Accidentés de la Vie à Sfax (29)	300 000		(29) Coût initial : 1 800 000 D Coût nouveau : 2 100 000 D
	- Construction et équipement d'une unité de vie pour les handicapés adultes sans soutien à Sfax (30)	350 000		(30) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 800 000 D
	- Construction d'un dépôt interrégional de solidarité sociale à Gafsa (31)	800 000		(31) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 1 800 000 D
	Total B	1 450 000		
	Total 1	- 333 000		
	2- Projets nouveaux			
	A- Projets à caractère régional			
	- Construction d'unités locales d'Inspection du Travail	260 000		
	- Extension du siège de la Direction Régionale des Affaires Sociales et de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger à Monastir	200 000		
	- Construction de la Direction Régionale des Affaires Sociales à Kairouan	800 000		
	- Construction d'une section de l'inspection de la médecine du travail et de la sécurité professionnelle à Nabeul	100 000		
	- Programme de construction des centres d'éducation et de réadaptation des handicapés	1 200 000		
	- Construction et équipement d'un centre de défense et d'intégration sociale à Béja	600 000		
	- Construction d'unités locales de promotion sociale	1 300 000		
	- Construction d'une unité de vie pour les handicapés adultes à Kairouan	800 000		
	Total A	5 260 000		
	B- Projets à caractère national			
	- Crédits d'études	50 000		
	- Aménagements divers	700 000		
	- Acquisition de matériels roulants	750 000		
	- Acquisition d'équipements divers	300 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques et bureautiques	200 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	265 000		
	- Audit de sécurité du système informatique	100 000		
	- Institut National du Travail et des Etudes Sociales	50 000		
	- Aménagement du Centre de Réadaptation Professionnelle des Handicapés Moteurs et des Accidentés de la Vie à Ksar Saïd	25 000		
	- Aménagement du groupement sanitaire et éducatif des handicapés moteurs à Nabeul	18 000		
	- Equipement des centres de défense et d'intégration sociale	40 000		
	- Aménagement des centres de défense et d'intégration sociale	30 000		
	- Programme national d'enseignement des adultes	200 000		
	- Aménagement de l'Institut National de Protection de l'Enfance	500 000		
	- Equipement de l'Institut National de Protection de l'Enfance	50 000		
	- Acquisition d'unités mobiles au profit du travail social scolaire	140 000		
	- Foire annuelle des handicapés	130 000		
	- Equipement des unités de vie pour les handicapés adultes	80 000		
	- Extension du dépôt vestimentaire régional et aménagement du siège du Comité Régional de Solidarité Sociale de Gabès	175 000		
	- Aménagement du dépôt du Comité Régional de Solidarité Sociale de Médenine	55 000		
	- Equipement du dépôt du Comité Régional de Solidarité Sociale du Kef par un réseau de protection contre les incendies	60 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
27 - Ministère de l'Education et de la Formation	- Extension du Comité Régional de Solidarité Sociale de Kasserine	214 000			
	- Aménagement du dépôt du Comité Régional de Solidarité Sociale de Jendouba - 2 ^{ème} tranche	80 000			
	- Equipement de l'Institut de la Santé et de la Sécurité du Travail	220 000			
	Total B	4 432 000			
	Total 2	9 692 000			
	Total I	9 359 000			
	II- Financement Public				
	- Prise en charge par l'Etat de la contribution patronale au régime légal de la sécurité sociale				
			40 000 000		
	- Office des Tunisiens à l'Etranger				
			210 000		
	- Acquisition de matériels roulants		100 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques		70 000		
	- Aménagement du siège des commissariats régionaux		40 000		
	Total II	40 210 000			
	TOTAL			49 569 000	
	* Education				
	Investissements Directs				
	1- Changement d'intitulé de projet				
	Lire :				
	- Programme exceptionnel d'entretien des écoles primaires				
	au lieu de :				
	- Programme exceptionnel d'entretien des écoles primaires, des collèges et des lycées				
	2- Réévaluation				
	Augmentation				
	- Construction de 6 collèges : programme de l'année 2008 (1)	1 200 000			(1) Coût initial : 9 250 000 D Coût nouveau : 10 450 000 D
	- Construction de 3 lycées : programme de l'année 2007 (2)	600 000			(2) Coût initial : 6 600 000 D Coût nouveau : 7 200 000 D
- Construction de 10 lycées dont 2 avec internats (3)	2 000 000			(3) Coût initial : 23 350 000 D Coût nouveau : 25 350 000 D	
- Construction de 7 noyaux de lycées (4)	1 400 000			(4) Coût initial : 7 700 000 D Coût nouveau : 9 100 000 D	
Total 2	5 200 000				
3- Projets nouveaux					
A- Projets à caractère régional					
- Construction et extension des écoles primaires	4 380 000				
- Aménagement et construction d'espaces pour les classes préparatoires	3 220 000				
- Aménagement des écoles primaires : programme de l'année 2010	7 500 000				
- Construction de 2 collèges pilotes avec internats : programme de l'année 2010	5 000 000				
- Construction de 2 collèges : programme de l'année 2010	3 700 000				
- Extension des collèges	7 733 000				
- Aménagement et entretien des collèges	10 000 000				
- Extension des lycées	6 865 000				
- Aménagement des lycées	10 000 000				
- Construction d'internats, de dortoirs, de cuisines, de réfectoires et de chambre froides	7 640 000				
- Equipement d'espaces pour les classes préparatoires	1 840 000				
- Equipement des écoles primaires (équipements ordinaires)	850 000				
- Equipement des collèges et des lycées (équipements ordinaires)	5 600 000				
Total A	74 328 000				
B- Projets à caractère national					
- Acquisition de terrains et immeubles	1 500 000				
- Acquisition de terrains auprès de l'Agence Foncière de l'Habitat	1 000 000				
- Crédits d'études	600 000				
- Extension et restauration des Centres Régionaux de l'Education et de la Formation Continue	1 200 000				
- Extension et restauration des Directions Régionales de l'Education et de la Formation	1 100 000				
- Construction et aménagement des services centraux	200 000				
- Aménagement et restauration des inspections de l'enseignement primaire	200 000				

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Aménagement d'espace pour la création des Instituts des Métiers de l'Education et de la Formation	800 000		
	- Aménagement du garage pour véhicules du Ministère de l'Education et de la Formation	100 000		
	- Transformation du siège de l'inspection à Sidi Bou Saïd en Laboratoire Central de Langues	800 000		
	- Aménagement de la direction des activités culturelles à la rue de Kélibia à Tunis	700 000		
	- Acquisition de matériels roulants	500 000		
	- Equipement des Centres Régionaux de l'Education et de la Formation Continue	200 000		
	- Equipement de l'administration centrale	100 000		
	- Equipement des Directions Régionales de l'Education et de la Formation	200 000		
	- Equipement des inspections de l'enseignement	100 000		
	- Equipement des Instituts des Métiers de l'Education et de la Formation	150 000		
	- Acquisition d'un minibus au profit du Centre National de Formation des Formateurs en Education (5)	42 000		(5) dont 35 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de deux espaces de sport	60 000		
	- Equipements informatiques pour l'administration centrale et régionale	400 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	852 000		
	- Equipements informatiques pour le Centre d'Intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (6)	4 050 000		(6) sur prêts extérieurs
	- Equipements informatiques pour le Laboratoire Central des Langues (7)	300 000		(7) sur prêts extérieurs
	- Formation (8)	2 290 000		(8) dont 1 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Constructions et extensions pour l'intégration des élèves aux besoins spécifiques dans les écoles primaires ordinaires	1 200 000		
	- Construction et extensions des écoles primaires prioritaires	1 850 000		
	- Aménagement d'écoles primaires après expertise : programme de l'année 2010	6 000 000		
	- Aménagements divers pour l'intégration des élèves aux besoins spécifiques dans les écoles primaires ordinaires	230 000		
	- Aménagement de salles polyvalentes pour les écoles primaires prioritaires	21 000		
	- Constructions et extensions dans les collèges prioritaires	1 389 000		
	- Construction et aménagement d'ateliers pour les filières techniques dans les collèges	20 000 000		
	- Transformation des écoles de métiers en collèges techniques : 2 ^{ème} tranche	10 448 000		
	- Transformation d'un collège en collège pilote	670 000		
	- Aménagement et entretien des collèges après expertise : programme de l'année 2010 (9)	4 000 000		(9) dont 1 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Entretien périodique des collèges : programme de l'année 2010	4 000 000		
	- Construction du siège de l'Ecole Internationale de Tunis	5 000 000		
	- Aménagement et entretien des lycées après expertise : programme de l'année 2010 (10)	4 000 000		(10) dont 1 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Entretien périodique des lycées : programme de l'année 2010	4 000 000		
	- Transformation d'un collège en lycée : programme de l'année 2010	300 000		
	- Aménagement et entretien des internats : programme de l'année 2010 (11)	17 500 000		(11) dont 7 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements au profit des établissements scolaires (photocopieurs, micro-ordinateurs, imprimantes...)	1 500 000		
	- Equipement des écoles primaires (matériels didactiques et photocopieurs)	2 000 000		
	- Acquisition de matériels didactiques pour les collèges et les lycées : programme de l'année 2010	13 000 000		
	- Equipements informatiques pour les écoles primaires : programme de l'année 2010	5 500 000		
	- Equipements informatiques pour les collèges et les lycées : programme de l'année 2010	10 000 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
28 - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie	- Equipements informatiques pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les matières éducatives (12)	6 750 000		(12) sur prêts extérieurs
	- Remplacement des équipements vétustes dans les établissements scolaires	700 000		
	- Equipement des internats	1 000 000		
	Total B	138 502 000		
	Total 2	212 830 000		
	TOTAL	218 030 000		
	* Formation			
	<u>I- Investissements Directs</u>			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	<u>Augmentation</u>			
	- Etudes diverses relatives à la formation, aux compétences et aux qualifications (13)	80 000		(13) Coût initial : 330 000 D Coût nouveau : 410 000 D
	Total 1	80 000		
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	- Acquisition d'équipements informatiques	20 000		
	- Académie des métiers	300 000		
	- Séminaire sur la promotion de la formation professionnelle privée	20 000		
	Total 2	340 000		
	TOTAL	420 000		
	TOTAL GENERAL			218 450 000
		* Enseignement Supérieur		
	<u>I- Investissements Directs</u>			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	<u>A - Diminution</u>			
	- Construction du siège de l'Université à Manouba (1)	- 3 000	(1) Coût initial : 1 150 000 D Coût nouveau : 1 147 000 D	
	- Renouvellement du standard téléphonique (2)	- 2 000	(2) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : 78 000 D	
	- Elaboration du programme pédagogique pour les Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques (3)	- 45 000	(3) Coût initial : 541 000 D Coût nouveau : 496 000 D dont 418 000 D sur prêts extérieurs	
	- Programme de formation des enseignants (4)	-1 182 000	(4) Coût initial : 9 717 000 D Coût nouveau : 8 535 000 D dont 7 685 000 D sur prêts extérieurs	
	- Pédagogie et mission enseignante (5)	- 444 000	(5) Coût initial : 583 000 D Coût nouveau : 139 000 D dont 112 000 D sur prêts extérieurs	
	- Renforcement des capacités de gestion (6)	- 52 000	(6) Coût initial : 1 427 000 D Coût nouveau : 1 375 000 D dont 1 365 000 D sur prêts extérieurs	
	- Participation à la promotion du secteur de l'enseignement supérieur privé (7)	- 274 000	(7) Coût initial : 293 000 D Coût nouveau : 19 000 D sur prêts extérieurs	
	- Institut Technologique des Arts, de l'Architecture et de l'Urbanisme (8)	- 157 000	(8) Coût initial : 581 000 D Coût nouveau : 424 000 D	
	- Faculté Ezzitounia de Théologie (9)	- 25 000	(9) Coût initial : 307 000 D Coût nouveau : 282 000 D	
	- Université Ezzitouna (10)	-1 215 000	(10) Coût initial : 3 523 000 D Coût nouveau : 2 308 000 D	
	- Ecoles Normales des Instituteurs (11)	- 35 000	(11) Coût initial : 614 000 D Coût nouveau : 579 000 D	
	- Centre des Etudes Islamiques de Kairouan (12)	- 42 000	(12) Coût initial : 1 066 000 D Coût nouveau : 1 024 000 D	
	- Institut Bourguiba des Langues Vivantes (13)	- 473 000	(13) Coût initial : 2 300 000 D Coût nouveau : 1 827 000 D	
	- Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis (14)	- 28 000	(14) Coût initial : 756 000 D Coût nouveau : 728 000 D	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Institut Supérieur de Gestion de Sousse (15)	- 305 000		(15) Coût initial : 4 382 000 D Coût nouveau : 4 077 000 D
	- Institut Supérieur des Beaux Arts de Sfax (16)	- 215 000		(16) Coût initial : 3 097 000 D Coût nouveau : 2 882 000 D
	- Faculté des Sciences Juridiques et Economiques de Bizerte (17)	- 500 000		(17) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : néant
	- Faculté des Sciences Economiques de Gafsa (18)	- 300 000		(18) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : néant
	- Fonds National de la Rénovation Universitaire (19)	-8 114 000		(19) Coût initial : 25 578 000 D Coût nouveau : 17 464 000 D dont 15 346 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement des capacités de gestion du projet de restructuration de l'Enseignement supérieur (20)	- 919 000		(20) Coût initial : 4 120 000 D Coût nouveau : 3 201 000 D dont 2 697 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques du Kef (21)	- 625 000		(21) Coût initial : 2 200 000 D Coût nouveau : 1 575 000 D dont 1 185 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Kairouan (22)	- 644 000		(22) Coût initial : 2 200 000 D Coût nouveau : 1 556 000 D dont 1 298 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Nabeul (23)	-1 374 000		(23) Coût initial : 2 000 000 D Coût nouveau : 626 000 D dont 576 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de la Faculté des Sciences de Gabès (24)	- 593 000		(24) Coût initial : 5 000 000 D Coût nouveau : 4 407 000 D dont 3 508 000 D sur prêts extérieurs
	- Renouvellement des livres et manuels des établissements de l'enseignement (25)	-1 245 000		(25) Coût initial : 2 300 000 D Coût nouveau : 1 055 000 D dont 960 000 D sur prêts extérieurs
	- Foyer universitaire Fattouma Bourguiba (26)	- 24 000		(26) Coût initial : 298 000 D Coût nouveau : 274 000 D
	- Maison des étudiants à Ben Arous (27)	- 56 000		(27) Coût initial : 1 769 000 D Coût nouveau : 1 713 000 D
	- Cité universitaire de Nabeul (28)	- 740 000		(28) Coût initial : 8 836 000 D Coût nouveau : 8 096 000 D
	- Cité universitaire de Gafsa (29)	- 120 000		(29) Coût initial : 1 772 000 D Coût nouveau : 1 652 000 D
	- Foyers universitaires (30)	- 60 000		(30) Coût initial : 13 001 000 D Coût nouveau : 12 941 000 D
	- Foyer universitaire Ibn Roched à Tunis (31)	- 136 000		(31) Coût initial : 6 041 000 D Coût nouveau : 5 905 000 D
	- Restaurant universitaire Ibn Chabbat de Sfax (32)	- 82 000		(32) Coût initial : 1 027 000 D Coût nouveau : 945 000 D
	- Restaurant universitaire de Monastir (33)	- 153 000		(33) Coût initial : 1 527 000 D Coût nouveau : 1 374 000 D
	- Foyer universitaire à Ras Tabia (34)	- 54 000		(34) Coût initial : 338 000 D Coût nouveau : 284 000 D
	- Foyer de l'Ecole Polytechnique de Tunisie (35)	- 173 000		(35) Coût initial : 1 600 000 D Coût nouveau : 1 427 000 D
	- Foyer universitaire de Monastir (36)	- 270 000		(36) Coût initial : 2 600 000 D Coût nouveau : 2 330 000 D
	- Restaurant universitaire de Sousse (37)	- 105 000		(37) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : 2 395 000 D
	- Centre culturel universitaire de Kairouan (38)	- 5 000		(38) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 345 000 D
	- Restaurant universitaire de La Manouba (39)	- 113 000		(39) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : 2 387 000 D
	- Extension du restaurant universitaire de Bizerte (40)	- 1 000		(40) Coût initial : 260 000 D Coût nouveau : 259 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Restaurant universitaire de Skanès à Monastir (41)	- 82 000		(41) Coût initial : 1 800 000 D Coût nouveau : 1 718 000 D
	- Cité universitaire Bulla Régia à Jendouba (42)	- 19 000		(42) Coût initial : 1 179 000 D Coût nouveau : 1 160 000 D
	- Restaurant universitaire de Nabeul (43)	- 184 000		(43) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : 2 316 000 D
	- Restaurant universitaire de la faculté des lettres à la Manouba (44)	- 13 000		(44) Coût initial : 2 200 000 D Coût nouveau : 2 187 000 D
	- Acquisition d'un foyer universitaire à Monastir (45)	- 1 000		(45) Coût initial : 2 345 000 D Coût nouveau : 2 344 000 D
	- Foyer universitaire de Sousse (46)	- 323 000		(46) Coût initial : 9 500 000 D Coût nouveau : 9 177 000 D
	- Foyer universitaire à El Mourouj 3 (47)	- 236 000		(47) Coût initial : 5 675 000 D Coût nouveau : 5 439 000 D
	- Foyer universitaire à Tunis (48)	- 367 000		(48) Coût initial : 5 138 000 D Coût nouveau : 4 771 000 D
	- Foyer universitaire à Mahdia (49)	- 251 000		(49) Coût initial : 8 980 000 D Coût nouveau : 8 729 000 D
	- Acquisition d'un foyer universitaire à El Hafsia (50)	- 142 000		(50) Coût initial : 939 000 D Coût nouveau : 797 000 D
	- Assainissement de la cité universitaire de Tunis (51)	- 194 000		(51) Coût initial : 1 244 000 D Coût nouveau : 1 050 000 D
	- Restaurant universitaire de Charguia (52)	- 242 000		(52) Coût initial : 340 000 D Coût nouveau : 98 000 D
	- Cité universitaire de Mutuelleville (53)	- 2 000		(53) Coût initial : 228 000 D Coût nouveau : 226 000 D
	- Cité universitaire les jardins (54)	- 37 000		(54) Coût initial : 1 090 000 D Coût nouveau : 1 053 000 D
	- Restaurant du campus universitaire de Tunis (55)	- 39 000		(55) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 961 000 D
	- Foyer universitaire Elbassatine à Monastir (56)	- 28 000		(56) Coût initial : 2 735 000 D Coût nouveau : 2 707 000 D
	- Travaux de réhabilitation au foyer Chawki à El Menzah 8 (57)	- 9 000		(57) Coût initial : 636 000 D Coût nouveau : 627 000 D
	- Acquisition d'équipements pour les restaurants (58)	-1 847 000		(58) Coût initial : 12 352 000 D Coût nouveau : 10 505 000 D dont 6 604 000 D sur prêts extérieurs
	- Cité universitaire de Gafsa (59)	- 168 000		(59) Coût initial : 375 000 D Coût nouveau : 207 000 D dont 167 000 D sur prêts extérieurs
	- Restaurant universitaire de Gafsa (60)	- 13 000		(60) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 37 000 D dont 31 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements au profit de la recherche scientifique : programme 1993 (61)	- 29 000		(61) Coût initial : 2 000 000 D Coût nouveau : 1 971 000 D
	- Equipements au profit de la recherche scientifique : programme 1995 (62)	- 206 000		(62) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 294 000 D
	Total A	-25 335 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	B- Augmentation			
	- Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Sidi Bouzid (63)	3 975 000		(63) Coût initial : 15 600 000 D Coût nouveau : 19 575 000 D dont 10 450 000 D sur prêts extérieurs
	- Institut Supérieur de l'Informatique et des Télécommunications de Borj Cedria (64)	300 000		(64) Coût initial : 12 800 000 D Coût nouveau : 13 100 000 D dont 10 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Institut Supérieur des Arts et des Métiers de Gabès (65)	2 855 000		(65) Coût initial : 7 700 000 D Coût nouveau : 10 555 000 D dont 6 980 000 D sur prêts extérieurs
	- Institut Supérieur de Comptabilité et du Commerce de Bizerte (66)	900 000		(66) Coût initial : 8 600 000 D Coût nouveau : 9 500 000 D dont 7 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Institut Supérieur de l'Electronique et des Technologies de Communication de Sfax (67)	3 050 000		(67) Coût initial : 8 600 000 D Coût nouveau : 11 650 000 D dont 7 950 000 D sur prêts extérieurs
	- Institut Supérieur de la Gestion Industrielle de Sfax (68)	3 080 000		(68) Coût initial : 5 600 000 D Coût nouveau : 8 680 000 D dont 6 950 000 D sur prêts extérieurs
	- Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités à Zaghouan (69)	1 170 000		(68) Coût initial : 5 400 000 D Coût nouveau : 6 570 000 D dont 5 170 000 D sur prêts extérieurs
	- Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Tataouine (70)	480 000		(70) Coût initial : 10 800 000 D Coût nouveau : 11 280 000 D dont 8 480 000 D sur prêts extérieurs
	- Institut Supérieur des Arts et des Métiers de Tataouine (71)	950 000		(71) Coût initial : 6 100 000 D Coût nouveau : 7 050 000 D dont 5 550 000 D sur prêts extérieurs
	- Institut Supérieur des Sciences Humaines et des Etudes littéraires à Tunis (72)	1 000 000		(72) Coût initial : 1 572 000 D Coût nouveau : 2 572 000 D
	- Institut Supérieur de l'Animation Culturelle pour la Jeunesse à Bir Elbey (73)	400 000		(73) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 900 000 D
	- Restaurant universitaire à Sidi Bouzid (74)	400 000		(74) Coût initial : 2 600 000 D Coût nouveau : 3 000 000 D dont 1 700 000 D sur prêts extérieurs
	- Restaurant universitaire au pôle technologique de Sfax (75)	150 000		(75) Coût initial : 3 300 000 D Coût nouveau : 3 450 000 D dont 2 550 000 D sur prêts extérieurs
	- Restaurant universitaire au pôle technologique de Borj Cedria (76)	110 000		(76) Coût initial : 3 600 000 D Coût nouveau : 3 710 000 D dont 2 910 000 D sur prêts extérieurs
	- Foyer universitaire à Sidi Bouzid (77)	2 670 000		(77) Coût initial : 6 000 000 D Coût nouveau : 8 670 000 D dont 7 270 000 D sur prêts extérieurs
	Total B	21 490 000		
	Total I	-3 845 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	<u>A- Projets à caractère régional</u>			
	- Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique	1 500 000		
	- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Gabès	1 500 000		
	- Faculté des Sciences de Gafsa	1 200 000		
	- Institut Supérieur des Beaux Arts à Sousse	700 000		
	- Institut Supérieur du Transport et de la Logistique de Télécommunications à Sousse	1 700 000		
	- Institut Supérieur des Sciences Humaines de Tunis	600 000		
	- Faculté des Sciences de Bizerte	800 000		
	- Institut Supérieur des Sciences Humaines et des Etudes Littéraires à Tunis	1 000 000		
	- Faculté de Médecine à Sfax	1 200 000		
	- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sfax	800 000		
	- Ecole Supérieure des Sciences et des Techniques à Tunis	500 000		
	- Institut Supérieur des Technologies Médicales de Tunis	500 000		
	- Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan	600 000		
	- Faculté des Sciences économiques et de Gestion de Sfax	400 000		
	- Institut des Hautes Etudes Commerciales à Carthage	450 000		
	- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis	600 000		
	- Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis	300 000		
	- Institut Supérieur des Langues à Tunis	600 000		
	- Restaurant universitaire à l'Ariana	2 200 000		
	- Foyer universitaire Elbassatine à Monastir	3 000 000		
	- Restaurant universitaire à Rejiche Mahdia	1 000 000		
	- Restaurant universitaire à Ras Tabia	2 200 000		
	- Cité universitaire à Mutuelleville	400 000		
	- Cité universitaire Okba Ibn Nafâa à Kairouan	600 000		
	- Cité universitaire à El Mourouj	800 000		
	- Restaurant universitaire à El Omrane Supérieur	250 000		
	- Foyer universitaire Elbassatine à El Mourouj	500 000		
	- Foyer universitaire à Rakada Kairouan	500 000		
	- Cité universitaire Sidi Mansour à Sfax	300 000		
	- Foyer universitaire Ezzouhour	500 000		
	- Restaurant universitaire la Rabta	500 000		
	- Foyer universitaire des étudiantes à la Manouba	500 000		
	- Cité universitaire Ibn Eljazzar à Sfax	800 000		
	- Foyer universitaire Belkiss à El Menzah 7	800 000		
	- Equipements au profit de l'Office des Œuvres Universitaires du Centre	800 000		
	- Equipements au profit de l'Office des Œuvres Universitaires du Nord	900 000		
	- Equipements au profit de l'Office des Œuvres Universitaires du Sud	800 000		
	Total A	32 300 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>B- Projets à caractère national</u>			
	- Etudes diverses	200 000		
	- Acquisition de terrains	2 000 000		
	- Crédits d'études	3 500 000		
	- Etudes relatives aux Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques	400 000		
	- Construction du siège de l'Université de Kairouan	1 800 000		
	- Acquisition de matériels roulants	700 000		
	- Acquisition d'équipements divers pour l'administration centrale	150 000		
	- Schéma directeur informatique du Ministère	100 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	500 000		
	- Frais d'insertion et de publication	100 000		
	- Programme d'appui de la qualité au secteur de l'enseignement supérieur (78)	3 000 000		(78) dont 2 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Cité 7 Novembre du Multimédia à Gammarth	1 500 000		
	- Institut Supérieur des Etudes Commerciales à Sfax	6 000 000		
	- Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Kairouan	2 000 000		
	- Village des Langues à Mahdia	3 000 000		
	- Institut Supérieur des Arts et des Métiers de Gafsa	8 000 000		
	- Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Gafsa	8 000 000		
	- Institut Supérieur des Sciences et des Technologies des Eaux de Gabès	8 000 000		
	- Institut Supérieur de l'Informatique à Médenine	4 000 000		
	- Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie du Kef	8 000 000		
	- Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Mahdia	8 000 000		
	- Institut Supérieur des Mathématiques Appliquées et de l'Informatique de Kairouan	7 000 000		
	- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Kairouan	700 000		
	- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Gafsa	10 000 000		
	- Aménagement de terrains	4 000 000		
	- Aménagement et entretien des établissements de l'enseignement supérieur	2 200 000		
	- Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Radès	1 000 000		
	- Equipements au profit des Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques	5 000 000		
	- Equipements pour l'Université Virtuelle	1 000 000		
	- Appui à la formation pédagogique et la mise en place du système "LMD"	1 000 000		
	- Equipement de l'Institut des Technologies de l'Environnement de Borj Cedria (79)	4 400 000		(79) sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Sidi Bouzid (80)	1 700 000		(80) sur prêts extérieurs
	- Equipements pour le centre de calcul "El Khawarezmi"	500 000		
	- Equipement de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sousse (81)	2 600 000		(81) dont 2 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut Supérieur de l'Informatique et des Technologies de Communication à Borj Cedria (82)	4 300 000		(82) dont 4 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Borj Cedria (83)	2 500 000		(83) sur prêts extérieurs
	- Construction d'espaces culturels et de loisirs pour les étudiants	1 500 000		
	- Construction d'un complexe sportif au pôle technologique de Borj Cedria (84)	1 200 000		(84) dont 980 000 D sur prêts extérieurs
	- Restaurant universitaire à El Mourouj	3 500 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Protection des établissements universitaires et des centres d'hébergement	600 000		
	- Travaux d'entretien et d'aménagement des établissements des Œuvres universitaires	1 800 000		
	- Equipement de salles d'informatique aux centres d'hébergement universitaire	400 000		
	- Equipement du restaurant universitaire de Borj Cedria (85)	120 000		(85) sur prêts extérieurs
	- Appui aux programmes de la recherche scientifique	13 000 000		
	- Ecoles doctorales	2 500 000		
	- Transmission de données au centre de calcul "El Khawarezmi"	5 000 000		
	Total B	146 470 000		
	Total 2	178 770 000		
	TOTAL	174 925 000		
	* Universités			
	Université Ezzitouna	100 000		
	- Divers équipements d'enseignement	50 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	50 000		
	Université de Tunis	1 200 000		
	- Divers équipements d'enseignement	300 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	500 000		
	- Equipements des établissements d'enseignement supérieur	400 000		
	Université de Tunis El Manar	2 000 000		
	- Divers équipements d'enseignement	500 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	500 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	400 000		
	- Equipement de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis	600 000		
	Université 7 Novembre à Carthage	2 300 000		
	- Divers équipements d'enseignement	500 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	600 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 200 000		
	Université de La Manouba	1 100 000		
	- Divers équipements d'enseignement	500 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	450 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	150 000		
	Université de Sousse	2 900 000		
	- Divers équipements d'enseignement	600 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	500 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 800 000		
	Université de Sfax	3 000 000		
	- Divers équipements d'enseignement	500 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	700 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 800 000		
	Université de Jendouba	1 400 000		
	- Divers équipements d'enseignement	500 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	500 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	400 000		
	Université de Gabès	2 800 000		
	- Divers équipements d'enseignement	700 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	500 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 600 000		
	Université de Monastir	2 500 000		
	- Divers équipements d'enseignement	400 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	600 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 000 000		
	- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir	500 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	Université de Kairouan	1 700 000		
	- Divers équipements d'enseignement	550 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	450 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	700 000		
	Université de Gafsa	2 000 000		
	- Divers équipements d'enseignement	600 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	500 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	900 000		
	Total	23 000 000		
	Total I	197 925 000		
	II- Financement Public			
	* Cité des Sciences de Tunis	2 070 000		
	- Equipements	1 400 000		
	- Constructions et aménagements	100 000		
	- Programme annuel des manifestations	550 000		
	- Etudes	20 000		
	* Palais des Sciences de Monastir	630 000		
	- Acquisition d'un bus équipé	400 000		
	- Etudes	100 000		
	- Dépenses diverses	70 000		
	- Programmes scientifiques	60 000		
	- Subventions au profit des promoteurs dans le domaine de l'hébergement universitaire privé	2 000 000		
	Total II	4 700 000		
	TOTAL	202 625 000		
	* Recherche Scientifique et Technologie			
	I- Investissements Directs			
	1- Changement d'intitulés de projets			
	Lire :			
	- Construction d'un centre de recherche en Micro-électronique au lieu de :			(86) Coût : 9 220 000 D répartis comme suit : 3 500 000 D sur ressources globales du budget et 5 720 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 4 610 000 D sur ressources globales du budget et 4 610 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'un centre de recherche en Micro-électronique et de nanotechnologie			(87) Coût : 1 500 000 D répartis comme suit : 300 000 D sur ressources globales du budget et 1 200 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 750 000 D sur ressources globales du budget et 750 000 D sur prêts extérieurs
	2- Changement de répartition de crédits			
	- Construction d'un centre de recherche en Micro-électronique (86)			(88) Coût : 9 850 000 D répartis comme suit : 3 250 000 D sur ressources globales du budget et 6 600 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 4 925 000 D sur ressources globales du budget et 4 925 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction du centre des ressources technologiques à Sousse (87)			(89) Coût : 1 500 000 D répartis comme suit : 610 000 D sur ressources globales du budget et 890 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 750 000 D sur ressources globales du budget et 750 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction du centre de recherche en informatique, de multimédia et en traitement numérique des données à Sfax (88)			
	- Construction du centre de ressources technologiques au pôle technologique de Sfax (89)			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Construction du centre de recherche en sciences et technologie de textile à Monastir (90)			(90) Coût : 8 500 000 D répartis comme suit : 1 700 000 D sur ressources globales du budget et 6 800 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 4 250 000 D sur ressources globales du budget et 4 250 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction du centre de recherche en agro-alimentaire à Bizerte (91)			(91) Coût : 3 000 000 D répartis comme suit : 600 000 D sur ressources globales du budget et 2 400 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 1 500 000 D sur ressources globales du budget et 1 500 000 D sur prêts extérieurs
	<u>2- Réévaluation</u>			
	<u>A - Diminution</u>			
	- Construction d'un local pour les archives (92)	- 19 000		(92) Coût initial : 270 000 D Coût nouveau : 251 000 D
	- Equipement des unités de gestion par objectifs (93)	- 4 000		(93) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : 66 000 D
	- Equipement du siège de l'observatoire national des sciences et de la technologie (94)	- 50 000		(94) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : néant
	- Programme national de recherche scientifique : programme 1999 (95)	- 488 000		(95) Coût initial : 7 300 000 D Coût nouveau : 6 812 000 D
	- Centre National des Sciences et des Technologies Nucléaires (96)	- 140 000		(96) Coût initial : 140 000 D Coût nouveau : néant
	- Programme national de recherche scientifique : programme 2000 (97)	- 154 000		(97) Coût initial : 4 500 000 D Coût nouveau : 4 346 000 D
	- Programme national de recherche scientifique : programme 2001 (98)	-1 014 000		(98) Coût initial : 8 000 000 D Coût nouveau : 6 986 000 D
	- Bibliothèque virtuelle (99)	- 76 000		(99) Coût initial : 240 000 D Coût nouveau : 164 000 D
	- Encouragement de la recherche scientifique et technologique (subventions d'encadrement) (100)	- 300 000		(100) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : néant
	- Energies nouvelles et renouvelables (101)	- 37 000		(101) Coût initial : 1 534 000 D Coût nouveau : 1 497 000 D
	Total A	-2 282 000		
	<u>B- Augmentation</u>			
	- Construction du centre de recherche en micro-électronique à Sousse (102)	2 300 000		(102) Coût initial : 9 220 000 D Coût nouveau : 11 520 000 D dont 8 020 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction du centre de recherche en informatique, multimédia et en traitement numérique des données (103)	1 950 000		(103) Coût initial : 9 850 000 D Coût nouveau : 11 800 000 D dont 8 550 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction du centre des ressources technologiques au pôle technologique de Sfax (104)	1 150 000		(104) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 2 650 000 D dont 2 040 000 D sur prêts extérieurs
	Total B	5 400 000		
	Total I	3 118 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	2- Projets nouveaux			
	- Aménagements divers	150 000		
	- Aménagement du siège du Centre de Recherches et d'Etudes pour le Dialogue des Civilisations et des Religions Comparées	200 000		
	- Acquisition de matériels roulants	213 000		
	- Equipement du Centre de Recherches et d'Etudes pour le Dialogue des Civilisations et des Religions Comparées	30 000		
	- Equipement du Centre National de Recherches en Sciences des Matériaux à Borj Cedria	40 000		
	- Equipement du siège du Centre de Recherches et des Technologies des Eaux à Borj Cedria	30 000		
	- Equipement du siège du Centre de Recherches et des Technologies de l'Energie à Borj Cedria	60 000		
	- Equipement du Centre de Biotechnologie à Borj Cedria	20 000		
	- Equipement de l'Institut National de la Recherche et d'Analyse Physico-chimique	80 000		
	- Equipement du Centre de Biotechnologie de Sfax	80 000		
	- Acquisition de matériels roulants au profit du Centre National de Recherches en Sciences des Matériaux (105)	100 000		(105) dont 80 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de matériels roulants au profit du Centre de Recherches et des Technologies de l'Energie (106)	137 000		(106) dont 110 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de matériels roulants au profit du Centre de Recherches et des Technologies des Eaux (107)	137 000		(107) dont 110 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de matériels roulants au profit du Centre Biotechnologique à Borj Cedria (108)	37 000		(108) dont 30 000 D sur prêts extérieurs
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	46 000		
	- Equipement de l'Institut National de la Recherche et d'Analyse Physico-chimique	400 000		
	- Equipement des laboratoires du Centre de Recherches et des technologies des eaux de Borj-Cedria (109)	720 000		(109) dont 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des laboratoires du Centre de Recherches et des Technologies de l'Energie de Borj Cedria (110)	250 000		(110) dont 200 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des laboratoires du Centre Biotechnologie de Borj Cedria	130 000		
	- Equipement du Centre National de Recherches et des Sciences des Matériaux de Borj Cedria	250 000		
	- Acquisition d'équipements scientifiques lourds - 10 ^{ème} tranche (111)	7 750 000		(111) dont 4 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Programme d'accréditation des laboratoires de l'Institut National de la Recherche et d'Analyse Physico-chimique	150 000		
	- Equipement du laboratoire du Centre de Biotechnologie de Sfax	400 000		
	- Programme national de la recherche scientifique : programme 2010	38 000 000		
	- Construction d'un espace de la technologie au Centre de Biotechnologie de Sfax	600 000		
	- Construction d'une chambre froide au Centre de Biotechnologie de Sfax	200 000		
	- Développement des compétences (112)	1 000 000		(112) sur prêts extérieurs
	Total 2	51 210 000		
	Total I	54 328 000		
	II- Financement Public			
	I- Réévaluation			
	Augmentation			
	- Construction d'une unité d'accélération (113)	320 000		(113) Coût initial : 1 431 000 D Coût nouveau : 1 751 000 D
	- Construction de laboratoires d'analyses par animation neutronique (114)	140 000		(114) Coût initial : 135 000 D Coût nouveau : 275 000 D
	- Construction d'une unité de gestion des sources radioactives (115)	240 000		(115) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 740 000 D
	Total 1	700 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
29 - Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes	2- Projets nouveaux				
	- Centre National des Sciences et de la Technologie Nucléaires	1 700 000			
	- Acquisition de matériels roulants	50 000			
	- Aménagement de laboratoires	50 000			
	- Plan directeur informatique	100 000			
	- Construction de laboratoires de recherche dans l'énergie et les matériaux	1 100 000			
	- Crédits d'études	200 000			
	- Maintenance de l'accélérateur électronique	200 000			
	- Agence Nationale de Recherche, d'Innovation et de Création d'Entreprises	112 000			
	- Acquisition de matériels roulants	22 000			
	- Ameublement et équipement du siège de l'Agence	40 000			
	- Crédits d'études	50 000			
	Total 2	1 812 000			
	Total II	2 512 000			
	TOTAL	56 840 000			
	TOTAL GENERAL		259 465 000		
		I- Investissements Directs			
		1- Réévaluation			
		Diminution			
		- Acquisition de terrains (1)	- 52 000		(1) Coût initial : 52 000 D Coût nouveau : néant
		- Promotion de la formation professionnelle et de l'emploi (2)	- 469 000		(2) Coût initial : 660 000 D Coût nouveau : 191 000 D
		- Unité de suivi de l'exécution des projets (3)	-4 042 000		(3) Coût initial : 5 197 000 D Coût nouveau : 1 155 000 D dont 776 000 D sur prêts extérieurs
		Total I	-4 563 000		
		2- Projets nouveaux			
		- Aménagements divers	20 000		
		- Acquisition de matériels roulants	200 000		
		- Equipement de l'imprimerie du Ministère	25 000		
	- Equipement des directions régionales	15 000			
	- Equipement de l'administration centrale	15 000			
	- Rééquipement de la grande salle des réunion du Ministère	25 000			
	- Acquisition d'équipements informatiques	11 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	48 000			
	- Mise en place des composantes de l'administration électronique	100 000			
	- Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications	120 000			
	- Edition de documents pour l'information	10 000			
	Total 2	589 000			
	Total I	-3 974 000			
	II- Financement Public				
	1- Réévaluation				
	A - Diminution				
	* Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant	-2 591 000			
	- Informatisation des services de l'emploi et du travail indépendant (4)	- 701 000		(4) Coût initial : 3 430 000 D Coût nouveau : 2 729 000 D dont 2 245 000 D sur prêts extérieurs	
	- Promotion de l'orientation et de l'information professionnelle (5)	- 24 000		(5) Coût initial : 248 000 D Coût nouveau : 224 000 D dont 175 000 D sur prêts extérieurs	
	- Mise en place de la comptabilité analytique (6)	- 26 000		(6) Coût initial : 124 000 D Coût nouveau : 98 000 D dont 73 000 D sur prêts extérieurs	
	- Formation des agents de l'agence dans le domaine de la promotion des petites entreprises (7)	- 2 000		(7) Coût initial : 246 000 D Coût nouveau : 244 000 D dont 181 000 D sur prêts extérieurs	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Formation des agents de l'agence dans le domaine du placement et de l'intégration professionnelle (8)	- 85 000		(8) Coût initial : 345 000 D Coût nouveau : 260 000 D dont 174 000 D sur prêts extérieurs
	- Formation des agents de l'agence dans le domaine informatique (9)	- 180 000		(9) Coût initial : 592 000 D Coût nouveau : 412 000 D dont 287 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction et équipement du bureau de l'emploi et du travail indépendant à Bousselem (10)	- 9 000		(10) Coût initial : 260 000 D Coût nouveau : 251 000 D
	- Financement des études relatives à l'information et à l'orientation professionnelle (11)	- 57 000		(11) Coût initial : 165 000 D Coût nouveau : 108 000 D dont 42 000 D sur prêts extérieurs
	- Formation des agents de l'agence dans le domaine informatique (12)	- 566 000		(12) Coût initial : 1 206 000 D Coût nouveau : 640 000 D dont 566 000 D sur prêts extérieurs
	- Information sur le programme de coopération Tuniso- Belge (13)	- 2 000		(13) Coût initial : 12 000 D Coût nouveau : 10 000 D
	- Aménagement et équipement du bureau de l'emploi et du travail indépendant à Jemmal (14)	- 25 000		(14) Coût initial : 255 000 D Coût nouveau : 230 000 D
	- Aménagement et équipement du bureau de l'emploi et du travail indépendant à Megrine (15)	- 250 000		(15) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude sur la mise en place de 7 espaces régionaux d'entreprendre (16)	- 270 000		(16) Coût initial : 270 000 D Coût nouveau : néant
	- Clôture et construction d'un garage pour les voitures à Eljem (17)	- 20 000		(17) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 30 000 D
	- Préparation d'un plan directeur informatique (18)	- 80 000		(18) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : néant
	- Acquisition de standards et de matériels de transmission (19)	- 50 000		(19) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : néant
	- Acquisition d'unités multimédia (20)	- 50 000		(20) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : néant
	- Achat du bureau de l'emploi et du travail indépendant à Bouhajla (21)	- 70 000		(21) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : néant
	- Publicité, information et édition (22)	- 32 000		(22) Coût initial : 36 000 D Coût nouveau : 4 000 D
	- Acquisition de matériels roulants (23)	- 90 000		(23) Coût initial : 486 000 D Coût nouveau : 396 000 D
	- Information sur le programme de coopération avec la Belgique (24)	- 2 000		(24) Coût initial : 12 000 D Coût nouveau : 10 000 D
	* Centre National de la Formation Continue et de la Promotion Professionnelle	- 573 000		
	- Création d'un réseau de communication et acquisition de matériels informatiques (25)	- 75 000		(25) Coût initial : 196 000 D Coût nouveau : 121 000 D
	- Unité pilote de soutien aux entreprises (26)	- 28 000		(26) Coût initial : 137 000 D Coût nouveau : 109 000 D
	- Programme de renforcement institutionnel de la formation continue (27)	- 73 000		(27) Coût initial : 73 000 D Coût nouveau : néant
	- Création de salle d'enseignement dans le centre et les organismes rattachés (28)	- 67 000		(28) Coût initial : 181 000 D Coût nouveau : 114 000 D
	- Réseau grappe des établissements de formation continue (29)	- 217 000		(29) Coût initial : 235 000 D Coût nouveau : 18 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Programme de formation continue des compétences entrepreneuriales des promoteurs actifs (30)	- 101 000		(30) Coût initial : 104 000 D Coût nouveau : 3 000 D
	- Accompagnement des entreprises pour l'intégration de la technologie de l'information dans le domaine de la gestion des ressources humaines (31)	- 12 000		(31) Coût initial : 27 000 D Coût nouveau : 15 000 D
	- Activités spécifiques aux artisans (32)	-2 400 000		(32) Coût initial : 7 800 000 D Coût nouveau : 5 400 000 D
	- Contribution de l'Etat aux dépenses de formation dans le secteur des investissements technologiques (33)	- 500 000		(33) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : néant
	Total A	-6 064 000		
	B- Augmentation			
	* Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant	450 000		
	- Construction et équipement du bureau de l'emploi et du travail indépendant à Mateur (34)	90 000		(34) Coût initial : 360 000 D Coût nouveau : 450 000 D
	- Construction et équipement du bureau de l'emploi et du travail indépendant à Sidi El Bechir à Tunis (35)	100 000		(35) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 250 000 D
	- Construction et équipement du bureau de l'emploi et du travail indépendant à Tabarka (36)	30 000		(36) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 380 000 D
	- Construction et équipement du bureau de l'emploi et du travail indépendant à Ksar Helal (37)	130 000		(37) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 450 000 D
	- Création d'un espace d'entreprendre au complexe de l'emploi et du travail indépendant à Médenine (38)	100 000		(38) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 400 000 D
	Total B	450 000		
	Total I	-5 614 000		
	2- Projets nouveaux			
	* Centre National de la Formation Continue et de la Promotion Professionnelle	9 232 000		
	- Acquisition de matériels roulants	45 000		
	- Acquisition d'équipements	50 000		
	- Amélioration du logiciel des systèmes d'information de gestion des nouveaux outils de financement de la formation continue	20 000		
	- Maintenance de l'installation électrique du centre et de ses organismes rattachés	17 000		
	- Ecole ouverte aux travailleurs	100 000		
	- Droits de tirage	9 000 000		
	* Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant	3 740 000		
	- Construction, aménagement, modernisation et équipement des services de l'emploi, du travail indépendant et d'espaces d'entreprendre	3 600 000		
	- Acquisition de matériels roulants	140 000		
	- Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers	8 000 000		
	Total 2	20 972 000		
	Total II	15 358 000		
	TOTAL		11 384 000	
Total général des crédits de programme de l'Etat : 2 525 742 000 Dinars				

TABLEAU " E "
CREDITS D'ENGAGEMENT DE DEPENSES DE CAPITAL DU BUDGET
DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2010

EN DINARS

	TITRE DEUX						
	SECTION TROIS : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT						
	SIXIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS DIRECTS			SEPTIEME PARTIE : Financement Public	HUITIEME PARTIE : Dépenses de développement imprévues	NEUVIEME PARTIE : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées	TOTAL DE LA SECTION TROIS
	Projets à caractère national	Projets à caractère régional	Total				
1 - Chambre des Députés	918 000	-	918 000	-	-	-	918 000
2 - Chambre des Conseillers	737 000	-	737 000	-	-	-	737 000
3 - Présidence de la République	7 122 000	-	7 122 000	135 000	-	-	7 257 000
4 - Premier Ministère	2 083 000	-	2 083 000	110 000	-	-	2 193 000
5 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	28 519 000	10 860 000	39 379 000	23 365 000	-	18 000 000	80 744 000
6 - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	11 423 000	11 170 000	22 593 000	290 000	-	-	22 883 000
7 - Ministère des Affaires Etrangères	5 393 000	-	5 393 000	-	-	-	5 393 000
8 - Ministère de la Défense Nationale	99 885 000	-	99 885 000	3 300 000	-	-	103 185 000
9 - Ministère des Affaires Religieuses	1 635 000	-	1 635 000	-	-	-	1 635 000
10 - Ministère des Finances	11 693 000	11 398 000	23 091 000	14 430 000	-	-	37 521 000
11 - Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	511 000	-	511 000	125 309 000	-	10 000 000	135 820 000
12 - Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	5 623 000	-	5 623 000	-	-	-	5 623 000
13 - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques	285 723 000	6 015 000	291 738 000	156 030 000	-	208 496 000	656 264 000
14 - Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises	491 000	-	491 000	208 261 000	-	500 000	209 252 000
15 - Ministère du Commerce et de l'Artisanat	1 735 000	-	1 735 000	20 889 000	-	6 600 000	29 224 000
16 - Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	655 588 000	36 095 000	691 683 000	1 050 000	-	625 530 000	1 318 263 000
17 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	16 091 000	-	16 091 000	115 939 000	-	40 945 000	172 975 000
18 - Ministère du Tourisme	982 000	-	982 000	47 636 000	-	-	48 618 000
19 - Ministère des Technologies de la Communication	1 956 000	-	1 956 000	-	-	4 000 000	5 956 000
20 - Ministère du Transport	15 225 000	-	15 225 000	124 099 000	-	215 054 000	354 378 000
21 - Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	4 903 000	1 175 000	6 078 000	287 000	-	-	6 365 000
22 - Ministère de la Communication et des Relations avec la Chambre des Députés et la Chambre des Conseillers	680 000	-	680 000	5 665 000	-	-	6 345 000
23 - Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	36 777 000	1 073 000	37 850 000	2 610 000	-	350 000	40 810 000
24 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education physique	22 235 000	23 875 000	46 110 000	500 000	-	-	46 610 000
25 - Ministère de la Santé Publique	47 565 000	22 031 000	69 596 000	1 480 000	-	38 029 000	109 105 000
26 - Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	5 882 000	5 910 000	11 792 000	40 210 000	-	-	52 002 000
27 - Ministère de l'Education et de la Formation	132 622 000	79 528 000	212 150 000	350 000	-	33 990 000	246 490 000
28 - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie	190 290 000	32 300 000	222 590 000	7 212 000	-	59 680 000	289 482 000
29 - Ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des Jeunes	620 000	-	620 000	19 498 000	-	-	20 118 000
30 - Dépenses imprévues et non réparties	-	-	-	-	983 834 000	-	983 834 000
TOTAL	1 594 907 000	241 430 000	1 836 337 000	918 655 000	983 834 000	1 261 174 000	5 000 000 000

TABLEAU " F "
RECETTES ET DEPENSES DES BUDGETS
RATTACHES POUR ORDRE AU BUDGET DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2010
Récapitulation

(En dinars)

DESIGNATION DES CHAPITRES	PREVISIONS			
	RECETTES			DEPENSES
	SUBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
3- Présidence de la République	631 000		631 000	631 000
4- Premier Ministère	6 568 000	370 000	6 938 000	6 938 000
5- Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	6 886 000	2 237 000	9 123 000	9 123 000
6- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	35 687 000	3 620 000	39 307 000	39 307 000
7- Ministère des Affaires Etrangères	176 000		176 000	176 000
8- Ministère de la Défense Nationale	12 594 000	10 480 000	23 074 000	23 074 000
9- Ministère des Affaires Religieuses	43 000		43 000	43 000
10- Ministère des Finances	414 000	1 832 000	2 246 000	2 246 000
11- Ministère du Développement et de la Coopération Internationale		40 000	40 000	40 000
12- Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières		23 800 000	23 800 000	23 800 000
13- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques	24 595 000	40 912 000	65 507 000	65 507 000
15- Ministère du Commerce et de l'Artisanat	1 232 000		1 232 000	1 232 000
16- Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	1 422 000	1 821 000	3 243 000	3 243 000
17- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	932 000		932 000	932 000
18- Ministère du Tourisme	2 153 000	100 000	2 253 000	2 253 000
19- Ministère des Technologies de la Communication	2 104 000	436 000	2 540 000	2 540 000
21- Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	4 358 000	244 000	4 602 000	4 602 000
22- Ministère de la Communication et des Relations avec la Chambre des Députés et la Chambre des Conseillers	318 000	75 000	393 000	393 000
23- Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	13 574 000	533 000	14 107 000	14 107 000
24- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education physique	12 071 000	4 691 000	16 762 000	16 762 000
25- Ministère de la Santé Publique	60 125 000	184 655 000	244 780 000	244 780 000
26- Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	8 651 000	1 840 000	10 491 000	10 491 000
27- Ministère de l'Education et de la Formation	46 556 000	22 600 000	69 156 000	69 156 000
28- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie	116 001 000	32 519 000	148 520 000	148 520 000
TOTAL	357 091 000	332 805 000	689 896 000	689 896 000

TABLEAU " F "
RECETTES ET DEPENSES DES BUDGETS
RATTACHES POUR ORDRE AU BUDGET DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2010

(En dinars)

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
CHAPITRE 3: PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE					
	<u>Etablissements de Souveraineté</u>	631 000		631 000	631 000
1	Conseil Constitutionnel	268 000		268 000	268 000
2	Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier	137 500		137 500	137 500
3	Services du Médiateur Administratif	225 500		225 500	225 500
3	Total des Budgets des Etablissements relevant de la Présidence de la République	631 000		631 000	631 000
CHAPITRE 4: PREMIER MINISTERE					
	<u>Etablissements de Souveraineté</u>	2 907 000		2 907 000	2 907 000
1	Tribunal Administratif	850 000		850 000	850 000
2	Cour des Comptes	1 522 000		1 522 000	1 522 000
3	Conseil Economique et Social	535 000		535 000	535 000
	<u>Etablissements d'Administration Générale</u>	306 000	20 000	326 000	326 000
4	Les Archives Nationales	306 000	20 000	326 000	326 000
	<u>Etablissements d'Information</u>	418 000		418 000	418 000
5	Conseil Supérieur de la Communication	418 000		418 000	418 000
	<u>Etablissements de Formation</u>	2 937 000	350 000	3 287 000	3 287 000
6	Ecole Nationale d'Administration	2 937 000	350 000	3 287 000	3 287 000
6	Total des Budgets des Etablissements relevant du Premier Ministère	6 568 000	370 000	6 938 000	6 938 000
CHAPITRE 5: MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL					
	<u>Etablissements d'Administration Générale</u>	215 000	90 000	305 000	305 000
1	Observatoire National d'Information, de Formation, de Documentation et d'Etudes sur la Sécurité Routière	215 000	90 000	305 000	305 000
	<u>Etablissements de Formation</u>	4 081 000	2 082 000	6 163 000	6 163 000
2	Ecole Nationale de Formation des Agents et Cadres Actifs de la Police et de la Sûreté Nationale	466 000	25 000	491 000	491 000
3	Centre de Formation Spécialisée de la Manouba	116 000	7 000	123 000	123 000
4	Ecole Nationale de Formation des Inspecteurs de Police à Sousse	358 000	70 000	428 000	428 000
5	Ecole Nationale de Formation des Agents Astreint au Port de la Tenue à Sidi Saâd	949 000	450 000	1 399 000	1 399 000
6	Ecole Nationale de Formation des Officiers de Police à Bizerte	349 000	60 000	409 000	409 000
7	Centre National de Formation Continue de la Sûreté Nationale de Carthage Byrsa	483 000	9 000	492 000	492 000
8	Ecole Nationale de Formation des Agents et Cadres Actifs de la Garde Nationale, de la Protection Civile et des Services Pénitenciers	1 090 000	1 100 000	2 190 000	2 190 000
9	Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation	125 000	361 000	486 000	486 000
10	Ecole Supérieure des Forces de la Sécurité Intérieure	145 000		145 000	145 000
	<u>Etablissements de Santé</u>	2 410 000	65 000	2 475 000	2 475 000
11	Hôpital des Forces de Sécurité Intérieure de la Marsa	2 410 000	65 000	2 475 000	2 475 000
	<u>Etablissements de Réhabilitation Sociale</u>	180 000		180 000	180 000
12	Centre d'Accueil et d'Orientation de Tunis-El Ouardia	180 000		180 000	180 000
12	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	6 886 000	2 237 000	9 123 000	9 123 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS				
	RECETTES			DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
CHAPITRE 6: MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME					
	<u>Etablissements de Souveraineté</u>	<u>170 000</u>		<u>170 000</u>	<u>170 000</u>
1	Instance Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel	170 000		170 000	170 000
	<u>Etablissements de Recherches</u>	<u>325 000</u>	<u>200 000</u>	<u>525 000</u>	<u>525 000</u>
2	Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires	325 000	200 000	525 000	525 000
	<u>Etablissements de Formation</u>	<u>2 078 000</u>	<u>400 000</u>	<u>2 478 000</u>	<u>2 478 000</u>
3	Etablissements des Prisons et de la Rééducation	454 000	100 000	554 000	554 000
4	Institut Supérieur de la Magistrature	664 000		664 000	664 000
5	Institut Supérieur de la Profession d'Avocat	960 000	300 000	1 260 000	1 260 000
	<u>Etablissements de Réhabilitation Sociale</u>	<u>33 114 000</u>	<u>3 020 000</u>	<u>36 134 000</u>	<u>36 134 000</u>
6	Etablissement de Réhabilitation Sociale	8 202 200	42 000	8 244 200	8 244 200
7	Centre de Rééducation des Enfants Délinquants de Gammarth	272 100	59 000	331 100	331 100
8	Centre de Rééducation des Enfants Délinquants de Sidi El Heni	318 300	147 000	465 300	465 300
9	Centre de Rééducation des Enfants Délinquants d'Agareb-Sfax	19 900	34 000	53 900	53 900
10	Centre de Rééducation des Enfants Délinquants de Mejez El Bab	129 200	18 000	147 200	147 200
11	Centre de Rééducation des Enfants Délinquants d'El Mourouj	208 900	15 000	223 900	223 900
12	Centre de Rééducation des Enfants Délinquants de M'Ghira	95 100	34 000	129 100	129 100
13	Centre de Rééducation des Mineurs Délinquants de Souk Jedid	149 500	21 000	170 500	170 500
14	Prison d'El Haouareb	1 076 150	382 500	1 458 650	1 458 650
15	Prison de Rjim Maâtoug	363 800	3 000	366 800	366 800
16	Prison du Sers	398 100	156 000	554 100	554 100
17	Prison de Mornaguia	4 988 950	595 000	5 583 950	5 583 950
18	Prison des Femmes à la Manouba	391 800	136 500	528 300	528 300
19	Prison de Sfax	1 488 300	2 500	1 490 800	1 490 800
20	Prison de Borj Roumi	2 211 600	363 000	2 574 600	2 574 600
21	Prison de Nadhour	617 100	202 500	819 600	819 600
22	Prison de Saouaf	521 700	182 500	704 200	704 200
23	Prison de Kasserine	824 150	93 000	917 150	917 150
24	Prison du Kef	457 400	1 000	458 400	458 400
25	Prison de Gafsa	566 600	17 000	583 600	583 600
26	Prison de Bizerte	359 400	1 000	360 400	360 400
27	Prison de Mahdia	1 141 500	102 500	1 244 000	1 244 000
28	Prison de Gabès	568 700	1 500	570 200	570 200
29	Prison de Béja	239 800	51 000	290 800	290 800
30	Prison de Monastir	521 500	12 000	533 500	533 500
31	Prison de Harboub-Médénine	614 900	1 000	615 900	615 900
32	Prison de Kairouan	389 000	1 500	390 500	390 500
33	Prison de Siliana	374 150	1 500	375 650	375 650
34	Prison de Sidi Bouzid	405 000	1 500	406 500	406 500
35	Prison de Mornag	731 700	32 000	763 700	763 700
36	Prison Eddy au Kef	118 050	301 000	419 050	419 050
37	Prison de Zaghouan	220 500	1 500	222 050	222 050
38	Prison de Jendouba	325 100	2 000	327 100	327 100
39	Prison de la Rabta	230 000	1 000	231 000	231 000
40	Prison de Borj El Amri	1 854 300	2 000	1 856 300	1 856 300
41	Prison d'El Messadine	1 719 500	2 500	1 722 000	1 722 000
41	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	35 687 000	3 620 000	39 307 000	39 307 000
CHAPITRE 7: MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES					
	<u>Etablissements de Formation</u>	<u>176 000</u>		<u>176 000</u>	<u>176 000</u>
1	Institut Diplomatique pour la Formation et les Etudes	176 000		176 000	176 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Etrangères	176 000		176 000	176 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
CHAPITRE 8: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE					
	<u>Etablissements de Recherche</u>	<u>20 000</u>		<u>20 000</u>	<u>20 000</u>
1	Centre d'Hydrographie et d'Océanographie de la Marine Nationale	20 000		20 000	20 000
	<u>Etablissements de Formation</u>	<u>3 603 000</u>	<u>370 000</u>	<u>3 973 000</u>	<u>3 973 000</u>
2	Académie Militaire	849 000		849 000	849 000
3	Académie Navale	240 000		240 000	240 000
4	Ecole Préparatoire aux Académies Militaires de Sousse	622 000		622 000	622 000
5	Institut de la Défense Nationale	40 000		40 000	40 000
6	Ecole d'Etat Major	100 000		100 000	100 000
7	Ecole des Sous-officiers à Bizerte	150 000		150 000	150 000
8	Ecole Technique de l'Armée de Terre	101 000		101 000	101 000
9	Ecole d'Application d'Armes à Bouficha	75 000		75 000	75 000
10	Ecole des Sports Militaires	15 000		15 000	15 000
11	Ecole de l'Aviation Militaire	60 000		60 000	60 000
12	Ecole des Spécialités Aéronautiques	67 000		67 000	67 000
13	Ecole des Caporaux	90 000		90 000	90 000
14	Ecole de l'Aviation de Borj El Amri	877 000	370 000	1 247 000	1 247 000
15	Centre d'Instruction Navale	70 000		70 000	70 000
16	Centre d'Instruction de Défense Antiaérienne	20 000		20 000	20 000
17	Centre d'Instruction de Génie Militaire	13 000		13 000	13 000
18	Centre d'Instruction Aéronautique	15 000		15 000	15 000
19	Ecole de la Santé Militaire	30 000		30 000	30 000
20	Ecole d'Application du Service de Santé des Armées	20 000		20 000	20 000
21	Ecole Supérieure de Guerre	60 000		60 000	60 000
22	Centre de Formation Professionnelle à Béja	28 000		28 000	28 000
23	Centre de Formation Professionnelle El Kharouba à Bizerte	19 000		19 000	19 000
24	Centre de Formation Professionnelle Fondouk El Jedid	17 000		17 000	17 000
25	Centre de Formation Professionnelle à Gabès	25 000		25 000	25 000
	<u>Etablissements de Santé</u>	<u>8 948 000</u>	<u>10 100 000</u>	<u>19 048 000</u>	<u>19 048 000</u>
26	Centre d'Expertise de la Médecine Aéronautique	80 000	200 000	280 000	280 000
27	Centre Militaire de Transfusion Sanguine	138 000	420 000	558 000	558 000
28	Centre de la Médecine de Plongée Sous-marine	20 000		20 000	20 000
29	Hôpital Militaire Principal d'Instruction de Tunis	8 300 000	9 300 000	17 600 000	17 600 000
30	Hôpital Militaire à Gabès	270 000	120 000	390 000	390 000
31	Hôpital Militaire à Bizerte	140 000	60 000	200 000	200 000
	<u>Etablissements Culturels</u>	<u>23 000</u>	<u>10 000</u>	<u>33 000</u>	<u>33 000</u>
32	Musée National Militaire	23 000	10 000	33 000	33 000
32	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Défense Nationale	12 594 000	10 480 000	23 074 000	23 074 000
CHAPITRE 9: MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES					
	<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>	<u>43 000</u>		<u>43 000</u>	<u>43 000</u>
1	Institut Supérieur des Sciences Religieuses de Tunis	43 000		43 000	43 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Religieuses	43 000		43 000	43 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
CHAPITRE 10: MINISTERE DES FINANCES					
	<u>Etablissements de Formation</u>	414 000	199 000	613 000	613 000
1	Ecole Nationale des Finances	414 000	199 000	613 000	613 000
	<u>Etablissements de Santé</u>		1 633 000	1 633 000	1 633 000
2	Centre Médical des Douanes		1 633 000	1 633 000	1 633 000
2	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Finances	414 000	1 832 000	2 246 000	2 246 000
CHAPITRE 11: MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE					
	<u>Etablissements de Formation</u>		40 000	40 000	40 000
1	Ecole de la Statistique		40 000	40 000	40 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale		40 000	40 000	40 000
CHAPITRE 12: MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES					
	<u>Etablissement d'Administration Générale</u>		23 800 000	23 800 000	23 800 000
1	Conservation de la Propriété Foncière		23 800 000	23 800 000	23 800 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières		23 800 000	23 800 000	23 800 000
CHAPITRE 13: MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES					
	<u>Etablissements de Recherche</u>	3 560 000	1 270 000	4 830 000	4 830 000
1	Institut National des Sciences et des Technologies de la Mer	754 000	142 000	896 000	896 000
2	Institut National de la Recherche Agronomique de Tunis	502 000	368 000	870 000	870 000
3	Institut de Recherche du Génie Rural, Eaux et Forêts	461 000	70 000	531 000	531 000
4	Institut de l'Olivier	324 000	50 000	374 000	374 000
5	Institut de la Recherche Vétérinaire de Tunis	201 000	570 000	771 000	771 000
6	Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole	785 000	7 000	792 000	792 000
7	Centre Régional de Recherche en Horticulture et dans l'Agriculture Biologique de Chott Mariem	206 250	44 000	250 250	250 250
8	Centre Régional de Recherche dans l'Agriculture Oasienne de Degueche	201 750	4 000	205 750	205 750
9	Centre Régional de la Recherche Agronomique de Sidi Bouzid	125 000	15 000	140 000	140 000
	<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>	5 230 000	1 867 000	7 097 000	7 097 000
10	Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire de Sidi Thabet	655 000	155 000	810 000	810 000
11	Institut National des Sciences Agricoles de Tunis	648 000	240 000	888 000	888 000
12	Ecole Supérieure d'Agriculture de Mograne	572 000	180 000	752 000	752 000
13	Ecole Supérieure des Ingénieurs de l'Equipement Rural de Mejez El Bab	651 000	235 000	886 000	886 000
14	Institut Sylvo-Pastoral de Tabarka	282 000	168 000	450 000	450 000
15	Institut Supérieur des Sciences Agricoles de Chott Mariem	688 000	265 500	953 500	953 500
16	Ecole Supérieure des Industries Alimentaires à Tunis	251 000	47 500	298 500	298 500
17	Ecole Supérieure d'Agriculture de Mateur	332 000	221 000	553 000	553 000
18	Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef	503 000	185 000	688 000	688 000
19	Institut Supérieur de Pêche et de l'Aquaculture de Bizerte	335 000	100 000	435 000	435 000
20	Institut Supérieur des Etudes Préparatoires en Biologie et en Géologie à la Soukra	313 000	70 000	383 000	383 000
	<u>Etablissements de Formation</u>	3 989 000	3 694 000	7 683 000	7 683 000
21	Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole	389 900	47 400	437 300	437 300
22	Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Zarzis	94 800	20 200	115 000	115 000
23	Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Gabès	101 200	30 000	131 200	131 200
24	Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Ghar El Melh	108 800	16 500	125 300	125 300
25	Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Téboulba	72 300	7 800	80 100	80 100
26	Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Mahdia	188 000	60 200	248 200	248 200
27	Lycée Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Agrumiculture et Viticulture de Bou-chrik	228 300	105 000	333 300	333 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS				
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES	
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
28	Lycée Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Elevage des Bovins de Thibar	178 000	165 100	343 100	343 100
29	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle en Mécanique Navale de Kélibia	200 200	80 500	280 700	280 700
30	Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Sfax	118 300	13 650	131 950	131 950
31	Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Tabarka	153 000	76 900	229 900	229 900
32	Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricole de Sidi Thabet	67 700	222 750	290 450	290 450
33	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole de l'Arboriculture en Zones Arides de Boughrara	85 100	94 300	179 400	179 400
34	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Grandes Cultures de Bou-Salem	71 800	139 100	210 900	210 900
35	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Phoniciculture de Degueche	14 000	281 400	295 400	295 400
36	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Culture Maraichères de Primeurs de Chott-Mariem	137 600	54 200	191 800	191 800
37	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Machinisme Agricole de Jougar - Gouvernorat de Zaghouan	100 800	77 500	178 300	178 300
38	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Aménagement des Périmètres Irrigués de Barrouta - Gouvernorat de Kairouan	101 400	86 600	188 000	188 000
39	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur de l'Elevage Bovin de Sidi Thabet - Gouvernorat de l'Ariana	94 500	272 100	366 600	366 600
40	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur de l'Aviculture de Sidi Thabet - Gouvernorat de l'Ariana	92 400	265 900	358 300	358 300
41	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Domaine de la Mécanique à El-Kantara - Gouvernorat de Siliana	69 500	88 700	158 200	158 200
42	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur des Forêts de Rimel - Gouvernorat de Bizerte	60 100	39 500	99 600	99 600
43	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Oueslatia - Gouvernorat de Kairouan	43 450	106 500	149 950	149 950
44	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sbeitla - Gouvernorat de Siliana	52 100	75 000	127 100	127 100
45	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Hakim-Sud - Gouvernorat de Jendouba	92 600	124 600	217 200	217 200
46	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Thibar - Gouvernorat de Beja	77 300	51 000	128 300	128 300
47	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sidi Bouzid	109 600	72 400	182 000	182 000
48	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Souassi - Gouvernorat de Mahdia	72 800	102 400	175 200	175 200
49	Centre de Formation Professionnelle Agricole d'El Alia - Gouvernorat de Bizerte	101 600	119 600	221 200	221 200
50	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sidi Bourouis - Gouvernorat de Siliana	42 000	203 500	245 500	245 500
51	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Testour - Gouvernorat de Beja	83 100	35 500	118 600	118 600
52	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Zarkine - Gouvernorat de Gabes	54 700	151 400	206 100	206 100
53	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Takelsa - Gouvernorat de Nabeul	79 050	85 400	164 450	164 450
54	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Jammel - Gouvernorat de Monastir	55 900	94 100	150 000	150 000
55	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Gafsa	84 300	57 400	141 700	141 700
56	Centre de Formation Professionnelle Agricole d'El Fajja Médenine	92 800	93 100	185 900	185 900
57	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Gourdhah - Gouvernorat de Tataouine	46 800	42 400	89 200	89 200
58	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Ben Arous	75 200	16 700	91 900	91 900
59	Centre de Formation Professionnelle Agricole du Kef	42 500	3 400	45 900	45 900
60	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Kébili	25 300	11 000	36 300	36 300
61	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Manouba	30 200	3 300	33 500	33 500
	Etablissements de Promotion Sectorielle	88 000	2 000	90 000	90 000
62	Observatoire National de l'Agriculture	88 000	2 000	90 000	90 000
	Etablissements de Développement Agricole	11 728 000	34 079 000	45 807 000	45 807 000
63	Bureau de Contrôle des Unités de Production Agricole	165 000		165 000	165 000
64	Régie des Sondages Hydrauliques		6 350 000	6 350 000	6 350 000
65	Régie de Matériel, de Terrassement et d'Hydraulique Agricole		3 000 000	3 000 000	3 000 000
66	Régie de l'Exploitation Forestière		2 000 000	2 000 000	2 000 000
67	Bureau de l'Inventaire et des Recherches Hydrauliques		630 000	630 000	630 000
68	Laboratoire Central d'Analyse des Aliments du Bétail	150 000	3 000	153 000	153 000
69	Centre National de Veille Zoo-Sanitaire	186 000	60 000	246 000	246 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
70	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tunis	202 000	1 000	203 000	203 000
71	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de l'Ariana	1 099 000	1 200 000	2 299 000	2 299 000
72	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Ben Arous	291 000	650 000	941 000	941 000
73	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Nabeul	484 000	4 165 000	4 649 000	4 649 000
74	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Zaghouan	426 500	85 000	511 500	511 500
75	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Bizerte	462 000	1700 000	2 162 000	2 162 000
76	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Jendouba		4 000 000	4 000 000	4 000 000
77	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Béja	157 000	2 950 000	3 107 000	3 107 000
78	Commissariat Régional pour le Développement Agricole du Kef	714 000	70 000	784 000	784 000
79	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Siliana	188 000	700 000	888 000	888 000
80	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kairouan	565 000	820 000	1 385 000	1 385 000
81	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kasserine	577 000	140 000	717 000	717 000
82	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sidi Bouzid	550 000	110 000	660 000	660 000
83	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sousse	35 000	1 065 000	1 100 000	1 100 000
84	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Monastir	228 000	710 000	938 000	938 000
85	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Mahdia	498 000	93 000	591 000	591 000
86	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sfax	644 000	80 000	724 000	724 000
87	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Gafsa	759 000	252 000	1 011 000	1 011 000
88	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tozeur	247 000	226 000	473 000	473 000
89	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kébili	398 000	180 000	578 000	578 000
90	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Gabès	449 000	190 000	639 000	639 000
91	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Médenine	548 000	50 000	598 000	598 000
92	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tataouine	205 500	300 000	505 500	505 500
93	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de la Manouba	1 500 000	2 299 000	3 799 000	3 799 000
93	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques	24 595 000	40 912 000	65 507 000	65 507 000
	CHAPITRE 15: MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT				
	<u>Etablissements de L'Administration Générale</u>	936 000		936 000	936 000
1	Conseil de la Concurrence	936 000		936 000	936 000
	<u>Etablissements de Promotion Sectorielle</u>	296 000		296 000	296 000
2	Institut National de la Consommation	296 000		296 000	296 000
2	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de du Commerce et de l'Artisanat	1 232 000		1 232 000	1 232 000
	CHAPITRE 16: MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
	<u>Etablissements de Recherche</u>		1 715 000	1 715 000	1 715 000
1	Centre d'Essais et de Techniques de la Construction		1 715 000	1 715 000	1 715 000
	<u>Etablissements de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire</u>	1 422 000	106 000	1 528 000	1 528 000
2	Agence Urbaine du Grand Tunis	1 422 000	106 000	1 528 000	1 528 000
2	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	1 422 000	1 821 000	3 243 000	3 243 000
	CHAPITRE 17: MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE				
	<u>Etablissements de Recherche</u>	932 000		932 000	932 000
1	Banque Nationale des Gènes	932 000		932 000	932 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	932 000		932 000	932 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
CHAPITRE 18: MINISTERE DU TOURISME					
<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>		<u>2 153 000</u>	<u>100 000</u>	<u>2 253 000</u>	<u>2 253 000</u>
1	Institut des Etudes Supérieures du Tourisme à Sidi Dhrif	2 153 000	100 000	2 253 000	2 253 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère du Tourisme	2 153 000	100 000	2 253 000	2 253 000
CHAPITRE 19: MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION					
<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>		<u>2 104 000</u>	<u>436 000</u>	<u>2 540 000</u>	<u>2 540 000</u>
1	Ecole Supérieure des Communications	1 028 000	166 000	1 194 000	1 194 000
2	Institut Supérieur des Etudes Technologiques des Communications	1 076 000	270 000	1 346 000	1 346 000
2	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Technologies de la Communication	2 104 000	436 000	2 540 000	2 540 000
CHAPITRE 21: MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES					
* Enfance					
<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>		<u>246 000</u>	<u>45 000</u>	<u>291 000</u>	<u>291 000</u>
1	Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance	246 000	45 000	291 000	291 000
<u>Etablissements de la Jeunesse et de l'Enfance</u>		<u>4 112 000</u>	<u>199 000</u>	<u>4 311 000</u>	<u>4 311 000</u>
2	Centre National de l'Informatique pour l'Enfant	347 000	170 000	517 000	517 000
3	Observatoire National de l'Enfance	322 000		322 000	322 000
4	Centre 7 Novembre de Villégiature à Hammamet	158 000	20 000	178 000	178 000
5	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance au Bardo	126 000	5 000	131 000	131 000
6	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance Cité El khadra	132 000	3 000	135 000	135 000
7	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Hammam Lif	129 000		129 000	129 000
8	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Rades	164 000		164 000	164 000
9	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Mornag	128 000		128 000	128 000
10	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Mégrine	78 000		78 000	78 000
11	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Bizerte	208 000		208 000	208 000
12	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Aïn Drahem	157 000		157 000	157 000
13	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance au Kef	183 000		183 000	183 000
14	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Sekia	152 000		152 000	152 000
15	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Sousse	163 000		163 000	163 000
16	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Monastir	118 000		118 000	118 000
17	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Kasserine	197 000		197 000	197 000
18	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Haffouz	132 000		132 000	132 000
19	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Sfax	103 000		103 000	103 000
20	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Gafsa	167 000		167 000	167 000
21	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Sidi Bouzid	244 000		244 000	244 000
22	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Ben Guerdane	115 000		115 000	115 000
23	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Douz	149 000		149 000	149 000
24	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Béja	144 500		144 500	144 500
25	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Souassi	84 000		84 000	84 000
26	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Sidi Thabet	77 500	1 000	78 500	78 500
27	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Borj El Amri	134 000		134 000	134 000
27	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	4 358 000	244 000	4 602 000	4 602 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
CHAPITRE 22: MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DEPUTES ET LA CHAMBRE DES CONSEILLERS					
	<u>Etablissements de Formation</u>	<u>113 000</u>	<u>47 000</u>	<u>160 000</u>	<u>160 000</u>
1	Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs	113 000	47 000	160 000	160 000
	<u>Etablissements Culturels</u>	<u>205 000</u>	<u>28 000</u>	<u>233 000</u>	<u>233 000</u>
2	Centre de Documentation National	205 000	28 000	233 000	233 000
2	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Communication et des Relations avec la Chambre des Députés et la Chambre des Conseillers	318 000	75 000	393 000	393 000
CHAPITRE 23: MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE					
	<u>Etablissements Culturels</u>	<u>13 574 000</u>	<u>533 000</u>	<u>14 107 000</u>	<u>14 107 000</u>
1	Institut National du Patrimoine	1 434 000	50 000	1 484 000	1 484 000
2	Bibliothèque Nationale	1 550 000		1 550 000	1 550 000
3	Centre National de Communication Culturelle	81 000	2 000	83 000	83 000
4	Institut National de Musique	24 000	61 000	85 000	85 000
5	Centre National de Musique et des Arts Populaires	25 000	57 000	82 000	82 000
6	Centre des Musiques Arabe et Méditerranéennes Palais du Baron d'Erlanger de Sidi Bou Saïd	548 000	50 000	598 000	598 000
7	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Tunis	813 000	15 000	828 000	828 000
8	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de l'Ariana	226 000	10 000	236 000	236 000
9	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Ben Arous	438 000	18 000	456 000	456 000
10	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Bizerte	381 000	20 000	401 000	401 000
11	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Nabeul	560 000	22 000	582 000	582 000
12	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Béja	436 000	5 000	441 000	441 000
13	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Jendouba	445 000	10 000	455 000	455 000
14	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Zaghouan	243 000	5 000	248 000	248 000
15	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Siliana	297 000	4 000	301 000	301 000
16	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine du Kef	550 000	12 000	562 000	562 000
17	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Kasserine	405 000	6 000	411 000	411 000
18	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Kairouan	495 000	30 000	525 000	525 000
19	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Sousse	491 000	50 000	541 000	541 000
20	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Monastir	506 000	23 000	529 000	529 000
21	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Mahdia	459 000	5 000	464 000	464 000
22	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine Sfax	593 000	30 000	623 000	623 000
23	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Gabès	317 000	7 000	324 000	324 000
24	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Sidi Bouzid	284 000	5 000	289 000	289 000
25	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Gafsa	497 000	10 000	507 000	507 000
26	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Tozeur	280 000	2 000	282 000	282 000
27	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Kébili	265 000	5 000	270 000	270 000
28	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Médenine	386 000	12 000	398 000	398 000
29	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Tataouine	248 000	2 000	250 000	250 000
30	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de la Manouba	297 000	5 000	302 000	302 000
30	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	13 574 000	533 000	14 107 000	14 107 000
CHAPITRE 24: MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE					
	<u>Etablissements de Recherche</u>	<u>136 000</u>	<u>33 000</u>	<u>169 000</u>	<u>169 000</u>
1	Observatoire National des Sports	136 000	33 000	169 000	169 000
	<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>	<u>1 894 000</u>	<u>459 000</u>	<u>2 353 000</u>	<u>2 353 000</u>
2	Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Ksar Saïd	760 000	170 000	930 000	930 000
3	Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Sfax	423 000	142 000	565 000	565 000
4	Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique au Kef	491 000	127 000	618 000	618 000
5	Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Gafsa	220 000	20 000	240 000	240 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
	<u>Etablissements de Formation</u>	<u>125 000</u>	<u>20 000</u>	<u>145 000</u>	<u>145 000</u>
6	Centre National de Formation et de Recyclage des Cadres du Sport	125 000	20 000	145 000	145 000
	<u>Etablissements de Santé</u>	<u>404 000</u>	<u>150 000</u>	<u>554 000</u>	<u>554 000</u>
7	Centre National de la Médecine et des Sciences du Sport	404 000	150 000	554 000	554 000
	<u>Etablissements de la Jeunesse et de l'Enfance</u>	<u>9 231 000</u>	<u>4 009 000</u>	<u>13 240 000</u>	<u>13 240 000</u>
8	Centre Culturel et Sportif pour la Jeunesse - El Menzah VI -	165 000	403 000	568 000	568 000
9	Complexe Sportif de Borj Cedria	80 000	450 000	530 000	530 000
10	Complexe Sportif International d'Aïn Draham	63 000	102 000	165 000	165 000
11	Centre d'Athlétisme de Gafsa	178 000	6 000	184 000	184 000
12	Centre d'Athlétisme de Sidi Bouzid	204 000	1 000	205 000	205 000
13	Centre d'Athlétisme de Kairouan	161 000	1 000	162 000	162 000
14	Centre d'Athlétisme de Rades	180 000	3 000	183 000	183 000
15	Centre d'Athlétisme de Kébili	131 000	5 000	136 000	136 000
16	Observatoire National des Jeunes	395 000	5 000	400 000	400 000
17	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Tunis	327 000	186 000	513 000	513 000
18	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Ben Arous	365 900	148 000	513 900	513 900
19	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de l'Ariana	201 200	11 000	212 200	212 200
20	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Bizerte	283 200	247 000	530 200	530 200
21	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Nabeul	373 400	560 000	933 400	933 400
22	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Béja	295 200	11 000	306 200	306 200
23	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Jendouba	367 000	161 000	528 000	528 000
24	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Zaghouan	217 100	41 000	258 100	258 100
25	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Siliana	271 600	52 000	323 600	323 600
26	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique du Kef	350 400	21 000	371 400	371 400
27	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Kasserine	357 400	37 000	394 400	394 400
28	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Kairouan	268 400	165 000	433 400	433 400
29	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Sousse	336 750	341 000	677 750	677 750
30	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Monastir	359 900	36 000	395 900	395 900
31	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Mahdia	386 400	105 000	491 400	491 400
32	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Sfax	544 100	177 000	721 100	721 100
33	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Gabès	361 400	103 000	464 400	464 400
34	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Sidi Bouzid	332 750	111 000	443 750	443 750
35	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Gafsa	293 400	57 000	350 400	350 400
36	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Tozeur	236 400	51 000	287 400	287 400
37	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Kébili	288 400	48 000	336 400	336 400
38	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Médenine	401 900	327 000	728 900	728 900
39	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Tataouine	233 400	21 000	254 400	254 400
40	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de la Manouba	221 400	16 000	237 400	237 400
	<u>Autres Etablissements</u>	<u>281 000</u>	<u>20 000</u>	<u>301 000</u>	<u>301 000</u>
41	Agence Nationale de Lutte Contre le Dopage	281 000	20 000	301 000	301 000
41	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique	12 071 000	4 691 000	16 762 000	16 762 000
	CHAPITRE 25: MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE				
	<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>	<u>2 105 000</u>	<u>676 000</u>	<u>2 781 000</u>	<u>2 781 000</u>
1	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Tunis	445 000	210 000	655 000	655 000
2	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Monastir	370 000	135 000	505 000	505 000
3	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Sfax	380 000	80 000	460 000	460 000
4	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Sousse	310 000	95 000	405 000	405 000
5	Institut Supérieur des Sciences d'Infirmier à Tunis	150 000	60 000	210 000	210 000
6	Institut Supérieur des Sciences d'Infirmier au Kef	90 000	25 000	115 000	115 000
7	Institut Supérieur des Sciences d'Infirmier à Sousse	155 000	25 000	180 000	180 000
8	Institut Supérieur des Sciences d'Infirmier à Sfax	165 000	20 000	185 000	185 000
9	Institut Supérieur des Sciences d'Infirmier à Gabès	40 000	26 000	66 000	66 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>Etablissements de Formation</u>	1 650 000	102 000	1 752 000	1 752 000
10 Institut National de la Santé Publique	60 000		60 000	60 000
11 Centre National de Formation Continue des Cadres de la santé Publique à Monastir	50 000	60 000	110 000	110 000
12 Centre de Formation Pédagogique des Cadres de la Santé Publique	40 000	42 000	82 000	82 000
13 Ecole des Sciences Infirmières de Tunis	100 000		100 000	100 000
14 Ecole des Sciences Infirmières à Menzel Bourguiba	110 000		110 000	110 000
15 Ecole des Sciences Infirmières de Nabeul	116 000		116 000	116 000
16 Ecole des Sciences Infirmières à Jendouba	80 000		80 000	80 000
17 Ecole des Sciences Infirmières à Béja	80 000		80 000	80 000
18 Ecole des Sciences Infirmières au Kef	60 000		60 000	60 000
19 Ecole des Sciences Infirmières de Siliana	75 000		75 000	75 000
20 Ecole des Sciences Infirmières à Kasserine	70 000		70 000	70 000
21 Ecole des Sciences Infirmières de Kairouan	55 000		55 000	55 000
22 Ecole des Sciences Infirmières à Sousse	60 000		60 000	60 000
23 Ecole des Sciences Infirmières à Mahdia	55 000		55 000	55 000
24 Ecole des Sciences Infirmières à Sfax	130 000		130 000	130 000
25 Ecole des Sciences Infirmières de Gafsa	95 000		95 000	95 000
26 Ecole des Sciences Infirmières à Tozeur	60 000		60 000	60 000
27 Ecole des Sciences Infirmières à Sidi Bouzid	75 000		75 000	75 000
28 Ecole des Sciences Infirmières à Gabès	65 000		65 000	65 000
29 Ecole des Sciences Infirmières à Kébili	65 000		65 000	65 000
30 Ecole des Sciences Infirmières à Médenine	79 000		79 000	79 000
31 Ecole des Sciences Infirmières à Tataouine	70 000		70 000	70 000
<u>Etablissements de Santé</u>	56 370 000	182 927 000	239 297 000	239 297 000
32 Centre National de Transfusion Sanguine		4 650 000	4 650 000	4 650 000
33 Centre d'Assistance Médicale Urgente	1 560 000	300 000	1 860 000	1 860 000
34 Centre National de Radioprotection		400 000	400 000	400 000
35 Laboratoire National de Contrôle des Médicaments	115 000	210 000	325 000	325 000
36 Centre National de Médecine Scolaire et Universitaire	355 000		355 000	355 000
37 Centre d'Imagerie par Résonnance Magnétique		1 812 000	1 812 000	1 812 000
38 Centre National de Greffe de la Moelle Osseuse		6 720 000	6 720 000	6 720 000
39 Centre National de Pharmacovigilance		2 740 000	2 740 000	2 740 000
40 Hôpital Khéreddine		2 000 000	2 000 000	2 000 000
41 Groupement de la Santé de Base de Tunis Nord	1 715 000	445 000	2 160 000	2 160 000
42 Centre National pour la Promotion de la Transplantation d'Organes	175 000	80 000	255 000	255 000
43 Groupement de la Santé de Base de Ben Arous	2 020 000	785 000	2 805 000	2 805 000
44 Hôpital de Tébourba	475 000	320 000	795 000	795 000
45 Hôpital d'Ettadhamen	730 000	370 000	1 100 000	1 100 000
46 Groupement de la Santé de Base de l'Ariana	825 000	245 000	1 070 000	1 070 000
47 Hôpital de l'Ariana		2 200 000	2 200 000	2 200 000
48 Hôpital de Menzel Bourguiba		7 090 000	7 090 000	7 090 000
49 Hôpital "Habib Bougatfa" de Bizerte		7 055 000	7 055 000	7 055 000
50 Hôpital "Hassen Belkhouja" de Ras Jebel	525 000	460 000	985 000	985 000
51 Hôpital de Mateur	400 000	360 000	760 000	760 000
52 Hôpital d'El Alia	235 000	140 000	375 000	375 000
53 Hôpital de Séjnane	325 000	255 000	580 000	580 000
54 Groupement de la Santé de Base de Bizerte	790 000	250 000	1 040 000	1 040 000
55 Hôpital de Nabeul		3 500 000	3 500 000	3 500 000
56 Hôpital "Mohamed Ettaher El Amouri à Nabeul		7 600 000	7 600 000	7 600 000
57 Hôpital de Grombalia	424 000	500 000	924 000	924 000
58 Hôpital de Menzel Bouzelfa	190 000	165 000	355 000	355 000
59 Hôpital de Béni Khalléd	205 000	205 000	410 000	410 000
60 Hôpital de Soliman	310 000	215 000	525 000	525 000
61 Hôpital de Menzel Témim		3 500 000	3 500 000	3 500 000
62 Hôpital de Kélibia	290 000	295 000	585 000	585 000
63 Hôpital de Houaria	240 000	140 000	380 000	380 000

(En dinars)

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS				
	RECETTES			DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
64	Hôpital de Korba	305 000	270 000	575 000	575 000
65	Hôpital de Hammamet	235 000	255 000	490 000	490 000
66	Groupement de la Santé de Base de Nabeul	690 000	365 000	1 055 000	1 055 000
67	Hôpital de Zaghuan		3 150 000	3 150 000	3 150 000
68	Hôpital de Fahs	355 000	255 000	610 000	610 000
69	Hôpital Ennadhour	185 000	105 000	290 000	290 000
70	Groupement de la Santé de Base de Zaghuan	375 000	170 000	545 000	545 000
71	Hôpital de Jendouba		6 150 000	6 150 000	6 150 000
72	Hôpital de Bou Salem	570 000	365 000	935 000	935 000
73	Hôpital de Ghardimaou	445 000	310 000	755 000	755 000
74	Hôpital de Aïn Drahem	565 000	175 000	740 000	740 000
75	Hôpital de Tabarka	500 000	280 000	780 000	780 000
76	Hôpital de Fernana	340 000	195 000	535 000	535 000
77	Groupement de Santé de Base de Jendouba	670 000	165 000	835 000	835 000
78	Hôpital de Béja		4 900 000	4 900 000	4 900 000
79	Hôpital de Téboursouk	325 000	160 000	485 000	485 000
80	Hôpital de Nefza	330 000	225 000	555 000	555 000
81	Hôpital de Mejez El Bab		1 245 000	1 245 000	1 245 000
82	Hôpital de Testour	300 000	160 000	460 000	460 000
83	Hôpital de Amdoun	260 000	85 000	345 000	345 000
84	Hôpital de Guebellat	145 000	50 000	195 000	195 000
85	Groupement de la Santé de Base de Béja	585 000	140 000	725 000	725 000
86	Hôpital "M'Hamed Bourguiba" du Kef		5 000 000	5 000 000	5 000 000
87	Hôpital de Dahmani	265 000	160 000	425 000	425 000
88	Hôpital de Sakiet Sidi Youssef	250 000	100 000	350 000	350 000
89	Hôpital de Tejerouine	670 000	350 000	1 020 000	1 020 000
90	Hôpital d'El Ksour	165 000	80 000	245 000	245 000
91	Groupement de la Santé de Base du Kef	525 000	290 000	815 000	815 000
92	Hôpital de Siliana		4 350 000	4 350 000	4 350 000
93	Hôpital de Gâafour	260 000	65 000	325 000	325 000
94	Hôpital de Bouarada	245 000	105 000	350 000	350 000
95	Hôpital de Makthar	400 000	180 000	580 000	580 000
96	Hôpital de Rouhia	210 000	120 000	330 000	330 000
97	Hôpital de Krib	195 000	105 000	300 000	300 000
98	Hôpital de Bargou	210 000	75 000	285 000	285 000
99	Hôpital de Kesra	220 000	80 000	300 000	300 000
100	Hôpital de Sidi Bourouis	145 000	50 000	195 000	195 000
101	Groupement de la Santé de Base de Siliana	720 000	145 000	865 000	865 000
102	Hôpital de Kasserine		5 650 000	5 650 000	5 650 000
103	Hôpital de Feriana	300 000	180 000	480 000	480 000
104	Hôpital de Sbeitla	440 000	260 000	700 000	700 000
105	Hôpital de Sbiba	410 000	290 000	700 000	700 000
106	Hôpital de Thela	575 000	300 000	875 000	875 000
107	Groupement de la Santé de Base de Kasserine	745 000	240 000	985 000	985 000
108	Hôpital de Foussana	250 000	190 000	440 000	440 000
109	Hôpital "Ibn El Jazzar" à Kairouan		9 500 000	9 500 000	9 500 000
110	Hôpital de Hajeb El Ayoun	320 000	160 000	480 000	480 000
111	Hôpital de Haffouz	310 000	190 000	500 000	500 000
112	Hôpital de Oueslatia	330 000	165 000	495 000	495 000
113	Hôpital de Bouhajla	360 000	275 000	635 000	635 000
114	Hôpital de Nasrallah	290 000	150 000	440 000	440 000
115	Hôpital de Sbikha	235 000	160 000	395 000	395 000
116	Hôpital de Chebika	185 000	110 000	295 000	295 000
117	Hôpital d'El Ala	245 000	120 000	365 000	365 000
118	Groupement de la Santé de Base de Kairouan	695 000	325 000	1 020 000	1 020 000
119	Hôpital d'Enfidha	385 000	240 000	625 000	625 000
120	Hôpital 7 Novembre à M'Saken		2 250 000	2 250 000	2 250 000
121	Hôpital "Habib Bayar" de Kalaâ Kébira	350 000	285 000	635 000	635 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
122	Hôpital de Sidi Bouali	190 000	85 000	275 000	275 000
123	Hôpital de Kalaâ Sghira	150 000	45 000	195 000	195 000
124	Groupement de la Santé de Base de Sousse	1 150 000	425 000	1 575 000	1 575 000
125	Hôpital de Bouficha	155 000	115 000	270 000	270 000
126	Clinique de Chirurgie Dentaire de Monastir	410 000	260 000	670 000	670 000
127	Hôpital de Ksar Helal		2 200 000	2 200 000	2 200 000
128	Hôpital " Mohamed Ben Saleh" à Mognine		2 200 000	2 200 000	2 200 000
129	Hôpital de Jammel	420 000	395 000	815 000	815 000
130	Hôpital de Bekalta	145 000	60 000	205 000	205 000
131	Hôpital de Téboulba	225 000	160 000	385 000	385 000
132	Hôpital de Zeramdine	205 000	75 000	280 000	280 000
133	Hôpital de Ouerdanine	155 000	110 000	265 000	265 000
134	Hôpital de Bou-Hjar	165 000	90 000	255 000	255 000
135	Hôpital de Sahline	150 000	105 000	255 000	255 000
136	Hôpital de Ksibet El Mediouni	155 000	90 000	245 000	245 000
137	Groupement de la Santé de Base de Monastir	680 000	185 000	865 000	865 000
138	Hôpital "Tahar Sfar" de Mahdia		8 050 000	8 050 000	8 050 000
139	Hôpital de Souassi	365 000	250 000	615 000	615 000
140	Hôpital de Chebba	295 000	170 000	465 000	465 000
141	Hôpital de d'El Jem	465 000	515 000	980 000	980 000
142	Hôpital de Chorbane	195 000	120 000	315 000	315 000
143	Hôpital d'Ouled Chamekh	165 000	115 000	280 000	280 000
144	Hôpital de Sidi Alouane	175 000	110 000	285 000	285 000
145	Hôpital de Boumerdès	160 000	120 000	280 000	280 000
146	Hôpital de Malloulech	125 000	80 000	205 000	205 000
147	Hôpital Ksour Essef	270 000	150 000	420 000	420 000
148	Hôpital de H'бира	140 000	50 000	190 000	190 000
149	Groupement de la Santé de Base de Mahdia	590 000	150 000	740 000	740 000
150	Hôpital de Mahrès		2 000 000	2 000 000	2 000 000
151	Hôpital de Jébéniana		2 300 000	2 300 000	2 300 000
152	Hôpital de Kerkennah		1 800 000	1 800 000	1 800 000
153	Hôpital de Bir Ali Ben Khélifa	195 000	245 000	440 000	440 000
154	Hôpital de Skhira	190 000	140 000	330 000	330 000
155	Groupement de la Santé de Base de Sfax	2 350 000	695 000	3 045 000	3 045 000
156	Hôpital "Houcine Bouzaïene" de Gafsa		6 000 000	6 000 000	6 000 000
157	Hôpital de Metlaoui		2 300 000	2 300 000	2 300 000
158	Hôpital de Belkhir	150 000	40 000	190 000	190 000
159	Hôpital de Sened	330 000	140 000	470 000	470 000
160	Hôpital de M'Dhila	275 000	75 000	350 000	350 000
161	Hôpital de Moularès	460 000	120 000	580 000	580 000
162	Hôpital de Redeyef	420 000	125 000	545 000	545 000
163	Hôpital de d'El Guetar	250 000	100 000	350 000	350 000
164	Groupement de la Santé de Base de Gafsa	755 000	245 000	1 000 000	1 000 000
165	Hôpital de Tozeur		2 760 000	2 760 000	2 760 000
166	Hôpital de Nafta	315 000	110 000	425 000	425 000
167	Hôpital de Degueche	265 000	120 000	385 000	385 000
168	Hôpital de Hezoua	150 000	15 000	165 000	165 000
169	Hôpital de Tameghza	130 000	20 000	150 000	150 000
170	Groupement de la Santé de Base de Tozeur	355 000	75 000	430 000	430 000
171	Hôpital de Sidi Bouzid		4 500 000	4 500 000	4 500 000
172	Hôpital de Regueb	230 000	240 000	470 000	470 000
173	Hôpital de Menzel Bouzaïene	195 000	85 000	280 000	280 000
174	Hôpital de Ben Aoun	170 000	105 000	275 000	275 000
175	Hôpital de Mknassy	360 000	120 000	480 000	480 000
176	Hôpital de Mazzouna	220 000	130 000	350 000	350 000
177	Hôpital de d'Ouled Haffouz	215 000	135 000	350 000	350 000
178	Hôpital de Jelma	275 000	185 000	460 000	460 000
179	Hôpital de Bir El Hefay	170 000	105 000	275 000	275 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
180	Groupement de la Santé de Base de Sidi Bouzid	495 000	155 000	650 000	650 000
181	Hôpital "Docteur Mohamed Ben Sassi" de Gabès		7 300 000	7 300 000	7 300 000
182	Hôpital d'El Hamma	355 000	310 000	665 000	665 000
183	Hôpital de Mareth	365 000	260 000	625 000	625 000
184	Hôpital de Matmata	245 000	125 000	370 000	370 000
185	Hôpital de Ouedhref	310 000	160 000	470 000	470 000
186	Groupement de la Santé de Base de Gabès	515 000	245 000	760 000	760 000
187	Hôpital de Kébili		3 360 000	3 360 000	3 360 000
188	Hôpital de Douz	320 000	145 000	465 000	465 000
189	Hôpital d'El Faouar	200 000	50 000	250 000	250 000
190	Hôpital de Souk El Ahad	220 000	125 000	345 000	345 000
191	Groupement de la Santé de Base de Kébili	495 000	150 000	645 000	645 000
192	Hôpital "Habib Bourguiba" de Médenine		3 840 000	3 840 000	3 840 000
193	Hôpital "Sadok M'Kaddem" Jerba		3 350 000	3 350 000	3 350 000
194	Hôpital de Zarzis		3 150 000	3 150 000	3 150 000
195	Hôpital de Ben Guerdane		1 880 000	1 880 000	1 880 000
196	Hôpital de Midoune	185 000	175 000	360 000	360 000
197	Hôpital de Béni Khedache	213 000	95 000	308 000	308 000
198	Hôpital de Sidi Makhlouf	193 000	90 000	283 000	283 000
199	Groupement de la Santé de Base de Médenine	485 000	145 000	630 000	630 000
200	Groupement de la Santé de Base de Jerba	520 000	240 000	760 000	760 000
201	Hôpital de Tataouine		3 600 000	3 600 000	3 600 000
202	Hôpital de Ghomrassen	190 000	120 000	310 000	310 000
203	Hôpital de Remada	230 000	70 000	300 000	300 000
204	Groupement de la Santé de Base de Tataouine	645 000	240 000	885 000	885 000
205	Groupement de la Santé de base de Tunis Sud	2 020 000	665 000	2 685 000	2 685 000
206	Centre d'Imagerie par Résonnance Magnétique du Centre		1 000 000	1 000 000	1 000 000
207	Groupement de la Santé de Base de La Manouba	990 000	205 000	1 195 000	1 195 000
208	Groupement de la Santé de Base de Menzel Cheker Agareb	600 000	215 000	815 000	815 000
209	Hôpital de Bembla	190 000	100 000	290 000	290 000
210	Hôpital de Ben Arous		3 270 000	3 270 000	3 270 000
211	Hôpital de Mejel Belabbes	220 000	45 000	265 000	265 000
212	Hôpital de Neber	200 000	60 000	260 000	260 000
213	Observatoire National des Maladies Nouvelles et Emergentes	255 000		255 000	255 000
	Autres Etablissements		950 000	950 000	950 000
214	Centre d'Etudes Techniques et de Maintenance Biomédicale et Hospitalière		950 000	950 000	950 000
214	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Santé Publique	60 125 000	184 655 000	244 780 000	244 780 000
	CHAPITRE 26: MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER				
	Etablissement d'enseignement supérieur	1 000 000	60 000	1 060 000	1 060 000
1	Institut National du Travail et des Etudes Sociales	1 000 000	60 000	1 060 000	1 060 000
	Etablissements d'Action Sociale	7 651 000	1 780 000	9 431 000	9 431 000
2	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Daouar Hicher	101 000		101 000	101 000
3	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Mellassine	95 000		95 000	95 000
4	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Slax	66 000		66 000	66 000
5	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Kairouan	46 000		46 000	46 000
6	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Gafsa	55 000		55 000	55 000
7	Centre de Défense et d'Intégration Sociale de Dar Châaben El Fehri	75 000		75 000	75 000
8	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Kasserine	62 000		62 000	62 000
9	Institut de Promotion des Handicapés	552 000	8 000	560 000	560 000
10	Centre de Formation Professionnelle des Handicapés Sourds à Ksar Helal	82 000	2 000	84 000	84 000
11	Complexe Sanitaire et Educatif des Insuffisants Moteurs à Nabeul	65 000	1 000	66 000	66 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES
			RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
12	Centre de Réadaptation Professionnelle des Handicapés Moteurs et des Accidentés de la Vie à Ksar Saïd	165 000	170 000	335 000	335 000
13	Institut de la Santé et de la Sécurité de Travail	100 000	1 590 000	1 690 000	1 690 000
14	Centre de Promotion Sociale	1 800 000		1 800 000	1 800 000
15	Institut National de Protection de l'Enfance	2 230 000	2 000	2 232 000	2 232 000
16	Centre Pilote de Contrôle des Enfants de la Manouba	215 000	2 000	217 000	217 000
17	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Sousse	55 000		55 000	55 000
18	Centre d'Observation et d'Orientation Sociale à Tunis	220 000	2 000	222 000	222 000
19	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Gabès	66 000		66 000	66 000
20	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Bizerte	51 000		51 000	51 000
21	Centre Social et Educatif "Essanad"	600 000	3 000	603 000	603 000
22	Centre "El Amen" à Zahrrouni	390 000		390 000	390 000
23	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Jendouba	45 000		45 000	45 000
24	Centre de Protection Sociale des Enfants à Tunis	170 000		170 000	170 000
25	Centre d'Observation et d'Orientation Sociale à Sousse	170 000		170 000	170 000
26	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Fouchana	50 000		50 000	50 000
27	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Sidi Bouzid	50 000		50 000	50 000
28	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Elfahs	50 000		50 000	50 000
29	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à La Soukra	25 000		25 000	25 000
29	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	8 651 000	1 840 000	10 491 000	10 491 000
	CHAPITRE 27: MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION				
	* Education				
528	Etablissements d'Enseignement Secondaire :	20 654 000	10 292 200	30 946 200	30 946 200
	A- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Tunis I :	1 438 000	185 000	1 623 000	1 623 000
1	Collège Sadiki de Tunis	95 000	10 800	105 800	105 800
2	Lycée Pilote Bourguiba - Tunis	127 000	55 500	182 500	182 500
3	Lycée Alaoui	49 000	4 500	53 500	53 500
4	Lycée de Montfleury à Tunis	53 000	5 500	58 500	58 500
5	Lycée rue du Pacha à Tunis	48 000	4 000	52 000	52 000
6	Lycée rue de Russie à Tunis	48 000	6 500	54 500	54 500
7	Lycée de Carthage Présidence	70 000	7 500	77 500	77 500
8	Lycée de Carthage Hannibal	40 000	5 000	45 000	45 000
9	Lycée rue 2 mars 1934 à La Goulette	31 000	4 500	35 500	35 500
10	Lycée 2 mars 1934 à El Ouardia	85 000	8 000	93 000	93 000
11	Lycée Sportif Pierre de Coubertin à El Menzah	240 000	2 800	242 800	242 800
12	Lycée El Ahd El Jedid à El Kabaria	42 000	5 500	47 500	47 500
13	Lycée avenue 9 avril 1938 à Tunis	70 000	5 200	75 200	75 200
14	Lycée Bab El Khadra à Tunis	71 000	6 500	77 500	77 500
15	Lycée le Kram	49 000	5 000	54 000	54 000
16	Lycée Aïcha Bellagha rue de Marseille à Tunis	46 000	5 500	51 500	51 500
17	Lycée de Jebel Jeloud	22 000	4 500	26 500	26 500
18	Lycée de La Marsa-Essaada	35 000	4 500	39 500	39 500
19	Lycée de Carthage Birsa	25 000	4 000	29 000	29 000
20	Lycée Ibn Sina à El Kabbaria	31 000	5 500	36 500	36 500
21	Lycée Rue Sayada à El Ouardia	33 000	2 700	35 700	35 700
22	Lycée de La Marsa Erriadh	27 000	5 000	32 000	32 000
23	Lycée El Aouina	28 000	5 500	33 500	33 500
24	Lycée rue 36 Cité El Kadhra - Tunis	19 000	3 000	22 000	22 000
25	Lycée de Kabaria	19 000	3 500	22 500	22 500
26	Lycée Ali Douagi à La Marsa Esaâda	35 000	4 500	39 500	39 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
B- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Tunis II :		859 000	111 500	970 500	970 500
27	Lycée du Bardo	72 000	8 100	80 100	80 100
28	Lycée de Khaznadar	63 000	8 800	71 800	71 800
29	Lycée d'El Omrane	135 000	9 700	144 700	144 700
30	Lycée rue Imam Muslim d'El Menzah	75 000	8 300	83 300	83 300
31	Lycée Cité Ibn Khaldoun à Tunis	64 000	7 300	71 300	71 300
32	Lycée de Séjoumi	55 000	7 300	62 300	62 300
33	Lycée d'El Menzah IX	28 000	4 700	32 700	32 700
34	Lycée de Zahrouni	58 000	8 300	66 300	66 300
35	Lycée Cité Jardin	40 000	7 100	47 100	47 100
36	Lycée 7 novembre 1987 à Bardo	30 000	5 000	35 000	35 000
37	Lycée d'El Omrane Supérieur	42 000	4 900	46 900	46 900
38	Lycée El Imtiyaz à Sidi Hassine	42 000	6 500	48 500	48 500
39	Lycée Pilote des arts à El Omrane	13 000	1 100	14 100	14 100
40	Lycée d'El Harayria	45 000	8 000	53 000	53 000
41	Lycée Cité Bougatfa 2 à Sidi Hassine	31 000	4 700	35 700	35 700
42	Lycée de Sidi Hassine - Tunis	25 000	6 000	31 000	31 000
43	Lycée Mohamed Dachraoui El Menzah 9	22 000	2 800	24 800	24 800
44	Lycée d'El Harayria 2	19 000	2 900	21 900	21 900
C- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de l'Ariana :		733 000	135 100	868 100	868 100
45	Lycée Pilote de l'Ariana	71 000	27 500	98 500	98 500
46	Lycée El Menzah VI	55 000	7 200	62 200	62 200
47	Lycée Kheireddine à l'Ariana	41 000	6 800	47 800	47 800
48	Lycée Aboulkacem Echabi à Cité Ettadhamen	70 000	8 000	78 000	78 000
49	Lycée El Wafa route de Raoued à l'Ariana	47 000	8 900	55 900	55 900
50	Lycée de Kalaât El Andalous	30 000	5 800	35 800	35 800
51	Lycée Hassen Hosni Abdelwaheb à El Mnihla	44 000	8 900	52 900	52 900
52	Lycée Hannibal à l'Ariana	50 000	5 700	55 700	55 700
53	Lycée rue El Attarine à l'Ariana	32 000	6 900	38 900	38 900
54	Lycée Rafaha à El Mnihla	40 000	6 800	46 800	46 800
55	Lycée de Sidi Thabet	20 000	4 000	24 000	24 000
56	Lycée de La Soukra	30 000	5 300	35 300	35 300
57	Lycée Cité Ennasser à Ariana	46 000	5 000	51 000	51 000
58	Lycée El Ahd El Jedid à Cité Ettadhamen	28 000	4 700	32 700	32 700
59	Lycée de Borj Louzir	30 000	5 500	35 500	35 500
60	Lycée Cité des Journalistes El Ghazala à Raoued	24 000	4 500	28 500	28 500
61	Lycée Mahmoud El Messaâdi à Cité Ettadhamen	22 000	4 800	26 800	26 800
62	Lycée Dar Fadhal à La Soukra	18 000	3 000	21 000	21 000
63	Lycée de Raoued	18 000	2 300	20 300	20 300
64	Lycée d'ElMnihla	17 000	3 500	20 500	20 500
D- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Manouba :		604 000	112 800	716 800	716 800
65	Lycée Hannibal à Tébourba	79 000	35 700	114 700	114 700
66	Lycée Ibn Abi Dhiab à La Manouba	100 000	13 000	113 000	113 000
67	Lycée El Farabi à Mornaguia	59 000	8 000	67 000	67 000
68	Lycée Ibn Arafà à Jedaïda	42 000	4 500	46 500	46 500
69	Lycée Assad Ibn El Fourat à Oued Ellil	44 000	8 000	52 000	52 000
70	Lycée Hamouda Bacha à Manouba	43 000	6 800	49 800	49 800
71	Lycée route Chouigui à Tebourba	41 000	5 600	46 600	46 600
72	Lycée des Jeunes à Douar Hicher	43 000	7 500	50 500	50 500
73	Lycée Ibn Mandhour à Borj El Amri	35 000	3 500	38 500	38 500
74	Lycée Khaled Ibn El Oualid à Douar Hicher	50 000	8 500	58 500	58 500
75	Lycée Avenue de l'Indépendance à Chabbaou - Oued El Lil	28 000	4 500	32 500	32 500
76	Lycée El Imtiyaz à Jedaïda	23 000	4 500	27 500	27 500
77	Lycée El Battan	17 000	2 700	19 700	19 700

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	RECETTES			DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>E- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Ben Arous :</u>	<u>933 000</u>	<u>145 800</u>	<u>1 078 800</u>	<u>1 078 800</u>
78 Lycée Ibn Rachik à Ezzahra	56 000	9 500	65 500	65 500
79 Lycée de Ben Arous	67 000	8 500	75 500	75 500
80 Lycée de Hammam-Lif	43 000	7 500	50 500	50 500
81 Lycée Ibn Khaldoun à Radès	38 000	5 000	43 000	43 000
82 Lycée rue Taha Hussein à Megrine	40 000	6 500	46 500	46 500
83 Lycée de Mornag	38 000	6 000	44 000	44 000
84 Lycée 7 novembre 1987 à M'hamdia	42 000	9 000	51 000	51 000
85 Lycée Ibn Mandhour à la Nouvelle Médina	33 000	6 000	39 000	39 000
86 Lycée El Mourouj 1	60 000	7 000	67 000	67 000
87 Lycée de Fouchana	33 000	8 500	41 500	41 500
88 Lycée Farhat Hached à Radès	132 000	10 500	142 500	142 500
89 Lycée El Mourouj 4	43 000	7 500	50 500	50 500
90 Lycée Cité Essalem à Boumhel	28 000	5 000	33 000	33 000
91 Lycée de Borj Cedria	30 000	6 500	36 500	36 500
92 Lycée Cité El Amel à Fouchana	40 000	7 000	47 000	47 000
93 Lycée Aboul Kacem Chebbi à Mornag	34 000	5 500	39 500	39 500
94 Lycée de Nouvelle Médina 3	29 000	4 800	33 800	33 800
95 Lycée de M'Hamdia	24 000	5 300	29 300	29 300
96 Lycée d'El Mourouj 6	48 000	7 500	55 500	55 500
97 Lycée Béchir Nebhani à Hammam-Lif	22 000	4 700	26 700	26 700
98 Lycée El M'ghira à Fouchana	29 000	3 500	32 500	32 500
99 Lycée Kheireddine Bacha à El Mourouj - Bir El Kasaâ	24 000	4 500	28 500	28 500
<u>F- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Zaghouan :</u>	<u>352 000</u>	<u>222 500</u>	<u>574 500</u>	<u>574 500</u>
100 Lycée Slimène Ben Slimène à Zaghouan	50 000	30 500	80 500	80 500
101 Lycée Mahmoud El Messaâdi à El Fahs	58 000	58 500	116 500	116 500
102 Lycée Ibn Charaf à Nadhour	51 000	57 500	108 500	108 500
103 Lycée Cité Ennozha à Zaghouan	55 000	21 000	76 000	76 000
104 Lycée Ibn Charaf à Zriba	40 000	22 500	62 500	62 500
105 Lycée Ibn Rachik à Bir Mécharga	30 000	14 000	44 000	44 000
106 Lycée El Farabi à El Fahs	19 000	2 800	21 800	21 800
107 Lycée 7 Novembre 1987 à El Fahs	19 000	2 700	21 700	21 700
108 Lycée de Saouef	30 000	13 000	43 000	43 000
<u>G- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Bizerte :</u>	<u>848 000</u>	<u>449 800</u>	<u>1 297 800</u>	<u>1 297 800</u>
109 Lycée Habib Thameur à Bizerte	41 000	8 300	49 300	49 300
110 Lycée de Menzel Bourguiba	38 000	6 500	44 500	44 500
111 Lycée de Mateur	67 000	73 500	140 500	140 500
112 Lycée rue Bach Hamba à Bizerte	32 000	7 000	39 000	39 000
113 Lycée Mohamed Ali Annabi à Ras Jebal	55 000	8 600	63 600	63 600
114 Lycée Farhat Hached à Bizerte	44 000	7 800	51 800	51 800
115 Lycée 7 novembre 1987 à El Alia	32 000	5 700	37 700	37 700
116 Lycée route de Tabarka à Mateur	34 000	5 100	39 100	39 100
117 Lycée de Sejnane	50 000	58 600	108 600	108 600
118 Lycée Hédi Chaker à Bizerte	38 000	5 800	43 800	43 800
119 Lycée El Canal à Menzel Abderrahmen	40 000	8 000	48 000	48 000
120 Lycée Avicenne à Menzel Bourguiba	74 000	27 800	101 800	101 800
121 Lycée 7 novembre 1987 à Bizerte	71 000	26 500	97 500	97 500
122 Lycée de Menzel Jamil	33 000	6 500	39 500	39 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
123	Lycée de Bazina	17 000	72 600	89 600	89 600
124	Lycée de Ras jebel	29 000	5 500	34 500	34 500
125	Lycée Ibn Rochd à Menzel Bourguiba	24 000	5 500	29 500	29 500
126	Lycée Pilote 15 octobre 1963 à Bizerte	40 000	31 800	71 800	71 800
127	Lycée de Ghezala	19 000	50 200	69 200	69 200
128	Lycée de Tinja	20 000	4 100	24 100	24 100
129	Lycée 15 octobre 1963 à Séjnane	20 000	3 200	23 200	23 200
130	Lycée d'Utique	17 000	18 900	35 900	35 900
131	Lycée d'Aousja	13 000	2 300	15 300	15 300
H- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Nabeul :		858 000	399 400	1 257 400	1 257 400
132	Lycée Bourguiba à Hammam El Ghéaz	30 000	6 500	36 500	36 500
133	Lycée de Korba	59 000	26 500	85 500	85 500
134	Lycée Abdel Aziz Khouja à Kélibia	59 000	44 500	103 500	103 500
135	Lycée Mohamed Boudhina à Hammamet	50 000	8 100	58 100	58 100
136	Lycée de Béni Khia	37 000	6 600	43 600	43 600
137	Lycée à El Hawaria	15 000	60 500	75 500	75 500
138	Lycée Cité El Bousten à Kélibia	30 000	6 500	36 500	36 500
139	Lycée d'El Mida	18 000	4 000	22 000	22 000
140	Lycée Mahmoud Messaâdi à Nabeul	70 000	10 100	80 100	80 100
141	Lycée route de la Plage à Soliman	19 000	6 900	25 900	25 900
142	Lycée Grombalia	90 000	48 500	138 500	138 500
143	Lycée rue Taieb M'Hiri à Menzel Temime	52 000	55 500	107 500	107 500
144	Lycée Pilote de Nabeul	44 000	55 500	99 500	99 500
145	Lycée 7 novembre 1987 à Menzel Bouzelfa	28 000	6 000	34 000	34 000
146	Lycée rue El Menzah à Béni Khaled	23 000	6 200	29 200	29 200
147	Lycée 7 novembre 1987 à Dar Chaâbane El Fehri	36 000	7 400	43 400	43 400
148	Lycée avenue Ali Belahouane à Nabeul	93 000	18 500	111 500	111 500
149	Lycée El Ahd El Jedid à Bouargoub	35 000	4 600	39 600	39 600
150	Lycée 7 Novembre 1987 à Takelsa	17 000	4 000	21 000	21 000
151	Lycée El Ahd El Jedid à Hammamet	18 000	4 500	22 500	22 500
152	Lycée Avenue 7 avril 1943 à Menzel Temime	18 000	4 300	22 300	22 300
153	Lycée de Zauouiet Elmgaziz	17 000	4 200	21 200	21 200
I- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Béja :		718 000	464 700	1 182 700	1 182 700
154	Lycée Ibn El Haïthem à Béja	60 000	6 500	66 500	66 500
155	Lycée Amor Kalchani à Béja	45 000	47 500	92 500	92 500
156	Lycée Tahar Ben Achour à Nefza	50 000	35 000	85 000	85 000
157	Lycée Béchir Sfar à Amdoun	40 000	50 500	90 500	90 500
158	Lycée Ibn Abi Dhiâf à Teboursouk	52 000	29 500	81 500	81 500
159	Lycée El Ahd El Jedid à Thibar	47 000	40 500	87 500	87 500
160	Lycée Ibn Zaydoun à Testour	27 000	50 500	77 500	77 500
161	Lycée 2 mars 1934 à Goubellat	37 000	45 400	82 400	82 400
162	Lycée Ibn Mandhour d'El M'Zara à Béja	41 000	16 500	57 500	57 500
163	Lycée Ibn El Baytar à Mejez El Bab	25 000	11 800	36 800	36 800
164	Lycée Aboul kacem Echebbi à Mejez El Bab	65 000	37 000	102 000	102 000
165	Lycée 2 mars 1934 à Béja	60 000	66 500	126 500	126 500
166	Lycée avenue de l'environnement à Béja	20 000	4 000	24 000	24 000
167	Lycée 7 novembre 1987 à Nefza	32 000	5 000	37 000	37 000
168	Lycée Ali Belahouane à Béja	33 000	4 000	37 000	37 000
169	Lycée Mahmoud El Messaâdi à Medjez El Bab	30 000	3 000	33 000	33 000
170	Lycée 7 novembre 1987 à Testour	15 000	4 500	19 500	19 500
171	Lycée Chedli Khaznadar à Tébourouk	22 000	3 500	25 500	25 500
172	Lycée de Nefza	17 000	3 500	20 500	20 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS				DEPENSES
	RECETTES				
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
J- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Jendouba :					
	806 000	905 900	1 711 900	1 711 900	
173 Lycée avenue de la Liberté à Jendouba	65 000	55 000	120 000	120 000	
174 Lycée d'Ain Draham	65 000	120 100	185 100	185 100	
175 Lycée 2 mars 1934 à Tabarka	55 000	64 000	119 000	119 000	
176 Lycée de Bousalem	54 000	71 200	125 200	125 200	
177 Lycée de Ghardimaou	75 000	109 000	184 000	184 000	
178 Lycée Khemaïes El Hajri à Jendouba	36 000	5 000	41 000	41 000	
179 Lycée de Fernana	98 000	120 300	218 300	218 300	
180 Lycée Aboul Kacem Chabbi à Ghardimaou	23 000	5 500	28 500	28 500	
181 Lycée de Tabarka	36 000	27 500	63 500	63 500	
182 Lycée 9 avril 1938 à Jendouba	29 000	5 000	34 000	34 000	
183 Lycée avenue de l'environnement à Bousalem	44 000	61 200	105 200	105 200	
184 Lycée El Ahd El Jedid Cité Hédi Ben Hassine à Jendouba	82 000	47 200	129 200	129 200	
185 Lycée El Imtyaz à Oued M'Liz	35 000	48 000	83 000	83 000	
186 Lycée El Ahd el Jedid à Bousalem	26 000	77 100	103 100	103 100	
187 Lycée de Jendouba	27 000	3 600	30 600	30 600	
188 Lycée de Khemir à Ain Draham	20 000	17 200	37 200	37 200	
189 Lycée Ibn Khaldoun à Fernana	19 000	66 500	85 500	85 500	
190 Lycée de Bullaregia	17 000	2 500	19 500	19 500	
K- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale du Kef :					
	709 000	569 500	1 278 500	1 278 500	
191 Lycée Pilote du Kef	50 000	48 000	98 000	98 000	
192 Lycée de Tajerouine	95 000	55 100	150 100	150 100	
193 Lycée avenue Mongi Slim à Kef	40 000	35 500	75 500	75 500	
194 Lycée Habib Bourguiba à Dahmani	40 000	53 500	93 500	93 500	
195 Lycée de Jérissa	30 000	15 900	45 900	45 900	
196 Lycée du Sers	38 000	53 100	91 100	91 100	
197 Lycée de Kalaât-Snane	30 000	56 300	86 300	86 300	
198 Lycée de Kalaâ El Khasba au Kef	36 000	19 000	55 000	55 000	
199 Lycée de Neber	40 000	52 500	92 500	92 500	
200 Lycée rue Ahmed Amara au Kef	97 000	22 300	119 300	119 300	
201 Lycée 8 Février 1958 à Sakiet Sidi Youssef	37 000	44 200	81 200	81 200	
202 Lycée 2 mars 1934 au Kef	33 000	25 100	58 100	58 100	
203 Lycée El Ahd El Jedid à Tajerouine	21 000	3 000	24 000	24 000	
204 Lycée Al Imtyaz du Kef Ouest	23 000	3 500	26 500	26 500	
205 Lycée de Touiref	19 000	2 500	21 500	21 500	
206 Lycée Mahmoud El Messaâdi à Dahmani	19 000	2 500	21 500	21 500	
207 Lycée Al Ahd El Jedid à El Ksour	27 000	72 200	99 200	99 200	
208 Lycée 7 novembre 1987 à Nebr	17 000	2 700	19 700	19 700	
209 Lycée 20 mars 1956 à Sers	17 000	2 600	19 600	19 600	
L- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Siliana :					
	769 000	819 600	1 588 600	1 588 600	
210 Lycée de Siliana	67 000	44 000	111 000	111 000	
211 Lycée de Bou Arada	50 000	40 000	90 000	90 000	
212 Lycée de Bargou	30 000	51 800	81 800	81 800	
213 Lycée d'El Krib	50 000	81 500	131 500	131 500	
214 Lycée d'Errouhia	39 000	71 100	110 100	110 100	
215 Lycée de Makthar	50 000	126 500	176 500	176 500	
216 Lycée 2 mars 1934 à Siliana	72 000	75 500	147 500	147 500	
217 Lycée Gaâfour	63 000	52 500	115 500	115 500	
218 Lycée avenue Farhat Hached à Makthar	32 000	3 500	35 500	35 500	
219 Lycée Cité El Hayet à Sidi Bourouis	24 000	46 000	70 000	70 000	
220 Lycée avenue 7 novembre 1987 à Kesra	54 000	67 000	121 000	121 000	
221 Lycée avenue 7 novembre 1987 à Gaâfour	21 000	3 500	24 500	24 500	
222 Lycée Ibn Khaldoun à Siliana	65 000	57 500	122 500	122 500	
223 Lycée 7 novembre 1987 à Bouarada	22 000	8 300	30 300	30 300	
224 Lycée Cité Mongi Slim à Siliana	32 000	6 000	38 000	38 000	
225 Lycée Beji El Messaoudi à El-Krib	18 000	2 600	20 600	20 600	
226 Lycée Abou El Kacem Chebbi à Kesra	18 000	2 300	20 300	20 300	
227 Lycée Cité El Ouns 1 à Rouhia	25 000	76 000	101 000	101 000	
228 Lycée cité El-kraoua à Makthar	20 000	2 000	22 000	22 000	
229 Lycée avenue Ibnou Sina à Elaroussa	17 000	2 000	19 000	19 000	

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			DEPENSES
	RECETTES			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
M- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Kasserine :	1 041 000	826 400	1 867 400	1 867 400
230 Lycée 2 mars 1934 à Kasserine	49 000	4 000	53 000	53 000
231 Lycée de Sbeitla	125 000	74 200	199 200	199 200
232 Lycée Ibn Charaf à Thala	53 000	47 600	100 600	100 600
233 Lycée Chabbi à Kasserine	42 000	7 300	49 300	49 300
234 Lycée de Sbiba	47 000	62 900	109 900	109 900
235 Lycée de Fériana	48 000	7 000	55 000	55 000
236 Lycée de Foussana	17 000	98 700	115 700	115 700
237 Lycée de Mejel Bel Abbès	22 000	81 000	103 000	103 000
238 Lycée de Kasserine	76 000	53 400	129 400	129 400
239 Lycée Cité El Manar à Kasserine	54 000	7 000	61 000	61 000
240 Lycée El Athar à Sbeitla	31 000	4 300	35 300	35 300
241 Lycée de Jedelian	44 000	36 000	80 000	80 000
242 Lycée de Thala	24 000	55 600	79 600	79 600
243 Lycée 7 novembre 1987 à Sebeitla	119 000	51 000	170 000	170 000
244 Lycée Cité Ezzouhour à Kasserine	74 000	4 800	78 800	78 800
245 Lycée d'El Ayoun	21 000	71 200	92 200	92 200
246 Lycée de Telepte	35 000	34 600	69 600	69 600
247 Lycée El Imtiyaz à Foussana	21 000	4 000	25 000	25 000
248 Lycée El Ahd El Jedid à Thala	23 000	2 400	25 400	25 400
249 Lycée Mongi Slim à Sebiba	16 000	4 100	20 100	20 100
250 Lycée de Hassi El Frid	16 000	37 100	53 100	53 100
251 Lycée Farhat Hached à Rekhmet	16 000	29 100	45 100	45 100
252 Lycée de Hydra	34 000	45 500	79 500	79 500
253 Lycée Ibnou Sina à Bouzguem	17 000	1 500	18 500	18 500
254 Lycée Aboul Kacem Chebbi à Feriana	17 000	2 100	19 100	19 100
N- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Sousse :	935 000	249 900	1 184 900	1 184 900
255 Lycée Pilote de Sousse	91 000	74 000	165 000	165 000
256 Lycée avenue Tahar Sfar à Sousse	54 000	10 500	64 500	64 500
257 Lycée Abdelaziz El Behi à Sousse	40 000	7 000	47 000	47 000
258 Lycée Ali Bourguiba à Kalaâ Kébira	63 000	14 500	77 500	77 500
259 Lycée de Hammam Sousse	54 000	11 000	65 000	65 000
260 Lycée Farhat Hached à M'Saken	35 000	5 700	40 700	40 700
261 Lycée de Sidi Bou Ali	28 000	5 300	33 300	33 300
262 Lycée Cité Erriadh à Sousse	34 000	5 700	39 700	39 700
263 Lycée Salem Ben Hamida à Akouda	33 000	6 000	39 000	39 000
264 Lycée 2 mars 1934 à Sousse	50 000	7 500	57 500	57 500
265 Lycée Othman Chatti à M'Saken	59 000	9 500	68 500	68 500
266 Lycée de Sousse	62 000	8 100	70 100	70 100
267 Lycée Cité Erromana à Kalaâ Séghira	26 000	5 300	31 300	31 300
268 Lycée Ibn Rochd Cité Riadh à Sousse	32 000	5 700	37 700	37 700
269 Lycée d'Enfida	68 000	33 400	101 400	101 400
270 Lycée El Jawhara à Sousse	24 000	5 000	29 000	29 000
271 Lycée Ibn Sina à Msaken	27 000	5 600	32 600	32 600
272 Lycée Cité Riadh à Bouficha	24 000	3 700	27 700	27 700
273 Lycée Aboul Kacem Chebbi à Kalâa Kébira	22 000	4 900	26 900	26 900
274 Lycée 7 Novembre 1987 à Hammam-Sousse	28 000	6 500	34 500	34 500
275 Lycée 7 Novembre 1987 à Enfida	22 000	4 200	26 200	26 200
276 Lycée Mahmoud El Messaâdi à Sidi Abdel Hamid - Sousse	22 000	4 400	26 400	26 400
277 Lycée de Zaouia, Ksiba et Thrayet	20 000	3 700	23 700	23 700
278 Lycée de Sidi El-Hani	17 000	2 700	19 700	19 700

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
O- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Kairouan :		842 000	750 900	1 592 900	1 592 900
279	Lycée Ibn Rachik à Kairouan	53 000	10 500	63 500	63 500
280	Lycée Rakkada à Kairouan	36 000	35 500	71 500	71 500
281	Lycée de Nasrallah	33 000	32 500	65 500	65 500
282	Lycée de Haffouz	55 000	86 500	141 500	141 500
283	Lycée de Bou Hajla	38 000	82 500	120 500	120 500
284	Lycée de Oueslatia	27 000	55 500	82 500	82 500
285	Lycée de Sbikha	55 000	68 500	123 500	123 500
286	Lycée Okba Ibn Nafaâ à Kairouan	42 000	6 500	48 500	48 500
287	Lycée Ali Zaouaoui à Hajeb El Ayoun	43 000	70 500	113 500	113 500
288	Lycée d'El Ala	26 000	78 500	104 500	104 500
289	Lycée de Cherarda	29 000	54 500	83 500	83 500
290	Lycée Dar El Amen à Kairouan	64 000	20 500	84 500	84 500
291	Lycée Ibn El Jazzar à Kairouan	43 000	5 500	48 500	48 500
292	Lycée Rue Ibn Arafâ à Chbika	21 000	5 500	26 500	26 500
293	Lycée Ibn Khaldoun à El Oueslatia	29 000	58 500	87 500	87 500
294	Lycée les Aghlabides à Kairouan	29 000	5 500	34 500	34 500
295	Lycée 7 Novembre 1987 à Nasrallah	19 000	3 900	22 900	22 900
296	Lycée de Menzel M'Hiri	19 000	4 500	23 500	23 500
297	Lycée Pilote de Kairouan	53 000	37 500	90 500	90 500
298	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Hajeb El Ayoun	24 000	4 500	28 500	28 500
299	Lycée Mahmoud El Messaâdi à Sbikha	20 000	4 500	24 500	24 500
300	Lycée 7 Novembre 1987 à Haffouz	20 000	4 500	24 500	24 500
301	Lycée 7 Novembre 1987 à Bouhajla	21 000	5 500	26 500	26 500
302	Lycée 7 Novembre 1987 à Kairouan	20 000	4 500	24 500	24 500
303	Lycée avenue de Fes à Kairouan	23 000	4 500	27 500	27 500
P- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Monastir :		816 000	173 000	989 000	989 000
304	Lycée Bourguiba à Monastir	66 000	13 500	79 500	79 500
305	Lycée Said Abi Baker à Moknine	57 000	9 100	66 100	66 100
306	Lycée de Jemmal	54 000	12 000	66 000	66 000
307	Lycée de Té Boulba	43 000	6 500	49 500	49 500
308	Lycée de Bekalta	22 000	4 400	26 400	26 400
309	Lycée 7 novembre 1987 à Sayada	23 000	4 100	27 100	27 100
310	Lycée de Béni Hassen	21 000	3 500	24 500	24 500
311	Lycée de Ksibet El Mediouni à Monastir	34 000	5 000	39 000	39 000
312	Lycée Ali Bourguiba de Bembla	32 000	6 400	38 400	38 400
313	Lycée de Khénis	19 000	3 100	22 100	22 100
314	Lycée 7 novembre 1987 à Sahline	27 000	5 300	32 300	32 300
315	Lycée avenue Fattouma Bourguiba à Monastir	48 000	11 000	59 000	59 000
316	Lycée 2 mars 1934 à Ksar Helal	48 000	7 800	55 800	55 800
317	Lycée 7 novembre 1987 à Moknine	31 000	5 500	36 500	36 500
318	Lycée 7 novembre 1987 à Zeramdine	35 000	5 500	40 500	40 500
319	Lycée Cité Erriadh 2 à Ksar Helal	24 000	5 500	29 500	29 500
320	Lycée 7 novembre 1987 à Ouerdanine	24 000	5 000	29 000	29 000
321	Lycée 7 novembre 1987 à Menzel Hayet	16 000	12 500	28 500	28 500
322	Lycée 7 novembre 1987 à Jemmel	22 000	3 500	25 500	25 500
323	Lycée de Amiret El Hojjej à Moknine	25 000	4 200	29 200	29 200
324	Lycée de Lamta	24 000	3 500	27 500	27 500
325	Lycée Pilote 7 novembre 1987 à Monastir	82 000	28 300	110 300	110 300
326	Lycée de Bennane-Boudhar	20 000	4 200	24 200	24 200
327	Lycée de Sekrine à Teboulba	19 000	3 600	22 600	22 600

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		
			RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
Q- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Mahdia :		633 000	395 500	1 028 500	1 028 500
328	Lycée de Ksour Essaf	54 000	33 500	87 500	87 500
329	Lycée Aboul Kacem Echebbi à Chebba	16 000	10 500	26 500	26 500
330	Lycée d'El Jem	48 000	29 500	77 500	77 500
331	Lycée Tahar Sfar à Mahdia	39 000	7 000	46 000	46 000
332	Lycée de Chorbane	36 000	28 500	64 500	64 500
333	Lycée de Boumerdès	35 000	14 500	49 500	49 500
334	Lycée de Rejiche	22 000	2 500	24 500	24 500
335	Lycée de Sidi Alouane	28 000	28 500	56 500	56 500
336	Lycée de H'Bira	34 000	59 000	93 000	93 000
337	Lycée de Souassi	47 000	62 500	109 500	109 500
338	Lycée Ibn Sina à Mahdia	65 000	22 000	87 000	87 000
339	Lycée de Melloulech	19 000	4 500	23 500	23 500
340	Lycée de Ouled Chamakh	23 000	62 500	85 500	85 500
341	Lycée 7 novembre 1987 à Ksour Essef	25 000	4 000	29 000	29 000
342	Lycée de Telelsa	17 000	4 000	21 000	21 000
343	Lycée de La Chebba	20 000	4 000	24 000	24 000
344	Lycée de Sidi Zid	18 000	2 500	20 500	20 500
345	Lycée de Sakiet El Khadem	17 000	2 000	19 000	19 000
346	Lycée de Nafatia	17 000	4 000	21 000	21 000
347	Lycée de Bradaâ	18 000	3 500	21 500	21 500
348	Lycée de Karkar	18 000	3 500	21 500	21 500
349	Lycée Mahmoud Messaâdi d'Eljem	17 000	3 000	20 000	20 000
R- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Sfax:		1 594 000	730 800	2 324 800	2 324 800
350	Lycée Pilote de Sfax	76 000	53 800	129 800	129 800
351	Lycée 15 Novembre 1955 à Sfax	47 000	10 100	57 100	57 100
352	Lycée Hédi Chaker à Sfax	58 000	10 200	68 200	68 200
353	Lycée Majida Boulila à Sfax	68 000	11 200	79 200	79 200
354	Lycée 25 Juillet 1957 à Sfax	33 000	4 000	37 000	37 000
355	Lycée Habib Thameur à Sfax	42 000	5 600	47 600	47 600
356	Lycée Farhat Hached à Kerkennah	29 000	16 600	45 600	45 600
357	Lycée 18 Janvier 1952 à Jébeniana	48 000	30 600	78 600	78 600
358	Lycée Habib Maâzoun à Sfax	31 000	4 800	35 800	35 800
359	Lycée Mohamed Ali à Sfax	57 000	7 800	64 800	64 800
360	Lycée El Hancha	50 000	59 900	109 900	109 900
361	Lycée Mongi Slim à Sakiet Ezzit	42 000	7 200	49 200	49 200
362	Lycée d'Agareb	44 000	24 100	68 100	68 100
363	Lycée de Bir Ali Ben Khelifa	40 000	66 700	106 700	106 700
364	Lycée de Menzel Chaker	55 000	55 400	110 400	110 400
365	Lycée Cité El Habib à Sfax	40 000	6 000	46 000	46 000
366	Lycée 20 mars 1956 à Sfax	88 000	6 100	94 100	94 100
367	Lycée 9 avril 1938 à Sfax	55 000	8 500	63 500	63 500
368	Lycée Ali Bourguiba à Maharès	68 000	65 100	133 100	133 100
369	Lycée de Hzag	20 000	2 700	22 700	22 700
370	Lycée El Ahd El Jedid à Skhira	37 000	42 500	79 500	79 500
371	Lycée Aboul Kacem Echebbi à Chihia	30 000	5 000	35 000	35 000
372	Lycée Mahmoud Megdiche à Sfax	27 000	4 500	31 500	31 500
373	Lycée Abou El Hassen El Lakhmi à Sfax	24 000	3 800	27 800	27 800
374	Lycée 7 novembre 1987 à El Amra	29 000	3 300	32 300	32 300
375	Lycée de Ghraiba	64 000	42 000	106 000	106 000
376	Lycée 7 novembre 1987 à Bir Ali Ben Khelifa	73 000	38 300	111 300	111 300
377	Lycée Sadok Féki à Sakiet Eddayer	21 000	3 300	24 300	24 300
378	Lycée Fadhel Ben Achour route El Mahdia à Sakiet Eddayer	22 000	4 000	26 000	26 000
379	Lycée Hédi Soussi à Sfax	37 000	5 300	42 300	42 300
380	Lycée Ibn Rachick Cité El Ons à Sakiat Ezit	23 000	4 500	27 500	27 500
381	Lycée 7 Novembre 1987 à Agareb	21 000	2 400	23 400	23 400
382	Lycée Mahmoud El Messaâdi à El Hancha	33 000	3 300	36 300	36 300
383	Lycée Mustapha El Fourati à Sfax	27 000	3 000	30 000	30 000
384	Lycée El Khalij route Sidi Mansour à Sfax	24 000	4 500	28 500	28 500
385	Lycée de Taieb M'hiri à Sfax	16 000	3 500	19 500	19 500
386	Lycée Ibn Abi Dhiaf à Bir Ali Ben Khalifa	23 000	47 400	70 400	70 400
387	Lycée Ibn Khaldoun à Skhira	19 000	42 100	61 100	61 100
388	Lycée Abou Ishak Jebeniani à Jebeniana	19 000	3 600	22 600	22 600
389	Lycée de Gremda	17 000	4 600	21 600	21 600
390	Lycée de Mahres	17 000	3 500	20 500	20 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			DEPENSES
	RECETTES			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>S- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Gafsa :</u>	1 084 000	533 800	1 617 800	1 617 800
391 Lycée Pilote de Gafsa	90 000	50 500	140 500	140 500
392 Lycée Houcine Bouzaiene à Gafsa	97 000	8 000	105 000	105 000
393 Lycée Cité des Jeunes Gafsa	80 000	50 500	130 500	130 500
394 Lycée Ahmed Tlili à Gafsa Ksar	32 000	7 900	39 900	39 900
395 Lycée 2 mars 1934 à Redeyef	55 000	30 500	85 500	85 500
396 Lycée 9 avril 1938 à Moularès	37 000	6 000	43 000	43 000
397 Lycée de M'Dhila	20 000	5 500	25 500	25 500
398 Lycée d'El Guetar	65 000	18 500	83 500	83 500
399 Lycée de Sned	38 000	90 500	128 500	128 500
400 Lycée de Mélaoui	43 000	7 700	50 700	50 700
401 Lycée Ibn Roched à Gafsa	25 000	6 100	31 100	31 100
402 Lycée route de Gafsa à Mélaoui	26 000	4 300	30 300	30 300
403 Lycée Ahmed Senoussi à Gafsa	102 000	31 500	133 500	133 500
404 Lycée 7 novembre 1987 à Mélaoui	48 000	5 700	53 700	53 700
405 Lycée 7 novembre 1987 à El Ksar Gafsa	20 000	4 800	24 800	24 800
406 Lycée 7 novembre 1987 à El Guetar	26 000	4 900	30 900	30 900
407 Lycée de Bélkhir	34 000	33 200	67 200	67 200
408 Lycée Cité Sidi AbdelKader à Redeyef	24 000	3 800	27 800	27 800
409 Lycée de Zannouch	20 000	49 500	69 500	69 500
410 Lycée de Haoual El Ouedi - Belkhir	22 000	27 500	49 500	49 500
411 Lycée 18 Janvier 1952 à Redeyef	27 000	4 800	31 800	31 800
412 Lycée route de Tozeur à Mélaoui	30 000	10 300	40 300	40 300
413 Lycée Ouled Bou Omrane	29 000	49 500	78 500	78 500
414 Lycée 7 novembre 1987 à Redeyef	23 000	4 700	27 700	27 700
415 Lycée El Ahd El Jadid à Sidi Aïche	18 000	4 100	22 100	22 100
416 Lycée El Imtiyaz à Moularès	18 000	5 400	23 400	23 400
417 Lycée cité Essourour à Gafsa	18 000	5 900	23 900	23 900
418 Lycée Aboul Kacem Chebbi à la cité des jeunes à Gafsa	17 000	2 200	19 200	19 200
<u>T- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Sidi Bouzid :</u>	1 097 000	1 058 500	2 155 500	2 155 500
419 Lycée de Sidi Bouzid	73 000	46 000	119 000	119 000
420 Lycée de Mknassy	82 000	68 500	150 500	150 500
421 Lycée de Jelma	62 000	87 000	149 000	149 000
422 Lycée de Sidi Ali Ben Aoun	62 000	48 300	110 300	110 300
423 Lycée d'Ouled Haffouz	39 000	63 800	102 800	102 800
424 Lycée de Regueb	50 000	53 200	103 200	103 200
425 Lycée de Menzel Bouzaiene	53 000	61 100	114 100	114 100
426 Lycée de Bir El Hafey	56 000	67 000	123 000	123 000
427 Lycée de Mezouna	37 000	59 100	96 100	96 100
428 Lycée 2 mars 1934 à Sidi Bouzid	59 000	65 700	124 700	124 700
429 Lycée Lassouda à Sidi Bouzid	84 000	99 000	183 000	183 000
430 Lycée de Sebbala	42 000	60 400	102 400	102 400
431 Lycée 9 avril 1938 à Sidi Bouzid	82 000	53 900	135 900	135 900
432 Lycée Ibn Khaldoun à Sidi Bouzid	32 000	4 500	36 500	36 500
433 Lycée Tahar Haddad à Regueb	36 000	64 000	100 000	100 000
434 Lycée Ibn Rochd à Mknassy	30 000	3 500	33 500	33 500
435 Lycée Ibn Arafa à Souk Jedid	29 000	48 400	77 400	77 400
436 Lycée de Fayedh	30 000	49 600	79 600	79 600
437 Lycée 20 Mars 1956 à Essaida	25 000	36 200	61 200	61 200
438 Lycée El Imtiyaz à Sidi Bouzid	26 000	2 800	28 800	28 800
439 Lycée Mahmoud El Messaâdi à Bir Lahfey	20 000	3 300	23 300	23 300
440 Lycée Houcine Bouzaiene à Menzel Bouzaiene	20 000	2 400	22 400	22 400
441 Lycée El Ahd El Jadid à Jelma	17 000	4 500	21 500	21 500
442 Lycée 7 Novembre 1987 à Ouled Haffouz	17 000	2 500	19 500	19 500
443 Lycée 7 Novembre 1987 à Mezzouna	17 000	2 200	19 200	19 200
444 Lycée El Ahd El Jadid de Sidi Ali Ben Aoun	17 000	1 600	18 600	18 600

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	RECETTES			DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
U- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la				
Direction régionale de Tozeur :				
	276 000	76 500	352 500	352 500
445	Lycée de Nafta	41 000	4 000	45 000
446	Lycée 2 Mars 1934 à Degueche	41 000	6 700	47 700
447	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Tozeur	50 000	6 500	56 500
448	Lycée El Imtyaz à Tozeur	39 000	4 500	43 500
449	Lycée Bechir Kheraief à Nafta	26 000	4 000	30 000
450	Lycée 7 Novembre 1987 à Mahassen	23 000	3 500	26 500
451	Lycée de Tozeur	19 000	2 500	21 500
452	Lycée de Tamarza	19 000	42 300	61 300
453	Lycée 7 Novembre 1987 à Hezoua	18 000	2 500	20 500
V- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la				
Direction régionale de Gabès :				
	841 000	339 000	1 180 000	1 180 000
454	Lycée Cité El Manara à Gabès	43 000	6 500	49 500
455	Lycée Mohamed Ali à El Hamma	48 000	25 500	73 500
456	Lycée de Mareth	50 000	25 500	75 500
457	Lycée Boulbaba à Gabès	39 000	6 500	45 500
458	Lycée 7 novembre 1987 à Metouia	29 000	4 000	33 000
459	Lycée d'Oasis Chenini à Gabès	30 000	4 500	34 500
460	Lycée Tahar Haddad à El Hamma	52 000	6 500	58 500
461	Lycée avenue de la République à Gabès	38 000	6 000	44 000
462	Lycée Nouvelle Matmata	35 000	18 000	53 000
463	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Gabès	45 000	15 000	60 000
464	Lycée El Argoub à Mareth	44 000	36 500	80 500
465	Lycée de Sombat	48 000	34 000	82 000
466	Lycée de Ghannouche	27 000	4 000	31 000
467	Lycée Pilote de Gabès	70 000	23 000	93 000
468	Lycée Cité El Amel à Gabès	27 000	5 500	32 500
469	Lycée de D'Khilet Toujane	29 000	36 500	65 500
470	Lycée de Zarat	19 000	2 500	21 500
471	Lycée El Ahd El Jedid à Matmata Nouvelle	35 000	56 500	91 500
472	Lycée de Menzel Habib	19 000	3 000	22 000
473	Lycée de Métouia	20 000	4 000	24 000
474	Lycée 7 novembre 1987 à Gannouche	20 000	3 500	23 500
475	Lycée Ouadi Ennour à El Hamma	20 000	3 500	23 500
476	Lycée 7 novembre 1987 à Elhamma	25 000	4 500	29 500
477	Lycée Farhat Hached à Gabes	29 000	4 000	33 000
W- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la				
Direction régionale de Kébili :				
	428 000	146 400	574 400	574 400
478	Lycée 7 Novembre 1987 à Douz	38 000	6 000	44 000
479	Lycée Ibn Mandhour à Kébili	36 000	14 500	50 500
480	Lycée Ibn El Haïthem à Souk Lahad	40 000	4 300	44 300
481	Lycée El Ahd El Jedid à Douz	30 000	4 300	34 300
482	Lycée Ibn El Jazzar à Kébili	38 000	18 500	56 500
483	Lycée Ibn Khaldoun à Tombar	26 000	2 200	28 200
484	Lycée Kheireddine à Janoura	30 000	3 500	33 500
485	Lycée rue Ibn Sina à Kébili	40 000	35 300	75 300
486	Lycée El Imtiyaze à Douz	28 000	17 400	45 400
487	Lycée El Ahd El Jédid à El Faouar	40 000	31 500	71 500
488	Lycée de Menchia	27 000	3 200	30 200
489	Lycée de Jemna	30 000	3 400	33 400
490	Lycée de Bochra	25 000	2 300	27 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			DEPENSES
	RECETTES			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
X- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Médenine :	1 026 000	336 900	1 362 900	1 362 900
491 Lycée de Ben Guerdane	90 000	48 500	138 500	138 500
492 Lycée de Midoune	30 000	5 500	35 500	35 500
493 Lycée 2 mars 1934 à Zarzis	32 500	4 500	37 000	37 000
494 Lycée route de Gabès à Médenine	29 000	5 800	34 800	34 800
495 Lycée d'El May	33 000	4 500	37 500	37 500
496 Lycée Pilote de Médenine	69 000	43 500	112 500	112 500
497 Lycée de Béni Khedache	50 000	36 000	86 000	86 000
498 Lycée de Ajim à Jerba	34 000	4 100	38 100	38 100
499 Lycée 7 novembre 1987 Houmet Essouk à Jerba	31 000	5 500	36 500	36 500
500 Lycée 7 novembre 1987 à Ben Guerdane	33 000	4 500	37 500	37 500
501 Lycée de Médenine	113 000	60 500	173 500	173 500
502 Lycée Houmet Essouk à Jerba	98 000	14 600	112 600	112 600
503 Lycée de Zarzis	51 000	20 500	71 500	71 500
504 Lycée Ibn Rochd à Zarzis	24 500	3 000	27 500	27 500
505 Lycée 7 novembre 1987 à Médenine	35 000	4 500	39 500	39 500
506 Lycée Ibn Sina route de Tataouine à Médenine	34 000	4 000	38 000	38 000
507 Lycée de Sidi Makhlouf	34 000	34 500	68 500	68 500
508 Lycée Ibn Hazm route El Marsa à Ben Gardane	29 000	3 500	32 500	32 500
509 Lycée de Sidi Zékri à Jerba	21 000	3 100	24 100	24 100
510 Lycée de Ksar Jedid	22 000	3 000	25 000	25 000
511 Lycée Ibn El Haithem à Ben Guerdane	24 000	4 500	28 500	28 500
512 Lycée El Ahd El Jedid à Médenine	30 000	4 400	34 400	34 400
513 Lycée Dhouiher à Zarzis	19 000	3 500	22 500	22 500
514 Lycée Ibn Khaldoun à Médenine	24 000	4 700	28 700	28 700
515 Lycée Riadh à Houmt Souk	18 000	3 300	21 300	21 300
516 Lycée 7 novembre 1987 à Midoune - Jerba	18 000	2 900	20 900	20 900
Y- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Tataouine :	414 000	153 000	567 000	567 000
517 Lycée de Tataouine	63 000	27 500	90 500	90 500
518 Lycée 2 mars 1934 à Ghomrassen	31 000	8 500	39 500	39 500
519 Lycée de Rogba à Tataouine	30 000	4 000	34 000	34 000
520 Lycée Cité 7 novembre 1987 à Tataouine	90 000	10 500	100 500	100 500
521 Lycée Cité Mahrajen à Tataouine	34 000	5 000	39 000	39 000
522 Lycée de Bir Lahmar	23 000	4 000	27 000	27 000
523 Lycée de Remada	32 000	49 800	81 800	81 800
524 Lycée Cité Broumet à Tataouine	27 000	4 500	31 500	31 500
525 Lycée de Smar à Tataouine	22 000	18 600	40 600	40 600
526 Lycée El Ahd El Jedid à Ghomrassen	22 000	3 600	25 600	25 600
527 Lycée Cité Ennour à Tataouine Nord	20 000	11 000	31 000	31 000
528 Lycée Abou El Kacem Chebbi à Tataouine Sud	20 000	6 000	26 000	26 000
905 Etablissements du deuxième Cycle de l'Enseignement de Base:	18 310 000	10 601 100	28 911 100	28 911 100
A - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Tunis I :	898 000	266 500	1 164 500	1 164 500
1 Collège avenue Bab Djedid - Tunis	26 000	4 000	30 000	30 000
2 Collège d'El Hafsia Tunis	15 000	3 000	18 000	18 000
3 Collège de Carthage Dermech	25 000	5 500	30 500	30 500
4 Collège Place Leader - Tunis	17 000	2 500	19 500	19 500
5 Collège Ibn Rochd - Tunis	20 000	2 000	22 000	22 000
6 Collège rue Abderrazak Chraïbi à Tunis	17 000	2 000	19 000	19 000
7 Collège rue du Maroc - Tunis	20 000	3 500	23 500	23 500
8 Collège d'Essarajine	17 000	1 500	18 500	18 500
9 Collège avenue Béchir Sfar - Tunis	19 000	2 800	21 800	21 800
10 Collège Cité El Khadra - Tunis	20 000	3 500	23 500	23 500
11 Collège avenue 15 Octobre 1961 à El Kabaria	21 000	4 500	25 500	25 500
12 Collège d'El Aouina	30 000	5 500	35 500	35 500
13 Collège rue de la Gare - Tunis	20 000	2 000	22 000	22 000
14 Collège rue Mejez El Bab - Tunis	18 000	2 000	20 000	20 000
15 Collège rue El Hédi Chaker - Tunis	17 000	2 800	19 800	19 800
16 Collège El Ouardia à Tunis	28 000	4 800	32 800	32 800
17 Collège rue El Jahedh - le Kram	20 000	4 500	24 500	24 500
18 Collège rue des Tulipes El Ouardia	16 000	3 500	19 500	19 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS				
	RECETTES			DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
19	Collège Fadhel Ben Achour - La Marsa	21 000	3 500	24 500	24 500
20	Collège Cité Essalama - Kabaria 2	17 000	4 000	21 000	21 000
21	Collège Ibn Sina 1 à El Kabaria	22 000	4 500	26 500	26 500
22	Collège El Farabi à La-Goulette	19 000	2 500	21 500	21 500
23	Collège El Mourouj 2	18 000	3 500	21 500	21 500
24	Collège Assad Ibn Elfourrat El Kram Ouest	19 000	4 500	23 500	23 500
25	Collège rue des Glacières à Tunis	19 000	2 000	21 000	21 000
26	Collège rue de Lénine Tunis	19 000	3 500	22 500	22 500
27	Collège Cité Ibn Sina 2 - El Kabaria	24 000	4 000	28 000	28 000
28	Collège rue de Skikda - Djebel Jeloud	17 000	3 500	20 500	20 500
29	Collège de Sidi Daoued	18 000	3 500	21 500	21 500
30	Collège avenue Taieb M'Hiri - La Marsa	22 000	5 500	27 500	27 500
31	Collège 2 mars 1934 à Jebel Jeloud	18 000	3 200	21 200	21 200
32	Collège Sidi Amor à El Kram Ouest	16 000	3 500	19 500	19 500
33	Collège rue Louis Bray Cité El Khadhra à Tunis	18 000	3 000	21 000	21 000
34	Collège de la Marsa	19 000	2 200	21 200	21 200
35	Collège Cité Riadh à la Marsa	15 000	3 500	18 500	18 500
36	Collège Pilote avenue Ali Trad à Tunis	35 000	68 500	103 500	103 500
37	Collège Technique d'El Ouardia	20 000	1 500	21 500	21 500
38	Collège Technique de la Goulette	23 000	1 500	24 500	24 500
39	Collège Pilote à Dhifef El Bouhayra	31 000	65 500	96 500	96 500
40	Collège Tehnique Rue des Glacières à Tunis	18 000	1 500	19 500	19 500
41	Collège Technique Impasse Sidi Abderraouf Rue El Mar - Tunis	18 000	1 500	19 500	19 500
42	Collège Technique de Bab El Khadra - Tunis	17 000	1 500	18 500	18 500
43	Collège Technique Rue la Vienne El Ouardia	19 000	1 500	20 500	20 500
44	Collège Tehnique Rue de la Résistance à la Goulette	17 000	1 500	18 500	18 500
45	Collège Tehnique Elaouina 2	13 000	2 200	15 200	15 200
	B - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Tunis II :	676 000	125 400	801 400	801 400
46	Collège Cité Ibn Sina Ksar Said - le Bardo	16 000	2 400	18 400	18 400
47	Collège rue Habib Thameur le Bardo	18 000	3 500	21 500	21 500
48	Collège à Bir Kram El Omrane	19 000	4 300	23 300	23 300
49	Collège d'El Manar 2	21 000	3 000	24 000	24 000
50	Collège Beau Site El Menzah	16 000	2 700	18 700	18 700
51	Collège de Mellassine	22 000	3 000	25 000	25 000
52	Collège rue El Aghlab Temimi El Omrane	14 000	1 700	15 700	15 700
53	Collège "El Imam Ibn Arafat" Cité Souissi le Bardo	22 000	4 700	26 700	26 700
54	Collège Okba Ibn Nafaa à Harayria	29 000	6 100	35 100	35 100
55	Collège Kheireddine - Le Bardo	23 000	4 700	27 700	27 700
56	Collège 20 mars 1956 à Sidi Hassine	19 000	2 800	21 800	21 800
57	Collège rue Errassas à El Menzah	19 000	3 600	22 600	22 600
58	Collège Cité Bougatfa à Ezzahrouni	34 000	5 800	39 800	39 800
59	Collège d'El Manar I	16 000	2 000	18 000	18 000
60	Collège rue Jughurta à Bardo	18 000	3 100	21 100	21 100
61	Collège El Agba	21 000	4 000	25 000	25 000
62	Collège rue Karatchi - Le Bardo	14 000	2 400	16 400	16 400
63	Collège rue 62140 Cité Ettahrir	18 000	3 500	21 500	21 500
64	Collège route Mejez El Bab Sidi Hassine	23 000	4 300	27 300	27 300
65	Collège 7 novembre 1987 à Sidi Hassine	38 000	6 500	44 500	44 500
66	Collège Cité Bach Hamba - Ezzouhour	19 000	3 900	22 900	22 900
67	Collège rue Ibn Hasnia Cité Ettahrir	16 000	3 100	19 100	19 100
68	Collège Ibn Khaldoun 4	16 000	2 500	18 500	18 500
69	Collège Cité Fattouma Bourguiba - Le Bardo	19 000	3 400	22 400	22 400
70	Collège 7 novembre 1987 Cité Ibn Khaldoun	21 000	4 000	25 000	25 000
71	Collège de Sejoui	16 000	3 300	19 300	19 300
72	Collège à El Omrane Supérieur	20 000	4 200	24 200	24 200
73	Collège d' El Harayria	18 000	4 200	22 200	22 200
74	Collège Ibn Khaldoun à El Omrane Superieur	18 000	3 700	21 700	21 700
75	Collège Cité 20 mars 1956 à Sidi Hassine 2	17 000	2 900	19 900	19 900
76	Collège de Sidi Hassine	14 000	4 500	18 500	18 500
77	Collège cité Omar El Mokhtar à Tunis 2	14 000	3 000	17 000	17 000
78	Collège Aboul Kacem Chebbi à El Omrane	30 000	4 100	34 100	34 100
79	Collège Technique Cité Ibn Khaldoun	18 000	4 500	22 500	22 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			DEPENSES
	RECETTES			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
C - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de l'Ariana :	564 000	133 300	697 300	697 300
80 Collège Cité El Ghazala Ariana	25 000	7 000	32 000	32 000
81 Collège Beyrem V El Menzah 8	13 000	2 000	15 000	15 000
82 Collège 18 Janvier 1952 l'Ariana	23 000	5 000	28 000	28 000
83 Collège Cité El Bousten Ariana	27 000	6 500	33 500	33 500
84 Collège d'El Menzah VI	17 000	4 100	21 100	21 100
85 Collège Borj Louzir l'Ariana	28 000	6 500	34 500	34 500
86 Collège d'El Menzah V	15 000	3 100	18 100	18 100
87 Collège Cité de la République M'Nihla	24 000	5 600	29 600	29 600
88 Collège El Farabi - Jaâfar	23 000	5 000	28 000	28 000
89 Collège M'Nihla	20 000	4 800	24 800	24 800
90 Collège Cité Ettadhamen	33 000	6 800	39 800	39 800
91 Collège de Borj El Baccouche à l'Ariana	31 000	6 400	37 400	37 400
92 Collège Cité El Mourouj - Kalaât El Andalous	19 000	3 400	22 400	22 400
93 Collège Dar Fadhal - La Soukra	17 000	5 400	22 400	22 400
94 Collège Cité El Bassatine - El M'Nihla	26 000	8 300	34 300	34 300
95 Collège 9 avril 1938 à Cité Ettadhamen	17 000	2 700	19 700	19 700
96 Collège Riadh Ennasr à l'Ariana	16 000	4 000	20 000	20 000
97 Collège 18 janvier 1952 à Cité Ettadhamen	22 000	5 700	27 700	27 700
98 Collège Cité Rafaha à El M'Nihla	15 000	2 700	17 700	17 700
99 Collège de Sidi Thabet	13 000	4 900	17 900	17 900
100 Collège de Raoued	18 000	6 100	24 100	24 100
101 Collège Ettadhamen 5 à l'Ariana	15 000	3 100	18 100	18 100
102 Collège à El M'Nihla Supérieur	13 000	3 000	16 000	16 000
103 Collège de Kalaât El Andalous	13 000	3 900	16 900	16 900
104 Collège Pilote à El Menzah 5 à l'Ariana	45 000	12 500	57 500	57 500
105 Collège Technique de l'Ariana	22 000	2 800	24 800	24 800
106 Collège de Nkhilette	14 000	2 000	16 000	16 000
D - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Manouba :	536 000	94 200	630 200	630 200
107 Collège Echabbi à Mornaguia	23 000	3 900	26 900	26 900
108 Collège Erriadh à Jedaida	24 000	3 700	27 700	27 700
109 Collège Khaznadar Den-Den Manouba	24 000	4 400	28 400	28 400
110 Collège Ibn Sina Oued Ellil	17 000	3 200	20 200	20 200
111 Collège rue Abou Taieb Moutanabi la Manouba	21 000	3 600	24 600	24 600
112 Collège El Ahd El Jedid à El Battan	26 000	4 500	30 500	30 500
113 Collège Ibnou Rochd à Denden	16 000	2 100	18 100	18 100
114 Collège Ulysse à Tebourba	16 000	3 400	19 400	19 400
115 Collège 7 novembre Douar Hicher	15 000	2 400	17 400	17 400
116 Collège 20 mars Mornaguia	19 000	4 200	23 200	23 200
117 Collège Cité de la Radio à Jedaida	23 000	4 500	27 500	27 500
118 Collège Kheireddine à Manouba	21 000	4 000	25 000	25 000
119 Collège Chabaou Oued Ellil	23 000	4 500	27 500	27 500
120 Collège Ibn Rachik - Douar Hicher	24 000	4 500	28 500	28 500
121 Collège 20 mars 1956 à Douar Hicher	23 000	4 400	27 400	27 400
122 Collège Cité Errimel Tebourba	24 000	4 700	28 700	28 700
123 Collège Cité Mouezia - Oued Ellil	25 000	5 000	30 000	30 000
124 Collège Bir Zitoune à Tebourba	19 000	3 800	22 800	22 800
125 Collège Aboul Kacem Chebbi à Douar Hicher	19 000	3 500	22 500	22 500
126 Collège de Féjjet-Khémakhem à Mornaguia	14 000	2 000	16 000	16 000
127 Collège Ibn Khaldoun à La Mannouba	19 000	2 000	21 000	21 000
128 Collège Cité Echabab à Daouar Hicher	16 000	3 400	19 400	19 400
129 Collège de Borj El Amri	14 000	1 600	15 600	15 600
130 Collège de Dekhila-Tebourba	14 000	4 400	18 400	18 400
131 Collège à Essaida - Oued Ellil	19 000	3 300	22 300	22 300
132 Collège Technique de Mornaguia	19 000	1 500	20 500	20 500
133 Collège Technique de La Manouba	19 000	1 700	20 700	20 700

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
300	Collège Ibn Charaf de Nefza	32 000	27 500	59 500	59 500
301	Collège avenue Bourguiba Béja	19 000	3 500	22 500	22 500
302	Collège Fadhel Ben Achour de Slouguia	20 000	19 800	39 800	39 800
303	Collège Jugurtha de Toukaber	12 000	1 500	13 500	13 500
304	Collège Farhat Hached route Kasseb Béja	42 000	28 000	70 000	70 000
305	Collège 7 novembre 1987 de Goubellat	30 000	46 000	76 000	76 000
306	Collège El Ayadhi El Béji à Béja	58 000	29 000	87 000	87 000
307	Collège Ben Sahl – Testour	17 000	3 500	20 500	20 500
308	Collège Ibn Sina à Amdoun	17 000	3 500	20 500	20 500
309	Collège Ali Kalsadi à Béja	48 000	51 500	99 500	99 500
310	Collège Cité Ibn Khaldoun à Thibar	15 000	26 100	41 100	41 100
311	Collège Errached à Béja	18 000	2 500	20 500	20 500
312	Collège de Tébabba – Nefza	15 000	18 500	33 500	33 500
313	Collège 7 novembre 1987 à Tebousouk - Fedan-Souk	13 000	2 500	15 500	15 500
314	Collège Mahmoud El Messaâdi à Néfza	17 000	4 500	21 500	21 500
315	Collège Medallah Houria à Mejez El Bab	16 000	3 000	19 000	19 000
316	Collège la Liberté avenue de Bourguiba à Béja	15 000	2 500	17 500	17 500
317	Collège de Goubellat	14 000	2 000	16 000	16 000
318	Collège Technique de Mejez El Bab	17 000	1 800	18 800	18 800
319	Collège de Béja El Mustakbel	15 000	4 000	19 000	19 000
320	Collège Technique de Béja	16 000	3 000	19 000	19 000
321	Collège Technique de Nefza	17 000	1 500	18 500	18 500
322	Collège Technique de Teboursouk	16 000	2 100	18 100	18 100
	J - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Jendouba :	834 000	997 100	1 831 100	1 831 100
323	Collège El Morjène Tabarka	24 000	59 000	83 000	83 000
324	Collège de Jendouba	29 000	35 600	64 600	64 600
325	Collège Mustapha Kheraief Jendouba	17 000	3 500	20 500	20 500
326	Collège de Bousalem	29 000	91 800	120 800	120 800
327	Collège de Bou Aouen	13 000	1 500	14 500	14 500
328	Collège de Babouch	25 000	49 300	74 300	74 300
329	Collège de Souk Essebt	16 000	3 000	19 000	19 000
330	Collège de Bellaregia	32 000	43 000	75 000	75 000
331	Collège de Ain Draham	20 000	3 000	23 000	23 000
332	Collège 7 novembre 1987 à Ghardimaou	60 000	73 000	133 000	133 000
333	Collège de Balta	22 000	58 000	80 000	80 000
334	Collège à Aïn Sobh	27 000	42 000	69 000	69 000
335	Collège de Béni M'Tir	27 000	31 100	58 100	58 100
336	Collège 2 mars 1934 Jendouba	16 000	2 600	18 600	18 600
337	Collège 4 avril 1938 Oued M'Liz	46 000	50 500	96 500	96 500
338	Collège Hédi Ben Hassine Jendouba	20 000	3 000	23 000	23 000
339	Collège Boussalem la Gare	22 000	4 500	26 500	26 500
340	Collège Aïn Soltane	29 000	63 600	92 600	92 600
341	Collège de Fernana	29 000	91 500	120 500	120 500
342	Collège route de Tunis Jendouba	19 000	5 000	24 000	24 000
343	Collège Cité El Khadhra à Bousalem	23 000	3 500	26 500	26 500
344	Collège Sidi Belgacem à Ghardimaou	24 000	60 600	84 600	84 600
345	Collège 18 Janvier 1952 à Tabarka	24 000	7 000	31 000	31 000
346	Collège de Ain El Beya	31 000	95 100	126 100	126 100
347	Collège Souk El Jomaa	14 000	51 300	65 300	65 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
348	Collège de Hammam Bourguiba	49 000	41 200	90 200	90 200
349	Collège Hédi Khéilil à Bousalem	18 000	3 500	21 500	21 500
350	Collège El Ahd El Jedid à Ghardimaou	21 000	4 000	25 000	25 000
351	Collège de Jendouba Sud	16 000	4 000	20 000	20 000
352	Collège 7 novembre 1987 à Fernana	18 000	2 500	20 500	20 500
353	Collège El Jalil à Ghardimaou	24 000	4 600	28 600	28 600
354	Collège Technique de Jendouba	17 000	2 100	19 100	19 100
355	Collège Technique 9 Avril 1938 Jendouba	17 000	1 200	18 200	18 200
356	Collège Technique de Ghardimaou	16 000	2 000	18 000	18 000
<u>K - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale du Kef :</u>		<u>549 000</u>	<u>576 500</u>	<u>1 125 500</u>	<u>1 125 500</u>
357	Collège 7 novembre 1987 Dahmani	17 000	3 300	20 300	20 300
358	Collège de Kalaât Sname	20 000	31 100	51 100	51 100
359	Collège de Neber	20 000	48 400	68 400	68 400
360	Collège "Ibn Khaldoun" le Kef	19 000	5 000	24 000	24 000
361	Collège de Tajerouine	15 000	1 500	16 500	16 500
362	Collège de Touiref	15 000	48 500	63 500	63 500
363	Collège 7 novembre 1987 du Sers	24 000	42 000	66 000	66 000
364	Collège "Jugurtha" le Kef	22 000	3 400	25 400	25 400
365	Collège de Menzel Salem	17 000	1 500	18 500	18 500
366	Collège Aboul Kacem Chabbi à Dahmani	29 000	45 600	74 600	74 600
367	Collège à El Ksour	28 000	69 500	97 500	97 500
368	Collège Aboul Kacem Chabbi à Tajerouine	17 000	3 000	20 000	20 000
369	Collège de Borj El Ifa	21 000	34 400	55 400	55 400
370	Collège de Jerissa	25 000	10 500	35 500	35 500
371	Collège de Sidi M'tir	13 000	1 500	14 500	14 500
372	Collège de Sidi Rabeh	13 000	6 000	19 000	19 000
373	Collège de Kalaâ El Khasba	17 000	2 500	19 500	19 500
374	Collège du Sers	17 000	24 200	41 200	41 200
375	Collège de Barnoussa	20 000	5 000	25 000	25 000
376	Collège 7 novembre 1987 Cité El Intilaka - Sakiet Sidi Youssef	25 000	25 800	50 800	50 800
377	Collège Ibn Sina Le Kef	16 000	2 500	18 500	18 500
378	Collège Cité Eddir - Le Kef	25 000	17 700	42 700	42 700
379	Collège Souani El Ineb- Le Kef	15 000	2 800	17 800	17 800
380	Collège Ettoumouh à Tejerouine	25 000	2 300	27 300	27 300
381	Collège Pilote Cilé Dir - Le Kef	28 000	83 100	111 100	111 100
382	Collège 7 novembre 1987 à El Ksour	25 000	53 800	78 800	78 800
383	Collège Technique du Kef	21 000	1 600	22 600	22 600
<u>L - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Siliana :</u>		<u>611 000</u>	<u>823 100</u>	<u>1 434 100</u>	<u>1 434 100</u>
384	Collège avenue 7 novembre 1987 Rouhia	35 000	75 500	110 500	110 500
385	Collège à El Aroussa	32 000	33 000	65 000	65 000
386	Collège de Gaâfour	21 000	2 900	23 900	23 900
387	Collège Sayar Makthar	15 000	1 900	16 900	16 900
388	Collège 7 novembre 1987 de Siliana	50 000	69 500	119 500	119 500
389	Collège Ibn Abi Dhiâf El Kantara	50 000	54 000	104 000	104 000
390	Collège Ibn Arafâ Lakhout	24 000	38 800	62 800	62 800
391	Collège Ibn Charaf - Borj El Messaoudi	25 000	51 000	76 000	76 000
392	Collège Ibn Rochd Makthar	30 000	55 500	85 500	85 500
393	Collège de Bou Arada	40 000	38 500	78 500	78 500
394	Collège de Kesra	40 000	80 800	120 800	120 800
395	Collège de Sidi Bourouis	40 000	53 500	93 500	93 500
396	Collège à Errouhia	35 000	80 500	115 500	115 500
397	Collège de Bargou	36 000	55 200	91 200	91 200
398	Collège Cité Ennouf Siliana	22 000	4 500	26 500	26 500
399	Collège à El Krib	42 000	33 700	75 700	75 700
400	Collège de Makthar	28 000	89 100	117 100	117 100
401	Collège Technique de Siliana	15 000	1 700	16 700	16 700
402	Collège Technique de Gaâfour	15 000	1 500	16 500	16 500
403	Collège Technique de Makthar	16 000	2 000	18 000	18 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>M - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Kasserine :</u>		864 000	980 100	1 844 100	1 844 100
404	Collège El Abedla Sbeitla	15 000	3 800	18 800	18 800
405	Collège Mejel Bel Abbès	34 000	83 100	117 100	117 100
406	Collège Cité Ennour Kasserine	22 000	3 500	25 500	25 500
407	Collège de Hassi El Ferid	38 000	71 100	109 100	109 100
408	Collège Cité Ezzouhour Kasserine	24 000	5 000	29 000	29 000
409	Collège de Tèlèpte	40 000	55 100	95 100	95 100
410	Collège Ibn El Fourat de Thala	14 000	2 300	16 300	16 300
411	Collège El Ayoun	19 000	111 500	130 500	130 500
412	Collège 25 Juillet 1957 de Thala	42 000	57 200	99 200	99 200
413	Collège Pilote Ibn Rochd à Kasserine	31 000	33 600	64 600	64 600
414	Collège Cité El Khadra Sbeitla	46 000	49 000	95 000	95 000
415	Collège Sidi S'hil	18 000	55 200	73 200	73 200
416	Collège Cité El Fath à Kasserine	23 000	6 000	29 000	29 000
417	Collège Bouzgem	36 000	18 300	54 300	54 300
418	Collège Khmouda	36 000	26 500	62 500	62 500
419	Collège Lahouach	25 000	4 200	29 200	29 200
420	Collège Echerrai	31 000	29 200	60 200	60 200
421	Collège Ain Khemaisia	30 000	36 500	66 500	66 500
422	Collège Doghra	17 000	27 500	44 500	44 500
423	Collège de Rakhmeth	17 000	51 000	68 000	68 000
424	Collège Ibn Arafà à Sbitla	40 000	45 700	85 700	85 700
425	Collège de Foussana	17 000	4 000	21 000	21 000
426	Collège de Sbiba	30 000	47 400	77 400	77 400
427	Collège 7 novembre 1987 à Foussana	22 000	72 200	94 200	94 200
428	Collège Cité El Bassatine à Kasserine	30 000	5 300	35 300	35 300
429	Collège de Fériana	22 000	4 500	26 500	26 500
430	Collège Ibn Khaldoun à Kasserine	16 000	3 000	19 000	19 000
431	Collège de Jedeliane	26 000	32 000	58 000	58 000
432	Collège Sahraoui à Foussana	17 000	20 100	37 100	37 100
433	Collège Mahmoud El Messaâdi à Sbiba	19 000	3 900	22 900	22 900
434	Collège Kheireddine Bacha à Majel Bel Abbes	16 000	2 800	18 800	18 800
435	Collège Technique de Feriana	17 000	6 500	23 500	23 500
436	Collège Technique de Sbeitla	17 000	1 400	18 400	18 400
437	Collège Technique de Kasserine	17 000	1 700	18 700	18 700
<u>N - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Sousse :</u>		1 035 000	317 200	1 352 200	1 352 200
438	Collège Pilote Porte Nord - Sousse	64 000	47 100	111 100	111 100
439	Collège 2 mars 1934 M'Saken	33 000	6 400	39 400	39 400
440	Collège 7 novembre 1987 M'Saken	25 000	6 200	31 200	31 200
441	Collège rue Ksantina à Sousse	37 000	6 700	43 700	43 700
442	Collège Tahar El Haddad à Kalaâ Kébira	25 000	6 000	31 000	31 000
443	Collège El Ahd El Jedid M'Saken	15 000	2 500	17 500	17 500
444	Collège de Zaouia, Ksiba, Thrayet	25 000	6 900	31 900	31 900
445	Collège de Hergla	13 000	2 500	15 500	15 500
446	Collège de Sidi El Hénî	27 000	16 800	43 800	43 800
447	Collège rue du Soudan Sousse	12 000	2 300	14 300	14 300
448	Collège à El Knaies	11 000	2 000	13 000	13 000
449	Collège de Borjine	13 000	2 700	15 700	15 700
450	Collège de Kendar	22 000	30 200	52 200	52 200
451	Collège Cité Khezama Sousse	16 000	3 200	19 200	19 200
452	Collège Sahloul Hammam-Sousse	25 000	6 400	31 400	31 400
453	Collège rue El Adjmi Ben Saâd Kalaâ Kébira	17 000	3 400	20 400	20 400
454	Collège d'Akouda	20 000	4 200	24 200	24 200
455	Collège de Sidi Bou Ali	16 000	3 100	19 100	19 100
456	Collège Messaâdine	13 000	2 800	15 800	15 800
457	Collège Cité Ezzouhour Sousse	20 000	4 800	24 800	24 800
458	Collège 7 novembre 1987 Cité Erriadh Sousse	19 000	4 000	23 000	23 000
459	Collège Ali Belhouane Kalaâ Kébira	14 000	2 500	16 500	16 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS				
	RECETTES			DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
460	Collège Mohamed El Hedi Amri à Kalaâ Séghira	25 000	4 700	29 700	29 700
461	Collège Mohamed El Aroui de Sousse	68 000	7 300	75 300	75 300
462	Collège Cité Erriadh - Sousse	18 000	4 100	22 100	22 100
463	Collège de Bou Hassina	17 000	3 300	20 300	20 300
464	Collège Cité El Yasmine - Enfidha	17 000	4 000	21 000	21 000
465	Collège El Bhaeir - Hammam Sousse	22 000	4 700	26 700	26 700
466	Collège à Sousse-Nouvelle	22 000	3 800	25 800	25 800
467	Collège Cité Zahra à Sousse	24 000	5 700	29 700	29 700
468	Collège de M'Saken	19 000	4 000	23 000	23 000
469	Collège route de Zaghoun à Enfidha	25 000	5 600	30 600	30 600
470	Collège El Farabi à Kalaâ Kébira	19 000	4 100	23 100	23 100
471	Collège Ahmed El Aouani à Sidi Bou Ali	14 000	2 800	16 800	16 800
472	Collège El Ahd El Jedid à Enfidha	39 000	38 000	77 000	77 000
473	Collège avenue de l'environnement à Akouda	15 000	3 600	18 600	18 600
474	Collège Tarek Ibn Ziad à Khezama-Est - Sousse	15 000	3 600	18 600	18 600
475	Collège Cité Riadh 5 à Sousse	17 000	4 300	21 300	21 300
476	Collège de Bouficha	33 000	20 200	53 200	53 200
477	Collège Ibn Arafa à Sidi Abdel Hamid - Sousse	17 000	3 500	20 500	20 500
478	Collège 7 novembre 1987 à Kalaâ Séghira	22 000	3 600	25 600	25 600
479	Collège El Jawhara à Sahloul - Sousse	15 000	3 300	18 300	18 300
480	Collège Technique de Sousse	18 000	2 300	20 300	20 300
481	Collège Technique d'Enfidha	16 000	1 900	17 900	17 900
482	Collège Technique d'Akouda	12 000	1 500	13 500	13 500
483	Collège Technique de Kalaâ Kébira	12 000	1 200	13 200	13 200
484	Collège Technique de Sidi Bou Ali	14 000	1 200	15 200	15 200
485	Collège Technique de M'Saken	18 000	2 200	20 200	20 200
	O - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Kairouan :	926 000	866 600	1 792 600	1 792 600
486	Collège Dar El Amen Kairouan	24 000	5 500	29 500	29 500
487	Collège Bouhajla Markez	21 000	5 500	26 500	26 500
488	Collège Cherarda	21 000	35 500	56 500	56 500
489	Collège 2 mars 1934 à Kairouan	26 000	6 500	32 500	32 500
490	Collège El Houssari Kairouan	21 000	5 500	26 500	26 500
491	Collège de Menzel M'Hiri Nasrallah	18 000	4 500	22 500	22 500
492	Collège de Haffouz	41 000	80 500	121 500	121 500
493	Collège El Imam Souhnoun à Bouhajla	30 000	80 500	110 500	110 500
494	Collège de Oueslatia	24 000	75 500	99 500	99 500
495	Collège de Chbika	30 000	40 500	70 500	70 500
496	Collège de Aïn Jeloula Oueslatia	20 000	76 500	96 500	96 500
497	Collège El Ahd El Jedid Hajeb El Ayoun	28 000	48 500	76 500	76 500
498	Collège à El Kabbara Nasrallah	17 000	3 500	20 500	20 500
499	Collège Dar El Jamîâ Sbkha	26 000	38 500	64 500	64 500
500	Collège à El M'said - El Ala	20 000	36 500	56 500	56 500
501	Collège Bir El Wesfan Cherarda	17 000	39 500	56 500	56 500
502	Collège de Jehina - Bouhajla	17 000	30 500	47 500	47 500
503	Collège à El Mansoura Kairouan	19 000	4 000	23 000	23 000
504	Collège Ibn El-Héni à Kairouan	16 000	4 500	20 500	20 500
505	Collège de Zemla - Haffouz	21 000	39 500	60 500	60 500
506	Collège de Sbkha	29 000	38 500	67 500	67 500
507	Collège de Nasrallah	16 000	4 500	20 500	20 500
508	Collège à El Ala	24 000	62 500	86 500	86 500
509	Collège Ibn Rochd à Sbkha	20 000	4 500	24 500	24 500
510	Collège de Hajeb El Ayoun	19 000	5 000	24 000	24 000
511	Collège Cité Zayatine à Haffouz	15 000	4 000	19 000	19 000
512	Collège Ibn Charaf à Kairouan	15 000	3 500	18 500	18 500
513	Collège de Rakada - Kairouan	18 000	4 500	22 500	22 500
514	Collège Assad Ibn El Fourat à Kairouan	17 000	3 500	20 500	20 500
515	Collège Chebbi à Oueslatia	13 000	3 000	16 000	16 000
516	Collège à El Baten à Kairouan	12 500	3 300	15 800	15 800
517	Collège de Dhibette à El Ala	12 500	3 500	16 000	16 000
518	Collège El Ahd El Jedid à Sbkha	16 000	3 500	19 500	19 500
519	Collège de Bouhajla	15 000	5 500	20 500	20 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES			
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
520	Collège El Manar à Kairouan	18 000	3 500	14 500	14 500
521	Collège à El Ala El Habib	12 000	2 500	14 500	14 500
522	Collège El Manara - Nasrallah	12 000	2 500	15 500	15 500
523	Collège Sidi Saad - Nasrallah	13 000	2 500	17 500	17 500
524	Collège Abou Zomaâ El Balaoui à Kairouan	14 000	3 500	15 500	15 500
525	Collège de Sidi Ali Ben Salem	13 000	2 500	16 000	16 000
526	Collège Technique de Haffouz	14 000	2 000	16 500	16 500
527	Collège 7 novembre 1987 à Kairouan	13 000	3 500	15 500	15 500
528	Collège Es-Serja à Hajeb El Ayoun	13 000	2 500	15 500	15 500
529	Collège Chouayhia à Cherarda	13 000	2 500	18 000	18 000
530	Collège Technique Rue Fès Kairouan	16 000	2 000	17 900	17 900
531	Collège Technique de Nasrallah	16 000	1 900	17 800	17 800
532	Collège Technique de Bouhajla	16 000	1 800	66 600	66 600
533	Collège Technique Pilote de Kairouan	44 000	22 600	14 500	14 500
P - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Monastir :					
		927 000	238 000	1 165 000	1 165 000
534	Collège Cité El Fath Jammel	28 000	6 500	34 500	34 500
535	Collège de Bembla	22 000	4 700	26 700	26 700
536	Collège Amirat Touazra Moknine	12 000	2 200	14 200	14 200
537	Collège Sidi Bennour Moknine	11 000	2 100	13 100	13 100
538	Collège de Amirat El Hajjéj - Moknine	13 000	2 100	15 100	15 100
539	Collège Hédi Khefacha Monastir	30 000	5 500	35 500	35 500
540	Collège Moufida Bourguiba à Monastir	20 000	4 000	24 000	24 000
541	Collège 7 novembre 1987 Ksar Helal	26 000	6 500	32 500	32 500
542	Collège Tahar Haded de Moknine	30 000	5 000	35 000	35 000
543	Collège 3 janvier 1934 Ksar Helal	21 000	5 000	26 000	26 000
544	Collège de Sahline	25 000	5 000	30 000	30 000
545	Collège Ali Bourguiba de Monastir	21 000	4 500	25 500	25 500
546	Collège Ettahadi à Khénis	17 000	3 500	20 500	20 500
547	Collège Haj Mabrouk Lazrak de Menzel Nour	20 000	4 200	24 200	24 200
548	Collège Zaouiet Kontech	14 000	3 000	17 000	17 000
549	Collège de Touza	14 000	3 500	17 500	17 500
550	Collège de Chrahil	13 000	2 500	15 500	15 500
551	Collège de Menzel Fersi	10 000	1 200	11 200	11 200
552	Collège de Menzel Kamel	14 000	4 000	18 000	18 000
553	Collège de Teboulba	16 000	5 100	21 100	21 100
554	Collège de Jemmel	26 000	5 500	31 500	31 500
555	Collège Mahmoud Ben Dhia à Moknine	22 000	4 500	26 500	26 500
556	Collège de Ksibet El Mediouni	20 000	4 000	24 000	24 000
557	Collège de Bennène	18 000	4 100	22 100	22 100
558	Collège de Bekalta	23 000	5 000	28 000	28 000
559	Collège avenue Bourguiba- Téboulba	23 000	5 000	28 000	28 000
560	Collège de Amirat El Fhoul	13 000	2 300	15 300	15 300
561	Collège 2 mars 1934 à Ouerdanine	25 000	5 000	30 000	30 000
562	Collège de Sayada	21 000	5 500	26 500	26 500
563	Collège El Imtiyaz à Monastir	20 000	4 700	24 700	24 700
564	Collège de Zaremdine	26 000	5 500	31 500	31 500
565	Collège de Béni Hassen	18 000	8 500	26 500	26 500
566	Collège Abdessalam el Mokni à Moknine	17 000	3 500	20 500	20 500
567	Collège Ahmed Ayed à Ksar Helal	14 000	2 500	16 500	16 500
568	Collège à El Mezaougha	14 000	2 500	16 500	16 500
569	Collège Mahmoud El Messaâdi à Jammel	13 000	3 500	16 500	16 500
570	Collège de Bouhjar	17 000	3 500	20 500	20 500
571	Collège El Moustakbel à El Ouardanine	13 000	2 500	15 500	15 500
572	Collège Pilote à Monastir	27 000	57 500	84 500	84 500
573	Collège Technique de Monastir	21 000	2 500	23 500	23 500
574	Collège Technique de Moknine	22 000	1 400	23 400	23 400
575	Collège Technique de Ksar Helal	16 000	2 000	18 000	18 000
576	Collège de Monastir	14 000	2 000	16 000	16 000
577	Collège de Sidi Ameer	13 000	3 000	16 000	16 000
578	Collège de Ghenada	14 000	1 500	15 500	15 500
579	Collège 5 Septembre 1934 à Moknine	13 000	3 500	16 500	16 500
580	Collège Technique de Ksibet El Mediouni	18 000	1 500	19 500	19 500
581	Collège Technique El Kassas à Jemmal	18 000	1 900	19 900	19 900
582	Collège Technique de Teboulba	18 000	1 500	19 500	19 500
583	Collège Salem Bechir à Monastir	13 000	2 000	15 000	15 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
Q - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Mahdia :		697 000	366 000	1 063 000	1 063 000
584	Collège avenue Bourguiba Boumerdès	21 000	18 500	39 500	39 500
585	Collège rue 25 Juillet 1957 Chorban	18 000	4 000	22 000	22 000
586	Collège de Nefetia Chorban	14 000	4 500	18 500	18 500
587	Collège de Sakiet El Khadem Sidi Alouane	18 000	3 000	21 000	21 000
588	Collège avenue Habib Bourguiba Mahdia	28 000	4 000	32 000	32 000
589	Collège 7 Novembre 1987 de Sidi Alouane	25 000	27 000	52 000	52 000
590	Collège de Souassi	34 000	52 500	86 500	86 500
591	Collège de Ouled Chamekh	26 000	49 500	75 500	75 500
592	Collège Ezzahra - Mahdia	22 000	4 500	26 500	26 500
593	Collège 7 Novembre 1987 El Jem	22 000	27 500	49 500	49 500
594	Collège de Melloulech	15 000	14 000	29 000	29 000
595	Collège de Bradaâ	21 000	3 000	24 000	24 000
596	Collège de Hakaïma	22 000	20 500	42 500	42 500
597	Collège de Karkar	19 000	21 500	40 500	40 500
598	Collège Ibn Khaldoun Ksour Essaf	15 000	5 000	20 000	20 000
599	Collège Farhat Hached de Chebba	20 000	4 000	24 000	24 000
600	Collège avenue Bourguiba Ksour Essaf	32 000	6 000	38 000	38 000
601	Collège de Sidi Zid - Souassi	18 000	29 500	47 500	47 500
602	Collège de Tlalsa - El Jem	18 000	19 500	37 500	37 500
603	Collège de Hiboun	22 000	3 500	25 500	25 500
604	Collège Ibn Charaf de Chebba	22 000	4 000	26 000	26 000
605	Collège Nouvelle Cité - El Jem	14 000	3 000	17 000	17 000
606	Collège de Habira	15 000	4 500	19 500	19 500
607	Collège route El Jem à Souassi	18 000	4 000	22 000	22 000
608	Collège Borj El Arif à Mahdia	12 000	2 000	14 000	14 000
609	Collège route de la plage à Rejiche	17 000	3 000	20 000	20 000
610	Collège de Zelba	14 000	2 000	16 000	16 000
611	Collège de Chéhimat-Nord	14 000	2 500	16 500	16 500
612	Collège Assad Ibn El Fourat à El Jem	16 000	3 500	19 500	19 500
613	Collège à El Ksasba - Souassi	14 000	2 500	16 500	16 500
614	Collège à Ouled Abdallah - Melloulech	15 000	2 000	17 000	17 000
615	Collège de Rcharcha	15 000	3 000	18 000	18 000
616	Collège Technique de Mahdia	18 000	2 000	20 000	20 000
617	Collège Technique d'El Jem	15 000	1 200	16 200	16 200
618	Collège Technique de Souassi	15 000	2 100	17 100	17 100
619	Collège Technique de la Chebba	15 000	1 500	16 500	16 500
620	Collège Technique de Ksour Essaf	18 000	1 700	19 700	19 700
R - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Sfax :		1 321 000	667 200	1 988 200	1 988 200
621	Collège de Saltania	21 000	5 300	26 300	26 300
622	Collège Cité El Ouns route de Tunis Sakiet Ezzit	19 000	3 500	22 500	22 500
623	Collège Nadhour Bir Ali Ben Khelifa	17 000	4 500	21 500	21 500
624	Collège 15 Octobre 1963 Sfax	69 000	9 400	78 400	78 400
625	Collège Tahar El Haddad Sfax	35 000	6 000	41 000	41 000
626	Collège de Skhira	20 000	52 000	72 000	72 000
627	Collège avenue Habib Bourguiba Sfax	26 000	5 500	31 500	31 500
628	Collège de Maharès	25 000	3 900	28 900	28 900
629	Collège Ibn el Haithem à Sfax	17 000	4 800	21 800	21 800
630	Collège de Jebeniana	17 000	6 200	23 200	23 200
631	Collège El Imam Souhounne route Gremda Sfax	22 000	5 500	27 500	27 500
632	Collège Bir Ali Ben Khalifa	32 000	57 300	89 300	89 300
633	Collège 13 Août 1956 Sfax	13 000	2 900	15 900	15 900
634	Collège à Ellouza	15 000	3 500	18 500	18 500
635	Collège Houcine Bel Hadj Khaled à El Hancha	20 000	26 500	46 500	46 500
636	Collège de Agareb	24 000	43 200	67 200	67 200
637	Collège El Bousten Sfax	21 000	5 500	26 500	26 500
638	Collège 7 novembre 1987 Sakiet Ezzit	21 000	5 500	26 500	26 500
639	Collège Cité Ennour Sfax	16 000	3 400	19 400	19 400

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS				
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES	
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
640	Collège de Nakta	16 000	3 100	19 100	19 100
641	Collège de Tina Sfax	19 000	4 500	23 500	23 500
642	Collège à El Ghraba	14 000	2 100	16 100	16 100
643	Collège Barmaki Menzel Chaker	20 000	66 800	86 800	86 800
644	Collège Ali Ennouri Sfax	16 000	3 500	19 500	19 500
645	Collège Mustapha Essallami Sfax	16 000	4 900	20 900	20 900
646	Collège Cité les Jardins à Jebeniana	14 000	2 300	16 300	16 300
647	Collège de Chihia	33 000	7 800	40 800	40 800
648	Collège de Kerkennah	15 000	3 800	18 800	18 800
649	Collège Halima Chaâbouni - Agareb	17 000	4 300	21 300	21 300
650	Collège Merkez Bouassida - Sfax	16 000	4 500	20 500	20 500
651	Collège Cité El Habib - Sfax	12 000	2 400	14 400	14 400
652	Collège Ali Belahouane à Sfax	29 000	6 000	35 000	35 000
653	Collège 1 ^{er} Mai à Sfax	33 000	8 100	41 100	41 100
654	Collège Mustapha Hamdi à El Amra	28 000	5 100	33 100	33 100
655	Collège Hédi El Ayadi Cité El Habib à Sfax	20 000	3 800	23 800	23 800
656	Collège Habib Chaabouni à Sfax	20 000	4 800	24 800	24 800
657	Collège Ahmed Melak à Sfax	15 000	2 900	17 900	17 900
658	Collège Mohamed Mahfoudh à Sfax	21 000	3 500	24 500	24 500
659	Collège 7 novembre 1987 à El Hancha	16 000	3 500	19 500	19 500
660	Collège de Sbayeh - Skhira	16 000	19 100	35 100	35 100
661	Collège Bechir Kheraief à Maharas	13 000	2 500	15 500	15 500
662	Collège à El Ajenka - Jebeniana	13 000	2 000	15 000	15 000
663	Collège El Mansourah route Sidi Mansour à Sfax	15 000	2 300	17 300	17 300
664	Collège Ibn Sina à Menzel Chaker	44 000	34 500	78 500	78 500
665	Collège Ibn Charaf à Bir Ali Ben Khalifa	15 000	2 500	17 500	17 500
666	Collège de Sakiet Eddayer	34 000	8 000	42 000	42 000
667	Collège Ibn Arafâ Cité El Bahri à Sfax	14 000	2 800	16 800	16 800
668	Collège Ibn Rochd à Tina	15 000	3 300	18 300	18 300
669	Collège El Farabi à Menzel Chacker	15 000	2 000	17 000	17 000
670	Collège Ibn El Heythem à Bir Ali Ben Khelifa	19 000	52 100	71 100	71 100
671	Collège Kheireddine à El Ghraiba	17 000	4 800	21 800	21 800
672	Collège El Manara route Sidi Mansour à Sakiet Eddayer	15 000	3 500	18 500	18 500
673	Collège route de Tanyour à Sakiet Ezzit	29 000	4 000	33 000	33 000
674	Collège Okba Ibn Nafaâ à Skhira	12 000	2 800	14 800	14 800
675	Collège Pilote 7 novembre 1987 à Sfax	35 000	81 300	116 300	116 300
676	Collège Technique Cité El Mourouj Route de l'Aéroport Sfax	25 000	2 800	27 800	27 800
677	Collège Technique de Maharès	18 000	1 500	19 500	19 500
678	Collège de Hajeb à Sfax	13 000	2 300	15 300	15 300
679	Collège Ibn Mandhour cité El Ouns à Sakiet Ezzit	14 000	3 000	17 000	17 000
680	Collège Technique El Ahd El Jedid de Sfax	18 000	1 700	19 700	19 700
681	Collège Technique Cité El Basetine de Sfax	23 000	3 300	26 300	26 300
682	Collège Technique Mohamed Jamoussi Sfax	18 000	1 500	19 500	19 500
683	Collège Technique de Jebeniana	18 000	1 500	19 500	19 500
684	Collège Bir Salah à El Hancha	13 000	20 000	33 000	33 000
	S- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Gafsa :	602 000	372 200	974 200	974 200
685	Collège Populaire Gafsa	20 000	5 200	25 200	25 200
686	Collège de M'Dhila	32 000	3 600	35 600	35 600
687	Collège Ennajah Redeyef	28 000	4 500	32 500	32 500
688	Collège 2 mars 1934 à Gafsa	16 000	4 600	20 600	20 600
689	Collège 15 octobre 1963 à Moularès	18 000	4 500	22 500	22 500
690	Collège à Lala Gafsa	14 000	4 300	18 300	18 300
691	Collège de Zannouch	14 000	58 500	72 500	72 500
692	Collège de Gafsa	15 000	4 700	19 700	19 700
693	Collège à Goussa de Sned	16 000	58 900	74 900	74 900
694	Collège Cité Essourour Gafsa	32 000	29 000	61 000	61 000
695	Collège de Sned	15 000	30 300	45 300	45 300
696	Collège de Moularès la Gare	21 000	3 200	24 200	24 200
697	Collège El Ahd El Jedid - Métlaoui	19 000	4 200	23 200	23 200
698	Collège à Ouled Ouahiba - Gafsa	13 000	13 300	26 300	26 300
699	Collège de Sidi Boubaker	13 000	26 300	39 300	39 300
700	Collège Cité des Jeunes à Gafsa	15 000	4 300	19 300	19 300
701	Collège "Chabiba" à Gafsa	13 000	11 300	24 300	24 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
702	Collège El Menzah route de l'aéroport à Gafsa	13 000	3 100	16 100	16 100
703	Collège de Ksar Gafsa	28 000	5 500	33 500	33 500
704	Collège à Sidi Ahmed Zarrouk à Gafsa	13 000	2 900	15 900	15 900
705	Collège El Amel à Mélaoui	14 000	3 300	17 300	17 300
706	Collège 7 novembre 1987 à Sned	14 000	5 900	19 900	19 900
707	Collège 7 novembre 1987 rue d'Egypte à Gafsa	14 000	4 000	18 000	18 000
708	Collège à El Ayachia - Belkhir	15 000	3 300	18 300	18 300
709	Collège 7 novembre 1987 à M'Dhila	13 000	2 500	15 500	15 500
710	Collège Ibn Mandhour à Moularès	17 000	3 500	20 500	20 500
711	Collège Technique de Gafsa	19 000	2 700	21 700	21 700
712	Collège de Sidi Aiche	27 000	32 400	59 400	59 400
713	Collège Pilote de Gafsa	50 000	27 100	77 100	77 100
714	Collège Technique de Redeyef	17 000	1 600	18 600	18 600
715	Collège Technique de Mélaoui	17 000	1 700	18 700	18 700
716	Collège de Belkhir	17 000	2 000	19 000	19 000
T- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Sidi Bouzid :		884 000	1 110 500	1 994 500	1 994 500
717	Collège 7 novembre route de Tunis Jelma	45 000	68 600	113 600	113 600
718	Collège route Essod Essebbala	21 000	30 500	51 500	51 500
719	Collège Ibn Sina de Regueb	21 000	82 500	103 500	103 500
720	Collège de Hichria	26 000	10 000	36 000	36 000
721	Collège à Essaida	23 000	59 800	82 800	82 800
722	Collège 7 novembre 1987 Meknassy	50 000	53 500	103 500	103 500
723	Collège 7 novembre 1987 Sidi Bouzid	25 000	4 300	29 300	29 300
724	Collège El Ahd El Jedid de Faiedh	25 000	64 500	89 500	89 500
725	Collège de Ouled Slimène	17 000	11 400	28 400	28 400
726	Collège de Menzel Bouzaiene	34 000	48 700	82 700	82 700
727	Collège de Souk El Jedid	29 000	19 800	48 800	48 800
728	Collège d'Ouled Haffouz	20 000	48 200	68 200	68 200
729	Collège de Jelma	35 000	44 000	79 000	79 000
730	Collège Ibn Khaldoun de Meknassy	20 000	3 100	23 100	23 100
731	Collège Abou Baker El Gamoudi de Sidi Bouzid	45 000	84 500	129 500	129 500
732	Collège de Mezzouna	28 000	40 600	68 600	68 600
733	Collège de M'Karem	17 000	46 100	63 100	63 100
734	Collège de Regueb	19 000	61 600	80 600	80 600
735	Collège de Mezara de Sidi Bouzid	17 000	42 000	59 000	59 000
736	Collège de Lassouda	24 000	47 500	71 500	71 500
737	Collège de Om El Oudham	22 000	29 000	51 000	51 000
738	Collège de Ouled Monser	15 000	12 300	27 300	27 300
739	Collège de Sidi Bouzid Ouest	17 000	2 900	19 900	19 900
740	Collège de Bir El Hafey	24 000	32 300	56 300	56 300
741	Collège de Sidi Ali Ben Oun	25 000	47 500	72 500	72 500
742	Collège de Henchir El Gallel	19 000	37 500	56 500	56 500
743	Collège Kheireddine Pacha à Sidi Bouzid	22 000	3 500	25 500	25 500
744	Collège Rahal à Bir El Hafey	14 000	1 600	15 600	15 600
745	Collège Ibn Charaf à Ouled Haffouz	14 000	1 700	15 700	15 700
746	Collège Aboul Kacem Echebbi à Bir El Hafey	16 000	3 400	19 400	19 400
747	Collège Ibn Abi Dhiat à Regueb	14 000	6 600	20 600	20 600
748	Collège Labiadh à Jelma	14 000	1 700	15 700	15 700
749	Collège Assad Ibn El Fourat à Mezouna	17 000	35 700	52 700	52 700
750	Collège Ibn El Haythem à Sidi Bouzid	14 000	3 000	17 000	17 000
751	Collège El Farabi à Sidi Ali Ben Aoun	16 000	2 700	18 700	18 700
752	Collège de M'Ghila - Sebala	14 000	10 000	24 000	24 000
753	Collège de Remilia - Souk Jedid	14 000	2 500	16 500	16 500
754	Collège Technique de Sidi Bouzid	19 000	1 700	20 700	20 700
755	Collège Technique de Ouled Haffouz	16 000	1 600	17 600	17 600
756	Collège Technique de Regueb	17 000	2 100	19 100	19 100

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>U - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Tozeur :</u>		264 000	94 000	358 000	358 000
757	Collège El Ahd El Jedid à Degueche	17 000	2 000	19 000	19 000
758	Collège 7 novembre 1987 Nefta	17 000	3 500	20 500	20 500
759	Collège Ibn Charaf à Hammet Jérid	21 000	3 500	24 500	24 500
760	Collège Ibn Chabbat Tozeur	27 000	5 500	32 500	32 500
761	Collège El Makki Bel-Azouz à Nafta	23 000	3 500	26 500	26 500
762	Collège Mustapha Khéraïf à Tozeur	20 000	2 500	22 500	22 500
763	Collège Ibn Khaldoun à El Mahassen	20 000	15 200	35 200	35 200
764	Collège Amor Saïdi de Hezoua	17 000	1 500	18 500	18 500
765	Collège 7 novembre 1987 à Tozeur	22 000	4 500	26 500	26 500
766	Collège Chagratsi à Tozeur	14 000	1 500	15 500	15 500
767	Collège de Zaouit El Arab - Degueche	15 000	2 000	17 000	17 000
768	Collège de Tamaghza	16 000	44 700	60 700	60 700
769	Collège Technique de Nafta	18 000	1 700	19 700	19 700
770	Collège Technique de Tozeur	17 000	2 400	19 400	19 400
<u>V - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Gabès :</u>		774 000	310 500	1 084 500	1 084 500
771	Collège Cité El Amel Gabès	22 000	4 500	26 500	26 500
772	Collège route El Hamma Gabès	16 000	3 000	19 000	19 000
773	Collège El Ahd El Jedid Métouïa	16 000	3 000	19 000	19 000
774	Collège Nouvelle Matmata	23 000	13 500	36 500	36 500
775	Collège Ibn Khaldoun à Gabès	27 000	5 500	32 500	32 500
776	Collège avenue Habib Bourguiba Gabès	20 000	3 500	23 500	23 500
777	Collège Cité Mohamed Ali Gabès	17 000	2 000	19 000	19 000
778	Collège de Ouedhref	18 000	3 500	21 500	21 500
779	Collège Mohamed Kheireddine Bouine à Métouïa	13 000	2 500	15 500	15 500
780	Collège de Ghannouche	23 000	4 000	27 000	27 000
781	Collège de Sombat	25 000	5 000	30 000	30 000
782	Collège de D'khilet Toujane	32 000	38 500	70 500	70 500
783	Collège de Zarat	19 000	10 000	29 000	29 000
784	Collège de la Vieille Matmata	17 000	21 500	38 500	38 500
785	Collège de Menzel Habib	32 000	46 000	78 000	78 000
786	Collège Ibn Charaf à Mareth	27 000	36 000	63 000	63 000
787	Collège El Ahd El Jedid Gabès	17 000	3 500	20 500	20 500
788	Collège de Chénini	14 000	2 000	16 000	16 000
789	Collège de Kétana	23 000	8 500	31 500	31 500
790	Collège de Ouedi Ennour El Hamma	25 000	5 000	30 000	30 000
791	Collège de Teboulbou - Gabès	17 000	2 500	19 500	19 500
792	Collège El Ahd El Jedid à Mareth	22 000	5 000	27 000	27 000
793	Collège El Ahd El Jedid à El Hamma	21 000	4 500	25 500	25 500
794	Collège El Ahd El Jedid - Ghannouch	21 000	3 000	24 000	24 000
795	Collège El Ichaâa - Gabès	18 000	3 000	21 000	21 000
796	Collège Cité El Izdihar à Gabès	15 000	2 000	17 000	17 000
797	Collège de Bechima à El Hamma	16 000	6 000	22 000	22 000
798	Collège Ibn Sina à Arram - Mareth Sud	16 000	1 500	17 500	17 500
799	Collège de Plage Essalam - Gabès	14 000	2 500	16 500	16 500
800	Collège de Bou-Chémma	14 000	3 000	17 000	17 000
801	Collège El Ahd El Jedid à Menzel El Habib	17 000	2 000	19 000	19 000
802	Collège Al Ahd El Jedid à Cheneni	13 000	1 500	14 500	14 500
803	Collège El Hamma	20 000	2 500	22 500	22 500
804	Collège à El-Affam - Matmata Nouvelle	14 000	9 000	23 000	23 000
805	Collège Technique avenue Aboul Kacem Chebbi à Gabès	18 000	2 000	20 000	20 000
806	Collège Technique rue Oasis à Gabès	18 000	2 000	20 000	20 000
807	Collège Pilote cité El Manara à Gabès Sud	40 000	33 500	73 500	73 500
808	Collège Technique d'El Hamma	17 000	2 000	19 000	19 000
809	Collège Technique de Mareth	17 000	2 000	19 000	19 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>W- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Kébili :</u>	<u>432 000</u>	<u>73 100</u>	<u>505 100</u>	<u>505 100</u>
810 Collège de Noueil Douz	20 000	2 900	22 900	22 900
811 Collège Oum Somaâ Souk Lahad	18 000	2 200	20 200	20 200
812 Collège Ain Slim Tombar Kébili Nord	18 000	2 100	20 100	20 100
813 Collège de Blidet	25 000	2 600	27 600	27 600
814 Collège à Elmenchia	15 000	2 000	17 000	17 000
815 Collège Abou El Kacem Chebbi Kébili Collège de Bichri	22 000	2 200	24 200	24 200
816 Collège Ibn Rochd de Kébili	26 500	2 500	29 000	29 000
817 Collège Ibn Rachik à Douz	18 000	2 400	20 400	20 400
818 Collège Ibn Charaf à Douz	20 000	3 500	23 500	23 500
819 Collège El Kalaâ à Douz	19 000	3 300	22 300	22 300
820 Collège El Farabi à Kébili	16 000	2 200	18 200	18 200
821 Collège El Houssari à Douz	17 000	2 900	19 900	19 900
822 Collège Okba Ibn Nafaâ à Kébili	16 000	11 000	27 000	27 000
823 Collège Ibn Zeidoun à El Faouar	28 000	14 500	42 500	42 500
824 Collège Bou Abdallah à Souk Lahad	16 000	1 700	17 700	17 700
825 Collège El Aouina à Douz	16 000	1 900	17 900	17 900
826 Collège de Zaafrane - Douz	16 000	2 100	18 100	18 100
827 Collège de Ghidma - El Faouar	15 000	2 100	17 100	17 100
828 Collège à Jersine - Kébili Sud	15 500	1 900	17 400	17 400
829 Collège de Rjim Maâtoug	14 000	1 600	15 600	15 600
830 Collège de Nagga - Souk Lahad	14 000	1 300	15 300	15 300
831 Collège 7 Novembre 1987 - Souk Lahad	14 000	1 800	15 800	15 800
832 Collège Technique de Kébili	17 000	1 200	18 200	18 200
833 Collège Technique de Douz	16 000	1 200	17 200	17 200
<u>X- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Médenine :</u>	<u>893 000</u>	<u>376 800</u>	<u>1 269 800</u>	<u>1 269 800</u>
834 Collège Kheireddine Pacha Sidi Makhlof	21 300	27 000	48 300	48 300
835 Collège de Midoun Jerba	21 200	4 700	25 900	25 900
836 Collège Ibn Arafâ Ben Guerdane	45 000	38 000	83 000	83 000
837 Collège rue Mongi Slim Médenine	44 000	32 000	76 000	76 000
838 Collège Essouani Jerba	24 500	4 100	28 600	28 600
839 Collège de Chemmakh	14 000	2 500	16 500	16 500
840 Collège Aboul Kacem Chebbi Ben Guerdane	24 500	5 500	30 000	30 000
841 Collège de Zarzis	15 500	2 800	18 300	18 300
842 Collège Erriadh-Jerba	16 000	3 300	19 300	19 300
843 Collège de Kellala-Jerba	14 000	2 800	16 800	16 800
844 Collège Souihil Zarzis	15 000	2 400	17 400	17 400
845 Collège 7 novembre 1987 de Zarzis	17 000	2 300	19 300	19 300
846 Collège Ksar Jedid à Béni Khedache	15 000	36 800	51 800	51 800
847 Collège Sedouikech - Jerba	15 500	3 000	18 500	18 500
848 Collège Houmet Essouk de Jerba	23 500	9 500	33 000	33 000
849 Collège Ibn Charaf Ben Guerdane	22 000	4 500	26 500	26 500
850 Collège de Boughrara	16 000	11 500	27 500	27 500
851 Collège Erraja de Zarzis	16 000	2 500	18 500	18 500
852 Collège de Hassi Omar	15 000	29 500	44 500	44 500
853 Collège de Mellita Jerba	14 000	2 500	16 500	16 500
854 Collège de Béni Khédache	18 000	48 500	66 500	66 500
855 Collège Cité Ezzitouni de Médenine	21 500	5 500	27 000	27 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		
			RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
856	Collège Erraja de Médenine	27 000	4 000	31 000	31 000
857	Collège Ibn Sina Houmet Essouk Jerba	15 000	2 800	17 800	17 800
858	Collège Farhat Hached Médenine	16 000	2 800	18 800	18 800
859	Collège route El May - Ajim	14 000	3 700	17 700	17 700
860	Collège Ibn Rachik route de Gabès - Médenine	19 000	5 700	24 700	24 700
861	Collège Ibn Mandhour à Gueribis - Zarzis	13 000	1 800	14 800	14 800
862	Collège Ibn Khaldoun à El May - Jerba	14 500	3 500	18 000	18 000
863	Collège Mahboubine à Jerba	14 500	2 900	17 400	17 400
864	Collège El Farabi à Ragouba-Est - Sidi Makhlouf	14 000	11 900	25 900	25 900
865	Collège Fadhel Ben Achour à Béni Khédache	15 000	2 500	17 500	17 500
866	Collège Ibn Abi Dhiyf Cité Echara à Ben Guerdane	16 500	3 000	19 500	19 500
867	Collège Ibn Khaldoun à Zarzis	25 500	5 500	31 000	31 000
868	Collège El Imtyaz à Médenine	30 000	5 500	35 500	35 500
869	Collège Route de l'Hopital à Bengardène	23 500	8 500	32 000	32 000
870	Collège El Ahd el Jedid Houmet Souk à Jerba	17 000	3 400	20 400	20 400
871	Collège à H'Madi - Zarzis	16 000	3 900	19 900	19 900
872	Collège de Koutine	14 000	1 900	15 900	15 900
873	Collège d'El Jorf	14 000	2 000	16 000	16 000
874	Collège de Amra - Médenine	14 000	3 000	17 000	17 000
875	Collège Tabai à Ben Guerdane	16 500	4 000	20 500	20 500
876	Collège d'El Mouensa - Zarzis	13 500	2 500	16 000	16 000
877	Collège El Groa - Ajim	13 000	1 700	14 700	14 700
878	Collège de Arkou-Midoun Jerba	14 000	3 100	17 100	17 100
879	Collège Technique de Médenine	19 000	1 800	20 800	20 800
880	Collège Technique de Zarzis	18 000	1 700	19 700	19 700
881	Collège Technique Houmt-Souk Jerba	18 000	2 500	20 500	20 500
	<u>Y- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Tataouine :</u>	376 000	99 000	475 000	475 000
882	Collège Ezzahra - Tataouine	15 000	13 500	28 500	28 500
883	Collège Beni M'Hira Smar	19 000	5 400	24 400	24 400
884	Collège de Bir Lahmar	18 000	3 800	21 800	21 800
885	Collège de Ghomrassen	13 000	1 900	14 900	14 900
886	Collège Cité El Mahrajen - Tataouine	19 000	2 500	21 500	21 500
887	Collège Cité Ennour - Tataouine	17 000	2 800	19 800	19 800
888	Collège Ibn Rochd Tataouine	21 000	4 800	25 800	25 800
889	Collège de Maztouria	18 000	8 300	26 300	26 300
890	Collège de Dhiba	13 000	1 900	14 900	14 900
891	Collège de Ksar Ouled Dabbeb	14 000	10 000	24 000	24 000
892	Collège Ibn Arafa Ghomrassen	14 000	8 500	22 500	22 500
893	Collège de Rogba	15 000	3 100	18 100	18 100
894	Collège route Oum Seouigh - Remada	15 000	3 100	18 100	18 100
895	Collège El Farch à Ghomrassen	12 000	1 600	13 600	13 600
896	Collège 18 janvier 1952 à Tataouine	16 000	3 900	19 900	19 900
897	Collège "El Birr" à Tataouine	14 000	3 000	17 000	17 000
898	Collège El Ahd El Jedid à Smar	16 000	2 900	18 900	18 900
899	Collège Ibn Sina à Tataouine	16 000	2 800	18 800	18 800
900	Collège Ksar Ouled Soltane à Tataouine Nord	14 000	5 300	19 300	19 300
901	Collège Ksar Ouled Aoun à Smar	14 000	1 400	15 400	15 400
902	Collège Cité 7 novembre 1987 à Tataouine Nord	13 000	1 700	14 700	14 700
903	Collège Technique de Tataouine	18 000	1 700	19 700	19 700
904	Collège El Farabi à Tataouine Nord	14 000	2 300	16 300	16 300
905	Collège Technique de Ghomrassen	18 000	2 800	20 800	20 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			DEPENSES
	RECETTES			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
28 Etablissements de Formation :	<u>2 572 000</u>	<u>799 800</u>	<u>3 371 800</u>	<u>3 371 800</u>
<u>B- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Tunis II</u>	<u>53 000</u>	<u>18 100</u>	<u>71 100</u>	<u>71 100</u>
1 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue d'El Omrane	53 000	18 100	71 100	71 100
<u>C- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de l'Ariana</u>	<u>103 000</u>	<u>20 100</u>	<u>123 100</u>	<u>123 100</u>
2 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de l'Ariana	103 000	20 100	123 100	123 100
<u>D- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Manouba</u>	<u>70 000</u>	<u>3 000</u>	<u>73 000</u>	<u>73 000</u>
3 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Manouba	70 000	3 000	73 000	73 000
<u>E- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Ben Arous</u>	<u>110 000</u>	<u>30 000</u>	<u>140 000</u>	<u>140 000</u>
4 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Radès	110 000	30 000	140 000	140 000
<u>F- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Zaghouan</u>	<u>40 000</u>	<u>1 000</u>	<u>41 000</u>	<u>41 000</u>
5 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Zaghouan	40 000	1 000	41 000	41 000
<u>G- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Bizerte</u>	<u>70 000</u>	<u>10 000</u>	<u>80 000</u>	<u>80 000</u>
6 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Bizerte	70 000	10 000	80 000	80 000
<u>H- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Nabeul</u>	<u>85 000</u>	<u>20 000</u>	<u>105 000</u>	<u>105 000</u>
7 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Nabeul	85 000	20 000	105 000	105 000
<u>I- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Béja</u>	<u>84 000</u>	<u>8 000</u>	<u>92 000</u>	<u>92 000</u>
8 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Béja	84 000	8 000	92 000	92 000
<u>J- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Jendouba</u>	<u>70 000</u>	<u>10 000</u>	<u>80 000</u>	<u>80 000</u>
9 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Jendouba	70 000	10 000	80 000	80 000
<u>K- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale du Kef</u>	<u>90 000</u>	<u>6 000</u>	<u>96 000</u>	<u>96 000</u>
10 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue du Kef	90 000	6 000	96 000	96 000
<u>L- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Siliana</u>	<u>40 000</u>	<u>4 300</u>	<u>44 300</u>	<u>44 300</u>
11 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Siliana	40 000	4 300	44 300	44 300
<u>M- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Kasserine</u>	<u>50 000</u>	<u>8 000</u>	<u>58 000</u>	<u>58 000</u>
12 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kasserine	50 000	8 000	58 000	58 000
<u>N- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Sousse</u>	<u>30 000</u>	<u>15 000</u>	<u>45 000</u>	<u>45 000</u>
13 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sousse	30 000	15 000	45 000	45 000
<u>O- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Kairouan</u>	<u>52 000</u>	<u>24 000</u>	<u>76 000</u>	<u>76 000</u>
14 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kairouan	52 000	24 000	76 000	76 000
<u>P- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Monastir</u>	<u>87 000</u>	<u>40 000</u>	<u>127 000</u>	<u>127 000</u>
15 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Monastir	87 000	40 000	127 000	127 000
<u>Q- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Mahdia</u>	<u>100 000</u>	<u>20 000</u>	<u>120 000</u>	<u>120 000</u>
16 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Mahdia	100 000	20 000	120 000	120 000
<u>R- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Sfax</u>	<u>75 000</u>	<u>15 000</u>	<u>90 000</u>	<u>90 000</u>
17 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sfax	75 000	15 000	90 000	90 000
<u>S- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Gafsa</u>	<u>31 000</u>	<u>11 000</u>	<u>42 000</u>	<u>42 000</u>
18 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Gafsa	31 000	11 000	42 000	42 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	RECETTES			DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
T- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Sidi Bouzid	44 000	15 000	59 000	59 000
19 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sidi Bouzid	44 000	15 000	59 000	59 000
U- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Tozeur	30 000	20 000	50 000	50 000
20 Centre Régional de l'Education et de la Eormation Continue de Tozeur	30 000	20 000	50 000	50 000
V- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Gabès	92 000	10 000	102 000	102 000
21 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Gabès	92 000	10 000	102 000	102 000
W- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Kébili	30 000	5 000	35 000	35 000
22 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kébili	30 000	5 000	35 000	35 000
X- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Médenine	66 000	7 300	73 300	73 300
23 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Médenine	66 000	7 300	73 300	73 300
Y - Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Tataouine	30 000	3 000	33 000	33 000
24 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Tataouine	30 000	3 000	33 000	33 000
Z - Autres établissements de Formation	1 040 000	476 000	1 516 000	1 516 000
25 Centre National de Formation des Formateurs en Education	520 000	90 000	610 000	610 000
26 Institut des métiers de l'education à Korba	220 000	260 000	480 000	480 000
27 Institut des métiers de l'education à Sousse	220 000	66 000	286 000	286 000
28 Institut des métiers de l'education à Sfax	80 000	60 000	140 000	140 000
6 Etablissements d'action sociale :	525 000	5 900	530 900	530 900
1 Ecole Primaire Ennour pour les aveugles Bir El Kassaâ à Ben Arous	140 000	1 000	141 000	141 000
2 Ecole Primaire Ennour des aveugles à Gabès	95 000	1 000	96 000	96 000
3 Institut des aveugles à Sousse	180 000	1 300	181 300	181 300
4 Collège Ennour des aveugles à Gabès	45 000	1 000	46 000	46 000
5 Collège des aveugles à Cité Hached - Bir El Kasaâ	30 000	1 000	31 000	31 000
6 Ecole Primaire des aveugles à Sousse	35 000	600	35 600	35 600
6 Autres Etablissements :	4 495 000	901 000	5 396 000	5 396 000
1 Ecole Internationale de Tunis		750 000	750 000	750 000
2 Centre National d'Innovation Pédagogique et de Recherches en Education	380 000	63 000	443 000	443 000
3 Centre National de Maintenance	260 000	30 000	290 000	290 000
4 Institut National de Bureautique et de Micro-Informatique	3 810 000	40 000	3 850 000	3 850 000
5 Internat Primaire de Mateur	32 000	13 000	45 000	45 000
6 Internat Primaire de Menagaâ - Zaghuan	13 000	5 000	18 000	18 000
1473 Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Education et de la Formation	46 556 000	22 600 000	69 156 000	69 156 000
CHAPITRE 28: MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE				
327 * Enseignement Supérieur	110 760 000	32 301 000	143 061 000	143 061 000
185 A- Etablissements d'Enseignement Supérieur	69 718 000	21 813 000	91 531 000	91 531 000
Etablissements relevant de l'Université Ez-zitouna	566 000	39 000	605 000	605 000
1 Université Ez-zitouna	566 000	2 000	568 000	568 000
2 Institut Supérieur de Théologie		30 000	30 000	30 000
3 Institut Supérieur de Civilisation Islamique de Tunis		6 000	6 000	6 000
4 Centre des Etudes Islamiques à Kairouan		1 000	1 000	1 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			DEPENSES
	RECETTES			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>Etablissements relevant de l'Université de Tunis</u>	<u>5 918 000</u>	<u>1 426 000</u>	<u>7 344 000</u>	<u>7 344 000</u>
5 Université de Tunis	5 918 000		5 918 000	5 918 000
6 Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis		445 000	445 000	445 000
7 Institut Supérieur de Gestion		178 000	178 000	178 000
8 Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis		170 000	170 000	170 000
9 Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de Tunis		190 000	190 000	190 000
10 Institut Supérieur de l'Animation pour la Jeunesse et la Culture		50 000	50 000	50 000
11 Institut Supérieur des Beaux Arts de Tunis		120 000	120 000	120 000
12 Ecole Normale Supérieure		100 000	100 000	100 000
13 Institut Supérieur de Musique		18 000	18 000	18 000
14 Institut Supérieur d'Art Dramatique		12 000	12 000	12 000
15 Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à Tunis		72 000	72 000	72 000
16 Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités de Tunis		30 000	30 000	30 000
17 Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis		16 000	16 000	16 000
18 Institut Préparatoire aux Etudes Littéraires et des Sciences Humaines de Tunis		13 000	13 000	13 000
19 Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités de Zaghuan		12 000	12 000	12 000
<u>Etablissements relevant de l'Université de Jendouba</u>	<u>2 005 000</u>	<u>439 000</u>	<u>2 444 000</u>	<u>2 444 000</u>
20 Université de Jendouba	2 005 000	6 000	2 011 000	2 011 000
21 Faculté des Sciences Juridiques et Economiques de Jendouba		220 000	220 000	220 000
22 Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités au Kef		30 000	30 000	30 000
23 Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba		85 000	85 000	85 000
24 Institut Supérieur de Langues Appliquées et de l'Informatique à Béja		30 000	30 000	30 000
25 Institut Supérieur des Arts et Métiers à Siliana		6 000	6 000	6 000
26 Institut Supérieur de la Musique et du Théâtre au Kef		6 000	6 000	6 000
27 Institut Supérieur de Biotechnologie à Béja		20 000	20 000	20 000
28 Institut Supérieur des Sciences de l'Informatique au Kef		36 000	36 000	36 000
<u>Etablissements relevant de l'Université de Tunis El Manar</u>	<u>7 640 000</u>	<u>5 476 000</u>	<u>13 116 000</u>	<u>13 116 000</u>
29 Université Tunis El Manar	7 640 000	65 000	7 705 000	7 705 000
30 Faculté des Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles de Tunis		682 000	682 000	682 000
31 Faculté de Médecine de Tunis		571 000	571 000	571 000
32 Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis		495 000	495 000	495 000
33 Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis		429 000	429 000	429 000
34 Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis		326 000	326 000	326 000
35 Institut Bourguiba de Langues Vivantes		2 500 000	2 500 000	2 500 000
36 Institut Supérieur des Sciences Humaines de Tunis		110 000	110 000	110 000
37 Institut Supérieur des Technologies Médicales de Tunis		102 000	102 000	102 000
38 Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à El Manar		82 000	82 000	82 000
39 Institut Supérieur de l'Informatique		64 000	64 000	64 000
40 Institut Supérieur des Sciences Biologiques Appliquées		50 000	50 000	50 000
41 <u>Centre de Calcul "El Khawarizmi"</u>	<u>1 176 000</u>	<u>70 000</u>	<u>1 246 000</u>	<u>1 246 000</u>
42 <u>Centre de Publication Universitaire et Culturelle</u>	<u>130 000</u>	<u>120 000</u>	<u>250 000</u>	<u>250 000</u>
43 <u>Village des Langues</u>	<u>435 000</u>		<u>435 000</u>	<u>435 000</u>

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS (En dinars)			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES
			RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>Etablissements relevant de l'Université 7 Novembre à Carthage</u>		10 170 000	2 180 000	12 350 000	12 350 000
44	Université 7 Novembre à Carthage	10 170 000			
45	Faculté des Sciences à Bizerte		25 000	10 195 000	10 195 000
46	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques à Tunis		340 000	340 000	340 000
47	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion à Nabeul		150 000	150 000	150 000
48	Institut Supérieur des Etudes Commerciales		135 000	135 000	135 000
49	Institut Préparatoire des Etudes d'Ingénieurs à Nabeul		180 000	180 000	180 000
50	Institut Préparatoire des Etudes Scientifiques et Techniques		85 000	85 000	85 000
51	Institut National des Sciences Appliquées et de Technologie		100 000	100 000	100 000
52	Ecole Polytechnique de Tunisie		120 000	120 000	120 000
53	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Mateur		66 000	66 000	66 000
54	Ecole Nationale de l'Architecture et de l'Urbanisme		71 000	71 000	71 000
55	Institut Supérieur des Beaux Arts de Nabeul		190 000	190 000	190 000
56	Institut Supérieur de Langues		85 000	85 000	85 000
57	Ecole Supérieure des Statistiques et de l'Analyse des données		140 000	140 000	140 000
58	Ecole Supérieure de la Technologie et de l'Informatique de Carthage		13 000	13 000	13 000
59	Institut Supérieur de la Technologie de l'Environnement, de l'Urbanisme et des Bâtiments		85 000	85 000	85 000
60	Institut Préparatoire des Etudes d'Ingénieurs de Bizerte		54 000	54 000	54 000
61	Institut Supérieur des Langues Appliquées et de l'Informatique à Nabeul		48 000	48 000	48 000
62	Institut Supérieur des Sciences et des Technologies de l'Environnement à Borj Cedria		39 000	39 000	39 000
63	Ecole Supérieure de l'Audiovisuel et du Cinéma à Gammarth		160 000	160 000	160 000
64	Institut Supérieur de Commerce et de Comptabilité à Bizerte		30 000	30 000	30 000
65	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bizerte		54 000	54 000	54 000
<u>Etablissements relevant de l'Université de la Manouba</u>		4 650 000	1 547 000	6 197 000	6 197 000
66	Université de la Manouba	4 650 000			
67	Faculté des Lettres, des arts et des sciences humaines de la Manouba		12 000	4 662 000	4 662 000
68	Institut Supérieur de Documentation		500 000	500 000	500 000
69	Institut de Presse et des Sciences de l'Information		80 000	80 000	80 000
70	Institut Supérieur de l'Histoire du Mouvement National		65 000	65 000	65 000
71	Institut Supérieur de la Comptabilité et de l'Administration des Entreprises		10 000	10 000	10 000
72	Ecole Supérieure du Commerce à Tunis		310 000	310 000	310 000
73	Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique		245 000	245 000	245 000
74	Ecole Supérieure des Sciences et des Technologies du Design		100 000	100 000	100 000
75	Institut Supérieur des Arts de Multimédia à la Manouba		80 000	80 000	80 000
76	Institut Supérieur de Biotechnologie à Sidi Thabèt		85 000	85 000	85 000
77	Ecole Supérieure du Commerce Electronique à Manouba		30 000	30 000	30 000
<u>Etablissements relevant de l'Université Virtuelle de Tunis</u>		830 000	470 000	1 300 000	1 300 000
78	Université Virtuelle de Tunis	830 000			
79	Institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue		100 000	930 000	930 000
<u>Etablissements relevant de l'Université de Sousse</u>		4 628 000	1 858 000	6 486 000	6 486 000
80	Université de Sousse	4 628 000			
81	Faculté de Médecine de Sousse		35 000	4 663 000	4 663 000
82	Faculté de Droit et des Sciences Economique à Sousse		170 000	170 000	170 000
83	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse		335 000	335 000	335 000
84	Institut Supérieur de Gestion à Sousse		250 000	250 000	250 000
85	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie à Sousse		156 000	156 000	156 000
86	Institut Supérieur de Musique à Sousse		200 000	200 000	200 000
87	Institut Supérieur des Beaux Arts à Sousse		24 000	24 000	24 000
88	Institut Supérieur du Transport et de Télécommunications de Sousse		170 000	170 000	170 000
89	Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia à Hammam Sousse		131 000	131 000	131 000
90	Institut Supérieur des Finances et de Fiscalité de Sousse		90 000	90 000	90 000
91	Institut de Hautes Etudes Commerciales de Sousse		91 000	91 000	91 000
92	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sousse		102 000	102 000	102 000
93	Ecole Supérieure des Sciences et de la Technologie à Hammam Sousse		65 000	65 000	65 000
			39 000	39 000	39 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
Etablissements relevant de l'Université de Monastir	5 870 000	1 640 000	7 510 000	7 510 000
94 Université de Monastir	5 870 000	40 000	5 910 000	5 910 000
95 Faculté de Médecine de Monastir		152 000	152 000	152 000
96 Faculté de Chirurgie Dentaire de Monastir		101 000	101 000	101 000
97 Faculté de Pharmacie de Monastir		148 000	148 000	148 000
98 Faculté des Sciences de Monastir		280 000	280 000	280 000
99 Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Mahdia		180 000	180 000	180 000
100 Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir		121 000	121 000	121 000
101 Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs de Monastir		58 000	58 000	58 000
102 Institut Supérieur des Langues Appliquées aux Affaires et au Tourisme de Mognine		68 000	68 000	68 000
103 Institut Supérieur de Biotechnologie à Monastir		159 000	159 000	159 000
104 Institut Supérieur de l'Informatique et des Mathématiques de Monastir		120 000	120 000	120 000
105 Institut Supérieur des Etudes Appliquées de Mahdia		23 000	23 000	23 000
106 Institut Supérieur des Métiers de la Mode de Monastir		45 000	45 000	45 000
107 Institut Supérieur de l'Informatique de Mahdia		55 000	55 000	55 000
108 Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie à Mahdia		40 000	40 000	40 000
109 Institut Supérieur des Arts et des Métiers de Mahdia		50 000	50 000	50 000
Etablissements relevant de l'Université de Kairouan	2 268 000	595 000	2 863 000	2 863 000
110 Université de Kairouan	2 268 000	15 000	2 283 000	2 283 000
111 Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan		200 000	200 000	200 000
112 Institut Supérieur des Arts et Métiers à Kairouan		53 000	53 000	53 000
113 Institut Supérieur de l'Informatique et de Gestion à Kairouan		110 000	110 000	110 000
114 Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie à Kairouan		24 000	24 000	24 000
115 Institut supérieur des Etudes Juridiques et Politiques à Kairouan		32 000	32 000	32 000
116 Institut Supérieur des Arts et des Métiers de Kasserine		53 000	53 000	53 000
117 Institut Supérieur de Mathématiques Appliquées et de l'Informatique à Kairouan		40 000	40 000	40 000
118 Institut Supérieur des humanités Appliquées à Sbeitla		38 000	38 000	38 000
119 Institut Supérieur des Arts et Métiers à Sidi Bouzid		30 000	30 000	30 000
Etablissements relevant de l'Université de Sfax	8 683 000	2 716 000	11 399 000	11 399 000
120 Université de Sfax	8 683 000	50 000	8 733 000	8 733 000
121 Faculté de Médecine de Sfax		250 000	250 000	250 000
122 Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax		334 000	334 000	334 000
123 Faculté de Droits à Sfax		197 000	197 000	197 000
124 Faculté des Lettres et des Sciences Humaines à Sfax		244 000	244 000	244 000
125 Faculté des Sciences à Sfax		442 000	442 000	442 000
126 Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sfax		475 000	475 000	475 000
127 Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs de Sfax		64 000	64 000	64 000
128 Ecole Supérieure de Commerce de Sfax		130 000	130 000	130 000
129 Institut Supérieur des Arts et Métiers à Sfax		139 000	139 000	139 000
130 Institut Supérieur de Musique à Sfax		20 000	20 000	20 000
131 Institut Supérieur de l'Administration des Affaires à Sfax		60 000	60 000	60 000
132 Ecole Supérieure de l'Informatique et Multimédia à Sfax		60 000	60 000	60 000
133 Institut Supérieur de l'Electronique et de télécommunications de Sfax		62 000	62 000	62 000
134 Institut Supérieur de Biotechnologie à Sfax		52 000	52 000	52 000
135 Institut de Hautes Etudes Commerciales à Sfax		60 000	60 000	60 000
136 Institut Supérieur de Gestion industrielle à Sfax		77 000	77 000	77 000
Etablissements relevant de l'Université de Gafsa	2 212 000	674 000	2 886 000	2 886 000
137 Université de Gafsa	2 212 000	4 000	2 216 000	2 216 000
138 Faculté des Sciences de Gafsa		265 000	265 000	265 000
139 Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités de Gafsa		108 000	108 000	108 000
140 Institut Supérieur de l'Administration des Affaires de Gafsa		75 000	75 000	75 000
141 Institut Supérieur des Arts et Métiers de Gafsa		40 000	40 000	40 000
142 Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Gafsa		100 000	100 000	100 000
143 Institut Supérieur de Technologies de l'Energie de Gafsa		30 000	30 000	30 000
144 Institut Supérieur des humanités Appliquées à Tozeur		23 000	23 000	23 000
145 Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à Gafsa		29 000	29 000	29 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
	Etablissements relevant de l'Université de Gabès	4 705 000	906 000	5 611 000	5 611 000
146	Université de Gabès	4 705 000	25 000	4 730 000	4 730 000
147	Faculté des Sciences de Gabès		184 000	184 000	184 000
148	Ecole Nationale d'Ingénieurs à Gabès		63 000	63 000	63 000
149	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie à Gabès		63 000	63 000	63 000
150	Institut Supérieur de Gestion à Gabès		134 000	134 000	134 000
151	Institut Supérieur des Langues à Gabès		104 000	104 000	104 000
152	Institut Supérieur des Arts et des Métiers à Gabès		75 000	75 000	75 000
153	Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia à Gabès		63 000	63 000	63 000
154	Ecole Supérieure des Sciences Juridiques à Gabès		23 000	23 000	23 000
155	Institut Supérieur des Biologies Appliquées de Médenine		20 000	20 000	20 000
156	Institut Supérieur des Sciences et Technologies des Eaux à Gabès		21 000	21 000	21 000
157	Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités à Médenine		38 000	38 000	38 000
158	Institut Supérieur des Logiciels industriels à Gabès		48 000	48 000	48 000
159	Institut Supérieur des Arts et des Métiers à Tataouine		20 000	20 000	20 000
160	Institut Supérieur de l'Informatique de Médenine		25 000	25 000	25 000
	Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques	7 832 000	1 657 000	9 489 000	9 489 000
161	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Radès	658 000	200 000	858 000	858 000
162	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Nabeul	732 000	110 000	842 000	842 000
163	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Ksar Helal	267 000	83 000	350 000	350 000
164	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sousse	373 000	130 000	503 000	503 000
165	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Gabès	533 000	60 000	593 000	593 000
166	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Gafsa	510 000	90 000	600 000	600 000
167	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sfax	493 000	141 000	634 000	634 000
168	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Charguia	602 000	68 000	670 000	670 000
169	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kairouan	290 000	50 000	340 000	340 000
170	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Djerba	289 000	75 000	364 000	364 000
171	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Mahdia	290 000	75 000	365 000	365 000
172	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Zaghouan	295 000	70 000	365 000	365 000
173	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Jendouba	278 000	60 000	338 000	338 000
174	Institut Supérieur des Etudes Technologiques au Kef	256 000	60 000	316 000	316 000
175	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kébili	190 000	40 000	230 000	230 000
176	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Bizerte	282 000	80 000	362 000	362 000
177	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Siliana	226 000	36 000	262 000	262 000
178	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sidi Bouzid	199 000	17 000	216 000	216 000
179	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Tozeur	165 000	45 000	210 000	210 000
180	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Béja	230 000	80 000	310 000	310 000
181	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kasserine	236 000	38 000	274 000	274 000
182	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Tataouine	133 000	16 000	149 000	149 000
183	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Médenine	135 000	23 000	158 000	158 000
184	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kélibia	85 000	5 000	90 000	90 000
185	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Borj Cedria	85 000	5 000	90 000	90 000
142	B- Etablissements des Œuvres Universitaires	41 042 000	10 488 000	51 530 000	51 530 000
	1- Offices des Œuvres Universitaires	10 325 000	19 000	10 344 000	10 344 000
186	Office des Œuvres Universitaires du Nord à Tunis	3 275 000	15 000	3 290 000	3 290 000
187	Office des Œuvres Universitaires du Centre à Sousse	4 453 000	2 000	4 455 000	4 455 000
188	Office des Œuvres Universitaires du Sud à Sfax	2 597 000	2 000	2 599 000	2 599 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	RECETTES			DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
2- Etablissements relevant des Offices des Œuvres Universitaires	30 717 000	10 469 000	41 186 000	41 186 000
Etablissements relevant de l'Office des Œuvres Universitaires du Nord	13 283 000	4 846 000	18 129 000	18 129 000
189 Restaurant Universitaire de Bouchoucha	22 000	30 000	52 000	52 000
190 Restaurant Universitaire de Carthage	97 000	20 000	117 000	117 000
191 Restaurant Universitaire à El Menzah 7-	160 000	20 000	180 000	180 000
192 Restaurant Universitaire à El Omrane Supérieur	320 000	73 000	393 000	393 000
193 Restaurant Universitaire de Nabeul	357 000	80 000	437 000	437 000
194 Restaurant Universitaire de Charguia	420 000	50 000	470 000	470 000
195 Restaurant Universitaire du Campus Universitaire	420 000	102 000	522 000	522 000
196 Restaurant Universitaire de la Rabta	430 000	94 000	524 000	524 000
197 Restaurant Universitaire Ibn Zaïdoun de la Manouba	503 000	125 000	628 000	628 000
198 Restaurant Universitaire Ali Eddouaji à Tunis	147 000	15 000	162 000	162 000
199 Restaurant Universitaire Ibn Mandhour à Radès	420 000	50 000	470 000	470 000
200 Restaurant Universitaire Hannibal au Kef	285 000	60 000	345 000	345 000
201 Restaurant Universitaire Musthafa Kheraief à Zaghouan	190 000	36 000	226 000	226 000
202 Restaurant Universitaire Ali Belhouane à Jendouba	370 000	90 000	460 000	460 000
203 Restaurant Universitaire Houcine El Jaziri à Manouba	430 000	75 000	505 000	505 000
204 Restaurant Universitaire Niapolis à Nabeul	162 000	40 000	202 000	202 000
205 Restaurant Universitaire à Bizerte	560 000	125 000	685 000	685 000
206 Cité Universitaire de Mutuelleville	127 000	60 000	187 000	187 000
207 Cité Universitaire de Montfleury	490 000	121 000	611 000	611 000
208 Cité Universitaire de Ras Tabia	350 000	83 000	433 000	433 000
209 Cité Universitaire de l'Ariana	100 000		100 000	100 000
210 Cité Universitaire de Ben Arous	247 000	80 000	327 000	327 000
211 Cité Universitaire de Bardo I	137 000	95 000	232 000	232 000
212 Cité Universitaire de Bardo II	195 000	100 000	295 000	295 000
213 Cité Universitaire les Jardins à Tunis	232 000	85 000	317 000	317 000
214 Cité Universitaire à El Mourouj	220 000	140 000	360 000	360 000
215 Cité Universitaire de Hammam-Chott	270 000	110 000	380 000	380 000
216 Cité Universitaire de Bulla Régia	155 000	100 000	255 000	255 000
217 Cité Universitaire de Mateur	294 000	93 000	387 000	387 000
218 Cité Universitaire de Kheireddine Etounssi à Hammam- Chott	160 000	80 000	240 000	240 000
219 Cité Universitaire Vaga de Béja	333 000	92 000	425 000	425 000
220 Cité Universitaire Zama de Siliana	247 000	95 000	342 000	342 000
221 Cité Universitaire Sicavénira du Kef	260 000	77 000	337 000	337 000
222 Foyer Universitaire Ibn Khaldoun à Tunis	105 000	26 000	131 000	131 000
223 Foyer Universitaire Chawki à El Menzah 7	55 000	112 000	167 000	167 000
224 Foyer Universitaire de Bardo 3	28 000	80 000	108 000	108 000
225 Foyer Universitaire d'El Menzah	44 000	28 000	72 000	72 000
226 Foyer Universitaire des Etudiantes à Bizerte	115 000	82 000	197 000	197 000
227 Foyer Universitaire Rue de Mulhouse	130 000	30 000	160 000	160 000
228 Foyer Universitaire Ibn Charaf à l'Ariana	196 000	35 000	231 000	231 000
229 Foyer Universitaire de Ben Arous	80 000	35 000	115 000	115 000
230 Foyer Universitaire Thameur-Ariana	118 000	35 000	153 000	153 000
231 Foyer Universitaire Fattouma Bourguiba -Tunis	40 000	37 000	77 000	77 000
232 Foyer Universitaire de Bab El Khadra	80 000	35 000	115 000	115 000
233 Foyer Universitaire de la Cité Ez-zouhour	41 000	14 000	55 000	55 000
234 Foyer Universitaire Route de l'Aérodrome-Ariana	42 000	50 000	92 000	92 000
235 Foyer Universitaire El Yassamine	69 000	81 000	150 000	150 000
236 Foyer Universitaire El Omrane Supérieur 1	44 000	92 000	136 000	136 000
237 Foyer Universitaire El Omrane Supérieur 2	38 000	58 000	96 000	96 000
238 Foyer Universitaire El Omrane Supérieur 3	24 000	109 000	133 000	133 000
239 Foyer Universitaire Rue de Madrid - Tunis	181 000	25 000	206 000	206 000
240 Foyer Universitaire "El Ferdaous" Tunis	57 000	30 000	87 000	87 000
241 Foyer Universitaire Ibn Rochd-Tunis	100 000	25 000	125 000	125 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
242	Foyer Universitaire Erriadh à Tunis	120 000	23 000	143 000	143 000
243	Foyer Universitaire Balkis à El Menzah 7	56 000	50 000	106 000	106 000
244	Foyer Universitaire 7 Novembre à Tunis	170 000	24 000	194 000	194 000
245	Foyer Universitaire des Etudiantes de la Manouba	130 000	116 000	246 000	246 000
246	Foyer Universitaire de Nabeul	96 000	180 000	276 000	276 000
247	Foyer Universitaire El Mourouj	65 000	102 000	167 000	167 000
248	Foyer Universitaire El Ouardia	453 000	102 000	555 000	555 000
249	Foyer Universitaire El Bassatine à la Manouba	163 000	110 000	273 000	273 000
250	Foyer Universitaire Jughortha au Kef	62 000	50 000	112 000	112 000
251	Foyer Universitaire Mahmoud El Messaâdi à Jendouba	100 000	113 000	213 000	213 000
252	Foyer Universitaire Moussa Ibn Noussair à Zaghouan	55 000	72 000	127 000	127 000
253	Foyer Universitaire Tahar El Haddad à Nabeul	340 000	85 000	425 000	425 000
254	Centre Universitaire d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle	59 000	10 000	69 000	69 000
255	Centre Culturel et Sportif à la Manouba	47 000	1 000	48 000	48 000
256	Centre Universitaire d'Animation Culturelle et Sportive à Jendouba	42 000	1 000	43 000	43 000
257	Restaurant Universitaire Sidi Bou Saïd	128 000	45 000	173 000	173 000
258	Foyer Universitaire Route Menzel Abderhmen à Bizerte	104 000	113 000	217 000	217 000
259	Restaurant Universitaire Route Menzel Abderhmen à Bizerte	320 000	77 000	397 000	397 000
260	Foyer Universitaire à Kélibia	31 000	35 000	66 000	66 000
261	Restaurant Universitaire à Kélibia	45 000	22 000	67 000	67 000
	<u>Etablissements relevant de l'Office des Œuvres</u>				
	<u>Universitaire pour le Centre à Sousse</u>	8 454 000	2 792 000	11 246 000	11 246 000
262	Restaurant Universitaire les Roses à Monastir	242 000	74 000	316 000	316 000
263	Restaurant Universitaire Skanès à Monastir	800 000	207 000	1 007 000	1 007 000
264	Restaurant Universitaire à Mahdia	710 000	157 000	867 000	867 000
265	Restaurant Universitaire à Kasserine	255 000	55 000	310 000	310 000
266	Restaurant Universitaire Ibn Rochd à Kairouan	478 000	106 000	584 000	584 000
267	Restaurant Universitaire Erriadh à Sousse	410 000	100 000	510 000	510 000
268	Cité Universitaire Ibn El Jazzar à Kairouan	498 000	126 000	624 000	624 000
269	Cité Universitaire El Farabi à Sousse	362 000	68 000	430 000	430 000
270	Cité Universitaire El Ghazali à Sousse	370 000	154 000	524 000	524 000
271	Cité Universitaire Ibn Khaldoun à Sousse	255 000	104 000	359 000	359 000
272	Cité Universitaire Okba Ibn Nafaâ à Kairouan	510 000	165 000	675 000	675 000
273	Cité Universitaire à Ksar Helal	350 000	70 000	420 000	420 000
274	Cité Universitaire Fattouma Bourguiba - Monastir	270 000	119 000	389 000	389 000
275	Cité Universitaire Ibn Sina à Sousse	305 000	106 000	411 000	411 000
276	Cité Universitaire Sabra à Kairouan	116 000	48 000	164 000	164 000
277	Cité Universitaire Ibn Khaldoun à Sidi Bouzid	240 000	70 000	310 000	310 000
278	Cité Universitaire 5 Septembre 1934 à Mognine	263 000	43 000	306 000	306 000
279	Cité Universitaire El Yasmin Hammam Sousse	280 000	100 000	380 000	380 000
280	Cité Universitaire à Sbeitla	275 000	105 000	380 000	380 000
281	Foyer Universitaire à Kasserine	126 000	65 000	191 000	191 000
282	Foyer Universitaire Erriadh à Sousse	75 000	46 000	121 000	121 000
283	Foyer Universitaire El Bassatine à Monastir	66 000	77 000	143 000	143 000
284	Foyer Universitaire 3 Août à Monastir	135 000	43 000	178 000	178 000
285	Foyer Universitaire Rakkada à Kairouan	100 000	114 000	214 000	214 000
286	Foyer Universitaire Imam Mezri à Monastir	16 000	61 000	77 000	77 000
287	Foyer Universitaire Skanes à Monastir	100 000	84 000	184 000	184 000
288	Foyer Universitaire Sahloul à Sousse	80 000	69 000	149 000	149 000
289	Foyer Universitaire à Mahdia	135 000	123 000	258 000	258 000
290	Foyer Universitaire El Fatimi à Mahdia	300 000	47 000	347 000	347 000
291	Foyer Universitaire Ibn Rachiq à Kairouan	83 000	67 000	150 000	150 000
292	Centre Culturel Universitaire à Monastir	70 000	5 000	75 000	75 000
293	Centre Culturel Universitaire "Yahia Ibn Omar" à Sousse	50 000	3 000	53 000	53 000
294	Centre Universitaire d'Animation Culturelle et Sportive à Mahdia	59 000	1 000	60 000	60 000
295	Centre Culturel Universitaire "Rakada" à Kairouan	70 000	10 000	80 000	80 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
Etablissements relevant de l'Office des Œuvres Universitaires pour le Sud à Sfax	8 980 000	2 831 000	11 811 000	11 811 000
296 Restaurant Universitaire El Manar- Sfax	421 000	76 000	497 000	497 000
297 Restaurant Universitaire Ezzayatine	523 500	123 500	647 000	647 000
298 Restaurant Universitaire les Oasis Gabès	599 000	155 000	754 000	754 000
299 Restaurant Universitaire Ibn Rached	634 000	145 000	779 000	779 000
300 Restaurant Universitaire Ali Charfi Sfax	132 000	35 000	167 000	167 000
301 Restaurant Universitaire Kheireddine Ettounsi à Djerba	234 000	37 000	271 000	271 000
302 Restaurant Universitaire Ibn Arafà à Gafsa	450 000	100 000	550 000	550 000
303 Cité Universitaire Ibn El Jazzar à Sfax	414 000	180 000	594 000	594 000
304 Cité Universitaire Ibn Chabbat à Sfax	388 000	93 000	481 000	481 000
305 Cité Universitaire Ali Nouri à Sfax	313 000	143 000	456 000	456 000
306 Cité Universitaire Omar Ibn El Khattab à Gabès	465 000	135 000	600 000	600 000
307 Cité Universitaire Sidi Mansour à Sfax	384 000	153 000	537 000	537 000
308 Cité Universitaire El Yasmin à Sfax	688 000	235 000	923 000	923 000
309 Cité Universitaire de Kébili	200 000	125 000	325 000	325 000
310 Cité Universitaire Sidi Marzouk à Gabès	312 000	93 000	405 000	405 000
311 Cité Universitaire de Tozeur	150 000	137 000	287 000	287 000
312 Cité Universitaire de Médenine	568 000	81 000	649 000	649 000
313 Cité Universitaire de Tataouine	211 000	57 000	268 000	268 000
314 Foyer Universitaire Rue du Commandant Béjaoui à Sfax	153 000	39 000	192 000	192 000
315 Foyer Universitaire El Bassatine à Sfax	165 500	36 500	202 000	202 000
316 Foyer Universitaire Tanyour à Sfax	129 000	28 000	157 000	157 000
317 Foyer Universitaire Imam Sahnoun à Sfax	193 000	46 000	239 000	239 000
318 Foyer Universitaire El Farabi à Sfax	69 000	71 000	140 000	140 000
319 Foyer Universitaire Ibn Abi Sarah à Gabès	261 000	81 000	342 000	342 000
320 Foyer Universitaire Ibn Mandhour à Gafsa	114 000	105 000	219 000	219 000
321 Foyer Universitaire Ulysse à Djerba	64 500	60 500	125 000	125 000
322 Foyer Universitaire Ennakhil à Gabès	98 000	129 000	227 000	227 000
323 Foyer Universitaire Ettifachi	87 500	44 500	132 000	132 000
324 Centre Culturel Universitaire à Sfax	53 000	2 000	55 000	55 000
325 Centre Culturel Universitaire à Gabès	55 000	1 000	56 000	56 000
326 Restaurant Universitaire à Gabès	395 000	83 000	478 000	478 000
327 Centre Culturel Universitaire à Gafsa	56 000	1 000	57 000	57 000
327 Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (Enseignement Supérieur)	110 760 000	32 301 000	143 061 000	143 061 000
* Recherche Scientifique et Technologie				
9 Etablissements de Recherche	5 241 000	218 000	5 459 000	5 459 000
1 Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales	148 000	30 000	178 000	178 000
2 Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique	254 000	13 000	267 000	267 000
3 Centre de Recherches et des Technologies de l'Energie au Pôle Technologique à Borj Cedria	834 000	15 000	849 000	849 000
4 Centre de Biotechnologie à Sfax	858 000	20 000	878 000	878 000
5 Institut National de la Recherche et d'Analyse Physico-chimique	1 010 000	100 000	1 110 000	1 110 000
6 Centre des Recherches et des Technologies des Eaux au Pôle Technologique à Borj Cedria	755 000	15 000	770 000	770 000
7 Centre de Biotechnologie au Pôle Technologique à Borj Cedria	752 000	25 000	777 000	777 000
8 Centre de Recherches et des Etudes pour le dialogue des Civilisations et des Religions Comparées	240 000	-	240 000	240 000
9 Centre National de Recherches en Sciences des Matériaux	390 000	-	390 000	390 000
9 Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (Recherche Scientifique et Technologie)	5 241 000	218 000	5 459 000	5 459 000
336 Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie	116 001 000	32 519 000	148 520 000	148 520 000
2353 TOTAL GENERAL DES BUDGETS RATTACHES POUR ORDRE AU BUDGET GENERAL DE L'ETAT	357 091 000	332 805 000	689 896 000	689 896 000

Tableau "G"
LISTE DES PRODUITS BENEFICIANTS DE LA REDUCTION
DES DROITS DE DOUANE

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
04.06		Fromages et caillebotte :	
	040690	- Autres fromages	36
25.01	250100	Sel (y compris le sel préparé pour la table et le sel dénaturé) et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer	0
25.02	250200	Pyrites de fer non grillées	0
25.04		Graphite naturel :	
	250410	- En poudre ou en paillettes	0
	250490	- Autre	0
25.09	250900	Craie	0
25.10		Phosphates de calcium naturels, phosphates aluminocalciques naturels et craies phosphatées :	
	251010	- Non moulus	0
	251020	- Moulus	0
25.11		Sulfate de baryum naturel (barytine); carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum du n° 28.16 :	
	251110	- Sulfate de baryum naturel (barytine)	0
	251120	- Carbonate de baryum naturel (withérite)	0
25.12	251200	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées	0
25.16		Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire :	
	251690	- Autres pierres de taille ou de construction	15
25.18		Dolomie, même frittée ou calcinée; dolomie dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; pisé de dolomie :	
	251810	- Dolomie non calcinée ni frittée, dite "crue"	0
	251820	- Dolomie calcinée ou frittée	0
	251830	- Pisé de dolomie	0
25.21	252100	Castines; pierres à chaux ou à ciment	0
25.28		Borates naturels et leurs concentrés (calcinés ou non), à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelles; acide borique naturel titrant au maximum 85% de H3 BO3 sur produit sec :	
	252810	- Borates de sodium naturels et leurs concentrés (même calcinés)	0
	252890	- Autres	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
27.01		Houilles; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille :	
		- Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées :	
	270111	-- Anthracite	0
	270112	-- Houille bitumineuse	0
	270119	-- Autres houilles (CECA)	0
	270120	- Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille (CECA)	0
27.02		Lignite, même agglomérés, à l'exclusion du jais :	
	270210	- Lignite, même pulvérisés, mais non agglomérés (CECA)	0
	270220	- Lignite agglomérés (CECA)	0
27.03	270300	Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée	0
27.04	270400	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue	0
27.05	270500	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	0
27.06	270600	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués	0
27.07		Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température; produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques :	
	270710	- Benzols (benzène)	0
	270720	- Toluols (toluène)	0
	270730	- Xylol (xylènes)	0
	270740	- Naphtalène	0
	270750	- Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65% ou plus de leur volume (y compris les pertes) à 250°C d'après la méthode ASTM D86	0
		- Autres :	
	270791	-- Huiles de créosote	0
	270799	-- Autres	0
27.08		Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux :	
	270810	- Brai	0
	270820	- Coke de brai	0
27.09	270900	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	0
27.12		Vaseline; paraffine, cire de pétrole microcristalline "slack wax", ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits similaires obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés :	
	271210	- Vaseline	0
	271220	- Paraffine contenant en poids moins de 0,75% d'huile	0
	271290	- Autres	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
27.13		Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux :	
	271312	- Coke de pétrole : -- Calciné	0
	271320	- Bitume de pétrole	0
	271390	- Autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	0
27.14		Bitumes et asphaltes, naturels; schistes et sables bitumineux; asphaltites et roches asphaltiques :	
	271410	- Schistes et sables bitumineux	0
	271490	- Autres	0
27.15	271500	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, "cut-back", par exemple).	0
28.23	282300	Oxydes de titane	0
28.36		Carbonates; peroxocarbonates (percarbonates); carbonates d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium :	
	283650	- Carbonate de calcium	10
29.05		Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :	
		- Mono alcools saturés	
	290519	-- Autres	0
		- Autres polyalcools :	
	290543	-- Mannitol	10
	290544	-- D-glucitol (sorbitol)	10
30.06		Préparations et articles pharmaceutiques visés à la Note 4 du présent chapitre :	
	300620	- Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	0
	300630	- Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient	0
	300650	- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	0
31.01	310100	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale	0
32.07		Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires, des types utilisés pour la céramiques, l'émaillerie ou la verrerie; frites de verre et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons :	
	320720	- Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires	10
	320740	- Frites et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
32.12		Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail :	
32.13	321290	- Autres	10
		Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires :	
	321310	- Couleurs en assortiments	10
	321390	- Autres	10
32.14		Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie:	
	321410	- Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics, enduits utilisés en peinture	15
33.01		Huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites "concrètes" ou "absolues" ; résinoïdes; oléorésines d'extraction ; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération ; sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles :	
		- Huiles essentielles d'agrumes :	
	330112	-- D'orange	10
	330113	-- De citron	10
	330119	-- Autres	10
		- Huiles essentielles autres que d'agrumes :	
	330124	-- De menthe poivrée (Mentha piperita)	10
	330125	-- D'autres menthes	10
	330129	-- Autres	10
	330130	- Résinoïdes	10
	330190	- Autres	10
33.02		Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie; autres préparations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons :	
	330210	- Des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons	10
	330290	- Autres	10
34.03		Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations anti-rouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70% ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux :	
		- Contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux :	
	340319	-- Autres	10
		- Autres :	
	340391	-- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	10
	340399	-- Autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
34.05		Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires, (même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations), à l'exclusion des cires du n° 34.04 :	
	340520	- Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	10
	340530	- Brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	10
	340540	- Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	10
	340590	- Autres	10
35.01		Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine:	
	350110	- Caséines	10
	350190	- autres	10
35.02		Albumines (y compris les concentrats de plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, plus de 80% de protéines de lactosérum), albuminates et autres dérivés des albumines :	
		- Ovalbumine	
	350211	-- Séchée	10
	350219	-- Autre	10
	350220	- Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum	10
	350290	- Autres	10
35.03	350300	Gélatines (y compris celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés; ichtyocolle; autres colles d'origine animale, à l'exclusion des colles de caséine du n° 35.01	10
35.04	350400	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs; poudre de peau, traitée ou non au chrome	10
35.05		Dextrine et autres amidons et fécules modifiés (les amidons et fécules pré-gélatinisés ou estérifiés, par exemple); colles à base d'amidons ou de fécules, de dextrine ou d'autres amidons ou fécules modifiés :	
	350510	- Dextrine et autres amidons et fécules modifiés	10
	350520	- Colles	10
36.03	360300	Mèches de sûreté; cordeaux détonants; amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques	10
38.09		Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs :	
	380910	- A base de matières amylacées	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
38.22	382200	réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, autres que ceux des n°s 30.02 ou 30.06; matériaux de référence certifiés	0
39.09		Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes primaires :	
	390910	- Résines uréiques; résines de thiourée	0
39.16		Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 1 mm (monofils), joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques :	
	391610	- En polymères de l'éthylène	10
	391620	- En polymères du chlorure de vinyle	10
	391690	- En autres matières plastiques	10
39.18		Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la Note 9 du présent chapitre :	
	391810	- En polymères du chlorure de vinyle	10
	391890	- En autres matières plastiques	10
39.20		Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières :	
		- En cellulose ou en ses dérivés chimiques :	
	392071	-- En cellulose régénérée	15
	392073	-- En acétate de cellulose	15
39.25		Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs :	
	392510	- Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 L	27
	392520	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	27
	392530	- Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties	27
	392590	- Autres	27
40.08		Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci :	
		- En caoutchouc alvéolaire :	
	400819	-- Autres	15
40.09		 Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple) :	
		- Non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières:	
	400911	-- Sans accessoires	27
		- Renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés	
	400932	-- Avec accessoires	10
		- Renforcés à l'aide d'autres matières ou autrement associés à d'autres matières:	
	400942	-- Avec accessoires	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
40.11	401130	Pneumatiques neufs, en caoutchouc : - Des types utilisés pour véhicules aériens	0
40.12	401213	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et "flaps", en caoutchouc : - Pneumatiques rechapés : -- des types utilisés pour véhicules aériens	0
40.14	401410	Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci : - Préservatifs	0
40.16	401694	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci : - Autres : -- Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	0
41.01	410120	Cuir et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus - Cuir et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés	10
	410150	- Cuir et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 Kg	10
	410190	- Autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs	10
41.02	410210	Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la Note 1.c) du présent chapitre : - Lainées	10
	410221	- Epilées ou sans laine : -- Picklées	10
	410229	-- Autres	10
41.12	411200	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuir et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14.	27
44.17	441700	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois	15
44.21	442110	Autres ouvrages en bois : - Cintres pour vêtements	15
	442190	- Autres	15
46.01	460121	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes paillassons et claies, par exemple): - Nattes, paillassons et claies en matières végétales : -- en bambou	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
46.02	460122	-- en rotin	0
	460129	-- autres	0
		- autres :	
	460192	-- en bambou	0
	460193	-- en rotin	0
	460194	-- en autres matières végétales	0
	460199	-- Autres	0
		Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 46.01; ouvrages en luffa :	
		- En matières végétales :	
48.03	460211	-- en bambou	15
	460212	-- en rotin	15
	460219	-- autres	15
	460290	- Autres	15
	480300	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles	15
48.04		Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n°s 48.02 ou 48.03 :	
		- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150g:	
	480431	-- Ecrus	15
	480439	-- Autres	15
		- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au mètre carré compris entre 150 g exclus et 225 g exclus :	
	480441	-- Ecrus	15
	480442	-- Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	15
	480449	-- Autres	15
		- Autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 225 g :	
	480451	-- Ecrus	15
	480452	-- Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	15
	480459	-- Autres :	15
48.06		Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit "cristal" et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles :	
	480640	- Papier dit "cristal" et autres papiers calandrés transparents ou translucides	10
48.07	480700	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles	15

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
48.09		Papiers carbone, papiers dits "autocopiants" et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles :	
	480920	- Papiers dits "autocopiants"	15
	480990	- Autres	15
48.11		Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés en rouleaux ou en feuilles, de forme carré ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n°s 48.03 , 48.09 ou 48.10 :	
	481110	- Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés - Papiers et cartons gommés ou adhésifs :	15
	481141	-- Auto-adhésifs	15
	481149	-- Autres	15
		- Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique (à l'exclusion des adhésifs) :	
	481151	-- Blanchis, d'un poids au mètre carré excédant 150 g	15
	481159	-- Autres	15
	481160	- Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol	15
	481190	- Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose	15
48.14		Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrauphanies :	
	481410	- Papier dit "Ingrain"	15
	481420	- Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée	15
	481490	- Autres :	15
48.16		Papiers carbone, papiers dits "autocopiants" et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 48.09), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes :	
	481620	- Papiers dits "autocopiants"	15
	481690	- Autres	15
48.17		Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance :	
	481710	- Enveloppes	15
	481720	- Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	15
	481730	- Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	15
48.22		Tambours, bobines, busettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis :	
	482210	- Des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	10
	482290	- Autres	10
49.04	490400	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
49.08		Décalcomanies de tous genres :	
	490810	- Décalcomanies vitrifiables	0
	490890	- autres	0
50.01	500100	Cocons de vers à soie propres au dévidage	0
50.02	500200	Soie grège (non moulinée)	0
50.03	500300	Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés)	0
50.04	500400	Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail	10
50.05	500500	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail	10
50.06	500600	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence)	10
50.07		Tissus de soie ou de déchets de soie:	
	500710	- Tissus de bourrette	10
	500720	- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette	10
	500790	- Autres tissus	10
51.01		Laines, non cardées ni peignées :	
		- En suint, y compris les laines lavées à dos :	
	510111	-- Laines de tonte	0
	510119	-- Autres	0
		- Dégraissées, non carbonisées :	
	510121	-- Laines de tonte	0
	510129	-- Autres	0
	510130	- Carbonisées	0
51.02		Poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés :	
		- Poils fins :	
	510211	-- De chèvre de cachemire	0
	510219	-- Autres	0
	510220	- Poils grossiers	0
51.03		Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers, y compris les déchets de fils mais à l'exclusion des effilochés :	
	510310	- Blousses de laine ou de poils fins	0
	510320	- Autres déchets de laine ou de poils fins	0
	510330	- Déchets de poils grossiers	0
51.04	510400	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers :	0
51.05		Laine, poils fins ou grossiers, cardés ou peignés (y compris la "laine peignée en vrac") :	
	510510	- Laine cardée	0
		- Laine peignée :	
	510521	-- "Laine peignée en vrac"	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	510529	-- Autre	0
		- Poils fins, cardés ou peignés :	
	510531	-- De chèvre de cachemire	0
	510539	-- Autres	0
51.06	510540	- Poils grossiers, cardés ou peignés	0
		Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail :	
	510610	- Contenant au moins 85% en poids de laine	10
	510620	- Contenant moins de 85% en poids de laine	10
51.07		Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail :	
	510710	- Contenant au moins 85% en poids de laine	10
	510720	- Contenant moins de 85% en poids de laine	10
51.08		Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail :	
	510810	- Cardés	10
	510820	- Peignés	10
51.09		Fils de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail:	
	510910	- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins	10
	510990	- Autres	10
51.10	511000	Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail	10
51.11		Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés.	
		- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins	
	511111	-- D'un poids n'excédant pas 300g / m2	27
	511119	-- Autres	27
	511120	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	27
	511130	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	27
	511190	- Autres	27
51.12		Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés :	
		- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins :	
	511211	-- D'un poids n'excédant pas 200g/m2	27
	511219	-- Autres	27
	511220	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	27
	511230	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	27
	511290	- Autres	27
51.13	511300	Tissus de poils grossiers ou de crin	27
52.01	520100	Coton, non cardé ni peigné	0
52.02		Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés) :	
	520210	- Déchets de fils	0
		- Autres :	
	520291	-- Effilochés	0
	520299	-- Autres	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
52.03	520300	Coton, cardé ou peigné	0
52.04		Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail:	
		- Non conditionnés pour la vente au détail :	
	520411	-- Contenant au moins 85% en poids de coton	10
	520419	-- Autres	10
	520420	- Conditionnés pour la vente au détail	10
52.05		Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail :	
		- Fils simples, en fibres non peignées :	
	520511	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	10
	520512	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	10
	520513	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	10
	520514	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	10
	520515	-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques) :	10
		- Fils simples, en fibres peignées	
	520521	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	10
	520522	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	10
	520523	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	10
	520524	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	10
	520526	-- Titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)	10
	520527	-- Titrant moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	10
	520528	-- Titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques) :	10
		- Fils retors ou câblés, en fibres non peignées :	
	520531	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	10
	520532	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	10
	520533	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	10
	520534	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	10
	520535	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	10
		- Fils retors ou câblés, en fibres peignées :	
	520541	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	10
	520542	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	520543	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	10
	520544	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	10
	520546	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)	10
	520547	-- Titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)	10
	520548	-- Titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)	10
52.06		Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail :	
		- Fils simples, en fibres non peignées :	
	520611	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	10
	520612	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	10
	520613	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	10
	520614	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	10
	520615	-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	10
		- Fils simples, en fibres peignées :	
	520621	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	10
	520622	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	10
	520623	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	10
	520624	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	10
	520625	-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	10
		- Fils retors ou câblés, en fibres non peignées :	
	520631	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	10
	520632	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	10
	520633	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	10
	520634	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	10
	520635	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	10
		- Fils retors ou câblés, en fibres peignées :	
	520641	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	520642	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	10
	520643	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	10
	520644	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	10
	520645	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	10
52.07		Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail :	
	520710	- Contenant au moins 85% en poids de coton	10
52.08	520790	- Autres	10
		Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m2 :	
		- Ecrus :	
	520811	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2	27
	520812	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2	27
	520813	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520819	-- Autres tissus	27
		- Blanchis :	
	520821	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2	27
	520822	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2	27
	520823	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520829	-- Autres tissus	27
		- Teints :	
	520831	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2	27
	520832	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2	27
	520833	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520839	-- Autres tissus	27
		- En fils de diverses couleurs :	
	520841	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2	27
	520842	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2	27
	520843	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520849	-- Autres tissus	27
		- Imprimés :	
	520851	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2	27
	520852	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2	27
	520859	-- Autres tissus	27
52.09		Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m2 :	
		- Ecrus :	
	520911	-- A armure toile	27
	520912	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520919	-- Autres tissus	27
		- Blanchis :	
	520921	-- A armure toile	27
	520922	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520929	-- Autres tissus	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
52.10	520931	- Teints : -- A armure toile	27
	520932	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520939	-- Autres tissus	27
		- En fils de diverses couleurs :	
	520941	-- A armure toile	27
	520942	-- Tissus dits "Denim"	27
	520943	-- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520949	-- Autres tissus	27
		- Imprimés :	
	520951	-- A armure toile	27
	520952	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520959	-- Autres tissus	27
		Tissus de coton, contenant moins de 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m2 :	
		- Ecrus :	
	521011	-- A armure toile	27
521019	-- Autres tissus	27	
	- Blanchis :		
521021	-- A armure toile	27	
521029	-- Autres tissus	27	
	- Teints :		
521031	-- A armure toile	27	
521032	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27	
521039	-- Autres tissus :	27	
	- En fils de diverses couleurs :		
521041	-- A armure toile	27	
521049	-- Autres tissus	27	
	- Imprimés :		
521051	-- A armure toile	27	
521059	-- Autres tissus	27	
52.11		Tissus de coton, contenant moins de 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m2 :	
		- Ecrus :	
521111	-- A armure toile	27	
521112	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27	
521119	-- Autres tissus	27	
521120	- Blanchis	27	
	- Teints :		
521131	-- A armure toile	27	
521132	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27	
521139	-- Autres tissus :	27	
	- En fils de diverses couleurs :		
521141	-- A armure toile :	27	
521142	-- Tissus dits "Denim" :	27	
521143	-- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27	
521149	-- Autres tissus	27	

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
52.12	521151	- Imprimés : -- A armure toile	27
	521152	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	521159	-- Autres tissus	27
		Autres tissus de coton :	
		- D'un poids n'excédant pas 200 g/m2 :	
	521211	-- Ecrus	27
	521212	-- Blanchis	27
	521213	-- Teints	27
	521214	-- En fils de diverses couleurs	27
	521215	-- Imprimés	27
		- D'un poids excédant 200 g/m2 :	
	521221	-- Ecrus	27
	521222	-- Blanchis	27
	521223	-- Teints	27
	521224	-- En fils de diverses couleurs	27
521225	-- Imprimés	27	
53.01		Lin brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de lin (y compris les déchets de fils et les effilochés) :	
	530110	- Lin brut ou roui	0
		- Lin brisé, teillé, peigné ou autrement travaillé, mais non filé :	
	530121	-- Brisé ou teillé	0
	530129	-- Autre	0
530130	- Etoupes et déchets de lin	0	
53.02		Chanvre (cannabis sativa L.) brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés) :	
	530210	- Chanvre brut ou roui	0
53.03	530290	- Autres	0
		Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie), bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés) :	
	530310	- Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis	0
	530390	- Autres	0
53.05	530500	Coco, abaca (chanvre de Manille ou Musa textilis Ne), ramie et autres fibres textiles végétales non dénommées ni comprises ailleurs, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)	0
53.06		Fils de lin :	
	530610	- Simples	10
	530620	- Retors ou câblés	10
53.07		Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03 :	
	530710	- Simples	10
	530720	- Retors ou câblés	10
53.08		Fils d'autres fibres textiles végétales; fils de papier :	
	530810	- Fils de coco	10
	530820	- Fils de chanvre	10
	530890	- Autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
53.09		Tissus de lin :	
		- Contenant au moins 85% en poids de lin :	
	530911	-- Ecrus ou blanchis	10
	530919	-- Autres	10
		- Contenant moins de 85% en poids de lin :	
	530921	-- Ecrus ou blanchis	10
	530929	-- Autres	10
53.10		Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03 :	
	531010	- Ecrus	10
	531090	- Autres	10
53.11	531100	Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier :	10
54.01		Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels, même conditionnés pour la vente au détail :	
	540110	- De filaments synthétiques :	10
	540120	- De filaments artificiels :	10
54.02		Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex :	
		- Fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides :	
	540211	-- d'aramides	10
	540219	-- autres	10
	540220	- Fils à haute ténacité de polyesters	10
		- Fils texturés :	
	540231	-- De nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples 50 tex ou moins	10
	540232	-- De nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples plus de 50 tex	10
	540233	-- De polyesters	10
	540234	-- de polypropylène	10
	540239	-- autres	10
		- Autres fils, simples, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 50 tours au mètre :	
	540244	-- d'élastomères	10
	540245	-- autres, de nylon ou d'autres polyamides	10
	540246	-- autres, de polyesters, partiellement orientés	10
	540247	-- autres, de polyesters	10
	540248	-- autres, de polypropylène	10
	540249	-- autres	10
		- Autres fils, simples, d'une torsion excédant 50 tours au mètre :	
	540251	-- De nylon ou d'autres polyamides	10
	540252	-- De polyesters	10
	540259	-- Autres	10
		- Autres fils, retors ou câblés :	
	540261	-- De nylon ou d'autres polyamides	10
	540262	-- De polyesters	10
	540269	-- Autres	10
54.03		Fils de filaments artificiels (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex :	
	540310	- Fils à haute ténacité en rayonne viscosse	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
		- Autres fils, simples :	
	540331	-- De rayonne viscosa, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 120 tours au mètre	10
	540332	-- De rayonne viscosa, d'une torsion excédant 120 tours au mètre	10
	540333	-- D'acétate de cellulose	10
	540339	-- Autres	10
		- Autres fils, retors ou câblés :	
	540341	-- De rayonne viscosa	10
	540342	-- D'acétate de cellulose	10
	540349	-- Autres	10
54.04		Monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm :	
		- Monofilaments :	
	540411	-- d'élastomères	10
	540412	-- autres, de polypropylène	10
	540419	-- autres	10
	540490	- Autres	10
54.05	540500	Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm	10
54.06	540600	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail	10
54.07		Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04 :	
	540710	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyester	27
	540720	- Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires	27
	540730	- "Tissus" visés à la Note 9 de la Section XI	27
		- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides :	
	540741	-- Ecrus ou blanchis	27
	540742	-- Teints	27
	540743	-- En fils de diverses couleurs	27
	540744	-- Imprimés	27
		- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester texturés :	
	540751	-- Ecrus ou blanchis	27
	540752	-- Teints	27
	540753	-- En fils de diverses couleurs :	27
	540754	-- Imprimés	27
		- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester :	
	540761	-- Contenant au moins 85% en poids de filaments de polyester non texturés	27
	540769	-- Autres	27
		- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments synthétiques :	
	540771	-- Ecrus ou blanchis	27
	540772	-- Teints	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	540773	-- En fils de diverses couleurs	27
	540774	-- Imprimés	27
		- Autres tissus, contenant moins de 85 % en poids de filaments synthétiques et mélangés principalement ou uniquement avec du coton :	
	540781	-- Ecrus ou blanchis	27
	540782	-- Teints	27
	540783	-- En fils de diverses couleurs	27
	540784	-- Imprimés	27
		- Autres tissus :	
	540791	-- Ecrus ou blanchis	27
	540792	-- Teints	27
	540793	-- En fils de diverses couleurs	27
	540794	-- Imprimés	27
54.08		Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05 :	
	540810	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosse - Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels :	27
	540821	-- Ecrus ou blanchis	27
	540822	-- Teints	27
	540823	-- En fils de diverses couleurs	27
	540824	-- Imprimés	27
		- Autres tissus :	
	540831	-- Ecrus ou blanchis	27
	540832	-- Teints	27
	540833	-- En fils de diverses couleurs	27
	540834	-- Imprimés	27
55.01		Câbles de filaments synthétiques :	
	550110	- De nylon ou d'autres polyamides	0
	550120	- De polyesters	0
	550130	- Acryliques ou modacryliques	0
	550140	- de polypropylène	0
	550190	- autres	0
55.02	550200	Câbles de filaments artificiels :	0
55.03		Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature :	
		- De nylon ou d'autres polyamides :	
	550311	-- d'aramides	0
	550319	-- autres	0
	550320	- De polyesters	0
	550330	- Acryliques ou modacryliques	0
	550340	- De polypropylène	0
	550390	- Autres	0
55.04		Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature :	
	550410	- de rayonne viscosse	0
	550490	- Autres	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
55.05		Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés) :	
	550510	- De fibres synthétiques :	0
	550520	- De fibres artificielles :	0
55.06		Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature :	
	550610	- De nylon ou d'autres polyamides	0
	550620	- De polyesters	0
	550630	- Acryliques ou modacryliques	0
	550690	- Autres	0
55.07	550700	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	0
55.08		Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail :	
	550810	- De fibres synthétiques discontinues	10
	550820	- De fibres artificielles discontinues	10
55.09		Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail :	
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides :	
	550911	-- Simples	10
	550912	-- Retors ou câblés	10
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :	
	550921	-- Simples	10
	550922	-- Retors ou câblés	10
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :	
	550931	-- Simples	10
	550932	-- Retors ou câblés	10
		- Autres fils, contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues :	
	550941	-- Simples	10
	550942	-- Retors ou câblés	10
		- Autres fils, de fibres discontinues de polyester :	
	550951	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues	10
	550952	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10
	550953	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton	10
	550959	-- Autres	10
		- Autres fils, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :	
	550961	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10
	550962	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton	10
	550969	-- Autres	10
		- Autres fils :	
	550991	-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10
	550992	-- Mélangés principalement ou uniquement avec du coton	10
	550999	-- Autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
55.10		fil de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail:	
	551011	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues : -- Simples	10
	551012	-- Retors ou câblés	10
	551020	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10
	551030 551090	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton - Autres fils	10 10
55.11		Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail :	
	551110	- De fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres	10
	551120	- De fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres	10
55.12	551130	- De fibres artificielles discontinues	10
		Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues :	
	551211	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester : -- Ecrus ou blanchis	27
	551219	-- Autres	27
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :	
	551221	-- Ecrus ou blanchis	27
	551229	-- Autres	27
		- Autres :	
	551291	-- Ecrus ou blanchis	27
	551299	-- Autres	27
55.13		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m2 :	
		- Ecrus ou blanchis :	
	551311	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27
	551312	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	551313	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	27
	551319	-- Autres tissus	27
		- Teints :	
	551321	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27
	551323	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	27
	551329	-- Autres tissus	27
		- En fils de diverses couleurs :	
	551331	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27
	551339	-- Autres tissus	27
	- Imprimés :		
551341	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27	
551349	-- Autres tissus	27	
55.14		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m2 :	
	551411	- Ecrus ou blanchis : -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
55.15	551412	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	551419	-- Autres tissus - Teints :	27
	551421	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27
	551422	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	551423	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	27
	551429	-- Autres tissus	27
	551430	- En fils de diverses couleurs - Imprimés :	27
	551441	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27
	551442	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	551443	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	27
	551449	-- Autres tissus	27
		Autres tissus de fibres synthétiques discontinues : - De fibres discontinues de polyester :	
	551511	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscose	27
	551512	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	27
	551513	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :	27
	551519	-- Autres - De fibres discontinues acryliques ou modacryliques :	27
	551521	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	27
	551522	-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :	27
	551529	-- Autres - Autres tissus :	27
	551591	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	27
551599	-- Autres	27	
55.16		Tissus de fibres artificielles discontinues : - Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :	
	551611	-- Ecrus ou blanchis	27
	551612	-- Teints	27
	551613	-- En fils de diverses couleurs	27
	551614	-- Imprimés - Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	27
	551621	-- Ecrus ou blanchis	27
	551622	-- Teints	27
	551623	-- En fils de diverses couleurs	27
	551624	-- Imprimés - Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :	27
	551631	-- Ecrus ou blanchis	27
	551632	-- Teints	27
	551633	-- En fils de diverses couleurs	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	551634	-- Imprimés - Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton :	27
	551641	-- Ecrus ou blanchis	27
	551642	-- Teints	27
	551643	-- En fils de diverses couleurs	27
	551644	-- Imprimés	27
		- Autres :	
	551691	-- Ecrus ou blanchis	27
	551692	-- Teints	27
	551693	-- En fils de diverses couleurs	27
	551694	-- Imprimés	27
56.01		Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), noeuds et noppes (boutons) de matières textiles :	
	560110	- Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, en ouates - Ouates; autres articles en ouates :	27
	560121	-- De coton	10
	560122	-- De fibres synthétiques ou artificielles	10
	560129	-- Autres	10
	560130	- Tontisses, noeuds et noppes (boutons) de matières textiles	10
56.02		Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés :	
	560210	- Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés - Autres feutres, non imprégnés ni enduits ni recouverts ni stratifiés :	10
	560221	-- De laine ou de poils fins	10
	560229	-- D'autres matières textiles	10
	560290	- Autres	10
56.03		Non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés:	
		- De filaments synthétiques ou artificiels :	
	560311	-- D'un poids n'excédant pas 25 g/m ²	10
	560312	-- D'un poids supérieur à 25g/m ² mais n'excédant pas 70g/m ²	10
	560313	-- D'un poids supérieur à 70g/m ² mais n'excédant pas 150g/m ²	10
	560314	-- D'un poids supérieur à 150 g/m ²	10
		- Autres :	
	560391	-- D'un poids n'excédant pas 25 g/m ²	10
	560392	-- D'un poids supérieur à 25g/m ² mais n'excédant pas 70g/m ²	10
	560393	-- D'un poids supérieur à 70g/m ² mais n'excédant pas 150g/m ²	10
	560394	-- D'un poids supérieur à 150 g/m ²	10
56.04		Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique :	
	560410	- Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	10
	560490	- Autres	10
56.05	560500	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
56.06	560600	Fils guipés, lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05 guipés, autres que ceux du n° 56.05 et autres que les fils de crin guipés; fils de chenille; fils dits "de chaînette"	10
56.07		Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique :	
		- De sisal ou d'autres fibres textiles du genre Agave :	
	560721	-- Ficelles lieuses ou botteleuses	15
	560729	-- Autres	15
		- De polyéthylène ou de polypropylène :	
	560741	-- Ficelles lieuses ou botteleuses	15
	560749	-- Autres	15
	560750	- D'autres fibres synthétiques	15
	560790	- Autres	15
56.08		Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles :	
		- En matières textiles synthétiques ou artificielles :	
	560811	-- Filets confectionnés pour la pêche	15
	560819	-- Autres	15
	560890	- Autres	15
56.09	560900	Articles en fils, lames ou formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs	15
58.01		Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06 :	
	580110	- De laine ou de poils fins	27
		- De coton :	
	580121	-- Velours et peluches par la trame, non coupés	27
	580122	-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	27
	580123	-- Autres velours et peluches par la trame	27
	580124	-- Velours et peluches par la chaîne, épinglés	27
	580125	-- Velours et peluches par la chaîne, coupés	27
	580126	-- Tissus de chenille	27
		- De fibres synthétiques ou artificielles :	
	580131	-- Velours et peluches par la trame, non coupés	27
	580132	-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	27
	580133	-- Autres velours et peluches par la trame	27
	580134	-- Velours et peluches par la chaîne, épinglés	27
	580135	-- Velours et peluches par la chaîne, coupés	27
	580136	-- Tissus de chenille	27
	580190	- D'autres matières textiles	27
58.02		Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 58.06; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 57.03 :	
		- Tissus bouclés du genre éponge, en coton :	
	580211	-- Ecrus	27
	580219	-- Autres	27
	580220	- Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles	27
	580230	- Surfaces textiles touffetées	27
58.03	580300	Tissus à point de gaze, autres que les articles du n° 58.06 :	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
58.04	580410	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs, autres que les produits des n°s 60.02 à 60.06 : - Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées	27
	580421	- Dentelles à la mécanique : -- De fibres synthétiques ou artificielles	27
	580429	-- D'autres matières textiles	27
	580430	- Dentelles à la main	27
58.06		Rubannerie autre que les articles du n° 58.07; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs) :	
	580610	- Rubannerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge	27
	580620	- Autre rubannerie, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc - Autre rubannerie :	27
	580631	-- De coton	27
	580632	-- De fibres synthétiques ou artificielles	27
	580639	-- D'autres matières textiles	27
	580640	- Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	27
58.07		Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés :	
	580710	- Tissés	27
	580790	- Autres	27
58.08		Tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires :	
	580810	- Tresses en pièces	27
	580890	- Autres	27
58.09	580900	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 56.05, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs:	10
58.10		Broderies en pièces, en bandes ou en motifs :	
	581010	- Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé - Autres broderies :	27
	581091	-- De coton	27
	581092	-- De fibres synthétiques ou artificielles	27
	581099	-- D'autres matières textiles	27
58.11	581100	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage, par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 58.10	27
59.01		Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires; toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus similaires raidis des types utilisés pour la chapellerie :	
	590110	- Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires	10
	590190	- Autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
59.02		Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscosé :	
	590210	- De nylon ou d'autres polyamides	10
	590220	- De polyesters	10
	590290	- Autres	10
59.03		Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique, autres que ceux du n° 59.02 :	
	590310	- Avec du poly (chlorure de vinyle)	10
	590320	- Avec du polyuréthane	10
	590390	- Autres	10
59.04		Linoléums, même découpés; revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés :	
	590410	- Linoléums	15
	590490	- Autres	15
59.05	590500	Revêtements muraux en matières textiles	15
59.06		Tissus caoutchoutés, autres que ceux du n° 59.02 :	
	590610	- Rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm	10
		- Autres :	
	590691	-- De bonneterie	10
	590699	-- Autres	10
59.07	590700	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues	10
59.08	590800	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés	10
59.09	590900	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières	10
59.10	591000	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières	10
59.11		Produits et articles textiles pour usages techniques, 'visés à la Note 7 du présent Chapitre :	
	591110	- Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples	10
	591120	- Gazes et toiles à bluter, même confectionnées	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
		- Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple) :	
	591131	-- D'un poids au m2 inférieur à 650 g	10
	591132	-- D'un poids au m2 égal ou supérieur à 650 g	10
	591140	- Etreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux	10
	591190	- Autres	10
60.01		Velours, peluches (y compris les étoffes dites "à longs poils") et étoffes bouclées, en bonneterie :	
	600110	- Etoffes dites "à longs poils"	27
		- Etoffes à boucles :	
	600121	-- De coton	27
	600122	-- De fibres synthétiques ou artificielles	27
	600129	-- D'autres matières textiles	27
		- Autres :	
	600191	-- De coton	27
	600192	-- De fibres synthétiques ou artificielles	27
	600199	-- D'autres matières textiles	27
60.02		Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 60.01.	
	600240	- Contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomère mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	27
	600290	- Autres	27
60.03		Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02.	
	600310	- De laine ou de poils fins	27
	600320	- De coton	27
	600330	- De fibres synthétiques	27
	600340	- De fibres artificielles	27
	600390	- Autres	27
60.04		Etoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou du fils de caoutchouc, autres que celles du 60.01.	
	600410	- Contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	27
	600490	- Autres	27
60.05		Etoffes de bonneterie-chaine (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), autres que celles des n°s 60.01 à 60.04.	
		- De coton :	
	600521	-- Ecrues ou blanchies	27
	600522	-- Teintes	27
	600523	-- En fils de diverses couleurs	27
	600524	-- Imprimées	27
		- De fibres synthétiques :	
	600531	-- Ecrues ou blanchies	27
	600532	-- Teintes	27
	600533	-- En fils de diverses couleurs	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	600534	-- Imprimés	27
		- De fibres artificielles :	
	600541	-- Ecrues ou blanchies	27
	600542	-- Teintes	27
	600543	-- En fils de diverses couleurs	27
	600544	-- Imprimées	27
	600590	- Autres	27
60.06		Autres étoffes de bonneterie.	
	600610	- De laine ou de poils fins	27
		- De coton :	
	600621	-- Ecrues ou blanchies	27
	600622	-- Teintes	27
	600623	--En fils de diverses couleurs	27
	600624	-- Imprimées	27
		- De fibres synthétiques :	
	600631	-- Ecrues ou blanchies	27
	600632	-- Teintes	27
	600633	-- En fils de diverses couleurs	27
	600634	-- Imprimées	27
		- De fibres artificielles :	
	600641	-- Ecrues ou blanchies	27
	600642	-- Teintes	27
	600643	-- En fils de diverses couleurs	27
	600644	-- Imprimées	27
	600690	- Autres	27
61.15		Collants (bas-culottes), bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y compris les collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple), en bonneterie :	
	611510	- Collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple)	27
61.17		Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtements, en bonneterie :	
	611780	- Autres accessoires	10
	611790	- Parties	10
62.17		Autres accessoires confectionnés du vêtement; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, autres que celles du n° 62.12 :	
	621710	- Accessoires	10
	621790	- Parties	10
63.05		Sacs et sachets d'emballage :	
	630510	- De jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03	10
63.07		Autres articles confectionnés, y compris les patrons de vêtements :	
	630720	- Ceintures et gilets de sauvetage	10
65.04	650400	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
65.05		Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis :	
	650510	- Résilles et filets à cheveux	27
	650590	- Autres	27
65.06		Autres chapeaux et coiffures, même garnis :	
	650610	- Coiffures de sécurité	27
		- Autres :	
	650691	-- En caoutchouc ou en matière plastique	27
	650699	-- En autres matières	27
65.07	650700	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie	10
66.01		Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles similaires) :	
	660110	- Parasols de jardin et articles similaires	27
		- Autres :	
	660191	-- A mât ou manche télescopique	27
	660199	-- Autres	27
66.02	660200	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	15
66.03		Parties, garnitures et accessoires pour articles des n°s 66.01 ou 66.02 :	
	660320	- Montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols	10
	660390	- Autres	10
67.01	670100	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, autres que les produits du n° 05.05 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés	10
67.02		Flours, feuillages et fruits artificiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels :	
	670210	- En matières plastiques	10
	670290	- En autres matières	10
67.03	670300	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires	10
67.04		Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs :	
		- En matières textiles synthétiques :	
	670411	-- Perruques complètes	10
	670419	-- Autres	10
	670420	- En cheveux	10
	670490	- En autres matières	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
68.03	680300	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)	0
68.06		Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à l'exclusion de ceux des n°s 68.11, 68.12 ou du Chapitre 69 :	
	680610	- Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	10
	680620	- Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	10
	680690	- Autres	10
68.08	680800	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux	10
68.09		Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre :	
	680911	- Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés : -- Revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement	10
	680919	-- Autres	10
	680990	- Autres ouvrages	10
68.10		Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés :	
	681099	- Autres ouvrages : -- Autres	10
68.11		Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires :	
	681140	- Contenant de l'amiante	10
	681181	- Ne contenant pas de l'amiante : -- Plaques ondulées	10
	681182	-- Autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires	10
	681183	-- Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie	10
	681189	-- Autres ouvrages	10
68.13		Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), non montées, pour freins, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante (asbeste), d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières :	
	681320	- Contenant de l'amiante - Ne contenant pas d'amiante :	27
	681381	-- Garnitures de freins	27
	681389	-- Autres	27
68.14		Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, en carton ou en autres matières :	
	681410	- Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support	10
	681490	- Autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
68.15		Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales (y compris les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe), non dénommés ni compris ailleurs :	
	681510	- Ouvrages en graphite ou en autre carbone, pour usages autres qu'électriques	10
	681520	- Ouvrages en tourbe	10
		- Autres ouvrages :	
	681591	-- Contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	10
	681599	-- Autres	10
69.01	690100	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues	10
69.03		Autres articles céramiques réfractaires (cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, par exemple), autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues :	
	690310	- Contenant en poids plus de 50 % de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits	10
	690390	- Autres	10
69.09		Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique ; auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, en céramique ; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique :	
	690990	- Autres	0
70.02		Verre en billes (autres que les microsphères du n° 70.18), barres, baguettes ou tubes, non travaillé :	
	700210	- Billes	0
	700220	- Barres ou baguettes	0
		- Tubes :	
	700231	-- en quartz ou en autre silice fondus	0
	700232	-- en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par kelvin entre 0° C et 300° C	0
	700239	-- Autres	0
70.09	700910	Miroirs en verre, même encadrés, y compris les miroirs rétroviseurs : - Miroirs rétroviseurs pour véhicules	27
70.17		Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée :	
	701710	- En quartz ou en autre silice fondus	0
	701720	- En autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	0
	701790	- Autre	0
71.01		Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées ni serties; perles fines ou de culture, enfilées temporairement pour la facilité du transport :	
	710110	- Perles fines - Perles de culture :	15
	710121	-- Brutes	15
	710122	-- Travaillées	15

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
71.02		Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis :	
	710210	- Non triés	15
		- Non industriels :	
	710231	-- Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	15
	710239	-- Autres	15
71.03		Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport :	
	710310	- Brutes ou simplement sciées ou dégrossies	15
		- Autrement travaillées :	
	710391	-- Rubis, saphirs et émeraudes	15
	710399	-- Autres	15
71.04		Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées ni montées ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport :	
	710410	- Quartz piézo-électrique	15
	710420	- Autres, brutes ou simplement sciées ou dégrossies	15
	710490	- Autres	15
71.05		Egrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques :	
	710510	- De diamants	15
	710590	- Autres	15
71.06		Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre :	
	710610	- Poudres	15
		- Autres :	
	710691	-- Sous formes brutes	15
	710692	-- Sous formes mi-ouvrées	15
71.07	710700	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	15
71.08		Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre :	
		- A usages non monétaires :	
	710811	-- Poudres	15
	710812	-- Sous autres formes brutes	15
	710813	-- Sous autres formes mi-ouvrées	15
71.09	710900	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	15
71.10		Platine, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre :	
		- Platine :	
	711011	-- Sous formes brutes ou en poudre	15
	711019	-- Autres	15
		- Palladium :	

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	711021	-- Sous formes brutes ou en poudre	15
	711029	-- Autres - Rhodium :	15
	711031	-- Sous formes brutes ou en poudre	15
	711039	-- Autres - Iridium, osmium et ruthénium :	15
	711041	-- Sous formes brutes ou en poudre	15
	711049	-- Autres	15
71.11	711100	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées	15
71.12		Déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux; autres déchets et débris contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux :	
	711230	- Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux, à l'exclusion des cendres d'orfèvre - Autres :	15
	711291	-- D'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	15
	711292	-- De platine, même de plaqué ou doublé de platine, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	15
	711299	-- Autres	15
72.09		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus :	
		- non enroulés, simplement laminés à froid :	
	720925	-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus	0
	720926	-- D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	0
	720927	-- D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	0
73.01		Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier :	
	730110	- Palplanches (CECA)	0
	730120	- Profilés	0
73.04		Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier :	
		- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs :	
	730411	-- En aciers inoxydables	0
	730419	-- autres - Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz :	0
	730422	-- Tiges de forage, en aciers inoxydables	0
	730423	-- Autres tiges de forage	0
	730424	-- Autres, en aciers inoxydables	0
	730429	-- Autres	0
73.05		Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier :	
		- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs :	
	730511	-- Soudés longitudinalement à l'arc immergé	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	730512	-- Soudés longitudinalement, autres - Autres, soudés :	0
	730531	-- Soudés longitudinalement	0
	730539	-- Autres	0
	730590	- Autres	0
73.06		Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier : - Tubes et tuyaux utilisés pour oléoducs ou gazoducs :	
	730611	-- Soudés, en aciers inoxydables	15
	730619	-- autres	15
	730630	- Autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en acier non alliés	15
	730650	- Autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés - Autres, soudés, de section non circulaire :	15
	730661	-- de section carrée ou rectangulaire	10
	730669	-- De section non circulaire, autre que carrée ou rectangulaire	10
	730690	- Autres	10
73.08		Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction :	
	730810	- Ponts et éléments de ponts	15
	730830	- Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	15
	730840	- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étagage	15
73.09	730900	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	15
73.10		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge :	
	731010	- D'une contenance de 50 L ou plus - D'une contenance de moins de 50 L :	27
	731021	-- Boîtes à fermer par soudage ou sertissage	27
73.11	731100	Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier	27
73.12		Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité :	
	731210	- Torons et câbles	15
73.13	731300	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	27
73.16	731600	Ancre, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
73.17	731700	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre	15
73.19		Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs :	
	731920	- Épingles de sûreté	0
	731930	- Autres épingles	0
	731990	- Autres	0
73.20		Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier :	
	732010	- Ressorts à lames et leurs lames	10
	732020	- Ressorts en hélice	10
	732090	- Autres	10
73.26		Autres ouvrages en fer ou en acier :	
		- Forgés ou estampés mais non autrement travaillés :	
	732611	-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	27
74.03		Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute :	
		- Cuivre affiné :	
	740311	-- Cathodes et sections de cathodes	0
	740312	-- Barres à fil (wire-bars)	0
	740313	-- Billettes	0
	740319	-- Autres	0
		- Alliages de cuivre :	
	740321	-- A base de cuivre-zinc (laiton)	0
	740322	-- A base de cuivre-étain (bronze)	0
	740329	-- Autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 74.05)	0
74.12		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre :	
	741220	- En alliages de cuivre	15
74.13	741300	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité	15
76.04		Barres et profilés en aluminium :	
	760410	- En aluminium non allié	10
		- En alliages d'aluminium :	
	760421	-- Profilés creux	10
	760429	-- Autres	10
76.07		Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris) :	
	760720	- Sur support	15
76.12		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge :	

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	761210	- Etais tubulaires souples	27
	761290	- Autres	27
76.16		Autres ouvrages en aluminium :	
	761610	- Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires	10
		- Autres :	
	761691	-- Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	10
78.04		Tables, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb :	
		- Tables, feuilles et bandes :	
	780411	-- feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	0
	780419	-- Autres	0
	780420	- Poudres et paillettes	0
78.06	780600	Autres ouvrages en plomb	0
79.07	790700	Autres ouvrages en zinc	0
80.07	800700	Autres ouvrages en étain	10
81.03		Tantale et ouvrages en tantale, y compris les déchets et débris :	
	810320	- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres	0
	810330	- Déchets et débris	0
	810390	- Autres	0
82.01		Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râpeaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main :	
	820110	- Bêches et pelles	10
	820120	- Fourches	10
	820130	- Pioches, pics, houes, binettes, râpeaux et racloirs	10
	820140	- Haches, serpes et outils similaires à taillants	10
	820190	- Autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main	10
82.02		Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage) :	
	820210	- Scies à main	15
	820220	- Lames de scies à ruban	15
		- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies) :	
	820231	-- Avec partie travaillante en acier	15
	820239	-- Autres, y compris les parties	15
		- Autres lames de scies :	
	820291	-- Lames de scies droites, pour le travail des métaux	15
	820299	-- Autres	15
82.03		Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main :	
	820310	- Limes, râpes et outils similaires	15

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
82.05		Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale :	
	820520	- Marteaux et masses	27
	820540	- Tournevis	27
		- Autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) :	
	820551	-- D'économie domestique	27
	820570	- Etaux, serre-joints et similaires	27
	820580	- Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	27
	820590	- Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions ci-dessus	27
82.06	820600	Outils d'au moins deux des n°s 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	27
82.08		Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques :	
	820890	- Autres	15
83.05		Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs :	
	830520	- Agrafes présentées en barrettes	10
83.08		Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, œillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs :	
	830810	- Agrafes, crochets et œillets	10
	830820	- Rivets tubulaires ou à tige fendue	10
	830890	- Autres, y compris les parties	10
83.09		Bouchons (y compris les bouchons-couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballages, en métaux communs :	
	830910	- Bouchons-couronnes	10
	830990	- Autres :	10
83.10	831000	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 94.05 :	15
83.11		Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérées, pour la métallisation par projection :	
	831110	- Electrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	15

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	831120	- Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs	15
	831130	- Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs	15
84.02		Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites "à eau surchauffée":	
	840290	- Parties	10
84.04		Appareils auxiliaires pour chaudières des n°s 84.02 ou 84.03 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple); condenseurs pour machines à vapeur :	
	840490	- Parties	10
84.08		Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) :	
	840890	- Autres moteurs	27
84.14		Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes :	
	841420	- Pompes à air, à main ou à pied	0
	841460	- Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm	27
84.16		Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires :	
	841610	- Brûleurs à combustibles liquides	0
84.19		Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n° 85.14), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, autres que les appareils domestiques; chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation :	
	841911	- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation : -- A chauffage instantané, à gaz	27
	841919	-- Autres	27
	841939	- Séchoirs : -- Autres	0
84.22		Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermoretractable); machines et appareils à gazéifier les boissons :	
	842290	- Parties	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
84.23		Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances :	
	842381	- Autres appareils et instruments de pesage : -- D'une portée n'excédant pas 30 kg	27
	842382	-- D'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5000 kg	15
	842390	- Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage	15
84.24		Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires :	
	842410	- Extincteurs, même chargés	10
	842490	- Parties	10
84.25		Palans; treuils et cabestans; crics et vérins :	
	842542	- Crics et vérins : -- Autres crics et vérins, hydrauliques	15
84.26		Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues :	
	842611	- Ponts roulants, poutres roulantes, portiques, ponts-grues et chariots-cavaliers: -- Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	0
	842691	- Autres machines et appareils : -- Conçus pour être montés sur un véhicule routier	0
84.31		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n°s 84.25 à 84.30 :	
	843110	- De machines ou appareils du n° 84.25	10
	843120	- De machines ou appareils du n° 84.27	10
	843131	- De machines ou appareils du n° 84.28 : -- D'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques	10
	843139	-- Autres	10
	843141	- De machines ou appareils des n°s 84.26, 84.29 ou 84.30 : -- Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces	10
	843142	-- Lames de boteurs (bulldozers) ou de boteurs biais (angledozers)	10
84.32		Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport :	
	843210	- Charrues	15
	843221	- Herses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses : -- Herses à disques (pulvérisateurs)	15
	843229	-- Autres	15
	843240	- Epandeurs de fumier et distributeurs d'engrais	15
	843290	- Parties	15
84.38		Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales	
	843890	- Parties	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
84.39		Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton :	
		- Parties :	
	843991	-- De machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	10
	843999	-- Autres	10
84.40		Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets :	
	844090	- Parties	10
84.41		Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y compris les coupeuses de tous types :	
	844190	- Parties	10
84.52		Machines à coudre, autres que les machine à coudre les feuillets du n° 84.40; meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre :	
	845210	- Machines à coudre de type ménager	10
	845240	- Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties	10
	845290	- Autres parties de machines à coudre	10
84.67		Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main :	
		- Parties :	
	846799	-- Autres	10
84.68		Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du n° 85.15; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle :	
	846890	- Parties	10
84.72		Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou à agraffer, par exemple) :	
	847210	- Duplicateurs	0
	847230	- Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	0
	847290	- Autres	0
84.74		Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable :	
	847490	- Parties	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
84.79	847990	Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre : - Parties	10
84.80	848020	Chassis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques : - Plaques de fond pour moules	15
84.86	848690	Machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat; machines et appareils visés à la note 9 C) du présent chapitre; parties et accessoires : - Parties et accessoires	10
85.02	850211	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques : - Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel) : -- D'une puissance n'excédant pas 75 KVA	15
	850231	- Autres groupes électrogènes : -- A énergie éolienne	10
	850239	-- autres	10
85.03	850300	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n°s 85.01 ou 85.02	15
85.04	850431	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs : - Autres transformateurs : -- D'une puissance n'excédant pas 1 KVA	15
	850432	-- D'une puissance excédant 1 KVA mais n'excédant pas 16 KVA	15
	850433	-- D'une puissance excédant 16 KVA mais n'excédant pas 500 KVA	15
	850490	- Parties	10
85.06	850690	Piles et batteries de piles électriques : - Parties	15
85.07	850790	Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire : - Parties	10
85.08	850870	Aspirateurs : - Parties	10
85.13	851310	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, par exemple), autres que les appareils d'éclairage du n° 85.12 : - Lampes	27
	851390	- Parties	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
85.15		Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultrasons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de cermets : - Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma :	
	851539	-- Autres	15
85.16		Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.45 : - Parties	
	851690		27
85.17		Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n°s 8443, 8525, 8527 ou 8528 : - Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil :	
	851718	-- autres - Autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu) :	27
	851769	-- autres	27
85.18		Microphones et leurs supports ; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes ; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence ; appareils électriques d'amplification du son : - Haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes :	
	851829	-- Autres	27
	851850	- Appareils électriques d'amplification du son	27
85.23		Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, "cartes intelligentes" et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mêmes enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques à l'exclusion des produits du chapitre 37 : - Supports magnétiques :	
	852321	-- Cartes munies d'une piste magnétique	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
85.28		Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareils de réception de télévision; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radio-diffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images :	
	852841	- Moniteurs à tube cathodique -- des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	0
	852851	- autres moniteurs : -- des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	0
	852861	- Projecteurs : -- des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	0
85.36		Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampes et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1000 V; connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques :	
	853669	- Douilles pour lampes, fiches et prises de courant : -- Autres	27
85.39		Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc :	
	853922	- Autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges : -- Autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100V	27
85.40		Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple), autres que ceux du n° 85.39 :	
	854079	- Tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carcinotrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille : -- Autres	10
	854091	- Parties : -- De tubes cathodiques	10
	854099	-- Autres	10
85.42		Circuits intégrés électroniques :	
	854231	- Circuits intégrés électroniques : -- Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits	10
	854232	-- Mémoires	10
	854239	-- autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
85.44		Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion :	
	854411	- Fils pour bobinages : -- En cuivre	15
	854419	-- Autres	15
85.46		Isolateurs en toutes matières pour l'électricité :	
	854610	- En verre	10
	854690	- Autres	10
87.01		Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09) :	
	870110	- Motoculteurs	0
	870120	- Tracteurs routiers pour semi-remorques	15
	870130	- Tracteurs à chenilles	0
87.07		Carrosseries des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05, y compris les cabines :	
	870790	- Autres	27
87.12	871200	Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur	0
87.14		Parties et accessoires des véhicules des n°s 87.11 à 87.13 :	
		- De motocycles (y compris les cyclomoteurs) :	
	871411	-- Selles	27
	871419	-- Autres	27
		- Autres :	
	871491	-- Cadres et fourches, et leurs parties	27
	871492	-- Jantes et rayons	27
	871495	-- Selles	27
	871499	-- Autres	27
87.15	871500	Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants	27
90.08		Projecteurs d'images fixes; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction :	
	900890	- Parties et accessoires	10
90.10		Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; négatoscopes; écrans pour projections :	
	901090	- Parties et accessoires	10
90.28		Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage :	
	902820	- Compteurs de liquides	10
	902830	- Compteurs d'électricité	10
91.08		Mouvements de montres, complets et assemblés :	
		- Fonctionnant électriquement :	
	910811	-- A affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	10
	910812	-- A affichage optoélectronique seulement	10
	910819	-- Autres	10
	910820	- A remontage automatique	10
	910890	- Autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
91.09		Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, autres que de montres :	
		- Fonctionnant électriquement :	
	910911	-- De réveils	10
	910919	-- Autres	10
	910990	- Autres	10
91.10		Mouvements d'horlogerie complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons); mouvements d'horlogerie incomplets, assemblés; ébauches de mouvements d'horlogerie :	
		- De montres :	
	911011	-- Mouvements complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons)	10
	911012	-- Mouvements incomplets, assemblés	10
	911019	-- Ebauches	10
	911090	- Autres	10
91.11		Boîtes de montres des n°s 91.01 ou 91.02 et leurs parties :	
	911120	- Boîtes en métaux communs, même dorés ou argentés	10
	911180	- Autres boîtes	10
	911190	- Parties	10
91.12		Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties :	
	911220	- Cages et cabinets	10
	911290	- Parties	10
91.14		Autres fournitures d'horlogerie :	
	911410	- Ressorts, y compris les spiraux :	10
	911420	- Pierres :	10
	911430	- Cadrans :	10
	911440	- Platines et ponts :	10
	911490	- Autres :	10
94.02		Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opération, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, par exemple); fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositifs à la fois d'orientation et d'élévation; parties de ces articles :	
	940210	- Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, et leurs parties	10
	940290	- Autres	10
95.08		Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines ; cirques, ménageries et théâtres ambulants :	
	950810	- Cirques ambulants et ménageries ambulantes	0
	950890	- Autres	0
96.01		Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage) :	
	960110	- Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire	10
	960190	- Autres	10
96.04	960400	Tamis et cribles, à main	0

N° de position	NSH	Désignation des produits	DD (%)
96.06		Boutons et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons :	
	960610	- Boutons-pression et leurs parties	10
		- Boutons :	
	960621	-- En matières plastiques, non recouverts de matières textiles	10
	960622	-- En métaux communs, non recouverts de matières textiles	10
	960629	-- Autres	10
	960630	- Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons	10
96.07		Fermetures à glissière et leurs parties :	
		- Fermetures à glissière :	
	960711	-- Avec agrafes en métaux communs	10
	960719	-- Autres	10
	960720	- Parties	10
96.09		Crayons (autres que les crayons du n° 96.08), mines, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs :	
	960910	- Crayons à gaine	27
	960990	- Autres	27
96.10	961000	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés	10
96.11	961100	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main	15
96.18	961800	Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages	10
97.01		Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins du n° 49.06 et des articles manufacturés décorés à la main; collages et tableaux similaires :	
	970110	- Tableaux, peintures et dessins	0
	970190	- Autres	0
97.02	970200	Gravures, estampes et lithographies originales	0
97.03	970300	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières	0
97.04	970400	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés mais n'ayant pas cours ni destinés à avoir cours dans le pays de destination	0
97.05	970500	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique	0
97.06	970600	Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge	0